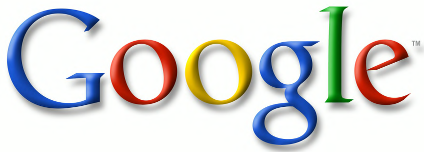
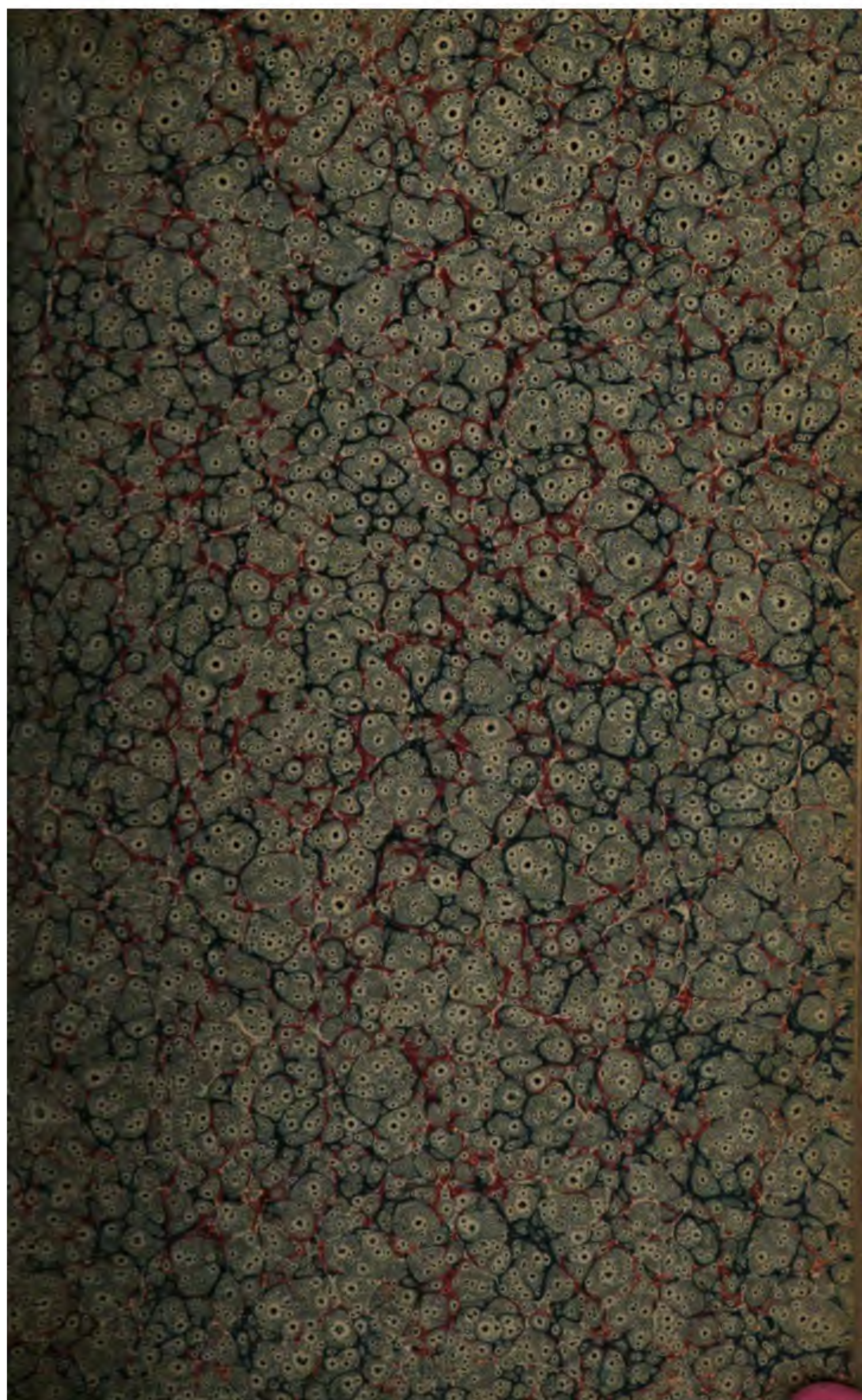





TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA



2 tomes reliés en 1 vol

Bought from Librairie Henri IV

LES

VOLEURS.



[illegible]OLE[illegible]

PHYS[illegible]

[illegible]

[illegible] de tous [illegible], et [illegible]
[illegible] de tous [illegible]

[illegible]

[illegible]

LES

VOLEURS,

PHYSIOLOGIE

DE LEURS MŒURS ET DE LEUR LANGAGE.

Ouvrage qui dévoile les ruses de tous les fripons, et destiné à devenir le Vade Mecum de tous les honnêtes gens.

PAR

E. F. VIDOCQ,

EX-CHEF DE LA POLICE DE SURETÉ.

L'injuste préjugé créa la récidive.
L'Auteur.

TOME PREMIER.

Paris.

CHEZ L'AUTEUR, RUE DU PONT-LOUIS-PHILIPPE, 20.

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

—

1837.



[illegible]OLEI[illegible]

PHYSIOLOG[illegible]

[illegible] DE [illegible]

[illegible] de tous les [illegible]

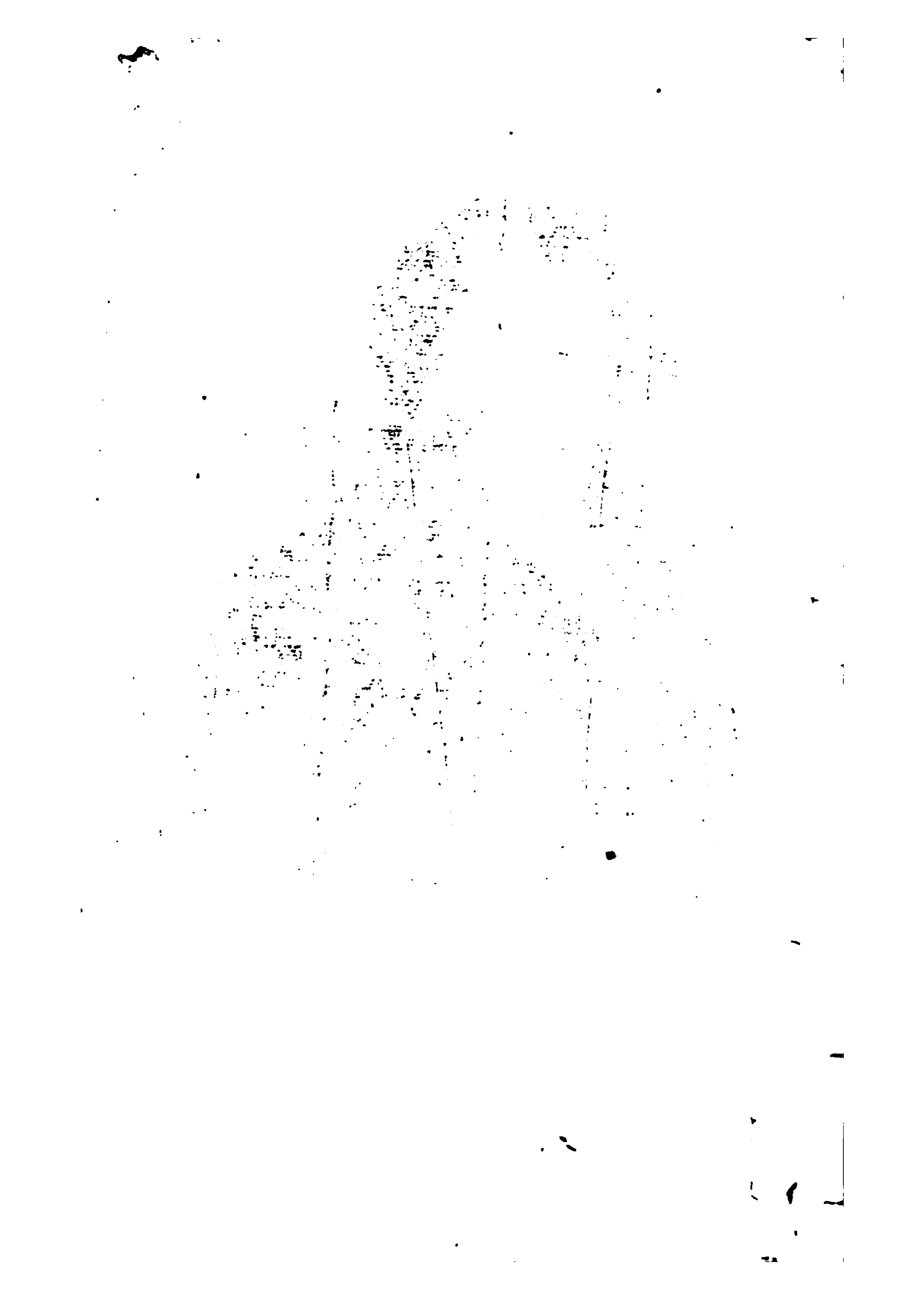
[illegible] de tous les hor[illegible]

[illegible]BOC[illegible]

[illegible]

[illegible]

18[illegible]



LES

VOLEURS,

PHYSIOLOGIE

DE LEURS MOEURS ET DE LEUR LANGAGE.

Ouvrage qui dévoile les ruses de tous les fripons, et destiné à devenir le Vade Mecum de tous les honnêtes gens.

PAR

E. F. VIDOCQ,

EX-CHEF DE LA POLICE DE SURETÉ.

L'injuste préjugé créa la récidive.
L'Auteur.

TOME PREMIER.

Paris.

CHEZ L'AUTEUR, RUE DU PONT-LOUIS-PHILIPPE, 20.

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

—

1837.



IMPRIMERIE DE BEAULÉ ET JUBIN,
Rue du Monceau-Saint-Gervais, 8.

PRÉFACE.

On a tant écrit contre les Préfaces, Avant-Propos, Discours Préliminaires, Avis au Lecteur, que maintenant la mode d'en écrire est passée ou peu s'en faut.

Mais, quoi qu'on en dise, la Préface est très-souvent indispensable. Pour que ses intentions ne soient pas méconnues, l'auteur doit quel-

quefois expliquer à ses Lecteurs ce qu'il a voulu faire, et leur mettre le doigt sur le but qu'il s'est proposé, si surtout son ouvrage n'est pas écrit seulement pour amuser les oisifs. Aussi, si la Préface ne se montre plus orgueilleuse à la tête du livre, souvent, sous le titre d'Introduction, elle sert de premier chapitre à l'ouvrage. Le nom seul change, la chose reste.

J'aurais peut-être employé cette méthode si la nature de cet ouvrage avait comporté une division par chapitres, mais comme il n'en était pas ainsi, je n'ai pu sacrifier aux exigences de la mode. Ceci est donc une véritable Préface, Préface qu'il faut absolument lire si l'on veut consulter avec fruit le *Dictionnaire Argotique*.

Je n'attache pas à cet ouvrage plus d'importance qu'il n'en mérite; je ne veux même point, pour me conformer à l'usage général, répéter

ce que disait le célèbre Clément Marot [1], que le besoin d'un livre semblable à celui-ci était depuis long-temps vivement et généralement senti ; mais lorsque l'on parle sur le théâtre le langage des prisons et des bagnes, lorsque les assassins publient leurs Mémoires, et les voleurs leurs pensées intimes, le moment est opportun pour publier un *Dictionnaire Argotique*.

Cependant, je dois le dire, ce livre n'a été écrit ni pour être l'objet d'une spéculation plus ou moins avantageuse, ni pour apprendre aux dandys et aux petites maîtresses la langue des assassins et des voleurs, assez d'autres avant moi se sont chargés de ce soin, et à l'heure qu'il est ces messieurs et ces dames *entravent bigorne* [2] presqu'aussi bien qu'un émule de Cartouche ou de Mandrin.

[1] Clément Marot florissait sous le règne de François Ier; il s'exprime ainsi dans la préface de la première édition des *Poésies de Villon*, qui fut publiée par ses soins.

[2] Comprennent l'argot.

On a beaucoup écrit sur les mœurs des voleurs, mais ces mœurs cependant n'ont pas encore été décrites avec fidélité. La plupart des écrivains qui se sont occupés de cette matière ont chargé leur palette de couleurs trop sombres; les autres, dominés par leurs idées politiques, ont cherché à expliquer par l'organisation de la société tous les vices de la classe qu'ils avaient voulu peindre. J'ai voulu faire ce qui n'avait pas encore été fait, c'est-à-dire peindre les voleurs tels qu'ils sont en réalité, avec leurs vices et leurs qualités; car, il ne faut pas se le dissimuler, les voleurs ont des qualités. J'ai cru que la connaissance de leur langage servirait à mieux les faire connaître, voilà pourquoi ce qui d'abord ne devait être qu'une étude de mœurs, est devenu un Dictionnaire aussi complet que possible du langage argotique.

Ce Dictionnaire, je ne crains pas de le dire, est fait avec plus de soin que tous ceux qui

l'ont précédé. Les lecteurs y trouveront de nombreuses observations sur l'origine et la valeur des mots, et des détails peu connus sur la manière de procéder des diverses catégories de voleurs. Ces détails ne seront pas la partie la moins curieuse et la moins utile du livre.

Si l'on veut comparer le nombre des mots contenus dans le *Dictionnaire Argotique* avec le nombre de ceux contenus dans le vocabulaire de la langue, on trouvera sans doute le langage argotique bien pauvre, mais cependant, tel qu'il est, il suffit pour exprimer les besoins, les passions, les désirs d'une classe d'individus beaucoup plus nombreuse qu'on ne saurait se l'imaginer, et cela se comprend : le jargon n'est encore, malgré son ancienneté, qu'une langue primitive, et, comme toutes les langues primitives, il n'est composé que de peu de mots, mais presque tous ces mots expriment plusieurs choses. La plus grande partie des mots de la langue dont l'usage est journa-

lier, se trouve donc représentée par les quelques mots du langage argotique ; les voleurs pouvaient donc, avant que leur langage fût compris de presque tout le monde, parler ou correspondre sans craindre d'être compris par le vulgaire.

Les quelques lettres qui suivent prouvent, je crois, ce que je viens de dire.

Un voleur déclare son amour à la femme qu'il aime.

« Girofle largue [1],

« Depuis le reluit où j'ai gambillé avec tézigue et remouché tes châsses et ta frime d'altèque, le dardant a coqué le rifle dans mon palpitant, qui n'aquige plus que pour tézigue; je ne

[1] Aimable femme,

Depuis le jour où j'ai dansé avec toi et vu tes jolis yeux et ta mine piquante, l'amour a mis le feu dans mon cœur,

roupille que poitou; je paumerai la sorbonne si ton palpitant ne fade pas les sentimens du mien.

« Le reluit et la sorgue je ne rembroque que tézigue, et si tu ne me prends à la bonne, tu m'allumeras bientôt caner. »

Un voleur convie sa sœur au baptême de son fils.

« Frangine d'altèque[1],

« Je mets l'arguemine à la barbue, pour te bonnir que ma largue aboule de momir un momignard d'altèque, qu'on trimbelera à la chique à six plombes et mèche, pour que le

qui ne bat plus que pour toi; je ne dors plus, enfin, je perdrai la tête si ton cœur ne partage pas les sentimens du mien.

Le jour et la nuit je ne vois que toi, et, si tu ne m'aimes, tu me verras bientôt mourir.

[1] Bonne sœur,

Je mets la main à la plume pour t'apprendre que ma femme vient d'accoucher d'un joli garçon, qu'on mènera de-

ratichon maquille son truc de la morgane et de la lance; ensuite on renquillera dans la taule à mézigue pour refaiter gourdement et chenument pavillonner et picter du pivois sans lance.

Chenu sorgue; roupille sans taffe.

Tout à tézigue,

TON FRANGIN.

Un voleur apprend à son frère et à sa sœur qu'il vient d'être arrêté.

« Frangin et Frangine[1],

« Je pésigue le pivot pour vous bonnir que mézigue vient d'être servi maron à la lègre de

main à l'église à six heures et demie, afin qu'il soit baptisé; nous rentrerons ensuite chez moi pour bien dîner, rire et boire du vin sans eau.

Bonne nuit; dors sans peur.

Tout à toi,

TON FRÈRE.

[1] Frère et Sœur,

Je prends la plume pour vous apprendre que je viens d'être

Canelle; j'avais balancé le bogue que j'avais fourliné, et je ne litrais que nibergue en valades; mais des parains aboulés dans le burlin du quart-d'œil m'ont remouché et ont bonni qu'ils reconobraient ma frime pour l'avoir allumée sur la placarde du fourmillon, au moment du grinchissage. Je n'ai pas coqué mon centre de taffe du ravignolé; ainsi si vouzailles brodez à mézigue, il faut balancer la lazagne au centre de Jean-Louis Laurent, au castuc de Canelle.

« Le curieux a servi ma bille, mais j'ai balancé mes escraches. »

arrêté en flagrant délit à la foire de Caen; j'avais jeté la montre que j'avais prise, et je n'avais rien dans mes poches; mais des témoins venus dans le bureau du commissaire de police, m'ont vu et ont assuré qu'ils reconnaissaient ma figure pour l'avoir vue sur la place du marché au moment du vol. Je n'ai pas dit mon nom de peur d'être connu comme étant en récidive, ainsi, si vous m'écrivez, il faut adresser la lettre au nom de Jean-Louis Laurent, à la prison de Caen.

Le juge d'instruction a saisi mon argent, mais je me suis débarrassé de mes papiers.

Un voleur raconte l'exécution d'un camarade [1].

« En enquillant dans la vergue d'Arnelle, pastiquant sur la placarde, j'ai rembroqué un abadis du raboin, en balançant mes chasses j'ai remouché la béquille et la cognade à gayet servant le trêpe pour laisser abouler une roulotte farguée d'un ratichon, de charlot et de son larbin, et d'un garçon de cambrouze que j'ai reconobré pour le Petit Nantais ; il rigolait malgré le sanglier qui voulait lui faire remoucher et bécoter Hariadan Barberousse. J'ai prêté loche pour entraver le boniment du garçon qu'on allait brancher, etc., etc. »

[1] En entrant dans la ville de Rouen, et marchant sur la place, j'ai remarqué un rassemblement du diable ; en jetant mes regards çà et là j'ai vu la potence, et la gendarmerie à cheval qui faisait ranger la foule afin de laisser approcher une charrette chargée d'un prêtre, du bourreau et de son valet, et d'un voleur de grande route que j'ai reconnu pour le Petit Nantais ; il riait malgré le confesseur qui voulait lui faire regarder et embrasser un crucifix. J'ai prêté l'oreille pour comprendre le discours du voleur que l'on allait pendre, etc.

Voici maintenant une note trouvée dans les papiers de l'un des complices de Sallambier, chauffeur des provinces du nord, exécuté à Bruges il y a déjà plusieurs années.

« Un suage à maquiller la sorgue dans la tolle du ratichon du pacquelin[1], on peut enquiller par la venterne de la cambriolle de la larbine qui n'y pionce quelpoique, elle roupille dans le pieu du raze, on peut les pésigner et les tourtouser en leur bonnissant qu'ils seront escarpés s'il y a du criblage, on peut aussi leur faire remoucher les bayafes : alors le taffetas les fera dévider et tortiller la planque où est le carle; le vioque a des flaculs pleins de

[1] Un chauffage à faire la nuit dans la maison du curé du pays ; on peut entrer par la fenêtre de la chambre de la servante qui n'y couche jamais, elle dort dans le lit du prêtre ; on peut les prendre et les lier en leur disant qu'ils seront assassinés s'ils crient, la peur alors les fera parler et les engagera à indiquer l'endroit où ils cachent leur argent ; le vieux a des sacs pleins d'argent; s'il le nie, il faut lui brûler les pieds.

bille; s'il va à Niort, il faut lui riffauder les paturons. »

La lettre suivante peut servir de réponse à cette note.

« Nous voulons bien maquiller le suage de ton rochet [1], l'ouvrage nous paraît bon; mais nous ne pouvons le maquiller qu'à la condition de tout connir : il n'y a que les refroidis qui ne rapliquent nibergue, en goupinant de cette sorte les parains seront estourbis; il sera donc impossible de jamais être marons. Si tu consens à nous laisser rebâtir le ratichon et sa larbine, nous irons pioncer dans le sabri du rupin de ton villois, à cinquante paturons de la chique de la daronne du mec des mecs; nous ne voulons enquiller chez aucun tapissier, c'est se mettre sur les fonds du baptême : voilà notre dernier mot. Nous attendons ta salade. »

[1] Nous voulons bien faire le chauffage de ton prêtre, l'affaire nous paraît bonne; mais nous ne pouvons l'entre-

Le langage des voleurs sait aussi se plier aux exigences de la poésie; cette poésie, il est vrai, ne se fait remarquer ni par une extrême élégance, ni par la richesse de ses rimes; mais en revanche elle ne manque ni d'énergie ni d'originalité.

CHANSON MORALE.

Un jour à la Croix-Rouge,
Nous étions dix à douze,
Tous pègres de renom [1];
Nous attendions la sorgue [2]
Voulant poisser des bogues [3]
Pour faire du billon[4].

prendre qu'à la condition de tout tuer : il n'y a que les morts qui ne parlent pas. En procédant de cette sorte, et les témoins morts, il sera impossible que jamais nous soyons inquiétés. Si tu consens à nous laisser tuer le prêtre et sa servante nous irons coucher dans le bois du seigneur de ton village, à cinquante pas de l'église de la vierge Marie ; nous ne voulons entrer dans aucune auberge, c'est le moyen de se mettre dans l'embarras : voilà notre dernier mot. Nous attendons ta réponse.

[1] Tous voleurs de renom.

[2] Nous attendions la nuit.

[3] Voulant voler des montres.

[4] Pour faire de l'argent.

Partage ou non partage.
Tout est à notre usage,
N'épargnons le poitou [1];
Poissons avec adresse [2]
Mézières et gonzesses [3]
Sans faire de regout [4].

Dessus le pont au Change
Certain agent de change
Se criblait au charon [5],
J'engantais sa tocquante [6],
Ses attaches brillantes [7]
Avec ses billemonts [8].

Quand douze plombes crossent [9],
Les pègres [10] s'en retournent

[1] N'épargnons rien.
[2] Volons avec adresse.
[3] Hommes et femmes.
[4] Sans nous laisser prendre.
[5] Criait au voleur.
[6] Je volais sa montre.
[7] Ses boucles de diamans.
[8] Ainsi que son argent.
[9] Quand minuit sonnent.
[10] Les voleurs.

Au tapis de Montron [1].
Montron ouvres ta lourde [2],
Si tu veux que j'aboule [3]
Et pionce en ton bocson [4].

Montron drogue à sa largue [5],
Bonnis-moi donc girofle [6]
Qui sont ces pègres-là [7] ?
Des grinchisseurs de bogues [8],
Esquinteurs de boutogues [9].
Les connobres-tu pas [10] ?

Eh vîte, ma culbute [11],
Quand je vois mon affure [12]

[1] Montron, marchand de vins; tavernier chez lequel les voleurs se réunissaient.

[2] Ouvres ta porte.

[3] Si tu veux que j'entre.

[4] Et couche dans ta maison.

[5] Dit à sa femme.

[6] Dis-moi donc, mon amie.

[7] Ces voleurs-là.

[8] Des voleurs de montres.

[9] Des enfonceurs de boutiques.

[10] Ne les connais-tu pas.

[11] Ma culotte.

[12] Quand je vois du bénéfice à faire.

Je suis toujours paré [1].
Du plus grand cœur du monde
Je vais à la profonde [2]
Pour vous chercher du frais.

Mais bientôt la patraque [3],
Au clair de la moucharde [4],
Nous reluque de loin [5].
L'aventure est étrange !
C'était l'agent de change
Que suivaient les roussins [6].

Bien des fois on rigolle [7],
Ou bien l'on pavillonne [8],
Qu'on devrait lansquiner [9].
Railles, griviers et cognes [10],

[1] Je suis toujours prêt.
[2] A la cave.
[3] La patrouille.
[4] Au clair de la lune.
[5] Nous voit de loin.
[6] Les mouchards.
[7] L'on rit.
[8] L'on s'amuse.
[9] Qu'on devrait pleurer.
[10] Mouchards, soldats et gendarmes.

Nous ont pour la cigogne [1]
En partie tous paumés [2].



Le Gouèpeur et le Voleur.

CHANSON DIALOGUÉE.

Sans paffes, sans lime, plein de crotte [3],
Aussi rupin qu'un plongeur [4],
Un soir un gouèpeur en ribotte
Tombe en frime avec un voleur [5].
Eh bien ! lui dit-il d'un ton aigre,
Paie-tu le canon de rigueur ?
— Un canon, lui répond le pègre,
Fais-toi voleur. (*bis.*)

[1] Préfecture de police.
[2] Tous pris.
[3] Sans souliers, sans chemise.
[4] Aussi bien mis qu'un misérable.
[5] Rencontre un voleur et converse avec lui.

LE VOLEUR.

Comme moi gagne de la pièce [1],
Tu pourras picter [2] des canons,
Et sans aller fumer sans cesse
Te lâcher le fin rigaudon.
Ne crains pas le pré [3], que je brave,
Car de la bride [4] je n'ai pas peur;
Dans une tôle [5] enquille [6] en brave,
Fais-toi voleur. (*bis.*)

LE GOUÈPEUR.

Quoi! tu voudrais que je grinchisse
Sans tracquer [7] de tomber au plan [8]?
J' doute qu'à grinchir on s'enrichisse,
J'aime mieux gouèper, c'est du flan [9].
Viens donc remoucher nos domaines,

[1] Gagne de l'argent.
[2] Boire.
[3] Les galères.
[4] De la chaîne.
[5] Une maison.
[6] Entre.
[7] Sans avoir peur.
[8] D'être mis en prison.
[9] C'est permis.

De nos fours goûter la chaleur [1];
Crois-moi, balance tes halènes [2],
Fais-toi gouèpeur. (*bis.*)

LE VOLEUR.

Moi, je suis toujours de la fête [3],
J'ai toujours bogue et bon radin [4],
Partout je puis lever la tête,
En manteau je m' lâche du jardin;
Souvent, dans ma prout, si je tracque,
Si j'éprouve quelque malheur,
Je me console avec ma largue,
Fais-toi voleur. (*bis.*)

LE GOUÈPEUR.

D'être pègre tu te fais gloire,
Mais tu ne sais donc pas, hélas!
Qu'au pré finira ton histoire,
Et que là l'on n'y fait plus pallas [5].

[1] Les fours à plâtre servent de retraite aux gouèpeurs.
[2] Jette tes outils de voleur.
[3] Toujours heureux.
[4] De l'argent en poche.
[5] On n'y fait plus d'embarras.

Content de sorguer [1] sur la dure,
Va, de la bride je n'ai pas peur.
Ta destinée est trop peu sûre,
Fais-toi gouèpeur. (*bis.*)

Quand marquent dix plombes sans crosse
Je raplique au flacus [2] qui m'attend.

LE VOLEUR.

Et moi, à petites journées [3],
Chez Dufour [3] je rabats à l'instant.

LE GOUÈPEUR.

Du grand prévôt j'crains la chicane,
Adieu, pègre; adieu, du bonheur!

LE VOLEUR.

Va, crois-moi, balance ta canne [4],
Fais-toi voleur. (*bis.*)

[1] De dormir.
[2] Je retourne au lit.
[3] A petits pas.
[4] Cesse de gouèper, et deviens voleur.

Chanson[1].

C'est dans la rue du Mail
Où j'ai été coltigé[2],
Maluré,
Et trois coquins de railles[3],
Lirlonfa malurette,
Sur mésigue ont foncé[4],
Lirlonfa maluré.

Sur mésique' ont foncé,
Maluré,
Ils m'ont mis la tortouse[5],
Lirlonfa malurette,
Grand Meudon est aboulé[6],
Lirlonfa maluré.

[1] Je crois qu'il est inutile de faire pour cette chanson ce qui a été fait pour celles qui précèdent, c'est-à-dire de la traduire mot-à-mot, le lecteur pourra facilement s'acquitter de cette tâche à l'aide du Dictionnaire argotique.

[2] Arrêté.

[3] De mouchards.

[4] Sur moi se sont jetés.

[5] M'ont lié.

[6] M'ont mené au grand Châtelet.

Ma largue j'entiflerai [1],
Lirlonfa maluré.
J'li ferai porter fontange,
Lirlonfa malurette,
Et souliers galuchés [2],
Lirlonfa maluré.
Et souliers galuchés,
Maluré.

Mais grand dabe qui s'fâche [3];
Lirlonfa malurette,
Dit : par mon caloquet [4],
Lirlonfa maluré;
J'ly ferai danser une danse,
Lirlonfa malurette,
Où il n'y a pas de plancher [5],
Lirlonfa maluré.

[1] J'épouserai.
[2] Galonnés.
[3] Mais le roi qui se fâche.
[4] Par ma couronne.
[5] Je le ferai pendre.

LA MARCANDIÈRE.

J'ai roulé de vergne en vergne [1]
Pour apprendre à goupiner [2],
J'ai rencontré Marcandière [3],
  Lonfa malura dondaine,
Qui du pivois solisait [4],
  Lonfa malura dondé.

J'ai rencontré marcandière
Qui du pivois solisait,
Je lui jaspine en bigorne [5],
  Lonfa malura dondaine,
N'as-tu rien à morfiller [6],
  Lonfa malura dondé.

Je lui jaspine en bigorne :
N'as-tu rien à morfiller ?

[1] De ville en ville.
[2] A voler.
[3] Contrebandière, ou marchande ambulante.
[4] Qui vendait du vin.
[5] Je lui dis en argot.
[6] A manger.

J'ai du bon pivois sans lance [1],
Lonfa malura dondaine,
Et du larton savonné [2],
Lonfa malura dondé.

J'ai du bon pivois sans lance
Et du larton savonné,
Une lourde, une tournante [3],
Lonfa malura dondaine,
Un tremblant pour rivancher [4],
Lonfa malura dondé.

J'enquille dans la cambriolle [5],
Un couillé j'ai remouché [6];
Je remouche au coin du rifle [7],
Lonfa malura dondaine,
Un sinve qui roupillait [8],
Lonfa malura dondé.

[1] Du bon vin sans eau.
[2] Du pain blanc.
[3] Une porte, une clé.
[4] Un lit pour se livrer aux plaisirs de l'amour.
[5] J'entre dans la chambre.
[6] Je vois un homme bon à voler.
[7] Je le vois au coin du feu.
[8] Il dormait.

Je remouche au coin du rifle
Un sinve qui roupillait,
J'ai sondé dans ses profondes [1],
  Lonfa malura dondaine,
Son auber j'ai enganté [2],
  Lonfa malura dondé.

J'ai sondé dans ses profondes,
Son auber j'ai enganté,
Son auber et sa tocquante [3],
  Lonfa malura dondaine,
Et ses attaches de cé [4],
  Lonfa malura dondé.

Son auber et sa tocquante,
Et ses attaches de cé,
Ses tirans et sa montante [5],
  Lonfa malura dondaine,
Et son combre galuché [6],
  Lonfa malura dondé.

[1] J'ai fouillé dans ses poches.
[2] J'ai volé son argent.
[3] Son argent et sa montre.
[4] Ses boucles d'argent.
[5] Ses bas et sa culotte.
[6] Son chapeau galonné.

Ses tirans et sa montante,
Et son combre galuché,
Son frusque, aussi sa lisette [1],
Lonfa malura dondaine,
Et puis j'ai défouraillé [2],
Lonfa malura dondé.

Son frusque, aussi sa lisette,
Et puis j'ai défouraillé [3];
Farre, farre, la marcandière.
Lonfa malura dondaine,
Car nous serions béquillés [4],
Lonfa malura dondé.

Farre, farre, la marcandière,
Car nous serions béquillés,
Sur la placarde au quart-d'œil [5],
Lonfa malura dondaine,
Rigaudons faut gambiller [6],
Lonfa malura dondé.

[1] Ses habits, sa veste.
[2] Et puis je me suis sauvé.
[3] Sauvons-nous, la marcandière.
[4] Car nous serions pendus.
[5] Sur la place publique.
[6] Où il nous faudrait danser.

Sur la placarde au quart-d'œil,
Rigaudons faut gambiller,
Allumés de toutes ces largues[1],
Lonfa malura dondaine,
Et de ces petits couillés[2],
Lonfa malura dondé.

Allumés de toutes ces largues
Et de ces petits couillés,
Et de ces charlots bons drilles[3]
Lonfa malura dondaine,
Qui viennent y goupiner[4],
Lonfa malura dondé.

1 Vu de toutes ces femmes.
2 Et de tous ces niais.
3 Et de ces voleurs bons garçons.
4 Qui viennent y voler.

Voici maintenant une parodie des commandemens de Dieu et de l'Église, trouvée dans les papiers d'un voleur célèbre :

PARODIE

DES

Commandemens de Dieu.

1.

Un seul sentiment t'animera,
Celui de grinchir gourdement [1].

2.

Jorne et sorgue tu poisseras [2]
Boucart et baîte chenument [3].

[1] Celui de beaucoup voler.
[2] Jour et nuit tu voleras.
[3] Boutique et chambre adroitement.

3.

Le morceau tu ne mangeras [1]
De crainte de tomber au plan [2].

4.

Chenâtre fourgat litreras [3]
Afin de solir sûrement [4].

5.

Du grand pré tu te cramperas [5]
Pour rabattre à Pantin lestement [6].

6.

Cambriolle tu maquilleras [7]
Par carouble et esquintement [8].

[1] Tu n'avoueras jamais rien.
[2] Dans la crainte d'être mis en prison.
[3] Tu choisiras un bon receleur.
[4] Afin de pouvoir vendre avec sécurité les objets volés.
[5] Tu te sauveras du bagne.
[6] Pour revenir à Paris.
[7] Tu voleras une chambre.
[8] En te servant de fausses clés ou en enfonçant la porte.

7.

La raille, maron, te serviras [1]
Pour un deuxième gerbement [2].

8.

Dans le nez toujours tu auras [3]
Macarons et cabestans [4].

9

Pour grinchir tu préféreras [5]
Les fêtes aux turbinemens. [6]

10.

Jamais tu ne rengracieras [7],
Plutôt caner en goupinant [8].

[1] Les mouchards te prendront en flagrant délit.
[2] Pour un deuxième jugement.
[3] Tu détesteras toujours.
[4] Les dénonciateurs et les officiers de police.
[5] Pour voler tu préféreras.
[6] Les jours de fêtes aux jours de travail.
[7] Jamais tu ne quitteras le métier de voleur.
[8] Plutôt mourir en volant.

PARODIE

DES

Commandemens de l'Église.

1.

Les fêtes tu t'empoiveras [1]
Avec ta largue au tapis franc [2].

2.

Les dimanches tu grinchiras [3]
Dans les toles bogues et ployants [4].

3.

Paumé, point tu ne mangeras [5]
Dans le taffe du gerbement [6].

[1] Les fêtes tu t'enivreras.
[2] Avec ta femme chez un marchand de vin affranchi.
[3] Les dimanches tu voleras.
[4] Dans les maisons montres et portefeuilles.
[5] Arrêté tu n'avoueras rien.
[6] De peur d'un jugement.

4.

Mercure seul tu adoreras
Comme dabe de l'entrollement [1].

5.

En bachasse tu pegrenneras [2]
Jusqu'au jorne du décarement [3].

6.

Tous les reluits tu poisseras [4]
Pour vivre et picter chenument [5].

Lorsque les voleurs virent que le langage qu'ils avaient adopté était, pour ainsi dire, connu de tout le monde, ils en restreignirent l'usage; ils ne s'en servirent plus que pour

[1] Comme dieu du vol.
[2] Aux galères tu mourras de faim.
[3] Jusqu'au jour de ton évasion.
[4] Tous les jours tu voleras.
[5] Pour vivre et bien boire.

converser entre eux. Mais ils imaginèrent pour leur correspondance un langage de convention dont voici quelques exemples.

« Monsieur ,

« Ayant des travaux importans à faire, je m'adresse à vous pour vous prier de me dire s'il ne vous serait pas possible de me procurer de bons et loyaux ouvriers. Comme il s'agit de machines, il est nécessaire que l'on puisse compter sur la discrétion de ces hommes. Il m'en faut dix pour l'usine de M. Pipé, et trois de plus pour la maison de M. Garnafier, dont l'établissement est plus considérable. Qu'ils ne s'embarrassent pas d'outils, ils trouveront ici tout ce dont ils auront besoin. Le prix de la journée sera bon ; ils s'entendront, à ce sujet, avec M. Fadard, chargé de la direction des travaux.

« Je suis, etc., etc. »

1 Monsieur,

Ayant à faire un chauffage qui doit être productif, je m'adresse à vous pour vous prier de me dire s'il ne vous

« Monsieur [1],

« Lorsque vous nous écriviez le 20 courant, vous vous étonniez de n'avoir, pas comme les

serait pas possible de me procurer de bons et loyaux compagnons, comme nous serons peut-être forcés de tuer, il faut que l'on puisse compter sur la discrétion de ces hommes; il m'en faut dix pour un château, et trois de plus pour une ferme dont le personnel est beaucoup plus considérable. Il n'est pas nécessaire que ces hommes se munissent d'armes et d'instrumens, ils trouveront ici tout ce dont ils auront besoin, il y a beaucoup d'argent à gagner dans cette affaire et le partage du butin sera fait avec loyauté.

Je suis, etc.

[1] Monsieur,

Lorsque vous nous écriviez, le 20 courant, vous vous étonniez de n'avoir pas, comme les années précédentes, rencontré à la foire de Beaucaire, MM. Suage et Compagnie, c'est avec douleur que nous vous apprenons que votre compagnon a été arrêté deux jours avant l'époque fixée pour son départ, l'avocat que nous avons consulté nous a annoncé qu'il craignait que la position de l'accusé ne fût désespérée, et il a cru que le meilleur système de défense possible était de se renfermer dans une entière dénégation, ce système a d'abord réussi et pendant deux jours le prisonnier a pu croire qu'il se tirerait de ce mauvais pas, mais l'arrivée inopinée de M. Duval, témoin à charge, a donné naissance à une nouvelle accusation, et maintenant le prisonnier ne sait plus que dire

années précédentes, rencontré à la foire de Beaucaire, MM. Suage et Compagnie. C'est avec douleur que nous vous apprenons que M. Suage est tombé subitement malade deux jours avant l'époque de son départ. Le médecin que nous avons appelé nous a annoncé qu'il craignait la fièvre cérébrale. Il a ordonné les sangsues et une saignée, ce qui d'abord a beaucoup calmé le malade. Le mieux s'est maintenu deux jours, mais l'arrivée inopinée de M. Duval, son parrain, a produit sur lui une telle sensation, qu'il a éprouvé un redoublement de fièvre. Le mal est devenu si intense, qu'il bat la cam-

pour sa défense, et nous craignons que si votre compagnon passe en jugement, il ne soit condamné à mort, d'autant plus que son affaire est absolument semblable à celle de son malheureux frère; nous avons réuni les trois plus fameux avocats du pays, ces messieurs ont tous été du même avis, ils ont reconnu qu'il n'y avait rien à espérer, et en dernière analyse ils nous ont conseillé de tenter de faire évader le prisonnier; il nous en coûtera au moins 1,000 francs pour cela, mais nous sommes disposés à tout sacrifier pour sauver la vie d'un aussi brave garçon; le geôlier nous aidera, ayez donc la bonté de nous envoyer le plus tôt possible un bon cheval, c'est maintenant la seule chose qui nous manque.

pagne. Nous sommes désolés ; nous craignons que cette maladie, qui présente les mêmes symptômes que celle qui nous a ravi son malheureux frère, ne lui fasse perdre la tête ; aussi nous avons réuni les trois plus fameux médecins du pays ; ces messieurs ont tous été du même avis ; ils ont reconnu le danger imminent du malade, et, en dernière analyse, ils nous ont conseillé de tenter l'emploi de la méthode du sieur Caval, célèbre docteur allemand, qui ne prend pas moins de 1,000 francs pour une cure. C'est, pour guérir l'infortuné M. Suage, le seul remède qui nous reste à essayer, et nous sommes disposés à tout sacrifier pour sauver la vie d'un aussi brave homme. L'oncle de votre ami nous a promis sa protection, il nous aidera. Vous devez vous imaginer combien cette cruelle maladie nous dérange ; il nous est impossible de travailler convenablement, car presque tous nos momens sont consacrés à ce malheureux. La gêne dans laquelle nous allons nous trouver durant le traite-

ment du docteur Caval, nous force à vous prier de nous prêter, jusqu'à ce que M. Suage soit convalescent, votre commis, M. Gré. Il est actif, jeune et leste, il nous sera très-utile.

« Nous comptons sur votre obligeance et sur l'arrivée très-prochaine de M. Gré, que nous attendons avec la plus vive impatience.

« Recevez, etc. »

Comme on a pu le voir, l'expression de ce langage est susceptible de se varier à l'infini, et chaque individu pouvant se faire un lexique à son usage particulier, il devient très-difficile de toujours le comprendre. Mais, cependant, la position de l'individu qui écrit une lettre semblable à celles que nous venons de citer doit servir à la faire comprendre.

J'ai dit plus haut que l'argot n'était pas de création nouvelle, le lecteur trouvera dans le cours de cet ouvrage (Voir les articles Arcuche, Cagoux ou Archi-Suppot de l'Argot, Coesré.)

des détails sur son origine et ses premiers praticiens. Ces détails et les quelques pièces qui suivent, pièces empruntées au *Dictionnaire Argotique* édité à Paris par Jean Musier, feront mieux connaître que tous les discours possibles la valeur et le mécanisme de l'ancien *Jar*. Ces pièces, comparées à celles qui précèdent, pourront aussi servir à constater les progrès du langage.

Voici d'abord un dialogue entre un *Malingreux* et un *Polisson*[1].

LE MALINGREUX.

Bé hauré, t'aquige en chenastre santé?

---

[1] LE MALINGREUX.

Eh l'ami, je te vois en bonne santé.

LE POLISSON.

Et toi, camarade, où vas-tu?

LE MALINGREUX.

En ce pays de Berry, on m'a dit qu'il faisait bon y mendier, et qu'on y donnait beaucoup.

LE POLISSON.

Et tézière, fanandel, où trimardes tu?

LE POLISSON.

Guères.

LE MALINGREUX.

La police y est-elle indulgente ?

LE POLISSON.

Non, c'est pour cela que je quitte cette ville ; car si je n'avais un peu volé, je serais mort de faim.

LE MALINGREUX.

Y a-t-il un hôpital dans cette ville ?

LE POLISSON.

Oui.

LE MALINGREUX.

Est-il bon ?

LE POLISSON.

Pas trop, les lits ne sont que de paille.

LE MALINGREUX.

Le gardien de l'hôpital est-il français, est-il bon enfant ?

LE POLISSON.

Pas trop ; mais vers les Capucins il y a trois ou quatre ta-

LE MALINGREUX.

En ce Pasquelin de Berry, on m'a rouscaillé que truche y était chenastre et en cette vergne fiche en la tune gourdement.

---

vernes, et les taverniers sont bons français; mais d'où viens-tu? qu'y a-t-il de nouveau?

LE MALINGREUX.

Pas grand' chose, sinon qu'un de nos camarades s'est moqué d'un gentilhomme.

LE POLISSON.

Comment cela?

LE MALINGREUX.

C'est qu'un de ces matins un marcandier alla demander l'aumône dans un château, et le gentilhomme ne lui donna rien; le marcandier voyant des poules d'Inde qui mangeaient du grain dans la cour, frappa de son bâton sur la tête d'une, et la tua, puis il la mit dans son bissac, puis quand il fut dehors il écrivit contre la porte ce qui suit :

« Si le gentilhomme eût donné du pain au marcandier, celui-ci n'eût pas pris sa poule d'Inde. »

Le gentilhomme sortant dehors, vit cet écrit et le lut; mais il n'entendait pas l'argot; il demanda au curé de son village, ce que voulait dire cela, mais il n'entendait pas mieux l'argot que lui.

Il arriva qu'en passant près la porte du château, je vis cet

LE POLISSON.

Quelque peu, pas guères.

écriteau et me mis à le lire; un domestique du château, qui me regardait, avertit le gentilhomme que je riais en lisant; le gentilhomme me demanda, et me dit : «Viens ici, gros gueux; qu'est-ce que tu lis contre ma porte?» Je mis le chapeau à la main, et lui répondis : « Monsieur, c'est que le bon pauvre qui vous demanda l'aumône un de ces derniers jours, et auquel vous ne donnâtes rien, a écrit que si vous lui aviez donné quelque chose, il n'aurait pas emporté votre poule d'Inde. » Lors, le gentilhomme en colère jura par la tête de Dieu que s'il attrapait jamais le mendiant dans son château, il lui donnerait cent coups de bâton sur les épaules, et moi de me sauver le plus vite possible.

LE POLISSON.

Dieu garde de mal le frère, puisqu'il a si bon esprit.

LE MALINGREUX.

Veux-tu venir manger et dormir avec moi, en une des tavernes dont tu m'as parlé?

LE POLISSON.

Il n'y a ni sous ni liards en ma poche, je veux dormir dans quelque ferme.

LE MALINGREUX.

Il y a deux douzaines de sous en ma bourse et deux poules dans mon bissac, que j'ai tuées sur le chemin, viens les faire rôtir; veux-tu?

LE MALINGREUX.

La polisse y est-elle chenastre ?

LE POLISSON.

Béni soit le nom de Dieu qui m'a fait rencontrer si bonne occasion, je vais m'en réjouir, et chanter une chanson.

Ce dialogue, ainsi que les chansons argotiques qui le suivent sont extraites du Dictionnaire dont j'ai détaillé le titre à l'article *Abbaye Ruffante*.

Un acrostiche qui accompagne ce petit livre fait présumer que l'auteur se nommait Olivier Chereau. Voici cet acrostiche :

O argot incomparable,
L'appui de tous les souffreteux,
Le comfort des misécables,
Indigens et nécessiteux,
Vive l'argot et tous les gueux ;
Il faut que le travail soit bon,
Et encore est-il bien fâcheux,
Renfermé dans une maison.

Cela n'est-il pas ennuyeux,
Ha! vive l'argot et tous les gueux,
Etre soldat est honorable.
Relevé jusque dans les cieux,
Et l'argotier est délectable,
Aussi la cuisine vaut mieux,
Vive l'argot et tous les gueux.

LE POLISSON.

Nenny, c'est ce qui me fait ambyer hors cette

Ce livre est accompagné d'une vignette représentant le grand Coësré en costume d'apparat, accompagné de ce quatrain.

Je suis ce fameux argotier,
Le grand Coësré de ces mions *.
J'enterve truche et doubler ** ,
Dedans les boules et frimions ***.

LUCQUE.

Nouzailles archisuppots de la monarchie argotique, de l'autorité du grand Coësré, fouquons pour lucque authentique toutimes qu'il appartiendra, qu'avons mouchaillé le prése
livre intitulé le *Jargon ou Langue de l'Argot réformé* et n'av
trouvé en iceluy que floutiere qui soit coustraire à l'est ier
cette monarchie argotique. Ains l'avons trouvé utile et pr
ble pour l'instruction de tous les argotiers et autres qu apin
dront enterver et rouscailler bigorne, aquiger et pionc nou-
une garnaffe. Le 8 calendre de février et luysant de
gras, en témoignage de quoi avons signé les présente t du

FIACRE l'emballeur, sur
Et PHILIBERT GAUDALIN.

Ce certificat clot le livre en question.

* De ces garçons (des mendians et des voleurs).

** Je parle argot.

*** Aux fêtes et marchés.

vergne, car si je n'eusse un peu gryffy fusse cosni de faim.

LE MALINGREUX.

Y a-t-il un castus en cette vergne?

LE POLISSON.

Jaspin.

LE MALINGREUX.

Est-il chenu?

DE POLISSON.

Pas guères; les pieux ne sont que de fertille.

LE MALINGREUX.

Le barbaudier du castu est-il francillon, se nst-il la foucandrière?

LE POLISSON.

Que floutière, mais tirant vers les cornets

d'épices; il y a trois ou quatre pipules où les piolliers sont francillons; mais d'où viens-tu? qu'y a-t-il de nouveau?

LE MALINGREUX.

Que floutière, sinon qu'un de nos fanandels a affuté un rupin.

LE POLISSON.

Comment cela?

LE MALINGREUX.

C'est qu'un de ces luysants, un marcandier alla demander la thune à un pipé, et le rupin ne lui ficha que frou; le marcandier mouchaille des ornies de balle qui morfioient du grenu en la cour, lors il fiche de son sabré sur la tronche à une, la basourdit, la met dans son gueulard et l'entrolle; puis, quand il fut dehors, il écrivit contre la lourde ce qui s'en suit :

« Si le rupin eust fiché du michon au marcandier il n'eust entrollé son ornie de balle. »

Le rupin sortant dehors advisa cet écrit, il le lut, mais il n'entervoit que floutière, il demanda au ratischon de son village que c'estait à dire cela, mais il n'entervoit pas mieux que Sézière.

Arriva que trimardant juxte la lourde du pipé, j'advisse cet écritau et commence à le lire, un cambrou du pipé qui me mouchailloit en advertit le rupin pour ce que je riois en le lisant, le rupin me demanda me disant : « Viens là, gros gueux ; qu'est-ce que tu lis contre ma porte ? » Alors je mis comble à la louche, et lui répondis : « Monsieur, c'est que ce bon pauvre qui vous demanda l'aumône un de ces jours, et à qui vous ne donnâtes rien, a écrit que si vous lui eussiez donné quelque chose il n'eust pas emporté votre poule-d'Inde. » Lors le rupin en colère jura par la tronche du Haure que s'il attrapoit jamais le trucheur en son pipé, il lui ficheroit cent coups de sabré sur l'andosse, et

happer le taillés et ambyer le plus gourdement qu'il me fût possible.

LE POLISSON.

L'haure garde de mal le frère puisqu'il a si bel esprit.

LE MALINGREUX.

Veux tu venir prendre la morfe et pioncer avec mezière en une des piolles que tu m'a rouscaillé ?

LE POLISSON.

Il n'y a rond, ny herplis, ny broque en ma felouze. Je veux pioncer en quelque garnaffe.

LE MALINGREUX.

Y a deux menées de rond en ma hane et deux ornies en mon gueullard que j'ai basourdies sur le trimard, viens les faire rifoder, veux-tu ?

LE POLISSON.

Beni soit le nom du Haure, qui m'a fait rencontrer si chenastre occasion; je m'en vais m'en réjouir et chanter une chanson.

CHANSON DES ARGOTIERS

Qui veut rouscailler [1]
D'un appelé du grand Coësré,
Dabusche [2] des argotiers,
Et des trucheurs [3] le grand maître,
Et aussi de tous ses vassaux.
Vive les enfans de la truche [4],
Vive les enfans de l'argot.

Premièrement les cagoux [5]
Sont ainsi comme les princes,

[1] Parler.
[2] Roi.
[3] Des mendiants.
[4] De la mendicité.
[5] Voir *Cagoux* dans le Dictionnaire.

Et sont honorés de tous;
Les trucheurs [1] de leurs provinces,
Comme aussi les archi-suppôts [2].
Vive les enfans de la truche,
Vive les enfans de l'argot.

Les drilles ou les narquois [3]
En revenant de la grive [4],
En trimardant [5] quelquefois,
Basourdissent les ornies
Ou quelque chenastre castros [6].
Vive les enfans de la truche,
Vive les enfans de l'argot.

Puis aussi les orphelins [7]
Trouvant des picouses fleuries [8],
Entrollent souvent des misquins,

[1] Les mendiants.
[2] Voir *Çagoux*, dans le Dictionnaire.
[3] Voir *Narquois* ou *Drilles*, dans le Dictionnaire.
[4] D'être soldats.
[5] En marchant, en cheminant sur la route.
[6] Bon chapon.
[7] Voir *Orphelin*, dans le Dictionnaire.
[8] Des haies sur lesquelles du linge est étendu.

Ou quelques limes jolies [1],
Pour attraper quelque rabat [2].
Vive les enfans de la truche,
Vive les enfans de l'argot.

Suivent après les malingreux [3]
Et les rifodés [4] qui truchent,
Les marcandiers [5] avec eux,
Et ont chacun une lucque [6],
Ce qui leur est d'un grand rapport.
Vive les enfans de la truche,
Vive les enfans de l'argot.

Les hubins, les coquillards [7],
Et sabouleux [8] triment ensembles,
Mais ces coquins de millards [9]

[1] Chemises jolies.
[2] Manteau.
[3] Voir *Malingreux*, dans le Dictionnaire.
[4] Voir *Rifodés*, dans le Dictionnaire.
[5] Voir *Marcandiers*, dans le Dictionnaire.
[6] Faux certificat.
[7] Voir les articles *Hubins* et *Coquillards*, dans le Dictionnaire.
[8] Voir *Sabouleux*, dans le Dictionnaire.
[9] Voir *Millards*, dans le Dictionnaire.

Ne veulent suivre la bande,
Aiment mieux basourdir les gaux [1].
Vivent les enfans de la truche,
Vivent les enfans de l'argot.

Reste encore les chappons
Et les francs mitoux qui tremblent [2],
Les piètres et les polissons [3],
Et les courtauds de Boutanche [4],
Les convertis et les callots [5].
Vivent les enfans de la truche,
Vivent les enfans de l'argot.

Leurs plus cruels ennemis
Qui les mettent en grande peine,
Leur font happer le taillis [6],
Ambyer à perdre haleine;
Ce sont les sacres et les rouaulx [7].

[1] Tuer les pous.

[2] Voir *Francs-Mitous*, dans le Dictionnaire.

[3] Voir les articles *Piètres* et *Polissons*, dans le Dictionnaire.

[4] Voir *Courtaud de Boutanche*, dans le Dictionnaire.

[5] Voir *Callots*, dans le Dictionnaire.

[6] Fuir.

[7] Les archers.

Vivent les enfans de la truche,
Vivent les enfans de l'argot.

Le grand haure [1] il faut prier
Qu'il conserve tous ses pauvres,
Qui les voudrait offenser
Que le glier [2] les entrolle;
Ceux qui troubleront leur repos.
Vivent les enfans de la truche,
Vivent les enfans de l'argot.

Chanson

A LA LOUANGE DES ARGOTIERS

Rupins et rupines [3],
Marpauts et marquises [4],
Rupins et rupines,
Marpauts et marquises,

[1] Dieu.
[2] Le diable.
[3] Gentilshommes et grandes dames.
[4] Voir les articles *Marpauts* et *Marquises*, dans le Dictionnaire.

Et les marques et les mions [1]
Entervez une chanson
De ces enfans de la truche,
Qui sont chenastres mions [2].

Pour raconter l'ordre
Rouscaillons bigorne,
Pour raconter l'ordre
Rouscaillons bigorne,
Qui enterve le saura,
A part sezière en rira,
Mais les rupins de la vergne
Ne sont dignes de cela.

Les premiers en liste
Sont appelés drilles,
Les premiers en liste
Sont appelés drilles,
Qui truchent aux entiflés
La flambe [3] dessous le bras,
Battant en ruine haut et bas,

[1] Et les filles et les garçons.
[2] Qui sont de bons garçons.
[3] L'épée.

Par tous les creux de ces vergues [1]
Et dessus les grands trimards [2].

Les marcandiers marchent
Aux côtés de la hane,
Les marcandiers marchent
Aux côtés de la hane,
Rupins veuillez ficher
A ces pauvres marcandiers,
Qui ont grand forest de piolle,
Ont été dévalisés.

Les millards ensuivent
Qui ont des ponifles,
Les millards ensuivent
Qui ont des ponifles,
Sur l'andosse qui font trotter,
L'empave pour leur peausier.
Qui, étendu sur la fertille,
S'en vont dessus roupiller.

Aussi les malingreux
Qui font triste mine,

[1] Par toutes les maisons de ces villes.
[2] Dessus les grands chemins.

Aussi les malingreux
Qui font triste mine,
Appuyés sur un bâton
Vont demandant du michon;
Mais quand ils sont dans les piolles
Ils morfient bien l'ornichon.

Mais, oh! quelle angoisse.
C'est quand le gris boisse [1],
Mais, oh! quelle angoisse,
C'est quand le gris boisse,
Pour les piètres et les capons,
Et les pauvres polissons,
Qui n'ont point frusquins vaille [2]
Pour mieux attrimer le rond [3].

Puis ceux du doublage,
Les casseurs du hane [4],
Puis ceux du doublage,
Les casseurs de hane,
Faisaient les meilleurs butins,

[1] Quand le vent souffle.
[2] Habits qui vaillent.
[3] Pour inspirer plus de pitié.
[4] Les coupeurs de bourse.

Si ce n'étaient les rouins
Qui leur fait ficher le tappe [1],
Quand à quelqu'un ils ont prins.

LA RÉJOUISSANCE DES ARGOTIERS

SUR LA PRISE DE LA ROCHELLE.

Puisque l'angluche [2], qui estoit égaré,
Contraint par la faim a esté attrimé [3],
Il entre du repos et plus de grive en France,
Il faudra des ornies pour traîner la potence.
Sus donc, frères argotiers, selon notre musique
Faut chanter gourdement au haure ce cantique;
Honorons son saint nom qui a béni les armes.
Commencez rastichons, rupins et marcandiers,
Sabouleurs, vignerons, et tous les argotiers,
Entremellez vos chants, ne faisant qu'une langue,
Afin de rouscailler la divine louange.
O chenastre Seigneur! qui, d'une forte louche,
A fait humilier cette vergne farouche
Dessous les paturons du dabusche Louis,

[1] Qui les font fuir.
[2] L'anglais.
[3] Soumis.

T'aquigeant triompha dessus ses ennemis,
Nouzailles t'en rendons mille grâces immortelles,
Et à tezière soit gloire sampiternelle.
Que le ciel et la dure, les sabris, et campagnes,
Les cavernes, rochers, et superbes montagnes,
Te bénissent à jamais, accordant leur silence,
Oy le sont de nos vœux pour grande réjouissance;
En le priant aussi de toujours conserver
La noble fleur de lys, et de vouloir foncer,
Pour comble de bonheur et bénédictions,
A son oint bien aimé de beaux petits mions;
Et généralement le prions pour les princes
Et chenastres pharos [1] des vergnes de province;
Et ceux qu'on a cosni, basourdy à la grive,
Qu'à tezière seigneur gloire éternelle vive:

Si, maintenant, le lecteur désire connaître quelques pièces argotiques encore plus anciennes que celles que nous venons de citer, voici deux ballades de Villon [2].

[1] Gouverneurs.

[2] Je ne puis donner au lecteur la traduction de ces deux ballades de Villon, que je n'ai placées ici que parce qu'elles sont les plus anciens monumens du langage argotique qui soient venus jusqu'à nous (Voir dans le Dictionnaire l'article *Arguche*.)

LE JARGON ET JOBELIN DE VILLON.

Ballade.

A parouart le grand maistre gaubie
Qu'a collez sont dupes et noircis,
Et par les anges suivant la sacherie,
Sont empouez et greffis cinq ou six.
Là, sont beflures ou plus haulx assis,
Pour louagir et bien haulx mis au vent.
Eschequz moy tost ces coffres massifz,
Car vendangeurs des ances circoncis,
S'en brouent du tout à néant,
Eschec, eschec, pour le fardis.

Brouëz moy sur ces gros passans,
Rebignez moy bien tost le blanc,
Et pictonnez au large sur les tirans,
Qu'a mariage ne soyez sur le blanc,
Puis qu'ung sac n'est de pasture blanc,
Si grupez estes des carieux
Rebignez moy ces entreveux,
Et leur monstrez le trois le bis,
Qu'en clouez ne soient deux à deux.
Eschec, eschec, pour le fardis.

Plantez aux hurmes vos picons,
De paour des pisans si très-durs,
Et aussi d'être sur les joncx,
Emmanchez en coffre et gros murs,
Escarissez, ne soyez point durs,
Que le grant can ne vous face essorer,
Songears ne soient pour dorer,
Et rebignez tousjours aux ys,
Des sires pour les desboufer.
Eschec, eschec, pour le fardis.

Prince roart dis arques petits,
L'ung des sires si ne soit endormis,
Levez au bec que ne soyez greffis,
Et que vos emps n'en ayent du pis.
Eschec, eschec, pour le fardis.

Autre Ballade.

Spelicans,
Qui en tous temps,
Avancez dedans les pougeois,
Gourde piarde,
Et sur la tarde,

Debousez les povres niais,
Et pour soustenir voz pois.
Les dupes sont privez de faire
  Sans faire haire,
  Ne hault braire,
Mais plantez y sont comme joncz
Pour les sises qui sont si longs.

  Souvent aux arques
  A leurs marques,
  Se laissent tous debouser
  Pour ruer,
  Et enterver,
Pour leur conte que lors font,
La face, les arques vous respond :
Et rue deux coups ou troys
  Aux gallois,
  Deux ou trois
Mineront trestout au sons,
Pour les sires qui sont si longs.

  Et pour ce bernardz
  Coquillars
Rebequez-vous de la montjoye,
  Qui desvoye

Vostre proye,
Et vous fera du tout brouer,
Pour joncher
Et enterver,
Qui est aux pignons bien cher
Pour riffler,
Et placquer,
Les angles du mal tous rondz
Pour les sises qui sont si longs.

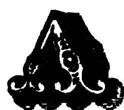
De peur des hurmes
Et des grumes,
Rassurez vous en droguerie,
Et faeric.
Et ne soyez plus sur les joncz
Pour les sires qui sont si longs.

L'utilité de cet ouvrage ne saurait être mise en doute; destiné à devenir le *vade mecum* de tous les honnêtes gens qui voudront se mettre à l'abri de la ruse des fripons, il dévoile les ruses employées le plus souvent par les voleurs; et si l'axiôme qui dit qu'une ruse connue n'est plus dangereuse, je suis certain de n'avoir pas fait une œuvre sans mérite.

Si mes prévisions ne me trompent pas, ce livre ne sera pas non plus inutile à MM. les magistrats de l'ordre judiciaire. Je crois que, dans plus d'une circonstance, il pourra leur servir de guide.

Lorsque la manière de procéder des diverses sortes de *Voleurs* sera connue des commerçans, ces derniers ne devront plus les craindre, surtout s'ils savent saisir à propos quelques-uns des mots d'argot que les fripons ne manquent presque jamais de prononcer lorsque le moment d'agir est arrivé.

J'ai cru convenable de traiter quelques-unes des questions importantes concernant la position des libérés et la moralisation des détenus; bien d'autres avant moi ont traité ces questions, mais j'ai voulu aussi fournir une pierre à l'édifice qui, bientôt, du moins je l'espère, sera achevé.





ABADIS, s. f. — Foule, multitude, rassemblement.

ABAT-RELUI, s. m. — Abat-Jour.

ABBAYE DE MONTE-A-REGRET, ou *de Monte-à-Rebours*, s. f. — Nos romanciers modernes, Victor Hugo même, qui, dans *le Dernier Jour d'un Condamné*, paraît avoir étudié avec quelque soin le langage *bigorne*, donnent ce nom à la Guillotine, quoiqu'il soit bien plus ancien que la machine inventée par

Guillotin, et qu'il ne s'applique qu'à la potence ou à l'échafaud.

Celui qui jadis était condamné à passer tous ses jours à la Trappe ou aux Camaldules, ne voyait pas sans éprouver quelques regrets se refermer sur lui les portes massives de l'abbaye. La potence était pour les voleurs ce que les abbayes étaient pour les gens du monde; l'espoir n'abandonne qu'au pied de l'échafaud celui qui s'est fait à la vie des prisons et des bagnes; les portes d'une prison doivent s'ouvrir un jour, on peut s'évader du bagne; mais lorsque le voleur est arrivé au centre du cercle dont il a parcouru toute la circonférence, il faut qu'il dise adieu à toutes ses espérances, aussi a-t-il nommé la potence *l'Abbaye de Monte-à-Regret*.

*ABBAYE RUFFANTE (Four chaud), s. f. —Ce mot appartient au vieux langage argotique, il est précédé d'un astérisque ainsi que tous ceux qui sont empruntés à un petit ouvrage très-rare, publié au commencement du seizième siècle, et qui est intitulé : « Le Jargon, ou « Langage de l'Argot moderne, comme il est « à présent en usage parmi les bons pauvres; « tiré et recueilli des plus fameux argotiers de

« ce temps; composé par *un Pilier de Boutanche qui maquille en molanche, en la* « *vergne* de Tours; à Troyes, et se vend à « Paris, chez Jean Musier, marchand libraire, « rue Petit-Pont, à l'image Saint-Jean.

ABÈQUER, v. a. — Nourrir un enfant ou quelqu'un gratuitement.

ABÈQUEUSE, s. f. — Nourrice.

ABLOQUIR, v. a. — Acheter à prix d'argent; se dit aussi pour acquérir.

ABLOQUISSEUR-EUSE, s. — Celui qui achète ou qui acquiert.

ABOULAGE ACRÉ, s. f. — Abondance.

ABOULER, v. a. — Venir.

ABOULER DE MACQUILLER, v. a. — Venir de faire une chose ou une autre.

ABOYEUR, s. m. — Celui qui dans une prison est chargé d'appeler les prisonniers demandés au parloir.

ABREUVOIR A MOUCHES, s. f. — Grande plaie d'où coule le sang; ce terme est passé dans la langue populaire; je le trouve dans le *Vocabulaire de Vailly*, édition de 1831.

ACCENT (FAIRE L'), v. p. — Voir ARÇON (faire l').

ACCROCHE-CŒURS, s. m. — Favoris.

ACHAR, s. m. ab. — Acharnement.

AGRÉ-ÉE, adj. — Fort-e.

AFFRANCHI-IE, adj. — Être corrompu, connaître et pratiquer une ou plusieurs des nombreuses manières de voler. (Affranchi des Latins.)

AFFRANCHIR, v. a.—Corrompre, apprendre à quelqu'un les ruses du métier de fripon; ainsi l'on dira : *Affranchir un sinve avec de l'auber*, corrompre un honnête homme avec de l'argent, l'engager à taire la vérité; *affranchir un sinve pour grinchir*, faire un fripon d'un honnête homme.

AFFURAGE, s. m. — Bénéfice, profit.

AFFURER, v. a. — Gagner. (Vient probablement de *fur*, voleur.)

* AFLUER, v. a. — Tromper.

AIDANCE, s. m. — Service.

AIGUILLE, s. f. — Clé. Terme dont se servent les voleurs de campagne.

AILE, s. m. — Bras.

AILE (Sous L'), adv. — Sous le bras.

ALARMISTE, s. m. — Chien de garde.

ALENTOIR, adv.—Alentour, aux environs.

ALTÈQUE, adj. — Beau, bon, excellent,

(Altur), d'où dérive le mot *altier*, changé en *altèque*.

ALLUMER, v. a.—Regarder attentivement.

* AMADOU, s. m.—Les argotiers du temps passé nommaient ainsi une drogue dont ils se frottaient pour devenir jaunes et paraître malades.

* AMBYER, v. a. — Fuir.

ANDOUILLE ; s. m. — Homme qui a peu de vigueur, qui est indolent, sans caractère.

* ANGLUCE, s. f. — Oie.

ANGUILLE, s. f. — Ceinture.

A NIORT (ALLER), v. a. — Nier un fait.

ANTIFLER, v. a. — Marier.

ANTONNE, s. f. — Eglise. Terme des voleurs parisiens.

ANTROLLER , v. a. — Emporter.

APOTRE, s. m. — Doigt.

AQUIGER, v. a.—Battre, blesser. On *aquige* aussi les cartes pour les reconnaître au passage, et les filer au besoin.

ARBALÈTE, s. f.—Croix que les femmes portent au col.

ARBALÈTE DE CHIQUE, D'ANTONNE, DE PRIANTE, s. f. — Croix d'église.

ARCASIEN. ARCASINEUR, s. m.—Celui

qui écrit des lettres de *Jérusalem*. (Voir ce mot.)

ARCAT, s. m. — Le fait d'écrire une lettre de *Jérusalem*.

ARCHE DE NOÉ, s. f. — Académie.

ARCHI-SUPPOT DE L'ARGOT, s. m. — (Voir CAGOUX.)

ARÇON (FAIRE L'), v. p. — Faire le signal qui sert aux voleurs, et plus particulièrement aux assassins de profession, pour se reconnaître entre eux. Ce signal se fait de cette manière : le bruit d'un crachement et simuler un C sur la joue droite et près du menton, avec le pouce de la main droite. On fait aussi l'*arçon* pour avertir celui qui se dispose à *travailler* (à voler), de ne pas commencer, attendu qu'il est observé ou en danger d'être saisi.

ARGANEAU, ou ORGANEAU, s. m.—Anneau de fer placé au milieu de la chaîne qui joint entre eux les forçats suspects.

ARGOTIER, s. m. — Celui qui parle argot, *sujet du grand Coësré*. (Voir ce mot.)

ARGUEMINES, s. f. — Mains. Terme des voleurs flamands.

ARGUCHE, s. m. abst.—Argot. Jargon des voleurs et des filous, qui n'est compris que par

eux seuls; telle est du moins la définition du *Dictionnaire de l'Académie*. Cette définition ne me paraît pas exacte; *argot*, maintenant, est plutôt un terme générique destiné à exprimer tout jargon enté sur la langue nationale, qui est propre à une corporation, à une profession quelconque, à une certaine classe d'individus; quel autre mot, en effet, employer pour exprimer sa pensée, si l'on veut désigner le langage exceptionnel de tels ou tels hommes: on dira bien, il est vrai, le jargon des petits-maîtres, des coquettes, etc., etc., parce que leur manière de parler n'a rien de fixe, d'arrêté, parce qu'elle est soumise aux caprices de la mode; mais on dira l'argot des soldats, des marins, des voleurs, parce que, dans le langage de ces derniers, les choses sont exprimées par des mots et non par une inflexion de voix, par une manière différente de les dire; parce qu'il faut des mots nouveaux pour exprimer des choses nouvelles.

Toutes les corporations, toutes les professions ont un jargon (je me sers de ce mot pour me conformer à l'usage général), qui sert aux hommes qui composent chacune d'elles à s'entendre entre eux; langage animé,

pittoresque, énergique comme tout ce qui est l'œuvre des masses, auquel très-souvent la langue nationale a fait des emprunts importans. Que sont les mots propres à chaque science, à chaque métier, à chaque profession, qui n'ont point de racines grecques ou latines, si ce ne sont des mots d'argot? Ce qu'on est convenu d'appeler la langue du palais, n'est vraiment pas autre chose qu'un langage argotique.

Plus que tous les autres, les voleurs, les escrocs, les filous, continuellement en guerre avec la société, devaient éprouver le besoin d'un langage qui leur donnât la faculté de converser librement sans être compris; aussi, dès qu'il y eut des corporations de voleurs, elles eurent un langage à elles, langage perdu comme tant d'autres choses.

Il n'existe peut-être pas une langue qui ait un point de départ connu; le propre des langues est d'être imparfaites d'abord, de se modifier, de s'améliorer avec le temps et la civilisation; on peut bien dire telle langue est composée, dérive de telles ou telles autres; telle langue est plus ancienne que telle autre; mais je crois qu'il serait difficile de remonter à la

langue primitive, à la mère de toutes; il serait difficile aussi de faire pour un jargon ce qu'on ne peut faire pour une langue; je ne puis donc assigner une date précise à la naissance du langage argotique, mais je puis du moins constater ces diverses époques, c'est l'objet des quelques lignes qui suivent.

Le langage argotique n'est pas de création nouvelle; il était aux quatorzième, quinzième et seizième siècles celui des mendians et gens de mauvaise vie, qui, à ces diverses époques, infestaient la bonne ville de Paris, et trouvaient dans les ruelles sombres et étroites, alors nommées Cour des Miracles, un asile assuré. Il n'est cependant pas possible d'en rien découvrir avant l'année 1427, époque de la première apparition des Bohémiens à Paris, ainsi l'on pourrait conclure de là que les premiers élémens de ce jargon ont été apportés en France par ces enfans de la basse Égypte, si des assertions d'une certaine valeur ne venaient pas détruire cette conclusion.

Sauval (*Antiquités de Paris*, t. Ier) assure que des écoliers et des prêtres débauchés ont jeté les premiers germes du langage argotique. (Voir Cagoux ou Archi-Suppôt de l'Argot.)

L'auteur inconnu du dictionnaire argotique dont il est parlé ci-dessus, (voir ABBAYE RUFFANTE), et celui de la lettre adressée à M. D***, insérée dans l'édition des poésies de Villon, 1722, exemplaire de la Bibliothèque Royale, pensent tous deux que le langage argotique est le même que celui dont convinrent entre eux les premiers merciers et marchands porte-balles qui se rendirent aux foires de Niort, de Fontenay et des autres villes du Poitou. Le docteur Fourette (*Livre de la Vie des Gueux*) est du même avis; mais il ajoute que le langage argotique a été enrichi et perfectionné par les *Cagoux* ou Archi-Suppôts de l'Argot, et qu'il tient son nom du premier *Coësré* qui le mit en usage; *Coësré*, qui se nommait *Ragot*, dont, par corruption, on aurait fait argot. L'opinion du docteur Fourette est en quelque sorte confirmée par Jacques Tahureau, gentilhomme du Mans, qui écrivait sous les règnes de François Ier et de Henri II, qui assure que de son temps le roi ou le chef d'une association de gueux qu'il nomme *Belistres*, s'appelait *Ragot*. (Voir *Dialogues de Jacques Tahureau*, gentilhomme du Mans. A Rouen, chez Martin Lemesgissier,

près l'église Saint-Lô, 1589, exemplaire de la Bibliothèque Royale, n° 1208.)

La version du docteur Fourette est, il me semble, la plus vraisemblable; quoi qu'il en soit, je n'ai pu, malgré beaucoup de recherches, me procurer sur le langage argotique des renseignemens plus positifs que ceux qui précèdent. Quoique son origine ne soit pas parfaitement constatée, il est cependant prouvé que primitivement ce jargon était plutôt celui des mendians que celui des voleurs. Ces derniers, selon toute apparence, ne s'en emparèrent que vers le milieu du dix-septième siècle, lorsqu'une police mieux faite et une civilisation plus avancée eurent chassé de Paris les derniers sujets du dernier roi des argotiers.

La langue gagna beaucoup entre les mains de ces nouveaux grammairiens; ils avaient d'autres besoins à exprimer; il fallut qu'ils créassent des mots nouveaux, suivant toujours une échelle ascendante; elle semble aujourd'hui être arrivée à son apogée; elle n'est plus seulement celle des tavernes et des mauvais lieux, elle est aussi celle des théâtres; encore quelques pas et l'entrée des salons lui sera permise.

Les synonymes ne manquent pas dans le

langage argotique, aussi on trouvera souvent dans ce dictionnaire plusieurs mots pour exprimer le même objet, (et cela ne doit pas étonner, les voleurs étant dispersés sur toute l'étendue de la France, les mots, peuvent avoir été créés simultanément). J'ai indiqué, toutes les fois que je l'ai pu, à quelle classe appartenait l'individu qui nommait un objet de telle ou telle manière, et quelle était la contrée qu'il habitait ordinairement; un travail semblable n'a pas encore été fait.

Quoique la syntaxe et toutes les désinences du langage argotique soient entièrement françaises, on y trouve cependant des étymologies italiennes, allemandes, espagnoles, provençales, basques et bretonnes; je laisse le soin de les indiquer à un philologue plus instruit que moi.

Le poète Villon a écrit plusieurs ballades en langage argotique, mais elles sont à-peu-près inintelligibles; voici, au reste, ce qu'en dit le célèbre Clément Marot, un de ses premiers éditeurs : « Touchant le jargon, je le laisse « à exposer et corriger aux successeurs de « Villon en l'art de la pince et du croc. »

Le lecteur trouvera marqué d'un double

astérisque les mots extraits de ces ballades dont la signification m'était connue.

ARICOTAGE, s. m.—Le supplice de la roue.

ARICOTER, v. a. — Rompre.

ARICOTEUR, s. m. — Le bourreau. Celui qui rompt.

ARLEQUINS, s. m.—Morceaux de viande de diverses sortes, provenant de la desserte des bonnes tables et des restaurateurs, qui se vendent à un prix modéré dans plusieurs marchés de Paris. Ce mot est passé dans la langue populaire.

ARNACHE, s. m. — Tromperie.

ARNACHE (A L').—En trompant de toute manière.

ARNELLERIE, s. m.—Rouennerie, (marchandise).

ARNELLE. s. — Rouen.

ARPAGAR, s. — Arpajon.

ARPIONS, s. m. — Pieds.

ARQUEPINCER, v. a. — Saisir vivement.

ARSONNEMENT, s. m. — Masturbation.

ARSONNER (S'), v. p. — Se masturber.

* ARTIE, s. m. — Pain.

* **ARTIE DU GROS GUILLAUME.** s. m. — Pain noir.

* **ARTIE DE MEULAN**, s. m.—Pain blanc.

ASPIC, s. m. — Médisant, Calomniateur.

ASPIQUERIE, s. m.—Médisance, calomnie.

ASTICOT, s. m. — Vermicelle.

ATOUSER, v. a. — Encourager.

ATOUT, s. m. — Estomac.

ATOUT (Avoir de l'), s. m. — Être courageux, hardi.

ATTACHE, s. m. — Boucle.

* **ATTRIMER**, v. a. — Prendre.

ATTRIQUER, v. a. — Acheter des effets volés.

AUBER, s. m. — Argent monnoyé.

AUTAN, s. m. — Grenier.

AUTOR (d') s. f. — D'autorité.

AVALER LE LURON, v. a. — Communier.

AVALOIR, s. m. — Gosier.

AVERGOTS, s. m. — Œufs.

AVOIR DU BEURRE SUR LA TÊTE, v. p. — Être couvert de crimes; proverbe argotique des voleurs juifs; ils disent en hébreu : « Si vous avez du beurre sur la tête, n'allez pas au soleil : il *fond* et *tache*. »



B

BABEL (Tour de), s. f. — Chambre des députés.

BABILLARD, s. m. — Confesseur.

BABILLARD, s. m. — Livre.

BABILLARDE-BABILLE, s. f. — Lettre.

BABILLER, v. a. — Lire.

* **BACCON**, s. m. — Pourceau.

BACHASSE, s. — Travaux forcés, galères.

BACHES (Faire les) ou **BACHOTTER**, v. a. — Terme dont se servent les *Floueurs*, et qui signifie établir les paris dans une partie.

BACHOTTEUR, s. m. — Le *Bachotteur* est

chargé du deuxième rôle dans une partie jouée ordinairement au billard, et dont tous les détails seront donnés à l'article *Emporteur*. Le *Bachotteur* doit être intelligent, et ne pas manquer de hardiesse; c'est lui qui arrange la partie, qui tient les enjeux et qui va à l'*arche* (chercher de l'argent) lorsque la dupe, après avoir vidé ses poches, a perdu sur parole, ce qui arrive souvent. Tout en coopérant activement à la ruine du *sinve* (dupe), il semble toujours vouloir prendre ses intérêts.

BACLER, v. a. — Fermer.

BAGOUT, s. m. ab. — Nom propre.

BAGUE, s. m. ab. — Nom propre.

BAIGNEUSE, s. f. — Chapeau de femme.

BAITE, s. f. — Maison.

BALADER, v. a.—Choisir, chercher. Dans le langage populaire ce mot signifie marcher sans but, flâner.

BALAIS, s. m. — Gendarme. Terme des camelots ou marchands ambulans.

BALANCER, v. a. — Jeter.

BALANCER LE CHIFFON ROUGE, v. a. — Parler.

BALANCER SA CANNE, v. a. — De vagabond devenir voleur.

BALANCER SES HALÈNES, v. a.—Cesser d'être voleur.

BALANÇOIRE, s. f. — Fraude.

BALANÇONS, s. m. — Barreaux.

BALLE, BALLE D'AMOUR, s. f. — Physionomie, jolie physionomie.

BALOCHE, s. m. — Testicule.

BALOCHER, v. a.—Tripoter, faire des affaires illicites.

BALUCHON, s. m. — Paquet.

BANQUETTE, s. m. — Menton.

BARBAUDIER DU CASTU, s. m.—Gardien d'hôpital.

BARBEROT, s. m.—Forçat chargé de raser ses camarades. Quoiqu'il ne soit point alloué d'appointemens aux *Barberots*, l'emploi qu'ils exercent est toujours vivement sollicité, et l'administration ne l'accorde qu'à celui qu'elle croit capable de pouvoir lui rendre quelques services. Le *Barberot* est donc en même temps frater et agent de surveillance officieux.

Ses fonctions ne se bornent pas à cela, c'est lui qui est chargé de laver, avec de l'eau et du sel, les plaies du forçat qui vient de recevoir la bastonnade.

Le *Barberot* est déferré, il ne va pas à la

fatigue, il peut parcourir librement tous les quartiers du bagne, et il reçoit tous les jours environ trois demi-setiers de vin en sus de sa ration; les forçats donnent aux *Barberots* le titre de sous-officier de galères.

BARBICHON, s. m. — Capucin.

BARBILLON, s. m. — Souteneur de filles.

BARBOT, s. m. — Canard.

BARBOTE, s. f. — Fouille d'un détenu à son entrée en prison.

BARBOTER, v. a. — Fouiller.

BARBOTIER-ÈRE, s.—Guichetier chargé de la fouille. Femme chargée des mêmes fonctions envers les visiteuses.

* BARRE, s. f. — Aiguille.

* BAS DE TIRE, s. m.—Bas de chausses; vêtement qui jadis remplaçait le pantalon.

BASOURDIR, verb. act. — Tuer, étourdir.

BASTRINGUE, s. m. —Étui de fer-blanc, d'ivoire, d'argent, et quelquefois même d'or, de quatre pouces de long sur environ douze lignes de diamètre, qui peut contenir des pièces de vingt francs, un passe-port, des scies et une monture, que les voleurs cachent dans l'anus. La facilité qu'ils trouvaient à dérober cet étui à tous les yeux, et la promptitude avec laquelle

ils coupaient les plus forts barreaux et se débarrassaient de leurs chaînes, a long-temps fait croire qu'ils connaissaient une herbe ayant la propriété de couper le fer; l'herbe n'était autre chose qu'un ressort de montre dentelé, et parfaitement trempé.

BATIF-FONNE, adj. — Neuf, neuve

BATOUSE ou BATOUZE, s. f.—Toile.

BATTANT, s. m. — Cœur.

BATTERIE, s. m. ab. — Mensonge, patelinage.

BATTRE COMTOIS, v. a. — Servir de compère à un marchand ambulant.

BATTRE JOB, BATTRE ENTIFLE, v. a. — Dissimuler, faire le niais.

BATTRE MORASSE, v. a. — Crier au voleur.

BATTEUR-EUSE, s. — Menteur.

* BAUCHER, v. a. — Moquer.

BAUCOTER, v. a. — Impatienter.

* BAUDE, s. m. — Mal vénérien.

* BAUGE, s. m. — Coffre.

BAUGE, s. m. — Ventre.

BAYAFE, s. m. —Pistolet. Terme des voleurs de grande route du midi de la France.

BAYAFER, v. a. — Fusiller, passer par les armes.

BEAUSSE, s. m. — Riche bourgeois. Terme des voleurs flamands.

BELIER, s. m. — Cocu.

BECHER, v. a.—Injurier, calomnier.

BÉGUE, s. f. — Avoine.

BÉQUILLER, v. a. — Pendre.

BÉQUILLEUR, s. m.—Bourreau, celui qui pend.

BERIBONO, s. m. — Homme simple.

BÉRICAIN, s. m. — Homme simple.

BERLUE, s. f. — Couverture.

BESOUILLE. s. f. — Ceinture.

BÊTE, s. m.—Dans la partie de billard dont les détails seront donnés à l'article EMPORTEUR, la *Bête* est celui qui tient la queue.

BÊTE A CORNES, s. f. — Fourchette.

* BETTANDER, v. a.—Mendier.

BEURRE, s. m. — Argent monnoyé.

BEURRIER, s. m. — Banquier.

BIBLOT, s. m. — Outil d'artisan.

BIDET, s. m. ab.— Le *Bidet* est un moyen de correspondance très-ingénieux, et cependant fort simple, qui sert aux prisonniers, qui pour une raison quelconque ont été séparés, à cor-

respondre entre eux de toutes les parties du bâtiment dans lequel ils sont enfermés; une corde passée à travers les barreaux de leur fenêtre, et qu'ils font filer suivant le besoin en avant ou en arrière, porte une lettre et rapporte la réponse; il est inutile de dire que ce n'est que la nuit qu'ils se servent de ce moyen de correspondance.

** BIFFER, v. a. — Manger goulûment.

BIGORNE, s. m. ab.—Argot. (Voir ARGUCHE.)

BIGOTTER, v. a. — Prier.

BILLE, s. m. — Argent monnoyé.

BINELLE, s. f. — Banqueroute.

BINELLIER-ÈRE, s. f.—Banqueroutier-ère.

* BILOU, s. m. — Membre de femme.

BIRBASSE, s. f. — Vieille.

BIRBASSERIE, s. f. — Vieillerie.

BIRBE, s. m. — Vieillard.

BIRBE-DABE, s. m. — Grand-Père.

BIRLIBIBI, s. m. — On nomme ainsi le jeu des dés et coquilles de noix.

BISARD, s. m. — Soufflet de cheminée.

BISCAYE, s. — Bicêtre. (Voir TUNE ou TUNEBÉE).

BLANQUETTE, s. f. — Argenterie.

BLANQUETTÉ, adj. — Argenté.

BLASÉ, adj. — Enflé.

BLAVIN, s. m. — Mouchoir de poche.

BLAVINISTE, s. m. — Voleur de mouchoirs. (Voir PÉGRIOT.)

* BLER, v. a. — Aller.

BLEU, s. m. — Manteau.

BLOQUIR, v. a. — Vendre des objets volés.

BLOT, BON BLOT, s. m.—Bon prix, bon marché.

BOBINO, s. m.—Montre. Terme des *Tireurs* parisiens.

BOCCARD, s. m. — Bordel.

BOCCARI, s. — Beaucaire.

BOGUE, s. f. — Montre. Terme des voleurs parisiens et *Floueurs*.

BOGUISTE, s. m. — Horloger.

BOIS POURRI, s. m. — Amadou.

BOITE, s. f. — Chambre.

BOITE A PANDORE, s. f. — Boite contenant de la cire molle propre à prendre l'empreinte des clés.

BOITEUX D'UN CHASSE, s. m.—Borgne.

BONHOMME, s. m. — Saint.

BONIMENT, s. m. — Long discours adressé à ceux que l'on désire se rendre favorables. Annonce d'un charlatan ou d'un banquiste.

BONIR, v. a. — Dire, assurer.

BONIQUE, s. m. — Vieux. Terme des voleurs normands.

BONJOUR (VOL AU), — (Voir ci-dessous BONJOURIER ou CHEVALIER GRIMPANT).

BONJOURIER, OU CHEVALIER GRIMPANT, s. m. — Voleur au bonjour. La *Gazette des Tribunaux* a souvent entretenu ses lecteurs des *Bonjouriers* ou *Chevaliers Grimpans*; les vols au *bonjour*, à la *tire*, à la *détourne*, qui peuvent être classés dans la catégorie des délits simples, justiciables seulement de l'article 401 du Code Pénal, sont ordinairement les premiers exploits de ceux qui débutent dans la carrière; aussi la physionomie des *Bonjouriers*, des *Tireurs*, des *Détourneurs* n'a-t-elle rien de bien caractéristique. Le costume du *Bonjourier* est propre, élégant même; il est toujours chaussé comme s'il était prêt à partir pour le bal, et un sourire qui ressemble plus à une grimace qu'à toute autre chose, est continuellement stéréotypé sur son visage.

Rien n'est plus simple que sa manière de procéder. Il s'introduit dans une maison à l'insu du portier, ou en lui demandant une personne qu'il sait devoir y demeurer; cela

fait, il monte jusqu'à ce qu'il trouve une porte à laquelle il y ait une clé, il ne cherche pas long-temps, car beaucoup de personnes ont la détestable habitude de ne jamais retirer leur clé de la serrure; le *Bonjourier* frappe d'abord doucement, puis plus fort, puis encore plus fort; si personne n'a répondu, bien certain alors que sa victime est absente ou profondément endormie, il tourne la clé, entre et s'empare de tous les objets à sa convenance; si la personne qu'il vole se réveille pendant qu'il est encore dans l'appartement, le *Bonjourier* lui demande le premier nom venu, et se retire après avoir prié d'agréer ses excuses; le vol est quelquefois déjà consommé lorsque cela arrive.

Il se commet tous les jours à Paris un grand nombre de vols au bonjour; les *Bonjouriers*, pour procéder plus facilement, puisent leurs élémens dans l'*Almanach du Commerce*; ils peuvent donc au besoin citer un nom connu, et, autant que possible, ils ne s'introduisent dans la maison où ils veulent voler, que lorsque le portier est absent; quelquefois ils procèdent avec une audace vraiment remarquable; à ce propos on me permettra de rapporter un fait qui s'est passé il y a quelques années. Un

Bonjourier était entré dans un appartement après avoir frappé plusieurs fois; et, contre son attente, le propriétaire était présent, mais il était à la fenêtre, et paraissait contempler avec beaucoup d'attention un régiment qui passait dans la rue, enseignes déployées et musique en tête, il venait probablement de se faire la barbe, car un plat d'argent encore plein d'eau était sur le lavabo placé près de lui; les obstacles ne découragent pas le *Bonjourier*, il s'approche, prend le plat, le vide et sort: le domicile du receleur n'était pas éloigné, et il est à présumer que le plat à barbe était déjà vendu lorsque son propriétaire vit qu'il avait été volé. L'auteur de ce vol, qui s'est illustré depuis dans une autre carrière, rira bien sans doute si ce livre tombe entre ses mains.

Rien ne serait plus facile que de mettre les *Bonjouriers* dans l'impossibilité de nuire; qu'il y ait dans la loge de chaque concierge un cordon correspondant à une sonnette placée dans chaque appartement, et qu'ils devront tirer lorsqu'un inconnu viendra leur demander un des habitans de la maison. Qu'on ne permette plus aux domestiques de cacher la clé du buffet qui renferme l'argenterie, quelque bien choisie

que soit la cachette, les voleurs sauront facilement la découvrir, cette mesure est donc une précaution pour ainsi dire inutile : il faut autant que possible garder ses clés sur soi.

Lorsqu'un *Bonjourier* a volé une assiette d'argent ou toute autre pièce plate, il la cache sous son gilet; si ce sont des couverts, des timbales, un huilier, son chapeau couvert d'un mouchoir lui sert à céler le larcin. Ainsi, si l'on rencontre dans un escalier un homme à la tournure embarrassée, tournant le dos à la rampe, et portant sous le bras un chapeau couvert d'un mouchoir, il est permis de présumer que cet homme est un voleur. Il serait donc prudent de le suivre jusque chez le portier, et de ne le laisser aller que lorsqu'on aurait acquis la certitude qu'il n'est point ce qu'il paraît être.

Les *Grinchisseurs à la desserte* sont une variété de *Bonjouriers*, dont il sera parlé ci-après. (Voir GRINCHIR A LA DESSERTE.)

BONNE (ÊTRE DE LA), v. p.—Être heureux. Terme générique et qui est employé pour exprimer toutes les situations heureuses de la vie d'un voleur.

BONNE (ÊTRE A LA), v. p. — Être aimé.

BONNE (AVOIR A LA), v. p. — Aimer.

BONNETEUR, s. m.—Celui qui tient dans les campagnes des jeux de cartes auxquels on ne gagne jamais.

BOSMAR, ou BOULE EN DOS, s. m.—Bossu.

BOUBANE, s. f. — Perruque.

BOUC, s. m. — Cocu.

BOUCANADE, s. f.—Corruption. L'action de corrompre avec de l'argent une personne qui connaît un fait que l'on ne veut pas laisser divulguer; ainsi l'on pourra dire : *J'ai coqué la boucanade*, lorsque l'on aura acheté le silence d'un témoin, l'indulgence d'un juge.

BOUCARD, s. f. — Boutique.

BOUCARDIER, s. m.—Voleur de nuit dans les boutiques.

* BOUCHON, s. f. — Bourse.

* BOUCLE DE ZOZE, s. m. — Pain bis.

BOUCLER, v. a. — Enfermer les détenus dans leur cabanon.

* BOUDIN, s. m. — Verrou.

BOUÉE ou BOUYS, s.—Le fouet. Peine qui autrefois était infligée aux petits voleurs et aux filles de mauvaise vie.

BOUFFARDE, s. f. — Pipe.

BOUFFARDIÈRE, s. f.—Cheminée, estaminet, tabagie.

BOUGIE, s. f. — Canne.

* BOUIS, s. m. — Bordel.

BOULANGER, s. m. — Le diable.

BOULE, s. f. — Foire ou fête.

BOULE, s. f. — Tête.

BOULE JAUNE, s. m. — Potiron.

BOULER, v. a. — Aller.

BOULET A QUEUE, s. m. — Melon.

BOULIN, s. m. — Trou fait dans une muraille.

BOULINE, s. f. — Bourse.

BOULINER, v. a. — Trouer la muraille.

BOULINOIRE, s. m. — Villebrequin.

BOULOTAGE, s. f. — Assistance.

BOULOTER, v. a. — Assister.

BOUSCAILLE, s. f. — Boue.

BOUSCAILLEUR, s. m. — Celui qui est chargé d'enlever la boue des rues.

BOUSSOLE, s. m. — Tête.

BOUSSOLE DE SINGE, DE REFROIDI, s. m.—Fromage de Hollande.

BOUTERNE, s. f. — La *Bouterne* est une boîte carrée, d'assez grande dimension, garnie de bijoux d'or et d'argent numérotés, et parmi lesquels les badauds ne manquent pas de remarquer la *pièce à choisir*, qui est ordinaire-

ment une superbe montre d'or accompagnée de la chaîne, des cachets, qui peut bien valoir 5 à 600 fr., et que la *Bouternière* reprend pour cette somme si on la gagne.

Les chances du jeu de la *Bouterne*, qui est composé de huit dés, sont si bien distribuées, qu'il est presque impossible d'y gagner autre chose que des bagatelles. Pour avoir le droit de choisir parmi toutes les pièces celle qui convient le mieux, il faut amener une râfle des huit dés, ce qui est fort rare; mais ceux qui tiennent le jeu ont toujours à leur disposition des dés pipés, et ils savent, lorsque cela leur convient, lessubstituer adroïtement aux autres.

Ils peuvent donc, lorsqu'ils croient le moment opportun, faire ce qu'ils nomment un *vanage*, c'est-à-dire, permettre à celui qu'ils ont jugé devoir se laisser facilement exploiter, de gagner un objet d'une certaine importance; si on se laisse prendre au piége, on peut perdre à ce jeu des sommes considérables. Le truc de la *Bouterne* est presque exclusivement exercé par des femmes étroitement liées avec des voleurs; elles ne manquent jamais d'examiner les lieux dans lesquels elles se trouvent, et s'il y a *gras* (s'il y a du butin à faire),

elles renseignent le mari ou l'amant, qui a bientôt dévalisé la maison. C'est une femme de cette classe qui a indiqué au célèbre voleur Fiancette, dit les *Bas-Bleus*, le vol qui fut commis au Mans, chez le notaire Fouret. Je tiens les détails de cet article de Fiancette lui-même.

Comme on le pense bien, ce n'est pas dans les grandes villes que s'exerce ce truc, il s'y trouve trop d'yeux clairvoyans; mais on rencontre à toutes les foires ou fêtes de village des propriétaires de *Bouterne*. Ils procèdent sous les yeux de MM. les gendarmes, et quelquefois ils ont en poche une permission parfaitement en règle du maire ou de l'adjoint; cela ne doit pas étonner, s'il est avec le ciel des accommodemens, il doit nécessairement en exister avec les fonctionnaires publics.

BOUTON, s. f. — Pièce de 20 francs. Terme d'argot usité parmi les marchands de chevaux.

BOTTES DE NEUF JOURS, s. f. — Bottes percées.

BOYE, s. m. — Bourreau d'un bagne, forçat chargé d'administrer la bastonnade à ses compagnons d'infortune. Il est déferré.

Le forçat qui doit recevoir la bastonnade, est étendu sur le ventre et placé sur un lit de camp, nu jusqu'à la ceinture; le *Boye*, armé d'une corde goudronnée, de quinze à vingt lignes de diamètre, lui en applique quinze, vingt-cinq ou cinquante coups sur le dos, chaque coup enlève la peau et quelquefois la chair.

Cet horrible châtiment emprunté aux mœurs orientales, est administré seulement sur l'ordre du commissaire du bagne, qui est présent à l'exécution, qui souvent encourage le *Boye* de la voix et du geste, et le menace même, si, cédant à un mouvement de commisération, il ne se sert pas de toute la vigueur de son bras.

Le *Boye* reçoit une *carte de vin*, environ trois demi-setiers pour chaque exécution; quelquefois il compose avec le patient qui veut être ménagé, et qui a les moyens de payer; pour celui-là, il a un rotin de coton noirci; mais si la supercherie est découverte, il est bâtonné à son tour.

La peine de la bastonnade est une peine immorale, parce qu'elle n'est autorisée par aucune loi, parce qu'elle ne corrige pas, puisqu'il est constant que c'est presque toujours aux mêmes forçats qu'elle est infligée. Les armées

françaises et prussiennes sont les seules de l'Europe dans lesquelles les punitions corporelles ne sont pas admises, et cependant ces armées sont citées à toutes les autres comme des modèles à suivre. Lorsque l'expérience a démontré l'inefficacité d'une mesure, lorsque surtout cette mesure n'est pas en harmonie avec le caractère et les mœurs du peuple chez lequel elle est usitée, on s'étonne que l'on n'y renonce pas.

Un forçat qui a reçu six ou huit fois la bastonnade, meurt ordinairement d'une maladie de poumons; cependant il se rencontre quelquefois de ces organisations vigoureuses qui résistent à tout, et parmi celles-là, il faut citer un individu nommé Benoit, et surnommé *Arrache l'ame,* qui fut bâtonné trente-cinq fois dans l'espace de seize années, et qui cependant quitta le bagne frais et vigoureux.

BRAIZE, s. m.—Argent monnoyé.

BRANDILLANTE, s. f.—Sonnette.

BRANCHER, v. a.—Pendre.

BRANQUE, s. m.—Ane.

BRELOQUE, s. f.—Pendule.

BREMMIER, s. m.—Fabricant de cartes à jouer.

BREMMES, s. f. — Cartes à jouer.

BREMME DE PACQUELINS, s. f.—Carte de géographie.

BRICKMONT, s. m. — Briquet.

BRIDE, s. f. — Chaîne de forçat.

BRIDÉ (Être), v. p. — Être ferré et prêt à partir pour le bagne. (Voir Tune ou Tunebée).

BRISANT, s. m. — Vent.

BRISEUR-euse, s. — Escroc. Terme auvergnat.

BRISER, v. a. — Escroquer. Terme auvergnat. (Voir Es.).

BRISURE, s. m.—Escroquerie. Terme des escrocs auvergnats.

BROBÊCHE, s. m. — Liard.

* **BROBUANTE**, s. f. — Bague.

BRODANCHER, v. a. — Broder.

BRODER, v. a. — Écrire.

BRODEUR, s. m. —Écrivain.

* **BROQUE**, s. m. — Double. (Ancienne pièce de monnaie.)

BROQUILLE, s. f. — Minute.

BRUGE, s. m. — Serrurier. Ce terme appartient à la *haute pégre*.

BRUGERIE, s. f. — Serrurerie.

BUCHES PLOMBANTES, s. f.—Allumettes.

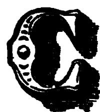
BUQUER, v. a. —Voler dans une boutique en demandant de la monnaie. (Voir CAREURS).

BURLIN, s. m. — Bureau.

BUTE, s. f. — Guillotine.

BUTER, v. a. — Tuer.

BUTEUR, s. m. — Bourreau.



C

** **CABASSER**, v. a. — Tromper.

CABE, s. m. — Chien.

CABERMONT, s. m. — Cabaret.

CABESTAN, s. m.—Officier de paix ou de police.

CABOT, s. m. — Chien.

CABRIOLET, s. m. —Hotte de chiffonnier.

CADENNE, s. f. — Chaîne de col.

CADET, s. m. — Pince de voleur.

CADICHON, s. f. — Montre.

* **CAFARDE**, s. f. — Lune (la).

* **CAGNE**, s. m. — Cheval.

CAGOUX, ARCHI-SUPPOT DE L'ARGOT. — S'il faut croire les historiens du temps, et particulièrement Sauval, le royaume argotique était mieux organisé que beaucoup d'autres, car le grand Coësré n'accordait les dignités de l'empire qu'à ceux de ses sujets qui s'en étaient montrés dignes, soit par leurs capacités, soit par les services qu'ils avaient rendus; aussi n'était-ce que très-difficilement que les argotiers obtenaient le titre de *Cagoux*, ou *Archi-Suppôt de l'Argot*.

Les *Cagoux* étaient, pour la plupart, des écoliers chassés des divers colléges de Paris, des moines qui avaient jeté le froc aux orties, et des prêtres débauchés. Le nom de *Cagoux* vient probablement de la cagoule, espèce de capuchon adapté à leur juste-au-corps, et dont ils avaient l'habitude de se couvrir la tête lorsqu'ils ne voulaient pas être connus.

Les *Cagoux* se faisaient passer pour des personnes de condition ruinées par quelque malheur imprévu, et leur éloquence leur donnait les moyens d'extorquer aux bonnes ames des aumônes quelquefois considérables.

Les *Cagoux* étaient chargés, par le grand Coësré, de la conduite des novices, auxquels

ils devaient apprendre le langage argotique et les diverses ruses du métier d'argotier.

Ce n'était qu'après un noviciat de quelques semaines, durant lesquelles il était rudement battu, afin que son corps se fît aux coups, que le novice était admis à fournir aux argotiers réunis sous la présidence de leur monarque, le premier des deux chefs-d'œuvre qui devaient lui valoir l'accolade fraternelle; à cet effet, une longue corde, à laquelle étaient attachées une bourse et une multitude de petites clochettes, descendait du plafond d'une vaste salle; le novice, les yeux bandés, et se tenant seulement sur une jambe, devait tourner autour de la corde et couper la bourse, sans que les clochettes tintassent; s'il réussissait, il était admis à faire le second chef-d'œuvre; dans le cas contraire, il était roué de coups et remis aux *Cagoux* jusqu'à ce qu'il fût devenu plus adroit.

Le lendemain les *Cagoux* accompagnaient dans un lieu de réunion publique celui qui était sorti victorieux de la première épreuve, et lorsqu'ils avaient avisé un bourgeois portant, suivant la coutume du temps, sa bourse suspendue à sa ceinture, ils lui ordonnaient d'aller la couper; puis, s'adressant à ceux qui se trou-

vaient là : Voilà, disaient-ils, un homme qui va voler la bourse de ce bourgeois, ce qui avait lieu en effet. Le pauvre novice alors était encore battu, non-seulement par les spectateurs désintéressés, mais encore par ses compagnons, qui, cependant, trouvaient le moyen de protéger sa fuite lorsqu'à la faveur du tumulte qu'ils avaient fait naître, ils avaient fait une ample moisson dans les poches des bons habitans de Paris. (Voir le premier volume de l'excellent roman de Victor Hugo, *Notre-Dame de Paris.*)

CAILLÉ, s. m. — Poisson.

CALÈGE, s. f. — Quoiqu'on ne rencontre pas la *Calège* sur la voie publique, elle n'est pas cependant une femme honnête; ses appas sont la marchandise qu'elle débite, mais elle vend très-cher ce que la *Ponante* et la *Dossière* (voir ces mots), livrent à un prix modéré; sa toilette est plus fraîche, ses manières plus polies, mais ses mœurs sont les mêmes; la *Ponante* danse le chahut à la Courtille; la *Calège* danse le cancan au bal Musard; l'une boit du vin à quinze et se grise; l'autre boit du champagne et s'énivre; la première a pour amant un *Cambriolleur* ou un *Roulotier;* l'amant

de la seconde est faiseur ou escroc. Il ne faut pas juger sur l'étiquette du sac.

*CALLOTS, s. m.—Sujets du grand Coësré, qui allaient mendiant par les rues de l'ancien Paris; ils feignaient d'être récemment guéris de la teigne, et de venir de Sainte-Reine. « Sainte-« Chapelle où toutes les années il s'opérait, dit « Félibien, un grand nombre de guérisons vrai-« ment miraculeuses. »

CALOQUÉ, s. m. — Chapeau.

CALOTS, s. m.— Coquilles de noix ; au singulier, dé à coudre.

CALVIGNE, s. f. — Vigne.

CALVIN, s. m. — Raisin.

CAMBRIOLLE, s. f. — Chambre.

CAMBRIOLLEUR-EUSE, s. — On reconnaît un soldat, même lorsque qu'il a quitté l'uniforme pour endosser l'habit bourgeois, on peut se mettre à sa fenêtre, regarder ceux qui passent dans la rue et dire, sans craindre de se tromper, celui-ci est un tailleur, cet autre est un cordonnier ; il y a dans les habitudes du corps de chaque homme un certain je ne sais quoi qui décèle la profession qu'il exerce, et que seulement ceux qui ne savent pas voir ce qui frappe les yeux de tout le monde

ne peuvent pas saisir ; eh bien, si l'on voulait s'en donner la peine, il ne serait guère plus difficile de reconnaître un voleur qu'un soldat, un tailleur ou un cordonnier. Comme il faut que ce livre soit pour les honnêtes gens le fil d'Ariane destiné à les conduire à travers les sinuosités du labyrinthe, j'indique les diagnostics propres à faire reconnaître chaque genre; si après cela ceux auxquels il est destiné ne savent pas se conduire, tant pis pour eux.

Les *Cambriolleurs* sont les voleurs de chambre soit à l'aide de fausses clés soit à l'aide d'effraction. Ce sont pour la plupart des hommes jeunes encore, presque toujours ils sont proprement vêtus, mais quel que soit le costume qu'ils aient adopté, que ce soit celui d'un ouvrier ou celui d'un *dandy*, le bout de l'oreille perce toujours. Les couleurs voyantes, rouge, bleu ou jaune, sont celles qu'ils affectionnent le plus; ils auront de petits anneaux d'or aux oreilles; des colliers en cheveux, trophées d'amour dont ils aimeront à se parer; s'ils portent des gants ils seront d'une qualité inférieure; si d'aventure l'un d'eux ne se fait pas remarquer par l'étrangeté de son costume il y aura dans ses manières quelque chose de contraint

qui ne se remarque pas dans l'honnête homme; ce ne sera point de la timidité, ce sera une gêne, résultat de l'appréhension de se trahir. Ces diverses observations ne sont pas propres seulement aux *Cambriolleurs*, elles peuvent s'appliquer à tous les membres de la grande famille des trompeurs. Les escrocs, les faiseurs, les chevaliers d'industrie, sont les seuls qui se soient fait un front qui ne rougit jamais.

Les *Cambriolleurs* travaillent rarement seuls; lorsqu'ils préméditent un coup, ils s'introduisent trois ou quatre dans une maison, et montent sucessivement; l'un d'eux frappe aux portes, si personne ne répond, c'est bon signe, et l'on se dispose à opérer; aussitôt, pour se mettre en garde contre toute surprise, pendant que l'un des associés fait sauter la gâche ou jouer le rossignol, un autre va se poster à l'étage supérieur, et un troisième à l'étage au-dessous.

Lorsque l'affaire est *donnée* ou *nourrie*, l'un des voleurs se charge de *filer* (suivre) la personne qui doit être volée, dans la crainte qu'un oubli ne la force à revenir au logis; s'il en est ainsi, celui qui est chargé de cette mission la devance, et vient prévenir ses camarades,

qui peuvent alors s'évader avant le retour du *méuière*.

Si, tandis que les *Cambriolleurs* travaillent, quelqu'un monte ou descend, et qu'il désire savoir ce que font dans l'escalier ces individus qu'il ne connaît pas, on lui demande un nom en l'air : une blanchisseuse, une sage-femme, une garde malade; dans ce cas, le voleur interrogé balbutie plutôt qu'il ne parle, il ne regarde pas l'interrogateur, et empressé de lui livrer le passage, il se range contre la muraille, et tourne le dos à la rampe.

Si les voleurs savent que le portier est vigilant, et s'ils présument que le vol consommé ils auront de gros paquets à sortir, l'un d'eux entre tenant un paquet sous le bras; ce paquet, comme on le pense bien, ne contient que du foin, qui est remplacé, lorsqu'il s'agit de sortir, par les objets volés.

Quelques *Cambriolleurs* se font accompagner, dans leurs expéditions, par des femmes portant une hotte ou un panier de blanchisseuse, dans lesquels les objets volés peuvent être facilement déposés; la présence d'une femme sortant d'une maison, et surtout d'une maison sans portier, avec un semblable attirail, est

donc une circonstance qu'il est important de remarquer, si, surtout, l'on croit voir cette femme pour la première fois.

Il y a aussi les *Cambriolleurs à la flan* (voleurs de chambre au hasard) qui s'introduisent dans une maison sans auparavant avoir jeté leur dévolu; ces improvisateurs ne sont sûrs de rien, ils vont de porte en porte, où il y a ils prennent, où il n'y a rien, le voleur, comme le roi, perd ses droits. Le métier de *Cambriolleur à la flan,* qui n'est exercé que par ceux qui débutent dans la carrière, est très-périlleux et très-peu lucratif.

Les voleurs ont des habitudes qu'ils conservent durant tout le temps de leur exercice; a une époque déjà éloignée, ils se faisaient tous chausser chez une cordonnière que l'on nommait la mère Rousselle, et qui demeurait rue de la Vannerie; à la même époque, Gravès, rue de la Verrerie, et Tormel, rue Culture-Sainte-Catherine, étaient les seuls tailleurs qui eussent le privilége d'habiller ces messieurs. Le contact a corrompu les deux tailleurs, pères et fils sont à la fin devenus voleurs, et ont été condamnés; la cordonnière, du moins je le pense, a été plus ferme; mais, quoiqu'il en

soit, sa réputation était si bien, faite et ses chaussures si remarquables, que lorsqu'un individu était arrêté et conduit à M. Limodin, interrogateur, il était sans miséricorde envoyé à Bicêtre si pour son malheur il portait des souliers sortis des magasins de la mère Rousselle. Une semblable mesure était arbitraire sans doute, mais cependant l'expérience avait prouvé son utilité.

Les voleuses, de leur côté, avaient pour couturière une certaine femme nommée Mulot; elle seule, disaient-elles, savait avantager la taille, et faire sur les coutures ce qu'elles nommaient des *nervures*.

Les nuances, aujourd'hui, ne sont peut-être pas aussi tranchées; mais cependant, si un voleur en renom adopte un costume, tous les autres cherchent à l'imiter.

Je me suis un peu éloigné des *Cambriolleurs*, auxquels je me hâte de revenir; ces messieurs, avant de tenter une entreprise, savent prendre toutes les précautions propres à en assurer le succès; ils connaissent les habitudes de la personne qui habite l'appartement qu'ils veulent dévaliser; ils savent quand elle sera absente, et si chez elle il y a du butin à faire.

Le meilleur moyen à employer pour mettre les *Cambriolleurs* dans l'impossibilité de nuire, est de toujours tenir la clé de son appartement dans un lieu sûr; ne la laissez jamais à votre porte, ne l'accrochez nulle part, ne la prêtez à personne, même pour arrêter un saignement de nez; si vous sortez, et que vous ne vouliez pas la porter sur vous, cachez-la le mieux qu'il vous sera possible. Cachez aussi vos objets les plus précieux; cela fait, laissez à vos meubles toutes vos autres clés : vous épargnerez aux voleurs la peine d'une effraction qui ne les arrêterait pas, et à vous le soin de faire réparer le dégât que sans cela ils ne manqueraient pas de commettre.

Les plus dangereux *Cambriolleurs* sont, sans contredit, les *Nourrisseurs;* on les nomme ainsi parce qu ils *nourrissent* des affaires. Nourrir une affaire, c'est l'avoir toujours en perspective, en attendant le moment le plus propice pour l'exécution; les *Nourrisseurs*, qui n'agissent que lorsqu'ils ont la certitude de ne point faire coup fourré, sont ordinairement de vieux routiers qui connaissent plus d'un tour; ils savent se ménager des intelligences où ils veulent voler; au besoin même, l'un d'eux vient s'y

loger, et attend, pour commettre le vol, qu'il ait acquis dans le quartier qu'il habite une considération qui ne permette pas aux soupçons de s'arrêter sur lui. Ce dernier n'exécute presque jamais, il se borne seulement à fournir aux exécutans tous les indices qui peuvent leur être nécessaires. Souvent même il a la précaution de se mettre en évidence lors de l'exécution, afin que sa présence puisse, en temps opportun, servir à établir un alibi incontestable.

Ce sont ordinairément de vieux voleurs qui travaillent de cette manière; parmi eux on cite le nommé Godé, dit *Marquis*, dit *Capdeville;* après s'être évadé du bagne, il y a plus de quarante ans, il vint s'établir aux environs de Paris, où il commit deux vols très-considérables, l'un à Saint-Germain en Laye, l'autre à Belleville; cet individu est aujourd'hui au bagne de Brest, où il subit une condamnation à perpétuité.

Les vols de chambre sont ordinairement commis les dimanches et jours de fête.

CAMBROU-OUZE, s. — Domestique, servante.

CAMBROUZE, s. f. — Province.

CAMBROUZIER, s. m. — Voleur de campagne.

CAMÉLÉON, s. m. — Courtisan.

CAMELOT, s. m. — Marchand.

CAMELOTTE, s. m. — Sperme.

CAMELOTTE, s. f. — Toute espèce de marchandises.

CAMISOLLE, s. m. — Gilet.

*CAMOUFLE, s. f. — Chandelle.

CAMOUFLET, s. m. — Chandelier.

CAMOUFLEMENT, s. m. — Déguisement.

CAMOUFLER, v. a. — Déguiser.

* CAMUSE, s. f. — Carpe.

CANAGE, s. f. — Agonie, dernière lutte contre la mort.

CANAPÉ, s. m.—On trouve dans le langage des voleurs, dix, vingt mots même, pour exprimer telle action répréhensible, ou tel vice honteux; on n'en trouve pas un seul pour remplacer ceux de la langue usuelle, qui expriment des idées d'ordre ou de vertu; aussi doit-on s'attendre à trouver, dans un livre destiné à faire connaître leurs mœurs et leur langage, des récits peu édifians. J'ai réfléchi long-temps avant de me déterminer à leur donner place dans cet ouvrage; je craignais que quelques censeurs sévères ne m'accusassent d'avoir outragé la pudeur, mais après j'ai pensé que le

vice n'était dangereux que lorsqu'on le peignait revêtu d'un élégant habit, mais que, nu, sa laideur devait faire reculer les moins délicats; voilà pourquoi cet article et quelques autres semblables se trouveront sous les yeux du lecteur; voilà pourquoi je n'ai pas employé des périphrases pour exprimer ma pensée; voilà pourquoi le mot propre est toujours celui qui se trouve sous ma plume. Je laisse au lecteur le soin de m'apprendre si la méthode que j'ai adoptée est la meilleure.

Le *Canapé* est le rendez-vous ordinaire des pédérastes; les *Tantes* (voir ce mot), s'y réunissent pour procurer à ces libertins blasés, qui appartiennent presque tous aux classes éminentes de la société, les objets qu'ils convoitent; les quais, depuis le Louvre jusqu'au Pont-Royal, la rue Saint-Fiacre, le boulevard entre les rues Neuve-du-Luxembourg et Duphot, sont des *Canapés* très-dangereux. On conçoit, jusques à un certain point, que la surveillance de la police ne s'exerce sur ces lieux que d'une manière imparfaite; mais ce que l'on ne comprend pas, c'est que l'existence de certaines maisons, entièrement dévolues aux descendans des Gomorrhéens, soient to-

lérées; parmi ces maisons, je dois signaler celle que tient le nommé, ou plutôt (pour conserver à cet être amphibie la qualification qu'il ou elle se donne), la nommée Cottin, rue de Grenelle Saint-Honoré, n° 3; la police a déjà plusieurs fois fait fermer cette maison, réceptacle immonde de tout ce que Paris renferme de fangeux. et toujours elle a été rouverte; pourquoi? je m'adresse cette interrogation, sans pouvoir y trouver une réponse convenable; est-ce parce que quelquefois on a pu y saisir quelques individus brouillés avec la justice; je ne puis croire que ce soit cette considération qui ait arrêté l'autorité, on sait maintenant apprécier l'utilité de ces établissemens où les gens vicieux se rassemblent pour corrompre les honnêtes gens qu'un hasard malheureux y amène.

CANARD SANS PLUMES, s. m. — Nerf de bœuf avec lequel les argousins frappent les forçats qui sont en route pour le bagne.

CANELLE, s. — Caen.

CANER, v. a. — Agoniser, être prêt à mourir.

CANER LA PEGRENNE, v. n. — Mourir de faim.

CANICHE, s. m. — Ballot carré à oreilles.

CANTON ou CARRUCHE, s. f.—Prison.

CANTONNIER-IÈRE, s.—Prisonnier, prisonnière.

CAPAHUTER, v. a. — Assassiner son complice pour s'approprier sa part de butin.

CAPITAINAGE, s. m.—Agiotage.

CAPITAINE, s. m.—Agioteur.

CAPITAINER, v. a.—Agioter.

* CAPONS, s. m. — Sujet du roi des argotiers, larrons et coupeurs de bourses.

* CAPRE, s. m.—Carolus, ancienne pièce de monnaie.

CARANTE, s. f.—Table.

CARCAGNO, s. m.—Usurier.

CARDINALE, s. f.—Lune. Terme des voleurs des provinces du Nord.

CAR-D'ŒIL, ou plutôt QUART-D'ŒIL, s. m. —Commissaire de police.

CARER, v. a. — Voler à la *care*. (Voir ci-après CAREUR).

CAREUR-EUSE, s.—Presque tous les *Careurs* sont des Bohémiens, des Italiens ou des Juifs. Hommes ou femmes, ils se présentent dans un magasin achalandé, et après avoir acheté ils donnent en paiement une pièce de monnaie dont la valeur excède de beaucoup celle de l'objet

dont ils ont fait l'acquisition; tout en examinant la monnaie qui leur a été rendue, ils remarquent une ou deux pièces qui ne sont pas semblables aux autres, les anciennes pièces de vingt-quatre sous, les écus de six francs à la vache ou au double W, sont celles qu'ils remarquent le plus habituellement, parce que l'on croit assez généralement qu'il y a dans ees pièces de monnaie une certaine quantité d'or, et que cette croyance doit donner à la proposition qu'ils ont l'intention de faire, une certaine valeur : « Si vous aviez beaucoup de « pièces semblables à celles-ci, nous vous les « prendrions en vous donnant un bénéfice, » disent-ils. Le marchand, séduit par l'appât du gain, se met à chercher dans son comptoir, et quelquefois même dans les sacs de sa réserve, des pièces telles que le *Careur* en désire, et si pour accélérer la recherche le marchand lui permet l'accès de son comptoir, il peut être assuré qu'il y puisera avec une dextérité vraiment remarquable.

Les *Careurs* ont dans leur sac plusieurs ruses dont ils se servent alternativement, mais un échange est le fondement de toutes; au reste il est très-facile de reconnaître les *Careurs*, tandis

qu'on ouvre le comptoir, ils y plongent la main comme pour aider au triage et indiquer les pièces qu'ils désirent, si par hasard le marchand a besoin d'aller dans son arrièrre boutique pour leur rendre sur une pièce d'or, ils le suivent, et il n'est sorte de ruses qu'ils n'emploient pour parvenir à mettre la main dans le sac.

Que les marchands se persuadent bien que les anciennes pièces de vingt-quatre sous, les écus de six francs à la vache ou au double W, ainsi que les monnaies étrangères n'ont point une valeur exceptionnelle; qu'ils aient l'œil continuellement ouvert sur les inconnus, hommes, femmes ou enfans, qui viendraient, sous quel prétexte que ce soit, leur proposer un échange, et ils seront à l'abri de la ruse des plus adroits *Careurs*.

Il y a parmi les *Careurs*, comme parmi *les Cambriolleurs* et autres voleurs, des *nourrisseurs* d'affaires; ces derniers, pour gagner la confiance de celui qu'ils veulent dépouiller, lui achètent, jusqu'à ce que le moment opportun soit arrivé, des pièces cinq ou six sous au-delà de leur valeur réelle.

Les *Romamichels* (voir ce mot) citent parmi

les célébrités de leur corporation, deux *Careuses* célèbres, nommées la *Duchesse* et *la mère Caron*. Avant d'exercer ce métier ces femmes servaient d'éclaireurs à la bande du fameux Sallambier, chauffeur du Nord, exécuté à Bruges avec trente de ses complices.

CARIBENER, v. a. —Voler à la *care*. (Voir CAREUR.)

CARLE, s. m. —Argent monnoyé.

CARLINE, s. f. —Mort (la).

CARNE, s. f. — Viande gâtée.

CAROUBLE, s. f. —Fausse clé.

CAROUBLEUR-EUSE, s. —Variété de *Cambriolleurs*; ils entretiennent des intelligences avec les domestiques, frotteurs, colleurs de papiers, peintres. Aussi comme ils connaissent parfaitement les endroits qui peuvent leur offrir des ressources, ils vont droit au but; la plupart du temps ils se servent de fausses clés qu'ils fabriquent eux-mêmes sur les empreintes qui leur sont données par les *indicateurs* leurs complices.

CASCARET, s. m. —Écu de trois francs.

CASQUER, v. a. — Donner aveuglément dans tous les piéges.

CASSANTE, s. —Noix, dent.

CASSER, v. a.—Couper.

CASTUC, s. f.—Prison.

CASTUS, s. m.—Hôpital.

CAVALER (Se), v. p.—S'enfuir.

CAVÉ, s. f.—Dupe.

CAYER, s. m.—Poisson.

* CAYMAN, s. m.—Mendiant.

CERCLE, s. m.—Argent.

CERCLÉ, s. m.—Tonneau.

CENTRE A L'ESTORGUE, s. m. — Sobriquet, faux nom.

CENTRE, s. m. — Nom propre.

CERF-VOLANT, s. f. — Femme qui dépouille les petits enfans dans une allée ou dans un lieu écarté.

* CERT DE CHARRUE, s. m. — Quart d'écu.

CHAHUTER, v. a.—Faire tapage pour s'amuser.

CHAHUTEUR-euse, s. — Tapageur, tapageuse.

CHANOINE-esse, s. — Rentier, rentière.

CHANTER (Faire), v. a. — (Voir ci-après Chanteur.)

CHANTEUR, s. m. — Celui qui fait contri-

buer un individu en le menaçant de mettre le public ou l'autorité dans la confidence de sa turpitude. Ce serait une entreprise pour ainsi dire inexécutable que dévoiler tous les *chantages*, et seulement esquisser la physiologie de tous les *Chanteurs*. Après avoir parlé des journalistes qui exploitent les artistes dramatiques, auxquels ils accordent ou refusent des talens suivant que le chiffre de leurs abonnemens est plus ou moins élevé; ceux qui vous menacent, si vous ne leur donnez pas une certaine somme, d'imprimer dans leur feuille une notice biographique sur vous, votre père, votre mère ou votre sœur, qui vous offrent à un prix raisonnable l'oraison funèbre de celui de vos grands parens qui vient de rendre l'ame; du vaudevilliste qui a des flons-flons pour tous les anniversaires; du poète qui a des dithyrambes pour toutes les naissances et des élégies pour tous les morts, il en resterait encore beaucoup d'autres, *Chanteurs* par occasion sinon par métier; et parmi ces derniers il faudrait ranger ceux qui vendent leur silence ou leur témoignage, l'honneur de la femme qu'ils ont séduite, une lettre tombée par hasard entre leurs mains et mille autres encore; mais comme il

n'y a pas de loi qui punisse le fourbe adroit, le calomniateur, le violateur de la foi jurée; comme tous ceux dont je viens de parler sont de *très-honnêtes gens*, je ne veux pas m'occuper d'eux.

Les bornes de cet ouvrage ne me permettent de parler que des individus que les articles du Code Pénal atteignent; si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, je me détermine à écrire le recueil des ruses de tous les fripons qui pullulent dans le monde, fripons auxquels le procureur du roi donne la main, et qui sont salués par le commissaire de police, il faudra que je me résolve à écrire un ouvrage plus volumineux que la *Biographie* des frères Michaud.

Si quelquefois de très-braves gens n'étaient pas les victimes des *Chanteurs*, on pourrait, sans qu'il en résultât un grand mal, laisser ces derniers exercer paisiblement leur industrie; car ceux qu'ils exploitent ne valent guère plus qu'eux; ce sont de ces hommes que les lois du moyen âge, lois impitoyables il est vrai, condamnaient au dernier supplice; de ces hommes dont toutes les actions, toutes les pensées, sont un outrage aux lois imprescriptibles de la nature; de ces hommes que l'on est forcé de

regarder comme des anomalies, si l'on ne veut pas concevoir une bien triste idée de la pauvre humanité.

Les *Chanteurs* ont à leur disposition de jeunes garçons doués d'une jolie physionomie, qui s'en vont tourner autour de tel financier, de tel noble personnage, et même de tel magistrat qui ne se rappelle de ses études classiques que les odes d'Anacréon à Bathylle, et les passages des Bucoliques de Virgile adressés à Alexis; si le *pantre* mord à l'hameçon, le *Jésus* le mène dans un lieu propice, et lorsque le délit est bien constaté, quelquefois même lorsqu'il a déjà reçu un commencement d'exécution, arrive un agent de police d'une taille et d'une corpulence respectable : « Ah ! je « vous y prends, dit-il ; suivez-moi chez le « commissaire de police. » Le *Jésus* pleure, le pécheur supplie; larmes et prières sont inutiles. Le pécheur offre de l'argent, le faux sergent de ville est incorruptible, mais le commissaire de police supposé n'est pas inexorable : tout s'arrange, moyennant finance, et le procès-verbal est jeté au feu.

Ce n'est point toujours de cette manière que procèdent les *Chanteurs*, c'est quelquefois le

frère du jeune homme qui remplace le sergent de ville, et son père qui joue le rôle du commissaire de police; cette dernière manière de procéder est même la plus usitée.

Beaucoup de gens, bien certains qu'ils avaient affaire à des fripons, ont cependant financé; s'ils s'étaient plaint, les *Chanteurs*, il est vrai, auraient été punis, mais la turpitude des plaignans aurait été connue : ils se turent et firent bien.

Un individu bien connu, le sieur L......, exerce depuis très-long-temps, à Paris, le métier de *Chanteur*, sans que jamais la police ait trouvé l'occasion de lui chercher noise; ses confrères, admirateurs enthousiastes de son audace et de son adresse, l'ont surnommé le *soprano des Chanteurs*. Je ne pense pas cependant qu'il lui manque ce que ne possèdent pas les sopranos de la chapelle sixtine.

CHARLOT, s. m. — Bourreau.

CHARON, s. m. — Voleur.

CHARRIAGE, s. m. — Le mot *charriage*, dans la langue des voleurs, est un terme générique qui signifie voler un individu en le mystifiant. Je donne dans l'article ci-après (voir *Charrieurs*), quelques détails sur le mode de

charriage le plus usité : il sera parlé des autres à leur ordre respectif.

CHARRIEURS, s. m.—Les *Charrieurs* sont en même temps voleurs et mystificateurs, et presque toujours ils spéculent sur la bonhomie d'un fripon qui n'exerce le métier que par occasion ; ils vont habituellement deux de compagnie, l'un se nomme l'*Américain*, et l'autre le *Jardinier*. Le *Jardinier* aborde le premier individu dont l'extérieur n'annonce pas une très-vaste conception, et il sait trouver le moyen de lier conversation avec lui ; tout à coup ils sont abordés par un *quidam*, richement vêtu, qui s'exprime difficilement en français, et qui désire être conduit, soit au Jardin du Roi, soit au Palais-Royal, soit à la plaine de Grenelle pour y voir *le petite foussillement pien choli*, mais toujours à un lieu très-éloigné de l'endroit où l'on se trouve ; il offre pour payer ce léger service une pièce d'or, quelquefois même deux ; il s'est adressé au *Jardinier*, et celui-ci dit à la dupe : « Puisque « nous sommes ensemble, nous partagerons « cette bonne aubaine ; conduisons cet étranger « où il désire aller, cela nous promènera. » On ne gagne pas tous les jours dix ou vingt francs

sans se donner si peu de peine, aussi la dupe se garde bien de refuser la proposition; les voilà partis tous les trois pour leur destination.

L'étranger est très-communicatif. Il raconte son histoire à ses deux compagnons; il n'est que depuis peu de jours à Paris; il était au service d'un riche étranger qui est mort en arrivant en France, et qui lui a laissé beaucoup de pièces jaunes, qui n'ont pas cours en France, et qu'il voudrait bien changer contre des pièces blanches; il donnerait volontiers une des siennes pour deux de celles qu'il désire.

La dupe trouve l'affaire excellente, il y a 100 p. °/° à gagner à un pareil marché; il s'entend avec le *Jardinier*, et il est convenu qu'ils duperont l'*Américain*. « Mais, dit le *Jardinier*, les pièces d'or ne sont peut-être pas bonnes, il faut aller les faire estimer. » Ils font comprendre cette nécessité à l'étranger, qui leur confie une pièce sans hésiter, et ils vont ensemble chez un changeur qui leur remet huit pièces de cinq francs en échange d'une de quarante; ils en remettent quatre à l'*Américain*, qui paraît parfaitement content, et ils en gardent chacun deux : les bons comptes font

les bons amis; l'affaire est presque conclue, l'*Américain* étale ses rouleaux d'or, qu'il met successivement dans un petit sac fermé par un cadenas.

« Vous àvre fait estimer mon bièce d'or, dit-il alors, moi fouloir aussi savoir si votre archent il être pon. »

Rien de plus juste, dit le *Jardinier*. L'*Américain* ramasse toutes les pièces de cinq francs du *pantre*, et sort accompagné du *Jardinier*, soi-disant pour aller les faire estimer. Il va sans dire qu'il a laissé en garantie le petit sac qui contient ses rouleaux d'or.

Le *simple* est tout à fait tranquille; il attend paisiblement dans la salle du marchand de vins, chez lequel il s'est laissé entraîner, qu'il plaise à ses deux compagnons de revenir; il attend une demi-heure, puis une heure, puis deux, puis les soupçons commencent à lui venir, il ouvre le sac dans lequel au lieu de rouleaux de pièces d'or, il ne trouve que des rouleaux de monnaie de billon.

CHARRIEUR A LA MÉCANIQUE.—Voleur qui, avec le mouchoir, attrape un passant par le col, le porte ainsi sur les épaules pendant qu'un camarade s'occupe à le dévaliser de manière à le

laisser quelquefois nu et sans vie sur la route.

Lorsque le *pantre* est mort, ce qui arrive quelquefois, les *Charrieurs à la mécanique* jettent le cadavre dans le canal; car c'est ordinairement dans ce quartier désert qu'ils exercent leur horrible industrie.

* CHASSE NOBLE, s. m.—Chasse-coquin, suisse de porte.

CHASSE A L'ESTORGUE, s. m. — Œil louche.

CHASSER DES RELUITS, v. a.—Pleurer.

CHAT, s. m. — Concierge de prison.

CHATTE, s. f. — Pièce de six francs. Les filles publiques sont à-peu-près les seules qui se servent de ce terme.

CHAUD-E, v. p. (Être). — Qui se défie, qui se tient sur ses gardes.

CHAUDELANCE, s. f. — Gonorrhée.

CHAUMIR, v. a. — Perdre.

CHEMISE DE CONSEILLER, s. m.—Linge volé.

* CHENATRE ou CHENU, ad. — Bon.

CHÊNE, s. m. — Homme.

CHENU RELUIT, adv. — Bonjour.

CHENU SORGUE, adv. — Bonsoir.

CHER, ad. — Rude.

CHER, ad. — Haut, élevé.

CHÉRANCE, s. f. — Ivresse.

CHEVAL DE RETOUR, s. m. — Celui qui est conduit au bagne pour la deuxième fois.

CHEVALIER D'INDUSTRIE, s. m. — Les chevaliers d'industrie, quelles que soient d'ailleurs les qualités qu'ils possèdent, n'ont pas marché avec le siècle, ils sont restés stationnaires au milieu des changemens qui s'opéraient autour d'eux, je crois même qu'ils ont reculé au lieu d'avancer; car j'ai beau regarder autour de moi, je ne reconnais pas, parmi les illustrations contemporaines, les dignes successeurs des Cagliostro, des comte de Saint-Germain, des Casanova, des chevalier de la Morlière, et de cent autres dont les noms m'échappent.

Ces messieurs de l'ancien régime étaient pour la plupart des cadets de famille, mousquetaires, chevau-légers ou chevaliers de Malte, qui, avant de devenir fripons, avaient commencé par être dupes. Ils portaient la cravate, le jabot et les manchettes de point de Bruxelles, l'habit nacarat, la veste gorge de pigeon, la culotte noire, les bas de soie blancs et les souliers à talons rouges; l'or et les pierreries étincelaient sur toute leur personne; ils étaient

toujours pimpans, frisés, musqués et poudrés, et lorsqu'il le fallait ils savaient se servir de l'épée qui leur battait le mollet. Un nom illustre, un titre quelconque, qui leur appartenait réellement, ou qu'ils savaient prendre, leur ouvrait toutes les portes; aussi on les rencontrait quelquefois à l'œil de bœuf, au petit lever, ou dans les salons de la favorite; comme les plus grands seigneurs ils avaient leur petite maison, ils entretenaient des *filles* d'Opéra; et le matin avant de sortir, ils demandaient à leur valet s'il avait mis de l'or dans leurs poches, *le Chevalier à la Mode* de Dancourt, le marquis du *Joueur;* et celui de *l'École des Bourgeois*, sont des types que le lecteur connaît aussi bien que moi.

A cette époque un homme de bonne compagnie devait nécessairement avoir des dettes, et surtout ne pas les payer; Don Juan faisait des politesses à M. Dimanche, mais Don Juan est une spécialité. Les grands seigneurs et les chevaliers d'industrie du dix-huitième siècle faisaient rosser par leurs gens ou jeter par les fenêtres ceux de leurs créanciers qui se montraient récalcitrans. Les chevaliers d'industrie de l'époque actuelle sont, sauf les qualités qu'ils ne possèdent pas, à-peu-près ce qu'étaient

leurs prédécesseurs; l'humeur des créanciers est plus changée que tout le reste; ces messieurs, maintenant, ne se laissent ni battre, ni jeter par la fenêtre, mais ils se laissent duper: les chevaliers spéculateurs n'en demandent pas davantage.

Voici l'exposé des qualités physiques et morales que doit absolument posséder celui qui veut suivre les traces des grands hommes de la corporation :

Un esprit vif et cultivé, une bravoure à toute épreuve, une présence d'esprit inaltérable, une physionomie à la fois agréable et imposante, une taille élevée et bien prise.

Le chevalier qui possède ces diverses qualités n'est encore qu'un pauvre sire, s'il ne sait pas les faire valoir; ainsi il devra, avant de se lancer sur la scène, s'être muni d'un nom d'honnête homme; un chevalier d'industrie ne peut se nommer ni Pierre Lelong, ni Eustache Lecourt.

Sa carrière est manquée s'il est assez sot pour se donner un nom du genre de ceux-ci : Saint-Léon, Saint-Clair, Saint-Firmin, ou quelque autre saint que ce soit; le saint est usé jusqu'à la corde.

Pourvu d'un nom, l'aspirant doit se pourvoir d'un tailleur. Ses habits, coupés dans le dernier goût, sortiront des ateliers de Humann, de Barde ou de Chevreuil : le reste à l'avenant; il prendra ses gants chez Valker, son chapeau chez Bandoni, ses bottes chez Concanon, sa canne chez Thomassin; il ne se servira que de foulards de l'Inde, ou de mouchoirs de fine batiste; il conservera ses cigares dans une boîte élégante, des magasins de Susse ou de Giroux.

Il se logera dans une des rues nouvelles de la Chaussée-d'Antin. Des meubles de palissandre, des draperies élégantes, des bronzes, des glaces magnifiques, des tapis de Lamornaix, garniront ses appartemens.

Ses chevaux seront anglais, son tilbury du carrossier à la mode.

Son domestique ne sera ni trop jeune ni trop vieux; perspicace, prévoyant, audacieux et fluet, il saura, à propos, parler des propriétés de monsieur, de ses riches et vieux parens, etc., etc.

Lorsque l'aspirant se sera procuré tout cela, sans débourser un sou, il aura gagné ses éperons de chevalier.

Un portier complaisant est la première nécessité d'un chevalier d'industrie, aussi le sien sera choyé, adulé, et surtout généreusement payé.

Lorsque toutes ses mesures sont prises, le chevalier entre en lice et attaque l'ennemi avec l'espoir du succès; alors les marchands et les fournisseurs attendent dans son antichambre qu'il veuille bien les recevoir; quelquefois même un escompteur délicat apporte lui-même de l'argent au grand personnage; à la vérité, cet honnête usurier vend ses écus au poids de l'or, il ne prend que 4 ou 5 p. °/° par mois, et l'intérêt en dedans, de sorte que l'emprunteur ne reçoit que très-peu de chose, mais toujours est-il qu'il reçoit, tandis qu'il est positif que le marchand d'argent ne recevra jamais rien.

CHEVRONNÉ (Être), v. p. — Être en récidive, être noté comme voleur.

CHIBRE, s. m. — Membre viril.

CHICANE, v. a. (Grinchir a la). — Les *Grinchisseurs à la chicane* sont les plus adroits *Tireurs*, ceux qui *travaillent* sans compères. Ils se placent devant une personne, mettent leur main derrière eux, et de cette manière lui volent ou sa montre ou sa bourse; certes, ce

Pourvu d'un nom, l'aspirant doit se pourvoir d'un tailleur. Ses habits, coupés dans le dernier goût, sortiront des ateliers de Humann, de Barde ou de Chevreuil : le reste à l'avenant; il prendra ses gants chez Valker, son chapeau chez Bandoni, ses bottes chez Concanon, sa canne chez Thomassin; il ne se servira que de foulards de l'Inde, ou de mouchoirs de fine batiste; il conservera ses cigares dans une boîte élégante, des magasins de Susse ou de Giroux.

Il se logera dans une des rues nouvelles de la Chaussée-d'Antin. Des meubles de palissandre, des draperies élégantes, des bronzes, des glaces magnifiques, des tapis de Lamornaix, garniront ses appartemens.

Ses chevaux seront anglais, son tilbury du carrossier à la mode.

Son domestique ne sera ni trop jeune ni trop vieux; perspicace, prévoyant, audacieux et fluet, il saura, à propos, parler des propriétés de monsieur, de ses riches et vieux parens, etc., etc.

Lorsque l'aspirant se sera procuré tout cela, sans débourser un sou, il aura gagné ses éperons de chevalier.

Un portier complaisant est la première nécessité d'un chevalier d'industrie, aussi le sien sera choyé, adulé, et surtout généreusement payé.

Lorsque toutes ses mesures sont prises, le chevalier entre en lice et attaque l'ennemi avec l'espoir du succès; alors les marchands et les fournisseurs attendent dans son antichambre qu'il veuille bien les recevoir; quelquefois même un escompteur délicat apporte lui-même de l'argent au grand personnage; à la vérité, cet honnête usurier vend ses écus au poids de l'or, il ne prend que 4 ou 5 p. % par mois, et l'intérêt en dedans, de sorte que l'emprunteur ne reçoit que très-peu de chose, mais toujours est-il qu'il reçoit, tandis qu'il est positif que le marchand d'argent ne recevra jamais rien.

CHEVRONNÉ (Être), v. p. — Être en récidive, être noté comme voleur.

CHIBRE, s. m. — Membre viril.

CHICANE, v. a. (Grinchir a la). — Les *Grinchisseurs à la chicane* sont les plus adroits *Tireurs*, ceux qui *travaillent* sans compères. Ils se placent devant une personne, mettent leur main derrière eux, et de cette manière lui volent ou sa montre ou sa bourse; certes, ce

Pourvu d'un nom, l'aspirant doit se pourvoir d'un tailleur. Ses habits, coupés dans le dernier goût, sortiront des ateliers de Humann, de Barde ou de Chevreuil : le reste à l'avenant; il prendra ses gants chez Valker, son chapeau chez Bandoni, ses bottes chez Concanon, sa canne chez Thomassin; il ne se servira que de foulards de l'Inde, ou de mouchoirs de fine batiste; il conservera ses cigares dans une boîte élégante, des magasins de Susse ou de Giroux.

Il se logera dans une des rues nouvelles de la Chaussée-d'Antin. Des meubles de palissandre, des draperies élégantes, des bronzes, des glaces magnifiques, des tapis de Lamornaix, garniront ses appartemens.

Ses chevaux seront anglais, son tilbury du carrossier à la mode.

Son domestique ne sera ni trop jeune ni trop vieux; perspicace, prévoyant, audacieux et fluet, il saura, à propos, parler des propriétés de monsieur, de ses riches et vieux parens, etc., etc.

Lorsque l'aspirant se sera procuré tout cela, sans débourser un sou, il aura gagné ses éperons de chevalier.

Un portier complaisant est la première nécessité d'un chevalier d'industrie, aussi le sien sera choyé, adulé, et surtout généreusement payé.

Lorsque toutes ses mesures sont prises, le chevalier entre en lice et attaque l'ennemi avec l'espoir du succès; alors les marchands et les fournisseurs attendent dans son antichambre qu'il veuille bien les recevoir; quelquefois même un escompteur délicat apporte lui-même de l'argent au grand personnage; à la vérité, cet honnête usurier vend ses écus au poids de l'or, il ne prend que 4 ou 5 p. ₒ/ₒ par mois, et l'intérêt en dedans, de sorte que l'emprunteur ne reçoit que très-peu de chose, mais toujours est-il qu'il reçoit, tandis qu'il est positif que le marchand d'argent ne recevra jamais rien.

CHEVRONNÉ (Être), v. p. — Être en récidive, être noté comme voleur.

CHIBRE, s. m. — Membre viril.

CHICANE, v. a. (Grinchir a la). — Les *Grinchisseurs à la chicane* sont les plus adroits *Tireurs*, ceux qui *travaillent* sans compères. Ils se placent devant une personne, mettent leur main derrière eux, et de cette manière lui volent ou sa montre ou sa bourse; certes, ce

Pourvu d'un nom, l'aspirant doit se pourvoir d'un tailleur. Ses habits, coupés dans le dernier goût, sortiront des ateliers de Humann, de Barde ou de Chevreuil : le reste à l'avenant; il prendra ses gants chez Valker, son chapeau chez Bandoni, ses bottes chez Concanon, sa canne chez Thomassin; il ne se servira que de foulards de l'Inde, ou de mouchoirs de fine batiste; il conservera ses cigares dans une boîte élégante, des magasins de Susse ou de Giroux.

Il se logera dans une des rues nouvelles de la Chaussée-d'Antin. Des meubles de palissandre, des draperies élégantes, des bronzes, des glaces magnifiques, des tapis de Lamornaix, garniront ses appartemens.

Ses chevaux seront anglais, son tilbury du carrossier à la mode.

Son domestique ne sera ni trop jeune ni trop vieux; perspicace, prévoyant, audacieux et fluet, il saura, à propos, parler des propriétés de monsieur, de ses riches et vieux parens, etc., etc.

Lorsque l'aspirant se sera procuré tout cela, sans débourser un sou, il aura gagné ses éperons de chevalier.

Un portier complaisant est la première nécessité d'un chevalier d'industrie, aussi le sien sera choyé, adulé, et surtout généreusement payé.

Lorsque toutes ses mesures sont prises, le chevalier entre en lice et attaque l'ennemi avec l'espoir du succès; alors les marchands et les fournisseurs attendent dans son antichambre qu'il veuille bien les recevoir; quelquefois même un escompteur délicat apporte lui-même de l'argent au grand personnage; à la vérité, cet honnête usurier vend ses écus au poids de l'or, il ne prend que 4 ou 5 p. °/° par mois, et l'intérêt en dedans, de sorte que l'emprunteur ne reçoit que très-peu de chose, mais toujours est-il qu'il reçoit, tandis qu'il est positif que le marchand d'argent ne recevra jamais rien.

CHEVRONNÉ (Être), v. p. — Être en récidive, être noté comme voleur.

CHIBRE, s. m. — Membre viril.

CHICANE, v. a. (Grinchir a la). — Les *Grinchisseurs à la chicane* sont les plus adroits *Tireurs*, ceux qui *travaillent* sans compères. Ils se placent devant une personne, mettent leur main derrière eux, et de cette manière lui volent ou sa montre ou sa bourse; certes, ce

Pourvu d'un nom, l'aspirant doit se pourvoir d'un tailleur. Ses habits, coupés dans le dernier goût, sortiront des ateliers de Humann, de Barde ou de Chevreuil : le reste à l'avenant; il prendra ses gants chez Valker, son chapeau chez Bandoni, ses bottes chez Concanon, sa canne chez Thomassin; il ne se servira que de foulards de l'Inde, ou de mouchoirs de fine batiste; il conservera ses cigares dans une boîte élégante, des magasins de Susse ou de Giroux.

Il se logera dans une des rues nouvelles de la Chaussée-d'Antin. Des meubles de palissandre, des draperies élégantes, des bronzes, des glaces magnifiques, des tapis de Lamornaix, garniront ses appartemens.

Ses chevaux seront anglais, son tilbury du carrossier à la mode.

Son domestique ne sera ni trop jeune ni trop vieux; perspicace, prévoyant, audacieux et fluet, il saura, à propos, parler des propriétés de monsieur, de ses riches et vieux parens, etc., etc.

Lorsque l'aspirant se sera procuré tout cela, sans débourser un sou, il aura gagné ses éperons de chevalier.

Un portier complaisant est la première nécessité d'un chevalier d'industrie, aussi le sien sera choyé, adulé, et surtout généreusement payé.

Lorsque toutes ses mesures sont prises, le chevalier entre en lice et attaque l'ennemi avec l'espoir du succès; alors les marchands et les fournisseurs attendent dans son antichambre qu'il veuille bien les recevoir; quelquefois même un escompteur délicat apporte lui-même de l'argent au grand personnage; à la vérité, cet honnête usurier vend ses écus au poids de l'or, il ne prend que 4 ou 5 p. °/° par mois, et l'intérêt en dedans, de sorte que l'emprunteur ne reçoit que très-peu de chose, mais toujours est-il qu'il reçoit, tandis qu'il est positif que le marchand d'argent ne recevra jamais rien.

CHEVRONNÉ (Être), v. p. — Être en récidive, être noté comme voleur.

CHIBRE, s. m. — Membre viril.

CHICANE, v. a. (Grinchir a la). — Les *Grinchisseurs à la chicane* sont les plus adroits *Tireurs*, ceux qui *travaillent* sans compères. Ils se placent devant une personne, mettent leur main derrière eux, et de cette manière lui volent ou sa montre ou sa bourse; certes, ce

Pourvu d'un nom, l'aspirant doit se pourvoir d'un tailleur. Ses habits, coupés dans le dernier goût, sortiront des ateliers de Humann, de Barde ou de Chevreuil : le reste à l'avenant; il prendra ses gants chez Valker, son chapeau chez Bandoni, ses bottes chez Concanon, sa canne chez Thomassin; il ne se servira que de foulards de l'Inde, ou de mouchoirs de fine batiste; il conservera ses cigares dans une boîte élégante, des magasins de Susse ou de Giroux.

Il se logera dans une des rues nouvelles de la Chaussée-d'Antin. Des meubles de palissandre, des draperies élégantes, des bronzes, des glaces magnifiques, des tapis de Lamornaix, garniront ses appartemens.

Ses chevaux seront anglais, son tilbury du carrossier à la mode.

Son domestique ne sera ni trop jeune ni trop vieux; perspicace, prévoyant, audacieux et fluet, il saura, à propos, parler des propriétés de monsieur, de ses riches et vieux parens, etc., etc.

Lorsque l'aspirant se sera procuré tout cela, sans débourser un sou, il aura gagné ses éperons de chevalier.

Un portier complaisant est la première nécessité d'un chevalier d'industrie, aussi le sien sera choyé, adulé, et surtout généreusement payé.

Lorsque toutes ses mesures sont prises, le chevalier entre en lice et attaque l'ennemi avec l'espoir du succès; alors les marchands et les fournisseurs attendent dans son antichambre qu'il veuille bien les recevoir; quelquefois même un escompteur délicat apporte lui-même de l'argent au grand personnage; à la vérité, cet honnête usurier vend ses écus au poids de l'or, il ne prend que 4 ou 5 p. °/° par mois, et l'intérêt en dedans, de sorte que l'emprunteur ne reçoit que très-peu de chose, mais toujours est-il qu'il reçoit, tandis qu'il est positif que le marchand d'argent ne recevra jamais rien.

CHEVRONNÉ (Être), v. p. — Être en récidive, être noté comme voleur.

CHIBRE, s. m. — Membre viril.

CHICANE, v. a. (Grinchir a la). — Les *Grinchisseurs à la chicane* sont les plus adroits *Tireurs*, ceux qui *travaillent* sans compères. Ils se placent devant une personne, mettent leur main derrière eux, et de cette manière lui volent ou sa montre ou sa bourse; certes, ce

Pourvu d'un nom, l'aspirant doit se pourvoir d'un tailleur. Ses habits, coupés dans le dernier goût, sortiront des ateliers de Humann, de Barde ou de Chevreuil : le reste à l'avenant; il prendra ses gants chez Valker, son chapeau chez Bandoni, ses bottes chez Concanon, sa canne chez Thomassin; il ne se servira que de foulards de l'Inde, ou de mouchoirs de fine batiste; il conservera ses cigares dans une boîte élégante, des magasins de Susse ou de Giroux.

Il se logera dans une des rues nouvelles de la Chaussée-d'Antin. Des meubles de palissandre, des draperies élégantes, des bronzes, des glaces magnifiques, des tapis de Lamornaix, garniront ses appartemens.

Ses chevaux seront anglais, son tilbury du carrossier à la mode.

Son domestique ne sera ni trop jeune ni trop vieux; perspicace, prévoyant, audacieux et fluet, il saura, à propos, parler des propriétés de monsieur, de ses riches et vieux parens, etc., etc.

Lorsque l'aspirant se sera procuré tout cela, sans débourser un sou, il aura gagné ses éperons de chevalier.

Un portier complaisant est la première nécessité d'un chevalier d'industrie, aussi le sien sera choyé, adulé, et surtout généreusement payé.

Lorsque toutes ses mesures sont prises, le chevalier entre en lice et attaque l'ennemi avec l'espoir du succès; alors les marchands et les fournisseurs attendent dans son antichambre qu'il veuille bien les recevoir; quelquefois même un escompteur délicat apporte lui-même de l'argent au grand personnage; à la vérité, cet honnête usurier vend ses écus au poids de l'or, il ne prend que 4 ou 5 p. 0/0 par mois, et l'intérêt en dedans, de sorte que l'emprunteur ne reçoit que très-peu de chose, mais toujours est-il qu'il reçoit, tandis qu'il est positif que le marchand d'argent ne recevra jamais rien.

CHEVRONNÉ (Être), v. p. — Être en récidive, être noté comme voleur.

CHIBRE, s. m. — Membre viril.

CHICANE, v. a. (Grinchir a la). — Les *Grinchisseurs à la chicane* sont les plus adroits *Tireurs*, ceux qui *travaillent* sans compères. Ils se placent devant une personne, mettent leur main derrière eux, et de cette manière lui volent ou sa montre ou sa bourse; certes, ce

Pourvu d'un nom, l'aspirant doit se pourvoir d'un tailleur. Ses habits, coupés dans le dernier goût, sortiront des ateliers de Humann, de Barde ou de Chevreuil : le reste à l'avenant; il prendra ses gants chez Valker, son chapeau chez Bandoni, ses bottes chez Concanon, sa canne chez Thomassin; il ne se servira que de foulards de l'Inde, ou de mouchoirs de fine batiste; il conservera ses cigares dans une boîte élégante, des magasins de Susse ou de Giroux.

Il se logera dans une des rues nouvelles de la Chaussée-d'Antin. Des meubles de palissandre, des draperies élégantes, des bronzes, des glaces magnifiques, des tapis de Lamornaix, garniront ses appartemens.

Ses chevaux seront anglais, son tilbury du carrossier à la mode.

Son domestique ne sera ni trop jeune ni trop vieux; perspicace, prévoyant, audacieux et fluet, il saura, à propos, parler des propriétés de monsieur, de ses riches et vieux parens, etc., etc.

Lorsque l'aspirant se sera procuré tout cela, sans débourser un sou, il aura gagné ses éperons de chevalier.

Un portier complaisant est la première nécessité d'un chevalier d'industrie, aussi le sien sera choyé, adulé, et surtout généreusement payé.

Lorsque toutes ses mesures sont prises, le chevalier entre en lice et attaque l'ennemi avec l'espoir du succès; alors les marchands et les fournisseurs attendent dans son antichambre qu'il veuille bien les recevoir; quelquefois même un escompteur délicat apporte lui-même de l'argent au grand personnage; à la vérité, cet honnête usurier vend ses écus au poids de l'or, il ne prend que 4 ou 5 p. °/° par mois, et l'intérêt en dedans, de sorte que l'emprunteur ne reçoit que très-peu de chose, mais toujours est-il qu'il reçoit, tandis qu'il est positif que le marchand d'argent ne recevra jamais rien.

CHEVRONNÉ (Être), v. p. — Être en récidive, être noté comme voleur.

CHIBRE, s. m. — Membre viril.

CHICANE, v. a. (Grinchir a la). — Les *Grinchisseurs à la chicane* sont les plus adroits *Tireurs*, ceux qui *travaillent* sans compères. Ils se placent devant une personne, mettent leur main derrière eux, et de cette manière lui volent ou sa montre ou sa bourse; certes, ce

sont là d'adroits fripons, et desquels on peut dire, sans craindre de se tromper, qu'ils ont des yeux au bout des doigts.

CHIFFARDE. s. f. — Pipe.

CHIFFERTON, s. m. — Chiffonnier.

CHIFFON. BALANCER LE CHIFFON. LE CHIFFON ROUGE., s. f. — La langue. Parler.

CHIFFON, s. m. — Mouchoir.

CHIFFONNIER, s. m. — Voleur de mouchoirs. (Voir PÉGRIOT.)

CHIPETTE, s. f. — Tribade.

CHIQUE, s. f. — Église.

CHIQUER, v. a. — Battre.

CHOLETTE, s. m. Demi-litre.

CHOMIR, v. a. — Perdre.

CHOPER, v. a. — Prendre.

CHOPIN, s. m. — Vol.

CHOUETTE, ad. — Excellent.

CHOURIN, s. m. — Couteau.

CIGOGNE, s. f. — Préfecture de police.

CIGALE, s. f. — Pièce d'or.

* CIGUE, s. f. — Pièce d'or.

CLOU, ÊTRE AU CLOU. — Prison. Être en prison.

COCANGES ou LA ROBIGNOLE. — Jeu

des coquilles de noix. Le jeu des coquilles de noix est un des mille et un *trucs* employés par les fripons qui courent les campagnes pour duper les malheureux qui sont possédés par la funeste passion du jeu. Les *Cocangeurs* ou *Robignoleurs* se réunissent plusieurs sur la place publique d'un village ou d'une petite ville, lorsqu'ils ont obtenu le *condé franc*, ou dans quelque lieu écarté, lorsqu'ils craignent d'être dérangés; mais dans l'un et dans l'autre cas ils choisissent de préférence pour exercer, un jour de marché ou de foire, sachant bien que ceux qui se laisseront séduire auront ce jour là les poches mieux garnies que tout autre.

Les objets dont ils se servent sont : 1°. trois coquilles de grosses noix : *les cocanges*, et une petite boule de liége : *la robignole*. L'un d'eux, après s'être assis par terre, place son chapeau entre ses jambes et les *cocanges* sur le chapeau ; cela fait, il couvre et découvre alternativement la *robignole ;* après avoir fait quelques instans ce manége, il s'arrête et se détourne comme pour se moucher ou cracher; un compère alors lève successivement les trois *cocanges*, et lorsqu'il a découvert la *robignole*, il dit, assez haut pour être entendu de celui qui doit

être dupé : « Elle est là. » C'est à ce moment que celui qui tient le jeu propose aux curieux assemblés autour de lui, des paris plus ou moins considérables ; le compère, pendant ce temps, s'est entendu avec la dupe, et ils se mettent alors à jouer de moitié ; celui qui tient le jeu est doué d'une agilité capable de faire honneur au plus habile escamoteur, il a su changer adroitement la *robignole* de place, le reste se devine : ce coup se nomme *le coup de tronche*.

On a vu des individus perdre à ce jeu des sommes très-considérables ; ils méritaient sans doute ce qui leur arrivait, car leur intention était bien celle de tromper celui que d'abord ils avaient pris pour un niais, mais jamais l'intention de la dupe n'a justifié les méfaits du dupeur ; que l'on punisse le premier, rien de mieux, mais que l'on ne ménage pas le second, et bientôt, du moins je l'espère, on aura vu disparaître cette foule d'individus qui spéculent sur les passions mauvaises.

COCASSE, s. m. — Fin.

COCASSERIE, s. f. — Finesse.

COCHEMARD, s. m. — Cocher.

COENNE DE LARD, s. f. — Brosse.

COESRÉ, s. m. — A chaque pas que l'on faisait dans l'ancien Paris, on rencontrait des ruelles sales et obscures qui servaient de retraite à tout ce que la capitale renfermait de vagabonds, gens sans aveu, mendians et voleurs. Les habitans nommaient ces réduits Cours des Miracles, parce que ceux des mendians qui en sortaient le matin pâles et estropiés, pour aller par la ville solliciter la charité des bonnes ames, se trouvaient frais et dispos lorsque le soir ils y rentraient.

Le premier de ces asiles, ou Cours des Miracles, qui soit cité par les auteurs qui ont écrit l'histoire et la monographie de la capitale, est la rue du Sablon, dont aujourd'hui il ne reste plus rien; cette rue, qui était située près l'Hôtel-Dieu, fut fermée en 1511 à la requête des administrateurs de l'hôpital, « pour qu'elle ne « servît plus de retraite aux vagabonds et vo- « leurs qui y menaient une vie honteuse et « dissolue. »

Cette rue, dès l'an 1227, servait de retraite à ces sortes de gens. Étienne, doyen de Notre-Dame, et le chapitre de Paris, ne voulurent consentir à l'agrandissement de l'hôpital, qu'à la condition expresse qu'il ne serait point fait

de porte à la rue du Sablon, du côté du Petit Pont : « De peur que les voleurs qui s'y réfu-
« giaient ne se sauvassent, par cette rue, char-
« gés de leur butin, et que la maison de Dieu
« ne servît d'asile à leurs vols et à leurs
« crimes ».

La rue de la Grande Truanderie, fut, après celle du Sablon, la plus ancienne Cour des Miracles; son nom lui vient des gueux et fripons, qu'à cette époque on nommait *truands*, qui l'ont habitée primitivement; la troisième fut établie, vers l'année 1350, dans la rue des Francs-Bourgeois, au Marais. Ce n'est que lorsque la population des gueux eut pris un certain accroissement, qu'ils se répandirent dans les cours : du roi François, près la rue du Ponceau; Sainte-Catherine, rue de la Mortellerie; Brisset, Gentien, Saint-Guillaume, puis enfin, Cour des Miracles. Sauval rapporte que de son temps, les rues Montmartre, de la Jussienne, et circonvoisines, étaient encore habitées par des individus mal famés et de mauvaises mœurs. « La Cour des Miracles, dit-il ail-
« leurs, était encore habitée par plus de cinq
« cents misérables familles; on voulut, ajoute-
« t-il, détruire ce cloaque, mais les maçons

« qui commençaient leurs travaux furent bat-
« tus et chassés par les gueux, et l'on ne put
« rien y faire. »

On est étonné, sans doute, de voir dans une ville comme Paris, une aussi formidable assemblée de fripons, cependant rien n'est plus concevable. La police, à cette époque, n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui, et s'il faut croire ce que rapporte Louis Vervin, avocat à Paris, dans son ouvrage publié en 1622, intitulé : *l'Enfer des Chicaneurs*, elle se faisait d'une singulière manière : « Les sergens, dit-il, cou-
« rent partout pour trouver des coupables,
« mais s'ils prennent des voleurs, ils les relâ-
« chent aussitôt que ceux-ci leur donnent de
« l'argent. » Ce n'était pas seulement l'incurie de l'administration qui avait donné naissance à la formidable corporation dont le grand Coësré était le chef, le mal avait pris naissance dans l'organisation même de l'État, et dans les événemens du temps. Jusqu'au règne de Louis XI, il n'y eut pas en France d'armée nationale ; le roi avait les archers de sa garde et ses gentilshommes : c'était là tout ; seulement, lorsque la guerre était déclarée, les vassaux de la couronne conduisaient leur

contingent au secours du roi, et la campagne terminée, chacun s'en retournait dans ses foyers; mais les serfs, ou gens de mainmorte, qui avaient acquis dans les camps une certaine expérience, ne se souciaient pas toujours de retourner sur les terres de leurs seigneurs, où ils étaient taillables et corvéables; ils se débandaient, abandonnaient la bannière, et ceux qui n'allaient pas se joindre aux compagnies franches, qui, à tout prendre, n'étaient en temps de paix que des compagnies de brigands organisés, venaient chercher un asile dans les grandes villes, et principalement dans Paris, où ils se réunissaient aux bohémiens qui y étaient venus en 1427, aux mauvais sujets des universités, aux vagabonds, aux filous, qu'ils ne tardaient pas à imiter. La corporation, par la suite, devint si formidable, qu'elle eut pendant un laps de temps assez long, ses franchises et ses priviléges; on pouvait bien, lorsqu'on l'avait attrapé, pendre un *truand* ou un *mauvais garçon*, mais un archer du guet, à pied ou à cheval, ne se serait pas avisé d'aller le chercher dans une Cour des Miracles, ces lieux étaient des asiles interdits aux profanes, et dont les habitans avaient une organisation pour

ainsi dire sanctionnée par la police du temps. Le *roi des Argotiers* ou *de l'Argot*, le chef suprême des *Courtauds de boutanche*, *Malingreux*, *Capons*, *Narquois*, etc., avait une part d'autorité pour le moins aussi belle que celle du prévôt de Paris, part d'autorité que ce dernier avait été, pour ainsi dire, obligé de céder à la force.

COGNAC, s. m. — Gendarme.

COGNADE, s. f. — Gendarmerie.

COGNE, s. m. — Gendarme.

COLIN ou COLAS, s. m. — Col.

COLLIER ou COULANT, s. f. — Cravate.

COLLÉGE, s. f. — Prison.

COLLÉGIEN-NE, s. — Prisonnier-ère.

COLLETIN, s. f. — Force.

COLOQUINTE, s. f. — Tête.

COMBERGER, v. a. — Compter.

COMBRE, s. m. — Chapeau.

COMBRIER, s. m. — Chapellier.

COMBRIEU, s. m. — Chapeau.

COMBRIEZ, s. f. — Pièce de vingt sols.

COME, s. m. — Commerce.

COMMENSAL (Vol au). — Il est de ces vérités qui sont devenues triviales à force d'être

répétées ; et parmi elles , il faut citer le vieux proverbe qui dit que : Pour n'être jamais trompé, il faut se défier de tout le monde. Les exigences du proverbe sont, comme on le voit, un peu grandes ; aussi n'est-ce que pour prouver à mes lecteurs que je n'oublie rien, que je me détermine à parler du *vol au commensal;* seulement, je me bornerai à rapporter un fait récemment arrivé à Saint-Cloud.

Paris est environné d'une grande quantité de maisons bourgeoises habitées par leurs propriétaires ; ces propriétaires, durant la belle saison, louent en garni les appartemens dont ils ne se servent pas, et si le locataire paie cher et exactement, si son éducation et ses manières sont celles d'un homme de bonne compagnie, il est bientôt un des commensaux de la famille. Bon nombre de vols et d'escroqueries commis par ces *hommes distingués*, devraient cependant avoir appris depuis long-temps aux gens trop faciles, le danger des liaisons impromptu , mais quelques pièces d'or étalées à propos font oublier les mésaventures du voisin, surtout à ceux qui sont doués d'une certaine dose d'amour-propre, qualité ou défaut assez commun par le temps qui court.

Dans le courant du mois d'avril 1836, un individu qui prétendait être un comte allemand (ce qui au reste peut bien être vrai, car tout le monde sait que rien, en Germanie, n'est plus commun que les comtes et les barons), arriva à Saint-Cloud et prit le logement le plus confortable du meilleur hôtel de la ville ; cela fait, il visita un grand nombre d'appartemens garnis, mais aucun ne lui plaisait ; enfin il en trouva un qui parut lui convenir : c'était celui que voulait louer un vieux propriétaire, père d'une jeune et jolie fille ; le prix de location convenu, le noble étranger arrête l'appartement ; il paie, suivant l'usage, un trimestre d'avance, et s'installe dans la maison.

Le comte se levait tard, déjeunait, lisait, dînait à cinq heures, il faisait quelques tours de jardin, puis ensuite il rentrait chez lui pour lire et méditer de nouveau ; cette conduite dura quelques jours, mais ayant par hasard rencontré dans le jardin Mme L...... et sa fille, il adressa quelques complimens à la mère, et salua respectueusement la demoiselle : la connaissance était faite. Bientôt il fut au mieux avec ses hôtes, et il leur apprit ce que sans doute ils désiraient beaucoup savoir : il était le

neveu, et l'unique héritier, d'un vieillard qui, par suite de malheurs imprévus, ne possédait plus que soixante et quelques mille francs de rente.

« On ne saurait trop faire pour un homme « qui doit posséder une fortune aussi con- « sidérable, se dit un jour M. L..., monsieur « le comte est toujours seul, il ne sort presque « jamais, il doit beaucoup s'ennuyer; tâchons « de le distraire. » Cette belle résolution une fois prise, M. L... invita le comte à un grand dîner offert à un ancien marchand d'écus retiré, qui avait conservé les traditions de son métier, et qui savait mieux que personne ce que peut rapporter un écu dépensé à propos. Cette réunion fut suivie de plusieurs autres, et bientôt le comte, grâce à ses manières empressées, à son extrême politesse, devint l'intime ami de son propriétaire. Le comte avait dit qu'il attendait son oncle, et des lettres qu'il recevait journellement de Francfort, annonçaient l'arrivée prochaine de ce dernier; l'oncle priait son neveu de lui envoyer la meilleure dormeuse qu'il pourrait trouver, de lui choisir un logement, etc. Comme on le pense bien, le gîte de l'oncle fut choisi dans la maison de

M. L......., l'époque de son arrivée étant prochaine. Le comte, sur ces entrefaites, demande la jeune personne en mariage, les parens sont enchantés, et la jeune fille partage leur ravissement.

M. R***, l'ami de la famille, est mis dans la confidence; le comte lui demande des conseils, et parle d'acheter des diamans qu'il destine à sa future; mais comme il ne connaît personne à Paris, il craint d'être trompé, M. R*** conduit lui-même le comte chez un bijoutier de ses amis, auquel il le recommande. Un comte présenté par M. R***, qui a été payeur de rentes trente-six à quarante ans, et qui doit certainement connaître les hommes, devait inspirer de la confiance, enfin M. le comte achette des boucles d'oreilles superbes, qu'il remet à sa prétendue; il fait tant et si bien, qu'il obtient pour 16 à 18,000 fr. de diamans sans argent; le bijoutier, qui croyait voir dans M. le comte une ancienne connaissance de M. R***, livra aveuglément. Mais il fallait reprendre les boucles d'oreilles données à la prétendue. Le comte dit à la demoiselle : « Il me semble que « les boucles d'oreilles qu'on vous a remises « ne sont pas aussi belles, à beaucoup près,

« que celles que je vous destinais. » Il les examine : « C'est infâme, dit-il, d'avoir ainsi « changé les diamans; il y a plus de 1,500 fr. « de différence; je ne puis souffrir cela, etc. »

Il doit aller au-devant de son oncle, il emprunte 7 à 800 fr. au beau-père, qui, pour ne pas fatiguer M. le comte, porte les 800 fr. dans ses poches ; mais, arrivé à Paris, le comte prit la peine de le décharger de ce fardeau, et ne revint plus.

Il emporta 16 à 18,000 fr. au bijoutier, 800 fr. à son beau-père en herbe, et 800 fr. au traiteur.

Il est inutile d'ajouter que l'oncle d'Allemagne n'était qu'un compère qui s'est prêté à cette manœuvre.

* COMPLE, s. m. — Chapeau.

* COMTE DE LA CARRUCHE, s. m. — Geolier.

CONOBRER, v. a. — Connaître.

CONDÉ, s. f. — Permission de tenir des jeux illicites.

CONDÉ (Demi), s. m. — Adjoint au maire.

CONDÉ FRANC ou CONDÉ AFFRANCHI, s. m.— Magistrat qui se laisse corrompre.

CONI, s. f. — Mort.

CONSERVATOIRE. — Bureaux de commissionnaires près le Mont-de-Piété.

Plusieurs des directeurs de ces bureaux, pour gagner davantage et recevoir une rétribution de l'emprunteur, prêtent souvent, sur les objets qu'on leur présente, un tiers de plus que ce que pourrait prêter le grand Mont-de-Piété, de cette manière l'objet engagé se trouve estimé à sa juste valeur ; les fripons avec lesquels les commissionnaires s'entendent, reçoivent seulement la somme prêtée par le grand Mont-de-Piété, et paient aux commissionnaires complaisans la prime convenue d'avance.

Porteur d'une reconnaissance émanée des bureaux dont je viens de parler, un individu revêtu d'un costume de militaire ou de matelot accoste sur la voie publique un passant auquel il peint sa misère, et offre sa reconnaissance ; il a besoin d'argent pour continuer sa route, et, si le passant se laisse séduire, il la lui vend 10, 15 fr. et quelquefois plus.

Ces escroqueries n'auraient pas lieu si les commissionnaires n'y donnaient pas les mains en prêtant souvent plus que la valeur réelle de l'objet qui leur est présenté, et il cessera sitôt

que l'administration voudra bien surveiller de près ceux qu'elle emploie.

COQUER, v. a. — Dénoncer.

COQUER LA LOFFITUDE, v. a. — Donner l'absolution.

COQUER LE POIVRE, v. a. — Empoisonner.

COQUEUR. — Celui qui donne des affaires à la police.

COQUEUR DE BILLE, s. m. — Bailleur de fonds.

COQUILLARDS, s. — Sujets du grand Coësré, qui mendiaient dans les rues de Paris; ils revenaient, disaient-ils, de Saint-Jacques de Galice ou de la terre sainte, et vendaient très-cher aux bonnes femmes et aux dévots du temps, les coquilles qui étaient attachées au premier collet de leur robe; de là le proverbe : ne pas donner ses coquilles.

COQUILLON, s. m. — Pou.

CORNAGE, s. f. — Puanteur.

CORNANTE, s. f. — Vache.

CORNER, v. a. — Puer.

CORNET D'ÉPICES, s. m. — Capucin.

CORNICHON, s. m. — Veau.

CORVETTE, s. m. — Jeune sodomite. Terme usité au bagne.

* COSNE, s. f. — La mort.

* COSTE DE BŒUF, s. m. — Sabre.

COUCOU, s. f. — Montre. Terme des *Floueurs*.

COUILLÉ-ÈRE, s. — Homme simple, femme simple.

* COURBE, s. f. — Épaule.

COURIR (SE), v. p. — Se méfier.

COURTANGE (LA), s. f. — La Courtille.

COURTAUDS DE BOUTANCHE, s. m. — Sujets du grand Coësré, qui ne mendiaient que l'hiver.

COURTE, s. m. — Membre viril.

CRACHER, v. a.— Parler.

CRACHER AU BASSIN, v. a. — Donner de l'argent de mauvaise grâce.

CRAMPER, v. a. — Fuir.

CRAPAUD, s. m. — Cadenas.

CRÉATEUR, s. m. — Peintre.

CRÉPINE, s. f. — Bourse.

* CREUX, s. f. — Maison.

CRIE, s. f. — Viande.

CRIBLER, v. a. — Crier.

CRIBLER AU CHARRON, A LA CHIANLIT, v. a. — Crier au voleur.

CRIBLEUR DE LANCE, s. m. — Porteur d'eau.

CRIBLEUR DE MALADES, s. m. — Celui qui dans une prison est chargé d'appeler les détenus au parloir.

CRIGNOLLE, s. f. — Viande.

CRIGNOLIER-ÈRE, s. — Boucher-ère.

CRIQUE, s. f. — Eau-de-vie.

** CROLLE, s. f. — Écuelle.

CROISSANT, s. f. — Gilet.

CROIX, s. f. — Écu de six francs.

CROSSE (LA), s. m. — L'avocat du roi.

CROSSER, v. a. — Sonner.

CROSSEUR, s. m. — Sonneur.

* CROTTE D'ERMITE, s. f. — Poire cuite.

* CRUCIFIX A RESSORTS. — Pistolet.

CUISINE, s. f. — Préfecture de police.

CUISINIER, s. m. — Employé de la préfecture de police.

CUIT (ÊTRE), v. p. — Être condamné.

CULBUTE, s. f. — Culotte.

CUPIDON, s. m. — Chiffonnier.

CURIEUX, s. m. — Juge d'instruction, président du tribunal.



D

DABE-ESSE, s. — Roi, reine.

DABOT, s. m. — Préfet de police.

*DABUSCHE, s. m.— Roi.

DALLE, s. m. — Écu de six francs.

DAIM HUPPÉ, s. m. — Homme qui paraît avoir les poches pleines.

DARD, s. m. — Membre viril.

DARDANT, s. m. — Amour.

DARON-ONNE; s. — Père, mère.

DARON DE LA RAILLE, DE LA ROUSSE, s. m. — Préfet de police.

DARONNE DU DARDANT, s. f. — Vénus.

DÉBACLER, v. a. — Ouvrir.

DÉBINAGE, s. f. — Médisance, calomnie.

DÉBINER, v. a. — Médire, calomnier.

DÉBOUCLER, v. a. — Ouvrir à un prisonnier les portes de son cabanon.

DÉBOUSCAILLER, v. a. — Décrotter.

DÉBOUSCAILLEUR-EUSE, v. a. — Décrotteur, décrotteuse.

DÉBRIDER, v. a. — Ouvrir.

DÉBRIDOIR, s. f. — Clé.

DÉCADENER, v. a. — Déchaîner, ôter de la chaîne.

DÉCARRADE, s. f. — Sortie.

DÉCARRER, v. a. — Partir, quitter les lieux où l'on se trouve.

DÉCARRER DE BELLE, v. a. — Sortir de prison sans avoir passé en jugement.

DÈCHE, s. — Dépense, déficit.

DÉCLOUER, v. a. — Dégager, retirer des effets du Mont-de-Piété.

DÉDURAILLER, v. a. — Déferrer.

DÉFARGUEUR-EUSE, s. Témoin à décharge.

DÉFLEURIR LA PICOUSE, v. a. — Voler le linge étendu sur les haies.

DÉFOURAILLER, v. a. — S'enfuir, s'évader.

DÉFRIMOUSSER, v. a. — Défigurer, gâter la figure.

DÉFRUSQUER, v. a. — Déshabiller.

DÉGUI, s. m. — Dominos.

DELIGE, s. f. — Voiture publique, diligence.



DÉMAQUILLER, v. a. — Défaire.

DEMI-AUNE, s. m. — Bras.

DEMI-STROC, s. m. — Demi-setier.

DÉMORGANER, v. a. — Démordre, se rendre à une observation.

DENAILLE (SAINT), s. — Saint Denis.

DÉPLANQUER, v. a. — Découvrir, retirer des objets d'une cachette.

DESENTIFLAGE, s. m. — Divorce, désunion.

DESENTIFLER, v. a. — Divorcer.

DESVIERGER, v. a. — Dépuceler.

DÉTAFFER, v. a. — Aguerrir, rendre quelqu'un hardi, audacieux, entreprenant.

DÉTAROQUER, v. a. — Démarquer, enlever la marque de l'épaule, du linge.

DÉTOURNEUR-EUSE, s. m. — Voleurs dans

l'intérieur des boutiques. On ne saurait, dans le commerce, prendre de trop minutieuses précautions, l'on objecterait en vain que la méfiance est un vice, pour ma part je suis de l'avis du proverbe qui dit que la méfiance est la mère de la sûreté; il est encore une considération qui doit, si je ne me trompe, lever les scrupules des ames timorées qui croiraient, en se tenant continuellement sur leurs gardes, blesser la susceptibilité des individus avec lesquels elles peuvent se trouver en relation, cette considération peut être formulée en peu de mots: la loi punit le crime, mais elle ne le prévient pas; le législateur a voulu, sans doute, laisser ce soin aux particuliers. Combien, à l'heure qu'il est, y a-t-il, dans les bagnes et dans les prisons, de malheureux qui jamais n'auraient succombé, si l'incurie et la négligence n'avaient pas pris le soin d'écarter tous les obstacles qui pouvaient les embarrasser.

Ces réflexions devaient naturellement trouver place ici; mais, pour être conséquent, il faut de suite pouvoir indiquer le remède propre à combattre le mal que l'on signale; voici, au reste, les précautions qu'il faut prendre pour éviter les vols que tous les jours encore les *Dé-*

tourneurs et *Détourneuses* commettent dans l'intérieur des magasins.

Lorsqu'il se présente une femme, il faut examiner avec soin si, immédiatement après elle, et au même comptoir, il n'en vient pas une ou deux autres pour faire diversion; s'il en est ainsi, la première entrée demande toujours des marchandises placées dans des rayons élevés; elle examine et pousse de côté la pièce destinée à sa compagne, qui marchande de son côté, observe et saisit le moment propice pour escamoter une pièce et la faire adroitement passer par l'ouverture d'une robe à laquelle sont jointes, sur le devant, des poches dont la capacité peut facilement contenir deux pièces de taffetas ou de toute autre étoffe du même genre, de 25 à 30 aunes; ces robes, on le pense bien, sont presque toujours très-amples; ainsi l'ampleur excessive d'une robe à poches est un diagnostic qui trompe rarement.

L'hiver le manteau de ces femmes leur sert à exécuter la même manœuvre.

D'autres femmes ne volent que des dentelles ou malines, et quelque difficile qu'elle paraisse, voilà cependant leur manière de procéder : tout en marchandant, elles laissent, ou plutôt

font tomber une ou deux pièces de dentelles qu'elles ramassent avec le pied et savent cacher dans leur soulier qui est un peu grand et sans cordons autour de la jambe, le bout du bas est coupé, ce qui forme une sorte de mitaine. Ces femmes se servent du pied avec une dextérité vraiment étonnante; la première qui imagina ce genre de vol, que l'on nomme *grinchir à la mitaine*, la grande Dumiez, était douée d'une adresse extraordinaire.

Quoique ces femmes soient ordinairement vêtues avec une certaine élégance, avec de l'attention et la clé de leur individualité, il n'est pas difficile de les reconnaître; elles prononcent souvent ces mots dans la conversation, *coquez* ou *servez* (prenez). Quelquefois aussi, si l'une d'elles remarque de l'attention de la part du commis qui la sert ou de quelqu'autre, elle prononce celui-ci: *rengraciez* (ne faites-rien, on regarde); ou bien elle affecte une sorte de crachement, cherchant à imiter celle qui aurait de la peine à expectorer.

D'autres voleuses de dentelles, voiles, foulards, etc., procèdent de la manière suivante. L'une d'elles arrive seule, et tandis qu'elle marchande, une femme d'une mise propre,

mais quelque peu commune, arrive, tenant un enfant entre ses bras; au même instant la première arrivée laisse tomber devant elle l'objet destiné à l'arrivante, celle-ci se baisse pour poser son enfant à terre, ramasse l'objet et le cache sous les jupes de l'enfant, qu'elle pince instantanément; il crie, elle le relève avec une phrase *ad hoc*, et sort après avoir montré un échantillon qu'on ne peut lui assortir. Ainsi, si, contre toute attente, on venait à s'aperçevoir du vol qui vient d'être commis, celle qui reste n'a rien à craindre.

D'autres *Détourneuses* se servent d'un carton à double fond, qu'elles posent sur l'objet qu'elles convoitent, quoique ce carton paraisse toujours très-bien fermé, il peut néanmoins s'ouvrir très-facilement.

Les hommes qui exercent le métier de *Détourneurs* sont beaucoup plus faciles à reconnaître que les femmes, quoiqu'ils agissent d'une manière à-peu-près semblable. Beaucoup disent qu'ils viennent acheter pour une dame très-difficile, mais très-souvent ils *travaillent* de complicité avec une femme. Bon nombre de voleurs sont vêtus à la mode des gens de province, ou en marchands forains. Les *Dé-*

tourneuses les plus adroites sont évidemment celles qui ont été surnommées *Enquilleuses*, elles savent placer à nu entre leurs cuisses une pièce d'étoffe de vingt à vingt-cinq aunes, et marcher sans la laisser tomber et sans paraître embarrassées, si ce n'est pour monter ou descendre un escalier.

Il faut être bien convaincu que les voleurs que je viens de faire connaître ont continuellement les yeux attachés sur la proie qu'ils convoitent, et qu'ils ne laissent pas échapper l'occasion lorsqu'elle se présente ou qu'ils l'ont fait naître; on ne saurait donc exercer sur tous ceux qui se présentent dans un magasin, une trop grande surveillance. Il ne faut pas non plus se laisser éblouir par une mise recherchée, voire même par un équipage: les voleurs savent se procurer tous les moyens d'exécution qui leur paraissent nécessaires; un excellent ton n'indique pas toujours un homme comme il faut, donc examinez comme les autres, et peut-être plus que les autres, celui qui se ferait remarquer par l'excellence de ses manières.

Lorsqu'ils auront conçu quelques soupçons sur un acheteur, le maître de la maison et

l'inspecteur devront dire assez haut pour être entendus : *Donnez-la sur les largues,* ou bien : *Allumez la Daronne et le Momacque*, si ce sont des femmes du genre de celles qui ont été signalées.

Remouchez le Rupin et la Rupine, si ce sont des hommes ou des femmes vêtus avec élégance.

Débridez les chasses sur les Cambrousiers, si ceux que l'on soupçonne ressemblent à des marchands forains ou gens de la campagne.

On peut même, lorsque l'on soupçonne les personnes qui sont à un comptoir, venir dire au commis chargé de les servir : Monsieur, avez-vous fait les factures de M. *Détourneur* et de Mme l'*Enquilleuse*, cela suffira ; et si les soupçons étaient fondés, les voleurs se retireront presque toujours après avoir acheté. La mise en pratique de ces conseils, qui sont dictés par une vieille expérience, ne peut manquer de prouver leur sagesse.

Il y a parmi les *Détourneurs* de nombreuses variétés, entre lesquelles il faut distinguer ceux qui ont été surnommés les *Avale tout cru ;* ces voleurs sont presque toujours vêtus avec élégance, ils portent des lunettes à verres de

couleur, du plus bas numéro possible, afin de passer pour myopes.

Ils se présentent chez un marchand de diamans et de perles fines, et demandent à voir de petits diamans ou de petites perles. Ces pierres sont ordinairement conservées sur papier ; le marchand leur présente ce qu'ils demandent; comme ils sont myopes ils examinent la carte de très-près et savent, avec leur langue, enlever une certaine quantité de perles ou de diamans qu'ils conservent dans la bouche sans paraître gênés: ces voleurs sont rarement pris, et gagnent beaucoup.

Après les *Avale tout cru*, viennent les *Aumôniers*, ces derniers, comme ceux dont je viens de parler, sont toujours vêtus avec élégance; ils entrent dans la boutique d'un joaillier, et demandent des bijoux que le marchand s'empresse de leur présenter; tandis qu'ils les examinent, un mendiant ouvre la porte du magasin, et demande la *caristade* d'une voix lamentable, l'*Aumônier*, généreux comme un grand seigneur, jette une pièce de monnaie, le mendiant se baisse, et avec elle il ramasse soit une bague, soit une épingle de prix que l'*Aumônier* a fait tomber à terre. L'*Aumônier* se

retire après avoir acheté quelque bagatelle; mais si avant son départ le marchand s'est aperçu du vol qui a été commis à son préjudice, il insiste pour être fouillé, et ne sort que lorsque le marchand croit avoir acquis les preuves de son innocence.

DÉVIDAGE, s. m. — Long discours.

DÉVIDAGE A L'ESTORGUE, s. f. — Accusation.

DÉVIDER, DÉVIDER A L'ESTORGUE, v. a. — Parler long-temps, mentir.

DÉVIDEUR-EUSE, s. — Causeur-euse.

DIGUE-DIGUE, s. f. — Attaque d'épylepsie.

DIJONNIER, s. m. — Moutardier.

DIMASINE, s. f. — Chemisette.

DINGUER, v. a. — Tomber.

DOMINOS, s. f. — Dents.

DONNER (SE LA), v. pr. — S'enfuir, s'évader.

DONNER DE L'AIR (SE), v. pr. — S'enfuir, s'évader.

DORANCHER, v a. — Dorer.

DOSSIÈRE, s. f. — Fille publique du dernier étage.

DOSSIÈRE DE SATTE, s. f. — Chaise.

DOUBLE CHOLETTE, s. m. — Litre.

DOUBLES VANTERNES, s. f. —Lunettes.

DOUCE, s. f. — Soierie.

DOUCETTE, s. f. — Lime.

DOUILLES, s. m. — Cheveux.

DOUILLES SAVONNÉS, s. m. — Cheveux blancs.

DOUILLETS, s m. — Crins.

DOUILLURE. — Chevelure.

DRAGUEURS, s. m. — Escamoteurs, charlatans, banquistes.

DRING-GELT, s. m.—Argent monnoyé que l'on envoie aux détenus. Terme des voleurs israélites de l'Allemagne.

DROGUERIE, s. f. — Demande.

DURE A BRICKMONT, s. f. — Pierre à briquet.

DURE A RIFLE, s. f. — Pierre à feu.

DURE, DURAILLE, s. f. — Pierre.

DURE, s. f. — Terre.

DURÈME, s. m. — Fromage.

DUR, s. m. — Fer.



E

EAU-D'AFFE, s. f. — Eau-de-vie.

ÉCORNÉ-ÉE, s. —Accusé-ée sur la sellette.

ÉCORNER, v. a. — Injurier.

ÉCORNEUR, s. m. — Avocat du roi.

ÉCREVISSE, s. m. — Cardinal.

ÉCUME, s. m. — Étain.

ÉGRUGEOIRE, s. f. — Chaire à prêcher.

ÉLIXIR DE HUSSARD, s. f. — Eau-de-vie.

EMBALUCHONNER, v. a. — Empaqueter.

* **EMBCÊME**, s. f. — Tromperie.

* **EMBLÊMER**, v. a. — Tromper.

EMPAFFES, s. m. — Draps de lit.

EMPLATRE, s. f. — Empreinte.

EMPORTAGE A LA COTELETTE. — Beaucoup de commerçans recommandables ont l'habitude d'aller le soir à l'estaminet se délasser des travaux de la journée, et quoiqu'ils sachent très-bien que ce n'est pas la meilleure société qui fréquente ces établissemens, ils se lient facilement avec tous ceux qu'ils y rencontrent. Un *quidam* leur a demandé ou offert une pipe de tabac, c'en est assez pour que la connaissance se trouve faite; si le *quidam* est un fripon, ce qui arrive très-souvent, il ne manque pas d'exploiter sa nouvelle connaissance. Admettons un instant que la dupe en herbe soit bottier, chapelier ou tailleur, le *quidam*, dont la mise et les manières sont toujours celles d'un honnête homme, lui commandera quelque chose qu'il paiera comptant et sans marchander; lorsqu'il ira prendre livraison de sa commande, il paraîtra très-content des objets qui lui auront été fournis, et pour témoigner sa satisfaction au marchand, il voudra absolument lui payer à déjeuner; le marchand fera bien quelques façons; mais, pour ne point mécontenter la nouvelle pra-

tique, il finira par accepter la côtelette qui lui est offerte avec tant d'affabilité.

Le marchand qui a accepté une semblable invitation est aux trois quarts perdu; le *quidam* le conduit chez un marchand de vins traiteur, où sont déjà réunis ceux qui doivent lui servir de compères; lorsque le *quidam* et le marchand arrivent, ils paraissent très-occupés d'une partie d'écarté, et n'accordent pas aux nouveaux arrivans la plus légère attention; ces derniers se placent, et le *quidam*, qui a ses raisons pour cela, verse à son compagnon de fréquentes rasades. Les individus qui occupent la table voisine jouent toujours; en ce moment, celui d'entre eux qui doit *figurer*, c'est-à-dire jouer le rôle principal, descend un instant, et, pendant ce temps, les deux individus qui sont restés à la table où il était placé conversent entre eux.

« Il est riche, le gaillard; dit l'un, en parlant de celui qui vient de s'absenter.

— Je le crois bien, répond l'autre; mais au train dont il va, il sera bientôt ruiné.

— Peut-être, mais il a plus de bonheur que de science; il m'a dernièrement gagné 200 fr., mais il faut que je me rattrape aujourd'hui

— Prends bien garde de n'en pas perdre encore autant, car c'est un gaillard heureux. »

La conversation en est là lorsque celui dont on parle revient prendre sa place. « Eh bien ! dit-il, continuons-nous notre partie? — Certes, répond son adversaire; et si vous voulez me donner ma revanche, je vous joue les 200 fr. que vous m'avez gagnés l'autre jour.

— Non, non; je ne veux plus jouer d'argent; mais je vous joue du champagne pour toute la société; ça va-t-il.

— Ça va, répond l'adversaire, qui paraît piqué au jeu; du champagne pour tout le monde.

Pendant tous ces pourparlers, on a mêlé les cartes. » Vous paierez le champagne, dit celui qui doit perdre, en montrant au marchand son jeu, qui est composé du roi, de la dame, du neuf d'atout et de deux rois.

— Peut-être, répond l'adversaire, qui en achevant de donner les cartes, en a tourné deux à la fois. — Je parie que si, dit l'un. — Je parie que non, répond l'autre. »

La discussion s'échauffe, le marchand s'intéresse au jeu; et, comme il est facile de le supposer, celui auquel il s'est intéressé perd, malgré la beauté de son jeu.

Il ne faut donc pas jouer avec les personnes que l'on ne connaît pas, ni même avec celles que l'on connaît, ou que l'on croit connaître, à moins que ce ne soient de très-petites sommes, car des gens très-bien placés dans le monde emploient sans scrupules toutes les ruses possibles pour corriger la fortune, et la forcer à se tenir de leur côté.

On ne saurait trop se méfier de ces hommes toujours prêts à payer un succulent déjeuner à des individus qu'ils connaissent à peine; une invitation de leur part est presque toujours un piége caché dans un pâté de Lesage ou dans une tête de veau du Puits certain.

EMPORTEUR, s. m. — L'*Emporteur*, proprement dit, est le héros de la partie de billard dont nous avons ci-dessus promis les détails; pour le truc dont nous allons parler, il faut de toute nécessité être trois : l'*Emporteur*, la *Bête* et le *Bachotteur;* nous avons dit plus haut quelle était la tâche de ces deux derniers; celle de l'*Emporteur* est beaucoup plus difficile, c'est lui qui doit chercher et trouver une dupe, et l'amener au lieu où elle doit être dépouillée.

Après avoir examiné si rien ne manque à

son costume, qui doit être très-propre, l'*Emporteur* sort suivi de loin par ses deux acolytes, qui ne le perdent pas de vue, il se promène jusqu'à ce qu'il avise un individu tel qu'il le désire, c'est-à-dire qui annonce, soit par ses manières, soit par son costume, un étranger ou un provincial, et c'est ici le lieu de faire remarquer la merveilleuse perspicacité que possèdent ces hommes, et plusieurs autres espèces de fripons dont il sera parlé plus tard, qui savent tirer de la foule le seul individu propre à être dupé, ces hommes, presque toujours dépourvus d'éducation, savent cependant saisir le plus léger diagnostic; ils jugent un homme à la coupe de ses habits, à la couleur de son teint, à celle de ses gants, et ils le jugent bien.

Lorsque l'*Emporteur* a rencontré ce qu'il cherche, il s'approche, et une conversation à-peu-près semblable à celle-ci ne tarde pas à s'engager : « Monsieur pourrait-il m'indiquer la rue.....—Cela m'est impossible, monsieur; je suis étranger.—Eh! parbleu, nous sommes logés à la même enseigne; je ne suis à Paris que d'hier matin.

L'*Emporteur* n'a pas cessé de marcher près du provincial. « Vous êtes étranger, ajoute-

t-il après quelques instans de silence, vous devez désirer voir tout ce que la capitale renferme de curieux. » Signe affirmatif. « Si vous le voulez, nous irons ensemble voir les appartemens du roi. J'allais, lorsque je vous ai rencontré, chercher ici près des billets que doit me donner un des aides-de-camp du duc d'Orléans; c'est une occasion dont je vous engage à profiter. »

Le provincial hésite, il ne sait ce qu'il doit penser de cet inconnu si serviable; mais, que risque-t-il? Il n'est pas encore midi, et les rues de Paris ne sont pas dangereuses à cette heure; et puis les appartemens du roi Louis-Philippe doivent être bien beaux; et puis ce n'est pas lui, le plus mâdré des habitans de Landernau ou de Quimper-Corentin, qui se laisserait attraper: il accepte; l'*Emporteur* fait le *St-Jean* à ses deux compagnons (voir ce mot), qui prennent les devans et vont s'installer au lieu convenu.

C'est un café estaminet d'assez belle apparence, dont le propriétaire est presque toujours *affranchi*. L'*Emporteur* y arrive bientôt, suivi de son compagnon; en entrant il a demandé à la dame de comptoir si un monsieur à moustaches, et décoré, n'était pas venu le

demander; on lui a répondu que ce monsieur était venu, mais qu'il était sorti après toutefois avoir prié de faire attendre. « Eh bien, nous attendrons, a-t-il répondu; et il est monté au billard après avoir demandé quelques rafraîchissemens qu'il partage avec son compagnon.

Le monsieur à moustaches n'arrive pas; pour tuer le temps on regarde jouer les deux personnes qui tiennent le billard, et qui ne sont autres que la *Bête* et le *Bachotteur*. La *Bête* joue mal, et à chaque partie qu'elle perd elle veut augmenter son jeu, le *Bachotteur* ne veut plus jouer, et offre de céder sa place au premier venu, la *Bête* sort pour satisfaire un besoin, alors le *Bachotteur* s'exprime à-peu-près en ces termes, en s'adressant à l'*Emporteur* : « C'est une excellente occasion de gagner un bon dîner, le spectacle, et le reste; il est riche, il est entêté comme une mule; rendez-lui quelques points, et son affaire est faite. — Si je savais seulement tenir une queue, répond l'*Emporteur*, j'accepterais la proposition. » Le provincial, qui a entendu cette conversation, et qui a vu jouer la *Bête*, trouve charmant de se faire régaler par un parisien; il pourra parler de cela dans son endroit. Il joue, il perd; son

adversaire raccroche toujours ; il s'échauffe, il joue de l'argent ; les enjeux sont mis entre les mains du *Bachotteur* ; le provincial envoie au diable l'*Empórteur*, qui l'engage à modérer son jeu. Somme totale, il sort du café les poches vides, mais cependant bien persuadé qu'il est beaucoup plus fort que son adversaire, qui n'est, suivant lui, qu'un heureux raccrocheur. (Voir FLOUEUR.)

EMPOUSTEUR, s. m. — Les *Empousteurs* sont presque tous des juifs, et le moyen qu'ils emploient pour tromper ceux qui veulent bien leur accorder une certaine confiance est très-ingénieux.

Un individu qui se donne la qualité de commis, ou de commissionnaire, se présente chez un marchand épicier ou papetier, et lui offre des crayons qu'il laissera, dit-il, à un prix très-modéré ; le marchand, dont les provisions sont faites, refuse presque toujours cette proposition, mais cela est fort indifférent à l'*Empousteur*. « Vous ne voulez pas m'acheter ces crayons, dit-il au marchand, vous avez tort ; mais permettez-moi de vous en laisser quelques douzaines en dépôt. Le marchand ne peut refuser cette proposition, il accepte, et

l'*Empousteur* sort après lui avoir promis de revenir. Quelques jours après, un individu vient demander au marchand des crayons absolument semblables à ceux que l'*Empousteur* a laissés en dépôt, il achette tout et paie sans marchander, en témoignant le regret qu'on ne puisse pas lui en fournir davantage ; le marchand qui attend la visite de l'*Empousteur* l'engage à repasser dans quelques jours. Le lendemain, l'*Empousteur* vient chez le marchand, et lui demande des nouvelles du dépôt. « Tout est vendu, dit le marchand. — Je vous l'avais bien dit, répond l'*Empousteur*, que vous en tireriez un bon parti. En voulez-vous d'autres? » Le marchand achette et paie tout ce que veut lui vendre l'*Empousteur*, et attend vainement le chaland sur lequel il comptait.

EMPROSEUR, s. m. — Pédéraste.

ENCARADE, s. f. — Entrée.

ENCARRER, v. a. — Entrer.

ENCASQUER, v. a. — Entrer dans une maison avec le dessein d'y voler.

* ENDROGUER, v. a. — Chercher à faire fortune.

ENFILER LA VENELLE, v. a.—Prendre la fuite, faire fausse route. Ce terme, qui est

celui des voleurs normands, est devenu populaire à Rouen et dans toute la Normandie.

ENFANT DE CHŒUR, s. m. — Pain de sucre.

ENFLACQUÉ (Être), v. p. — Être condamné.

ENFLÉE, s. f. — Vessie.

ENFONCÉ (Être), v. p. — Être condamné.

ENFONCEUR, s. m. — Agent d'affaires, payeur de rentes, etc. On peut fort bien ne pas être partisan des priviléges, et cependant s'élever contre les abus qui résultent presque toujours d'une trop grande liberté. Il serait injuste sans doute de mettre des entraves au libre exercice de telle ou telle industrie ; mais, je crois que dans l'intérêt de la sécurité publique, on pourrait sans inconvénient en soumettre la pratique à certaines conditions.

Chacun, aujourd'hui, peut, sans contrôle, s'établir agent d'affaires ou receveur de rentes, aussi une foule d'individus, qui ne sont ni capables, ni moraux, ni solvables, puisqu'un grand nombre d'entre eux sont logés en garni, ont ouvert boutique, et se sont mis à faire les affaires de leurs concitoyens. L'incapacité notoire de ces individus cause quelquefois à leurs cliens un préjudice considérable ; mais cet in-

convénient, tout grave qu'il est, est le moindre. Presque tous les agens d'affaires, receveurs de rentes sont d'insignes fripons; je ne crains pas de m'exprimer ainsi, l'expérience a malheureusement prouvé ce que j'avance; et au moment où j'écris, j'ai entre les mains un grand nombre de dossiers contre plusieurs agens d'affaires qui sont disparus furtivement de leur domicile, en enlevant à leurs cliens des sommes assez considérables.

Pour remédier aux maux que je signale, il faudrait que ceux qui se présentent pour exercer la profession d'agens d'affaires fussent forcés de se soumettre à un examen propre à donner la mesure de leur capacité, et tenus de déposer à la Caisse des Consignations un cautionnement proportionné à la classe à laquelle ils voudraient appartenir, et au loyer du local occupé par eux. Cette mesure ne déplairait qu'aux fripons; ceux qui exercent leur profession avec loyauté et intelligence l'accueilleraient, au contraire, avec un vif plaisir. (Voir OGRE.)

ENFRIMER, v. a. — Envisager.

ENLEVER (s'), v. p. — Être tourmenté par la faim.

ENQUILLER, v. a. — Entrer.

ENTERVER ou ENTRAVER, v. a. — Comprendre.

* **ENTIFFLE ou ANTONNE**, s. f. — Église.

ENTIFFLER, v. a. — Marier.

ENTIFFLEMENT, s. m. — Mariage.

* **ENTOLER**, v. a. — Entrer dans une maison avec le dessein d'y voler.

ENTRAVAGE, s. f. — Conception.

EN TRAVERSE, A PERTE DE VUE, ad. — Aux travaux forcés à perpétuité.

ÉPATAGE, s. m. — Embarras.

ÉPATEUR, s. m. — Homme qui fait de l'embarras.

ÉPLUCHEUSE DE LENTILLES, s. f. — Tribade.

ÉPICE-VINETTE, s. m. — Épicier.

ÉPISSER, v. a. — Railler.

ES, s. m. — L'Escroc, proprement dit, est une des nombreuses variétés de la grande famille des chevaliers d'industrie, *Faiseurs* et autres. Son nom même devrait être donné à ces derniers ; car, quelle que soit la manière dont ils procèdent ; le seul nom qui convienne à leurs exploits est celui d'escroquerie. Au reste, la catégorie des Escrocs est la plus

nombreuse de toutes. Ce serait une entreprise difficile, pour ne pas dire impossible, que d'énumérer les diverses manières de commettre le délit prévu par l'article 405 du Code Pénal; les débats révèlent tous les jours de nouvelles ruses aux bénévoles habitués des tribunaux correctionnels. Mais les plus coupables ne sont pas ceux que frappe le glaive de Thémis; aussi je ne les cite que pour mémoire; je veux seulement m'occuper des grands hommes. La prison n'est pas faite pour ces derniers, ils se moquent des juges, et ne craignent pas le procureur du roi; tous leurs actes cependant sont de véritables escroqueries. Quel nom, en effet, donner à ces directeurs de compagnie en commandite et par actions, dont la caisse, semblable à celle de Robert Macaire, est toujours ouverte pour recevoir les fonds des nouveaux actionnaires, et toujours fermée lorsqu'il s'agit de payer les dividendes échus? Quel nom donner à ces fondateurs de journaux à bon marché, politiques, littéraires, ou des connaissances *inutiles*, qui promettent au public ce qu'ils ne pourront jamais donner, si ce n'est celui d'Escroc? Nommera-t-on autrement la plupart des directeurs d'agences d'affaires, de mariages, de placement

ou d'enterrement? oui, d'enterrement, il ne faut pas que cela vous étonne.

Je viens de dire que la qualification d'Escroc devait être donnée à ces divers individus; il me reste maintenant à justifier cette allégation. Cela ne sera pas difficile.

Vous voulez, pour des raisons à vous connues, vendre ou louer, soit votre maison des champs, soit votre maison de ville; vous avez, par la voie des *Petites-Affiches*, fait connaître vos intentions au public, et vous attendez qu'il se présente un acquéreur ou un locataire. Vous attendez vainement. Mais, s'il ne se présente ni acquéreur ni locataire, tous les matins votre portier vous remet une liasse de circulaires par lesquelles Messieurs tels ou tels vous annoncent qu'ils ont lu ce que vous avez fait insérer dans les *Petites-Affiches*, qu'ils croient avoir sous la main ce qui vous convient, et qu'ils terminent en vous priant de passer chez eux le plus tôt qu'il vous sera possible.

Vous vous déterminez enfin à voir un de ces officieux entremetteurs, et vous vous rendez chez lui. L'aspect de son domicile vous prévient d'abord en sa faveur. Avant d'être introduit dans son cabinet, on vous a fait traver-

ser des bureaux dans lesquels vous avez remarqué plusieurs jeunes gens qui paraissaient très-occupés, et vous avez attendu quelques instans dans un salon élégamment meublé; dans le cabinet de l'agent d'affaires, vous avez remarqué des gravures avant la lettre, des bronzes de Ravrio, des tapis; aussi vous l'avez chargé de vendre ou de louer votre propriété, et vous lui avez remis sans hésiter un instant la somme plus ou moins forte qu'il vous a demandée, et qui est, à ce qu'il dit, destinée à le couvrir des premiers frais qu'il faudra qu'il fasse. Il vous a remis en échange de votre argent une quittance ainsi conçue :

« Monsieur *** a chargé Monsieur ***, agent « d'affaires à Paris, de vendre ou de louer sa « propriété, sise à ***, moyennant une somme « de*** pour °/ₒ du prix de la vente ou location, « si elle est faite par les soins du sieur ***; dans « le cas contraire, il ne lui sera alloué qu'une « somme de ***, pour l'indemniser de ses frais « de démarches, publications et autres, dont « il a déjà reçu la moitié; l'autre moitié ne sera « exigible que lorsque la propriété du sieur*** « sera louée ou vendue. Fait double, etc., etc. »

Comme il est facile de le voir, l'adroit agent

d'affaires a reçu votre argent et ne s'est engagé à rien, et vous ne pouvez plus vendre ou louer votre propriété sans devenir son débiteur. Un individu, nommé G....., qui demeure rue Neuve-Saint-Eustache, exerce à Paris, depuis plusieurs années, le métier dont je viens de dévoiler les ruses. Il a bien eu quelques petits démêlés avec dame Justice, mais il en est toujours sorti avec les honneurs de la guerre, et il n'y a pas long-temps que, voulant vendre une de mes propriétés, il m'a adressé une de ses circulaires, en m'invitant à lui accorder la confiance dont il était digne.

L'agent d'affaires qui s'occupe de la vente des propriétés de ville et de campagne, fonds de commerce, etc., etc., n'est qu'un petit garçon comparativement à celui qui s'occupe de mariages. Le créateur de cette industrie nouvelle, feu M. Villiaume, aurait marié, je veux bien le croire, le doge de Venise avec la mer Adriatique, mais ses successeurs, quoique disent les pompeuses annonces qui couvrent la quatrième page des grands et petits journaux, ne font luire nulle part le flambeau de l'hyménée, ce qui ne les empêche pas de faire payer très-cher à ceux qui viennent les trouver allé-

chés par l'espoir d'épouser une jeune fille ou une jeune veuve dotée de quelques centaines de mille francs, le stérile honneur de figurer sur leurs cartons.

Ceux des individus dont je viens de parler, qui ne dépensent pas follement ou ne jouent pas l'argent qu'ils escroquent ainsi, acquièrent en peu de temps une brillante fortune, achettent des propriétés, deviennent capitaines de la milice citoyenne, chevaliers de la Légion-d'Honneur, électeurs, jurés, et condamnent impitoyablement tous ceux qui comparaissent devant eux. (Voir Suce-Larbin).

Les Escrocs auvergnats se sont à eux-mêmes donné le nom de *Briseurs*. Les *Briseurs* donc, puisqu'il faut les appeler par leur nom, se donnent tous la qualité de marchands ambulans. Ils n'ont point de domicile fixe. Ils font passer à leur femme, qui réside en Auvergne, le fruit de leurs rapines, et celle-ci achette des biens que, dans tous les cas, les *Briseurs* conservent ; car, il faut remarquer qu'ils sont presque tous mariés sous le régime dotal, ou séparés de biens.

Lorsque les *Briseurs* ont jeté leur dévolu sur un marchand, le plus intelligent, ou plutôt

le plus hardi d'entr'eux, s'y présente, choisit les marchandises qui lui conviennent, achette et paie. Quelques jours après, il adresse au marchand son frère ou son cousin, qui se conduit de même. Cela fait, le premier revient, achette encore, paie une partie comptant, et, pour le surplus, laisse un petit billet à trois ou quatre mois de date. Mais quinze ou vingt jours sont à peine écoulés, qu'on le voit revenir, il demande si l'on a encore le billet, le reprend et ne demande qu'un léger escompte qu'on s'empresse de lui accorder.

Ce manége dure quelques mois, et si les *Briseurs* jugent le marchand *bon*, ils ne se lassent pas de le nourrir, ils lui amènent des parens, des amis, les crédits se montent, et, tout-à-coup vient la débâcle, et l'on apprend alors, mais trop tard, que l'on a été trompé.

Tous les membres d'une famille de l'Auvergne sont quelquefois *Briseurs*. Je puis, pour ma part, en citer sept ou huit qui portent le même nom.

Il faut remarquer que la *brisure* est héréditaire dans plusieurs familles de l'Auvergne. La bonne opinion que l'on a de ces enfans des montagnes facilite leurs escroqueries. Ces

hommes paraissent doués d'une épaisseur et d'une bonhomie qui commande la confiance, aussi ils trouvent toujours des négocians qui se laissent prendre dans leurs filets; cela prouve, si je ne me trompe, que personne n'est plus propre qu'une bête à tromper un homme d'esprit : ce dernier se laisse prendre plus facilement que tout autre; car il compte sur sa supériorité et ne peut croire qu'un homme auquel il n'accorde que peu ou point de considération ait l'intention et le pouvoir de mettre sa perspicacité en défaut.

Les marchandises escroquées par les *Briseurs* sont, pour la plupart, achetées par des receleurs *ad hoc*, à 40 ou 50 pour °/₀ de perte. Au moment où j'écris, il existe à Paris plusieurs magasins garnis de marchandises *brisées*.

Les *Briseurs* changent entre eux de passeport, ce qui permet à celui qui est arrêté de prendre le nom de Pierre, lorsqu'il se nomme François, et que c'est François que l'on cherche.

ESBALANCER, v. a. — Rejeter, renvoyer.

ESBASIR, v. a. — Assassiner.

* ESBATRE DANS LA TIGNE (s'), v. p. — Chercher à voler dans la foule.

ESBROUFFE, s. m. — Embarras, plus de bruit que de besogne.

ESBROUFFEUR-EUSE, s. — Faiseur d'embarras.

ESCAPER, v. a. — Assassiner.

ESCAPOUCHER, v. a.—Assassiner. Terme des voleurs du midi.

ESCAPOUCHE, ESCAPOUCHEUR, s. m. — Assassin. Terme des voleurs du midi.

ESCARGOT, s. m. — Vagabond.

ESCARPE, ESCARPE-SEZIGUE, s. m. — Assassin, suicide.

ESCARPER, v. a. — Assassiner.

ESCLOT, s. m. — Sabot.

ESCLOTIER-ÈRE, s. — Sabotier, sabotière.

ESCOFFIER, v. a. — Tuer, assassiner. Ce terme est devenu populaire.

* ESCOULLES, s. f. — Oreilles.

ESCRACHE, s. m. — Passe-port.

ESCRACHE TARTE, s. m. — Faux passe-port.

ESCRACHER, v. a. — Demander le passe-port à un voyageur.

ESGARD (FAIRE L'), v. p. — Dérober à ses camarades une partie du vol qui vient d'être commis.

* ESPOUSER LA FOUCANDRIÈRE, v. a. — Terme dont se servaient les anciens coupeurs de bourse, pour désigner l'instant où ils étaient forcés de jeter ce qu'ils avaient pris, dans la crainte d'être saisis avec.

* ESPOUSER LA VEUVE, v. p. — Être pendu.

ESQUINTE, s. m. — Abîme.

ESQUINTER, v. a. — Fracturer, briser.

ESTAMPILLER, v. a. — Marquer.

ESTOQUE, s. m. — Esprit, finesse, malice.

ESTORGUE, s. f. — Fausseté, méchanceté.

ESTRANGOUILLER, v. a. — Étrangler.

ESTUQUE, s. f. — Part dans un vol.

ÉTOUFFE ou ÉTOUFFOIR, s. f. — Table d'hôtes où l'on joue l'écarté. Ces maisons, plus dangereuses cent fois que les tripots de l'administration Benazet, sont ordinairement tenues par des vétérantes de Cythère qui ne manquent pas d'esprit, et dont le ton et les manières semblent appartenir à la bonne compagnie. Toutes ces femmes, s'il faut les croire, sont veuves d'un officier général, ou tout au moins d'un officier supérieur; mais ce serait

en vain que l'on chercherait les titres de leurs défunts époux dans les cartons du ministère de la guerre.

J'ai dit que ces maisons étaient plus dangereuses que les tripots de la ferme des jeux, et je le prouve : il y a des gens qui ne mettraient jamais les pieds dans un des antres Benazet, et qui cependant fréquentent les *Étouffes* ou *Étouffoirs*. Pour les y attirer, la veuve du général ou du colonel a ouvert les portes de son salon à une foule de femmes charmantes ; ce n'est point par la vertu que ces femmes brillent, mais elles sont pour la plupart jeunes, jolies, bien parées ; la maîtresse de la maison n'exige point d'elles d'autres qualités. Des chevaliers d'industrie, des *Grecs*, des *Faiseurs*, forment, avec ces dames, le noyau de la société des tables d'hôtes, société polie peut-être, mais assurément très-peu honnête.

Il y a sans doute à Paris des réunions de ce genre composées de personnes très-honnêtes, mais ce sont justement celles-là que recherchent les flibustiers en tous genres, car là où il y a des honnêtes gens il y a nécessairement des dupes à exploiter. Ceux qui ont l'habitude de vivre à table d'hôtes devraient donc obliger

les personnes qui tiennent ces sortes d'établissemens à s'enquérir des mœurs et de la position sociale de chacun des convives. Une mesure semblable, prise avec des ménagemens et de la discrétion, ne pourrait blesser personne, lorsqu'elle serait générale, et suffirait seule pour éloigner tous ceux dont l'unique métier est de spéculer sur la fortune d'autrui.

Les tables d'hôtes ne sont pas seulement fréquentées par des escrocs, des *Grecs* ou des chevaliers d'industrie, il s'y trouve aussi des donneurs d'affaires; ces derniers chercheront à connaître votre position, vos habitudes, les heures durant lesquelles vous serez absent de chez vous, et lorsqu'ils auront appris tout ce qu'il leur importe de savoir pour pouvoir vous voler avec impunité, ils donneront à celui qu'ils appellent un *Ouvrier*, et qui n'est autre qu'un adroit *Cambriolleur*, le résultat de leurs observations. Cela fait, l'*Ouvrier* prend l'empreinte de la serrure; une fausse clé est fabriquée, et, au moment favorable, l'*affaire* est faite. Il n'est pas nécessaire de dire que le donneur d'affaires sait toujours se ménager un alibi incontestable, ce qui le met à l'abri des

soupçons auxquels ses questions hardies et ses visites indiscrètes auraient pu donner naissance.

Viennent ensuite les donneurs d'affaires, *Emporteurs*. On a pu voir aux articles EMPORTEUR et EMPORTAGE A LA COTELETTE, les détails du *truc* qu'ils exercent.

Puis enfin les indicateurs de dupes ; ce sont ceux qui amènent dans les *Étouffes* ou *Étouffoirs* cette foule de jeunes gens sans expérience, qui y perdent leurs plus belles années. Et comment n'en serait-il pas ainsi? tout y est mis en œuvre pour les corrompre : le jeu, des vins exquis, une chère délicate, des amis empressés, des femmes agréables et d'une complaisance extrême si leur bourse paraît bien garnie.

Si le jeune homme appartient à une famille riche, ses amis improvisés le mettront en rapport avec d'honnêtes usuriers qui lui prêteront de l'argent à un intérêt raisonnable, c'est-à-dire à 60 ou 50 pour °/₀ au moins. Souvent il ne recevra pour 10,000 francs de lettres de change que 1,000 à 1,500 francs, et le reste en marchandises qui ne vaudront, prisées à leur juste valeur, que le dixième au plus de

leur estimation. Il est au reste notoire qu'un jeune homme ne reçoit jamais plus de 3 ou de 4,000 francs en échange de 10,000 francs de lettres de change; cependant il doit, sur cette somme, payer aux courtiers qui lui ont fait faire cette brillante négociation une commission assez forte; puis viennent les camarades auxquels il faut prêter quelque chose; et, si le jeune homme aime à jouer, il est rare qu'il rentre chez lui avec seulement quelques pièces de cinq francs. Alors les amis le tiennent; ils lui font faire des masses de lettres de change, bientôt il est ruiné; s'il a des dispositions ils en font un flibustier, sinon un voleur ou un faussaire.

ÉTOURDISSEUR-EUSE, s. — Solliciteur.

* **ÉTOURDIR**, v. a. — Solliciter.

ÉTRON DE MOUCHE, s. f. — Cire.

ÊTRE (EN), v. p. — Aimer la pédérastie.



F

FADAGE, s. m. — Partage entre voleurs.

FADE, s. f. — Part dans un vol.

FADER, v. a. — Partager les objets volés.

FAFFE, s. m. — Toute espèce de papier.

FAFFIOT, s. m. — Papier blanc.

FAFFIOTEUR, s. m. — Marchand ou fabricant de papier.

FAGOT, s. m. — Forçat.

FAIRE DES GAVÈS, v. a. — Voler les gens ivres.

FAIRE LA TORTUE, v. a. — Jeûner.

FAIRE LE TAPE, LE TAPIN, LE SINGE,

v. p. — Être exposé, être attaché au carcan ou au pilori.

FAISEUR (*), s. m.

Lorsqu'après avoir navigué long-temps sur une mer orageuse on est enfin arrivé au port, on éprouve le besoin du repos; c'ést ce qui m'arrive aujourd'hui. Si tous les hommes ont ici-bas une mission à accomplir, je me suis acquitté de celle qui m'était imposée, et maintenant que je dois une honnête aisance à un travail de tous les jours et de tous les instans, je veux me reposer. Mais avant de rentrer dans l'obscurité, obscurité que des circonstances malheureuses et trop connues pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici, m'ont seules fait quitter, il me sera sans doute permis d'adresser quelques paroles à ceux qui se sont occupés ou qui s'occupent encore de moi. Je ne suis pas un grand homme; je ne me suis (style

(*) Déjà, depuis plusieurs années, j'ai déclaré aux *Faiseurs* une guerre vigoureuse, et je crois avoir acquis le droit de parler de moi dans un article destiné à les faire connaître; que le lecteur ne soit donc pas étonné de trouver ici quelques détails sur l'établissement que je dirige, et sur les moyens d'augmenter encore son influence salutaire.

de biographe) illustré ni par mes vertus, ni par mes crimes, et cependant peu de noms sont plus connus que le mien. Je ne me plaindrais pas si les chansonniers qui m'ont chansonné, si les dramaturges qui m'ont mis en pièce, si les romanciers qui ont esquissé mon portrait m'avaient chansonné, mis en pièce, ou esquissé tel que je suis : il faut que tout le monde vive, et, par le temps qui court, les champs de l'imagination sont si arides qu'il doit être permis à tous ceux dont le métier est d'écrire, et qui peuvent à ce métier

« Gâter impunément de l'encre et du papier, »

de glaner dans la vie réelle; mais ces Messieurs se sont traînés à la remorque de mes calomniateurs, voilà ce que je blâme et ce qui assurément est blâmable.

La calomnie ne ménage personne, et, plus que tout autre, j'ai servi de but à ses atteintes. Par la nature de l'emploi que j'ai occupé de 1809 à 1827, et en raison de mes relations antérieures, il y avait entre moi et ceux que j'étais chargé de poursuivre, une lutte opiniâtre et continuelle; beaucoup d'hommes avaient donc un intérêt direct à me nuire, et comme

mes adversaires n'étaient pas de ceux qui ne combattent qu'avec des armes courtoises, ils se dirent : « Calomnions, calomnions, il en restera toujours quelque chose. Traînons dans la boue celui qui nous fait la guerre, lorsque cela sera fait nous paraîtrons peut-être moins méprisables. » Je dois le reconnaître, mes adversaires ne réussirent pas complètement. L'on n'estime, au moment où nous sommes arrivés, ni les voleurs, ni les escrocs, mais grâce à l'esprit moutonnier des habitans de la capitale, le cercle de mes calomniateurs s'est agrandi, les gens désintéressés se sont mis de la partie; ce qui d'abord n'était qu'un bruit sourd est devenu un *crescendo* général, et, à l'heure qu'il est, je suis (s'il faut croire ceux qui ne me connaissent pas) un être exceptionnel, une anomalie, un Croquemitaine, tout ce qu'il est possible d'imaginer; je possède le don des langues et l'anneau de Gygès; je puis, nouveau Prothée, prendre la forme qui me convient; je suis le héros de mille contes ridicules. De braves gens qui me connaissaient parfaitement sont venus me raconter mon histoire, dans laquelle presque toujours le plus beau rôle n'était pas le mien. Mon infortune, si

infortune il y a, ne me cause pas un bien vif chagrin : je ne suis pas le premier homme qu'un caprice populaire ait flétri ou ridiculisé.

Plus d'une fois cependant, durant le cours de ma carrière, les préjugés sont venus me barrer le chemin ; mais c'est surtout depuis que j'ai fondé l'établissement que je dirige aujourd'hui que j'ai été à même d'apprécier leur funeste influence. Combien d'individus ont perdu des sommes plus ou moins fortes parce que préalablement ils ne sont pas venus me demander quelques conseils ! Et pourquoi ne sont-ils pas venus ? Parce qu'il y a écrit sur la porte de mes bureaux : Vidocq ! Beaucoup cependant ont franchi le rocher de Leucade, et maintenant ils passent tête levée devant l'huis du pâtissier, aussi n'est-ce pas à ceux-là que je m'adresse.

Deux faits résultent de ce qui vient d'être dit : je suis calomnié par les fripons, eh bien ! je les invite à citer, appuyé de preuves convenables, un acte d'improbité, d'indélicatesse, commis par moi ; qu'ils interrogent leurs souvenirs, qu'ils fouillent dans ma vie privée, et qu'ils viennent me dire : « Vous avez fait cela. » Et ce n'est pas une vaine bravade, c'est un

défi fait publiquement, à haute et intelligible voix, auquel, s'ils ne veulent pas que leurs paroles perdent toute leur valeur, ils ne peuvent se dispenser de répondre.

Les ignorans échos ordinaires de ce qu'ils entendent dire ne me ménagent guère. Eh bien ! que ces derniers interrogent ceux qui, depuis plusieurs années, se sont trouvés en relation avec moi, avec lesquels j'ai eu des intérêts à débattre, et que jusqu'à ce qu'ils aient fait cela ils suspendent leur jugement. Je crois ne leur demander que ce que j'ai le droit d'exiger.

Et qu'ai-je fait qui puisse me valoir la haine ou seulement le blâme de mes concitoyens? Je n'ai jamais été l'homme du pouvoir; je ne me suis jamais mêlé que de police de sûreté; chargé de veiller à la conservation des intérêts sociaux et à la sécurité publique, on m'a toujours trouvé éveillé à l'heure du danger; payé par la société, j'ai plus d'une fois risqué ma vie à son service. Après avoir quitté l'administration, j'ai fondé et constamment dirigé un établissement qui a rendu au commerce et à l'industrie d'éminens services. Voilà ce que j'ai fait ! Maintenant, que les hommes honnêtes et

éclairés me jugent ; ceux-là seuls, je ne crains pas de le dire, sont mes pairs.

Il me reste maintenant à parler des *Faiseurs*, du Bureau de renseignemens, et du projet que je viens soumettre à l'appréciation de Messieurs les commerçans et industriels.

Je ne sais pour quelles raisons les chevaliers d'industrie, les *Faiseurs*, les escrocs, comme on voudra les nommer, sont moins mal vus dans le monde que ceux qui se bornent à être franchement et ouvertement voleurs. On reçoit dans son salon, on admet à sa table, on salue dans la rue tel individu dont la profession n'est un secret pour personne, et qui ne doit ni à son travail ni à sa fortune l'or qui brille à travers les réseaux de sa bourse, et l'on honni, l'on conspue, l'on vilipende celui qui a dérobé un objet de peu de valeur à l'étalage d'une boutique ; c'est sans doute parce que les chevaliers d'industrie, les *Faiseurs*, les escrocs ont des manières plus douces, un langage plus fleuri, un costume plus élégant que le commun des Martyrs, que l'on agit ainsi ; c'est sans doute aussi parce que, braves gens que nous sommes, nous avons contracté la louable habitude de ne jamais regarder que

la surface de ce que nous voyons. Les chevaliers d'industrie, les *Faiseurs*, les escrocs, sont cependant plus dangereux et plus coupables que tous les autres : plus dangereux, parce qu'ils se cachent pour blesser, et échappent presque toujours aux lois répressives du pays; plus coupables, parce que la plupart d'entre eux, hommes instruits et doués d'une certaine capacité, pourraient certainement ne devoir qu'au travail ce qu'ils demandent à la fraude et à l'indélicatesse.

C'est presque toujours la nécessité qui conduit la main du voleur qui débute dans la carrière; et, souvent, lorsque cette nécessité n'est plus flagrante, il se corrige et revient à la vertu. Les *Faiseurs*, au contraire, sont presque tous des jeunes gens de famille qui ont dissipé follement une fortune péniblement acquise, et qui n'ont pas voulu renoncer aux aisances de la vie faishionable et aux habitudes de luxe qu'ils avaient contractées. Ils ne se corrigent jamais, par la raison toute simple qu'ils peuvent facilement et presqu'impunément exercer leur pitoyable industrie.

Ils savent si bien cela, que lorsque j'étais encore chef de la police de la sûreté, les grands

hommes de la corporation me défiaient souvent de déjouer leurs ruses. Aussi, jointe à celle d'être utile à mes concitoyens, l'envie d'essayer mes forces contre eux a-t-elle été une des raisons qui m'ont déterminé à fonder le bureau de renseignemens.

« C'est une nécessité vivement et depuis « long-temps sentie par le commerce que celle « d'un établissement spécial, ayant pour but « de lui procurer des renseignemens sur les « prétendus négocians, c'est-à-dire sur les « escrocs qui, à l'aide des qualifications de « banquiers, négocians et commissionnaires, « usurpent la confiance publique, et font « journellement des dupes parmi les véritables « commerçans.

« Les écrivains qui se sont spécialement oc- « cupés de recherches statistiques en ces ma- « tières, élèvent à vingt mille le chiffre des in- « dustriels de ce genre. Je veux bien admettre « qu'il y ait quelque exagération dans ce cal- « cul..... » Les quelques lignes qui précèdent commençaient le prospectus que je publiais lors de l'ouverture de mon établissement, et, comme on le voit, j'étais disposé à taxer d'exagération les écrivains qui élevaient à vingt mille

le chiffre des industriels; mais, maintenant, je suis forcé d'en convenir, ce chiffre, bien loin d'être exagéré, n'est que rigoureusement exact. Oui, vingt mille individus vivent, et vivent bien, aux dépens du commerce et de l'industrie. (Que ceux qui ne pourront ou ne voudront pas me croire, viennent me visiter, il ne me sera pas difficile de les convaincre.) Que l'on me permette donc de recommencer sur cette base nouvelle les calculs de mon prospectus. Nous fixons à 10 francs par jour la dépense de chaque individu, ce qui produit pour vingt mille :

Par jour.	200,000.
Par mois	6,000,000.
Par an	70,200,000.

C'est donc un impôt annuel de 70,200,000 fr. que le commerce paie à ces Messieurs (et cette fois, je veux bien ne point parler des commissions qui sont allouées aux entremetteurs d'affaires, de la différence entre le prix d'achat et celui de vente.) L'œuvre de celui qui a diminué d'un tiers au moins ce chiffre énorme est-elle une œuvre sans valeur? Je laisse aux hommes impartiaux et désintéressés le soin de répondre à cette question.

Je ne dois pas le cacher, mes premiers pas dans cette nouvelle carrière furent bien incertains; tant de fripons avaient ouvert leur sac devant moi, que je croyais tout savoir: *Errare humanum est!* Pauvre homme que j'étais! J'ai plus appris depuis trois ans que mon établissement existe, que pendant tout le temps que j'ai dirigé la police de sûreté. S'il voulait s'en donner la peine, le Vidocq d'aujourd'hui pourrait ajouter de nombreux chapitres au livre des *Ruses des Escrocs et Filous*, et jouer par dessous la jambe celui d'autrefois.

Les succès éclatans qui ont couronné mon entreprise, et m'ont engagé à marcher sans cesse vers le but que je voulais atteindre, malgré les clameurs des envieux et des sots, ont donné naissance à je ne sais combien d'agences, copies informes de ce que j'avais fait : *Phare*, *Tocsin*, *Éclaireur*, *Gazette de Renseignemens*, etc., etc. Il ne m'appartient pas de juger les intentions des personnes qui ont dirigé, ou qui dirigent encore ces divers établissemens, mais je puis constater ce qui n'est ignoré de personne; le *Phare* est allé s'éteindre à Sainte-Pélagie, ses directeurs viennent d'être condamnés à une année d'emprisonne-

ment, comme coupables d'escroquerie Les affiches qui ont été placées à chaque coin de rue, ont permis à tout le monde d'apprécier à sa juste valeur le personnel des autres établissemens.

Pour qu'un établissement comme le *Bureau de Renseignemens* soit utile, il faut qu'il soit dirigé avec beaucoup de soin. S'il n'en était pas ainsi, les intérêts des tiers seraient gravement compromis; un renseignement fourni trop tard pouvant faire manquer, au négociant qui l'a demandé, une affaire avantageuse. Si les chefs de l'établissement ne possèdent pas toutes les qualités qui constituent l'honnête homme, rien ne leur est plus facile que de s'entendre avec les *Faiseurs*, sur lesquels ils ne donneraient que de bons renseignemens. Cela, au reste, s'est déjà fait; les affiches dont je parlais il n'y a qu'un instant le prouvent.

Pour éviter que de pareils abus ne se renouvellent, pour que les Escrocs ne puissent pas, lorsque je ne serai plus là pour m'opposer à leurs desseins, faire de nouvelles dupes, je donne mon établissement au commerce. Et, que l'on ne croie pas que c'est un présent de peu d'importance : j'ai, par jour, 100 francs

au moins de frais à faire, ce qui forme un total annuel de 36,500 francs; et, cependant, quoique je n'exige de mes abonnés et cliens que des rétributions modérées, basées sur l'importance des affairesqui me sont confiées, il me rapporte quinze à vingt mille francs par année de bénéfice net.

Et, néanmoins, je le répète, je ne demande rien, absolument rien; *je ne vends pas mon baume, je le donne*, et cela, pour éviter que les *Faiseurs*, qui attendent avec impatience l'heure de ma retraite, ne puissent s'entendre avec les directeurs des agences qui seront alors simultanément établies.

Il a certes fallu que les services rendus par moi parlent bien haut, pour que, malgré les obstacles que j'ai dû surmonter, et les préjugés que j'ai eu à vaincre, je puisse, après seulement trois années d'exercice, avoir inscrit, sur mes registres d'abonnement, les noms de près de trois mille négocians recommandables de Paris, des départemens et de l'Étranger. Il n'est venu, cependant, que ceux qui étaient forcés par la plus impérieuse nécessité; et, je dois en convenir, j'ai eu plus à réparer qu'à prévenir. Tels qui sont venus m'apprendre

qu'ils avaient été dépouillés par tel ou tel *Faiseur*, dont le nom, depuis long-temps, était écrit sur mes tablettes, n'auraient pas échangé leurs marchandises ou leur argent contre des billets sans valeur, si, préalablement, ils étaient venus puiser des renseignemens à l'agence Vidocq.

Pour atteindre le but que je m'étais proposé, il fallait aussi vaincre cette défiance que des gens si souvent trompés, non-seulement par les *Faiseurs*, mais encore par ceux qui se proposent comme devant déjouer les ruses de ces derniers, doivent nécessairement avoir. Mais, j'avais déjà, lorsque je commençai mon entreprise, fait une assez pénible étude de la vie pour ne point me laisser épouvanter par les obstacles; je savais que la droiture et l'activité doivent, à la longue, ouvrir tous les chemins. Je commençai donc, et mes espérances ne furent pas déçues; j'ai réussi, du moins en partie.

A l'heure où nous sommes arrivés, je suis assez fort pour défier les *Faiseurs* les plus adroits et les plus intrépides de parvenir à escroquer un de mes cliens. Mais, le bien général n'a pas encore été fait; il ne m'a pas été

possible de faire seul ce que plusieurs auraient pu facilement faire. Aussi, il y a tout lieu de croire que les résultats seront plus grands et plus sensibles lorsque le *Bureau de Renseignemens* sera dirigé par le commerce, dont il sera la propriété.

Et cela est facile à concevoir, les préjugés alors n'arrêteront plus personne, et tous les jours on verra s'augmenter le nombre des abonnés; car, quel est le négociant, quelque minime que soit son commerce, qui ne voudra pas acquérir, moyennant 20 francs par année, la faculté de pouvoir n'opérer qu'avec sécurité. Mais pourra-t-il compter sur cette sécurité qu'il aura payée, peu de chose, il est vrai, mais que, pourtant, il aura le droit d'exiger? sans nul doute.

Le nombre des abonnés étant plus grand, beaucoup plus de *Faiseurs* seront démasqués; car, il n'est pas présumable que les abonnés chercheront à cacher aux administrateurs le nom des individus par lesquels ils auraient été trompés. Tous les renseignemens propres à guider le commerce dans ses opérations, pourront donc être puisés à la même source, sans perte de temps, sans dérangement, ce qui est déjà quelque chose.

Mais on n'aurait pas atteint le but que l'on se propose, si l'on se bornait seulement à mettre dans l'impossibité de nuire les *Faiseurs* déjà connus, il faut que ceux qui se présenteraient avec un nom vierge encore, mais dont les intentions ne seraient pas pures, soient démasqués avant même d'avoir pu mal faire.

On ne se présente pas habituellement dans une maison pour y demander un crédit plus ou moins étendu, sans indiquer quelques-unes de ses relations. Celui qui veut acquérir la confiance d'un individu, qu'il se réserve de tromper plus tard, tient à ne point paraître tomber du ciel. Eh bien! la nature de leurs relations donnera la valeur des hommes nouveaux, et ces diagnostics, s'ils trompent, tromperont rarement. Les chevaliers d'industrie, les *Faiseurs*, les escrocs forment une longue chaîne dont tous les anneaux se tiennent; celui qui en connaît un, les connaîtra bientôt tous, s'il est doué d'une certaine perspicacité, et si le temps de monter à la source ne lui manque pas. Il ne faut, pour acquérir cette connaissance, que procéder par analogie et avec patience.

Si ma proposition est acceptée, on ne verra

plus, à la honte du siècle, des hommes placés sur les premiers degrés de l'échelle sociale, et qui possèdent une fortune indépendante, servir de compères à des escrocs connus, partager les dépouilles opimes d'un malheureux négociant, et se retirer, lorsqu'arrivent les jours d'échéance, derrière un rideau que, jusques à présent, personne encore n'a osé déchirer. Lorsqu'ils pourront craindre de voir leur nom cloué au pilori de l'opinion publique, ils se retireront, et les *Faiseurs* auront perdu leurs premiers élémens de succès.

Les *Faiseurs*, chassés de Paris, exploiteront les départemens et les pays étrangers? Mais, rien n'empêche que la correspondance déjà fort étendue du *Bureau de Renseignemens* ne reçoive encore de l'extension, et que ce qui aura été fait pour Paris ne soit fait pour les départemens et l'Étranger. Cela sera plus difficile, sans doute, mais non pas impossible.

En un mot, j'ai la ferme conviction, et cette conviction est basée sur une expérience de plusieurs années, que le *Bureau de Renseignemens* établi sur une vaste échelle, et placé sous le patronage d'hommes connus et honorables, est destiné à devenir la sauve-garde du com-

merce et de l'industrie, et doit anéantir à jamais les sangsues qui pompent sa substance.

Je me chargerai avec plaisir de la première organisation; et, maintenant que le navire est en pleine mer, qu'il n'y a plus qu'à marcher sur une route tracée, il ne sera pas difficile de trouver des hommes intelligens et très-capables de conduire cette machine dont le mécanisme est peu compliqué. Un comité spécial, composé des plus notables abonnés, pourrait, au besoin, être chargé de surveiller la gestion des administrateurs qui seraient choisis. Envisagée sous le rapport des bénéfices qu'elle peut produire, l'opération que je propose ne perd rien de son importance. C'est ce qu'il me serait facile de prouver par des chiffres, si des chiffres étaient du domaine de ce livre.

Je ne sais si je me trompe, mais j'ai l'espérance que ma voix ne sera pas étouffée avant de s'être fait entendre; j'ai trop franchement expliqué mes intentions pour qu'il soit possible de croire que l'intérêt est ici le mobile qui me fait agir.

Je ne me serais pas, il y a quelque temps, exprimé avec autant d'assurance; mais, maintenant que l'expérience m'a instruit, je puis,

je le répète, défier le premier *Faiseur* venu, de tromper un de mes abonnés. Aussi ai-je acquis le droit de m'étonner que tout ce qu'il y a en France d'honorables négocians ne soit pas encore abonné.

Depuis que j'exerce, les *Faiseurs* ont perdu le principal de leurs élémens de succès, c'est-à-dire l'audace qui les caractérisait; mon nom est devenu pour eux la tête de Méduse, et peut-être qu'il suffirait, pour être constamment à l'abri de leurs tentatives et de leurs atteintes, de placer, dans le lieu le plus apparent de son domicile, une plaque à-peu-près semblable à celles des compagnies d'assurances contre l'incendie, sur laquelle on lirait ces mots : VIDOCQ ! *Assurance contre les Faiseurs*, seraient écrits en gros caractères.

Cette plaque, j'en ai l'intime conviction, éloignerait les *Faiseurs* des magasins dans lesquels elle serait placée. Le négociant ne serait plus exposé à se laisser séduire par les manières obséquieuses des *Faiseurs*; il ne serait plus obligé de consacrer souvent trois ou quatre heures de son temps à faire inutilement l'article.

Cette plaque, je le répète, éloignerait les

Faiseurs. Je ne prétends pas dire, cependant, qu'elle les éloignerait tous; mais, dans tous les cas, le négociant devrait toujours prendre des renseignemens. Il résulterait donc de l'apposition de cette plaque au moins une économie de temps qui suffirait seule pour indemniser le négociant abonné de la modique somme payée par lui.

Les *Faiseurs* peuvent être divisés en deux classes : la première n'est composée que des hommes capables de la corporation, qui opèrent en grand ; la seconde se compose de ces pauvres diables que vous avez sans doute remarqués dans l'allée du Palais-Royal qui fait face au café de Foi. Le Palais-Royal est, en effet, le lieu de réunion des *Faiseurs* du dernier étage. A chaque renouvellement d'année, à l'époque où les arbres revêtent leur parure printanière, on les voit reparaître sur l'horison, pâles et décharnés, les yeux ternes et vitreux, cassés, quoiques jeunes encore, toujours vêtus du même costume, toujours tristes et soucieux, ils ne font que peu ou point d'affaires, leur unique métier est de vendre leur signature à leurs *confrères de la haute*.

Les *Faiseurs de la haute* sont les plus dan-

gereux, aussi, je ne m'occuperai que d'eux. J'ai dit des derniers tout ce qu'il y avait à en dire.

Tous les habitans de Paris ont entendu parler de la maison H... et Compagnie, qui fut établie dans le courant de l'année 1834, rue de la Chaussée d'Antin, n° 11. L'établissement de cette maison, qui se chargeait de toutes les opérations possibles, consignations, expéditions, escompte et encaissement, exposition permanente d'objets d'art et d'industrie, causa dans le monde commercial une vive sensation. Jamais entreprise n'avait, disait-on, présenté autant d'élémens de succès. La Société française et américaine publiait un journal, et donnait des fêtes charmantes, dont M. le marquis de B... faisait les honneurs avec une urbanité tout-à-fait aristocratique. Il n'en fallait pas davantage, le revers de la médaille n'étant pas connu, pour jeter de la poudre aux yeux des plus clairvoyans. H......, comme on l'apprit trop tard, n'était que le prête-nom de R..., *Faiseur* des plus adroits, précédemment reconnu coupable de banqueroute frauduleuse, et, comme tel, condamné à douze années de travaux forcés.

Après avoir fait un grand nombre de dupes, R... et consorts disparurent, et l'on n'entendit plus parler d'eux.

Peu de temps après la déconfiture de la maison H... et Compagnie, une maison de banque fut établie à Boulogne-sur-Mer, sous la raison sociale *Duhaim Père et Compagnie*. Des circulaires et des tarifs et conditions de recouvremens furent adressés à tous les banquiers de la France. Quelques-uns s'empressèrent d'accepter les propositions avantageuses de la maison *Duhaim Père et Compagnie*, et mal leur en advint. Lorsqu'ils furent bien convaincus de leur malheur, ils vinrent me consulter. La contexture des pièces, et l'écriture des billets qu'ils me remirent entre les mains, me suffit pour reconnaître que le prétendu Duhaim père n'était autre que R... Je me mis en campagne, et bientôt un individu qui avait pu se soustraire aux recherches de toutes les polices de France, fut découvert par moi, et mis entre les mains de la justice. L'instruction de son procès se poursuit maintenant à Boulogne-sur-Mer.

R.... est, sans contredit, le plus adroit de tous les *Faiseurs*, ses capacités financières

sont incontestables, et cela est si vrai que, nonobstant ses fâcheux antécédens, plusieurs maisons de l'Angleterre, où il avait exercé long-temps, qui désiraient se l'attacher, lui firent, à diverses reprises, des offres très-brillantes. R.... est maintenant pour long-temps dans l'impossibilité de nuire, mais il ne faut pas pour cela que les commerçans dorment sur leurs deux oreilles, R.... a laissé de dignes émules; je les nommerais si cela pouvait servir à quelque chose, mais ces Messieurs savent, suivant leurs besoins, changer de nom aussi souvent que de domicile.

Les *Faiseurs* qui marchent sur les traces de R.... procèdent à-peu-près de cette manière :

Ils louent dans un quartier commerçant un vaste local qu'ils ont soin de meubler avec un luxe propre à inspirer de la confiance aux plus défians, leur caissier porte souvent un ruban rouge à sa boutonnière, et les allans et venans peuvènt remarquer dans leurs bureaux des commis qui paraissent ne pas manquer de besogne. Des ballots de marchandises, qui semblent prêts à être expédiés dans toutes les villes du monde, sont placés de manière à être vus; souvent aussi des individus chargés de

sacoches d'argent viennent verser des fonds à la nouvelle maison de banque. C'est un moyen adroit d'acquérir dans le quartier cette confiance qui ne s'accorde qu'à celui qui possède.

Après quelques jours d'établissement la maison adresse des lettres et des circulaires à tous ceux avec lesquels elle désire se mettre en relation ; c'est principalement aux nouveaux négocians qu'ils s'adressent, sachant bien que ceux qui n'ont pas encore acquis de l'expérience à leurs dépens seront plus faciles à tromper que tous les autres. Au reste, jamais le nombre des lettres ou circulaires à expédier n'épouvante un de ces banquiers improvisés. On en cite un qui mit le même jour *six cents* lettres à la poste.

En réponse aux offres de service du *Faiseur* banquier, on lui adresse des valeurs à recouvrer, à son tour aussi il en retourne sur de bonnes maisons parmi lesquelles il glisse quelques billets de bricole, les bons font passer les mauvais, et comme ces derniers, aussi bien que les premiers, sont payés à l'échéance par des compères apostés dans la ville où ils sont indiqués payables, des noms inconnus acquièrent une certaine valeur dans le monde com-

mercial, ce qui doit faciliter les opérations que le *Faiseur* prémédite.

Le *Faiseur* qui ne veut point paraître avoir besoin d'argent, ne demande point ses fonds de suite, il les laisse quelque temps entre les mains de ses correspondans.

Les *Faiseurs* ne négligent rien pour acquérir la confiance de leurs correspondans ; ainsi, par exemple, un des effets qu'ils auront mis en circulation ne sera pas payé, et l'on se présentera chez eux pour en opérer le recouvrement, alors ils n'auront peut-être pas de fonds pour faire honneur à ce remboursement imprévu, mais ils donneront un bon sur des banquiers famés qui s'empresseront de payer pour eux, par la raison toute simple que préalablement des fonds auront été déposés chez eux à cet effet.

Lorsque le *Faiseur-Banquier* a reçu une certaine quantité de valeurs, il les encaisse ou les négocie, et en échange il retourne des billets de bricole tirés souvent sur des êtres imaginaires ou sur des individus qui jamais n'ont entendu parler de lui.

L'unique industrie d'autres *Faiseurs* est d'acheter des marchandises à crédit. Pour ne

point trop allonger cet article, j'ai transporté les détails qui les concernent à l'article PHILIBERT.

* FANANDE, s. m. — Camarade.

FANFOUINER, v. a. — Priser.

FANFOUINEUR-EUSE, s. — Priseur-euse.

FARGUE, s. f. — Charge.

FARGUEMENT, s. m. — Chargement. Se dit aussi pour rougir de honte.

FARGUER, v. a. — Charger.

FARGUEUR-EUSE, s. — Chargeur-euse.

FASSOLETTE, s. m. — Mouchoir de poche.

FAUCHANT, s. m. — Ciseaux.

FAUCHE-ARDANT, s. f. — Mouchette.

FAUCHER, v. a. — Couper.

FAUCHER DANS LE PONT, v. a. — Donner aveuglément dans tous les piéges. Se laisser tromper aux jeux de cartes. (Voir PONT.)

FAUCHEUX, s. m. — Ciseaux.

FAUCHURE, s. f. — Coupure.

FELOUSE, s. f. — Prairie.

FENIN, s. m. — Liard.

FEODEC, s. m. — Arbitraire.

FERLAMPIER, s. m. — Homme sans aveu,

mendiant, voleur du dernier étage. Terme des argousins.

FERLINGANTE, s. f. — Faïence, cristal, verrerie.

FERTANGE, s. f. — Paille.

FERTILLE, s. f. — Paille.

FESTILLIANTE, s. f. — Queue.

FÊTE (ÊTRE DE LA), v. p. — Être heureux.

FICELER, v. a. — Habiller.

FICHER, v. a. — Bâiller.

FIÈVRE CÉRÉBRALE, s. f. — Accusation dont le résultat, si elle est prouvée, doit être l'application de la peine de mort.

FIGURER, v. p. — Jouer le principal rôle dans un charriage, être exposé.

FILASSE, s. m. — Cheveux.

FILER, v. a. — Aller à la salle.

FILER UN SINVE, v. a. — Suivre quelqu'un.

FILEUSE, s. m. — Il ne faut pas croire que les escrocs dont j'ai dévoilé les ruses aux articles EMPORTEUR et EMPORTAGE A LA COTELETTE ne paient jamais d'impôts, ils paient au contraire des contributions très-élevées dont les *Fileuses* sont les percepteurs.

Il existe à Paris des hommes toujours bien

vêtus, déjeûnant et dînant bien, et qui cependant ne possèdent ni industrie, ni revenus; ce ne sont pourtant point des mouchards, mais ils ne valent guère plus : ce sont des *Fileuses;* leur unique industrie est de suivre les *Floueurs* et *Emporteurs*, et de rester paisibles spectateurs de la partie qui vient de s'engager; ils prélèvent cependant un impôt de trois francs par louis sur la somme perdue par le *Sinve*.

Les *Fileuses* s'attachent quelquefois aux *Tireurs*. Il est rare que les *Fileuses* soient obligés de recourir à la violence, les voleurs qui ne craignent rien tant que le scandale, s'exécutent presque toujours de bonne grâce. Somme totale, le métier des *Fileuses* est un excellent métier, car il est lucratif, et peut être exercé, pour ainsi dire, impunément.

FILOCHE, s. f. — Bourse.

FILOCHE A JEUN, s. f. — Bourse vide.

FIQUER, v. a. — Plonger; ne s'entend que de cette manière : plonger un couteau dans le cœur.

FLACUL, s. m. — Sac.

FLAC D'AL, s. f. — Sacoche à argent.

FLAMBANT-TE, s.—Propre, beau, superbe.

FLAMBE, s. f. — Épée.

FLAMBERGE, s. — Épée, sabre de cavalerie.

FLAMSIQUE, s. — Flamand, flamande.

FLANCHE, GRAND FLANCHE, s. f. — Le jeu de la roulette et du trente-et-un.

FLANCHER, v. a. — Jouer franchement.

FLAQUER, v. a. — Aller à la selle.

FLEUR DE MARIE, s. f. — Virginité.

* FLIGADIER, s. m. — Sol.

FLIGUE A DARD, s. m. — Sergent de ville. Terme des voleurs juifs.

FLOUME, s. m. — Femme.

FLOUEUR, s. m. — Le nom de *Floueur* appartient à tous les fripons qui font métier de tromper au jeu, ainsi ce nom peut être donné aux divers *Emporteurs*, aux propriétaires de *bouterne* et d'autres jeux de cette espèce.

Avant 1814, le Préfet de police, qui avait la faculté d'envoyer à Bicêtre, sans jugement préalable, tous ceux qui habitaient Paris sans pouvoir indiquer leurs moyens d'existence, faisait souvent arrêter et détenir durant quelques mois tous les fripons de ce genre qu'on pouvait saisir. Ces voleurs nommaient ces arrestations imprévues : *donner la belle*.

Les *Floueurs* étaient divisés en dix à douze

brigades, ce qui formait un effectif de trente-six à quarante hommes : presque tous sont morts dans les prisons et dans les bagnes.

M. Pasquier reconnut le premier que les faits imputés aux *Floueurs* rentraient dans la catégorie des délits prévus par l'article 405 du Code Pénal, et plusieurs de ces individus ayant été successivement arrêtés, furent traduits devant les tribunaux correctionnels, et condamnés à des peines plus ou moins fortes. On vit, à cette époque, paraître sur les bancs de la Cour d'Assises le bourreau de Versailles et ses deux aides. Ces misérables, ne pouvant gagner tout ce qu'ils voulaient à un malheureux marchand de cidre qu'ils avaient *emporté*, avaient voulu lui voler, à l'aide de violences, le sac qui contenait son argent. Ils frisèrent de près les travaux forcés à perpétuité, mais contre toute attente ils ne furent condamnés qu'à cinq années de prison.

FLOUER, v. a. — Filouter au jeu.

FLOTTANT, s. m. — Poisson.

FLOTTER, v. a. — Nager.

FLOTTEUR-EUSE, s. — Nageur-euse.

* FOIROU, s. m. — Postérieur.

* FONDANT, s. m. — Beurre.

FONFE ou **FONFIÈRE**, s. f. — Tabatière.

FORESQUE, s. m. — Marchand forain.

* **FOREST MOUST RUBIN**, s. m. — Cloaque de ville, cour des Miracles.

FOUAILLER, v. a. — Craindre, manquer de résolution au moment de l'exécution d'un crime.

FOUR BANAL, s. m. — Omnibus.

* **FOURBI**, s. m. — Toute espèce de jeu qui cache un piége.

FOUR CHAUD. — La question. Une des maximes de l'ancienne magistrature était de ne condamner un accusé à la mort que sur ses propres aveux, qui devaient, dans tous les cas, venir corroborer les déclarations des témoins. Mais pour lui arracher ces aveux, qui devaient tranquilliser leur conscience, les juges ne reculaient devant aucuns moyens, et presque toujours la question ordinaire et extraordinaire était appliquée à l'accusé contre lequel s'élevaient quelques présomptions. Louis XVI signala son avènement au trône par plusieurs actes de haute justice dont l'histoire lui tiendra compte, et notamment par l'abolition de cette mesure cruelle.

Il ne fit en cela que céder aux cris de l'indi-

gnation publique qui, depuis déjà long-temps, s'était élevé contre cet usage barbare.

L'expérience, au reste, avait démontré l'inefficacité et l'inutilité de la question; on avait acquis la certitude que des innocens, vaincus par les tourmens, avaient avoué des crimes qu'ils n'avaient pas commis, et que des coupables, au contraire, grâce à la force de leur constitution, avaient été acquittés après avoir supporté la question ordinaire et extraordinaire. Il ne faut, pour acquérir la preuve de ce que j'avance ici, que feuilleter le recueil des *Causes Célèbres*.

La question était venue remplacer en France les duels judiciaires, qui eux-mêmes avaient été précédés par les épreuves que l'on nommait jugemens de Dieu. Ceux de mes lecteurs qui ne connaissent pas parfaitement les anciens usages de la France, ne seront peut-être pas fâchés de trouver ici quelques détails sur la manière dont se rendait autrefois la justice.

Les ecclésiastiques qui tenaient des fiefs à titres féodaux, et qui, par conséquent, possédaient sur leurs terres, comme tous les tenanciers du roi, le droit de haute et basse justice,

mirent les premiers les épreuves en usage. L'accusé qui n'avait pas cessé de protester de son innocence y était soumis sur sa demande. Il y en avait de plusieurs sortes, mais les plus usitées étaient les épreuves de l'eau et du feu. Dans le premier cas, on liait l'accusé de manière à ne point lui laisser la liberté de faire un seul mouvement, et dans cet état il était jeté dans une vaste cuve pleine d'eau, s'il allait au fond il était déclaré coupable, si, au contraire, il surnageait, personne ne songeait à douter de son innocence. Dans le second, il devait, pour donner la preuve de son innocence, tenir entre ses mains, durant un certain temps, et sans en être brûlé, une barre de fer rougie au feu. On conçoit tout ce que ces epreuves avaient d'incertain, aussi elles ne furent pas long-temps en usage et furent remplacées par les duels judiciaires. Celui qui accusait ou qui était accusé pouvait demander à prouver par le combat la vérité de son accusation ou de sa défense. L'histoire fait mention d'un grand nombre de combats de ce genre, parmi lesquels on cite celui de Jarnac contre La Chataigneraye, qui a donné naissance à un

proverbe, et celui du chien d'Aubry de Montdidier contre le chevalier Macaire.

Je me suis un peu éloigné du sujet principal de cet article, auquel je me hâte de revenir. J'ai dit que lorsque la question fut abolie, l'expérience avait prouvé depuis long-temps son inutilité et son inefficacité, et que pour acquérir la preuve de ce que j'avançais, il ne fallait que feuilleter le recueil des *Causes Célèbres*, on y verrait en effet que la question n'arracha pas un aveu à la plupart des grands criminels qui y furent soumis, et que des accidens imprévus amenèrent seuls leur condamnation. Que l'on me permette de citer à l'appui de ce que j'avance, un fait encore récent, et dont j'ai été témoin oculaire et auriculaire.

En l'an V de la république, il y avait au bagne de Brest, salle Saint-Antoine, un Breton surnommé le *Rifodé*, qui avait été condamné aux travaux forcés à perpétuité par la cour de justice de Nantes; cet homme avait fait partie d'une troupe de voleurs et d'assassins de grande route, et si ses aveux étaient venus corroborer les charges qui s'élevaient contre lui, il aurait été rompu vif; mais il avait supporté avec une

constance inaltérable la question ordinaire et extraordinaire, de sorte que les magistrats, quoique bien convaincus de sa culpabilité (que du reste il ne cherchait pas à mettre en doute lorsque je le vis, puisqu'il montrait avec une sorte d'orgueil ses membres mutilés et brûlés, et sa poitrine que l'eau, en tombant d'une grande hauteur, avait creusée) n'avaient pu le condamner au supplice de la roue ainsi que ses complices. Le *Rifodé* assurait que deux personnes compromises dans son affaire, et qui, moins vigoureuses que lui, avaient avoué tout ce qu'on avait voulu pour échapper aux tourmens, avaient subi, quoique très-innocentes du crime dont elles étaient accusées, cet horrible supplice.

Après la promulgation du Code de 1791, et vingt-quatre années de séjour au bagne, le *Rifodé* recouvra sa liberté, et quitta Brest très-bien portant.

FOURLINEUR, s. m.

FOURGAT, s. m. — Marchand, receleur en boutique, en magasin, ou seulement en chambre, chez lequel les voleurs déposent et vendent les objets volés. Ils entrent par une porte, reçoivent le prix des objets qu'ils ont apportés,

et sortent par une autre. Plusieurs négocians de Paris, en apparence très-recommandables, sont connus pour acheter habituellement aux voleurs; mais, comme il n'a pas encore été possible de les prendre, personne ne s'est avisé de leur dire que le métier qu'ils faisaient n'était pas des plus honnêtes. Comme on le pense bien, les marchandises achetées par les *Fourgats* ne conservent pas long-temps leur physionomie primitive; les bijoux d'or ou d'argent sont immédiatement fondus, le chef d'une pièce de drap est enlevé ou détruit; certains *Fourgats* savent, en moins de vingt-quatre heures, dénaturer assez un équipage entier, voiture, harnais, chevaux même, pour qu'il soit impossible à celui auquel il appartenait primitivement de le reconnaître. Un bruit populaire, dont je ne garantis pas l'exactitude, accusait autrefois certain joaillier, maintenant retiré du commerce, d'avoir en permanence dans ses ateliers, des creusets dans lesquels il y avait toujours des matières en fusion, où toutes les pièces de métal dont l'origine pouvait paraître suspecte, étaient mises aussitôt qu'elles étaient achetées. Les *Fourgats* choisissent ordinairement leur domicile dans une rue où il est difficile d'éta-

blir une surveillance. Ils sont bons voisins, complaisans, serviables, afin de se concilier la bienveillance de tout le monde.

La destinée de l'homme qui travaille sans capitaux, quel que soit d'ailleurs le métier qu'il exerce, est d'être continuellement exploité par ceux qui possèdent. Les voleurs subissent la loi commune, ils volent tout le monde, mais, à leur tour, ils sont volés par les *Fourgats*, qui ne craignent pas de leur payer 100 francs ce qui vaut quatre fois autant. Aussi les *Fourgats* habiles font-ils en peu de temps une très-grande fortune; et si, durant le cours de leur carrière, il ne leur est pas arrivé quelques mésaventures, leur fille épouse un notaire ou un avoué qui a besoin d'argent pour payer sa charge; et tandis que ceux aux dépens desquels ils se sont enrichis pourrissent dans les prisons et dans les bagnes, les *Fourgats*, pour la plupart, vieillissent et meurent au milieu des aisances de la vie, et une pompeuse épitaphe apprend à ceux qui passent devant leur tombe, qu'ils fouillent la cendre d'un honnête et excellent homme.

Il faut établir une distinction entre les *Fourgats* et les marchands qui achètent aux *Fai-*

seurs. Ces derniers, quelle que soit la profession qu'ils exercent, s'arrangent de tout ce qu'on leur présente. Ainsi, un apothicaire achète des sabots, un savetier des lunettes et des longues vues, etc., etc.

FOURGUER, v. a. — Vendre à un *Fourgat* des objets volés.

* FOURLOURD, s. m. — Malade.

* FOURLOURER, v. a. — Assassiner.

FOURMILLER, v. a. — Marcher.

FOURMILLON, FOURMILLON A GAYETS, s. m. — Marché, marché aux chevaux.

FOURCHU, s. m. — Bœuf.

FOUROBE, s. f. — Fouille. Terme des forçats et des argousins.

FOUROBER, v. a. — Fouiller les effets des forçats.

FRALIN-E, s. — Frère, sœur.

FRANCILLON, s. m. — Français.

FRANCS-BOURGEOIS ou DROGUEURS DE LA HAUTE, s. m. — Les pauvres diables que l'on rencontre sur la voie publique, sales et éclopés, accroupis les genoux dans la boue au coin d'une borne, et auxquels on jette un sol sans seulement daigner laisser

tomber sur eux un regard de commisération, ne sont pas les seuls mendians que renferme la bonne ville de Paris. Il y a des mendians là où on ne croit trouver que des gens possédant pignon sur rue, ou une inscription sur le grand livre; au café de Paris, au concert *Musard*, par exemple, quelquefois même au balcon de l'Opéra, assis entre un diplomate qui lorgne les tibias de Fanny Essler, ou un banquier qui se pâme aux roulades de Mlle Falcon. Ces mendians, il est vrai, ne sont pas couverts de haillons, ils ne sont ni tristes, ni souffreteux; bien au contraire, leur linge est d'une blancheur éblouissante, leurs gants d'une extrême fraîcheur, le reste à l'avenant; leur teint est fleuri et leur regard fixe.

« Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable, »

a dit quelque part le régent du Parnasse, et jamais ce vers ne fut cité plus à propos. Comment! me direz-vous, ce jeune dandy, cette petite maîtresse pimpante et minaudière, ce vieillard à cheveux blancs qui porte à sa boutonnière une brochette de décorations, tous ces individus qui paraissent si gais, si contens, si insoucieux du temps qui passe, sont des

mendians ? Eh ! mon Dieu oui ! Prenez seulement la peine de lire cet article, vous connaîtrez tous les mystères de leur existence ; et si, ce qu'à Dieu ne plaise, vous avez rompu avec tous les nobles sentimens, vous pourrez suivre leur exemple, et mener bonne et joyeuse vie sans vous donner beaucoup de peine.

C'est un agent de police, dit-on de l'homme qui mène, dans la moderne Babylone, la vie d'un sybarite, et auquel on ne connaît ni revenus ni industrie. Quelle profonde erreur ! Quelqu'élevé que soit le chiffre des fonds secrets, le nombre des agens soldés du ministère de l'intérieur, de la préfecture de police et de l'état-major de la place des Tuileries, du Palais-Royal, est trop considérable pour que chacun d'eux puisse recevoir mensuellement une bien forte somme ; l'individu dont l'existence paraît un problème insoluble, est tout simplement un *Franc Bourgeois*, ou *Drogueur de la haute*, et voici comment il procède.

L'Almanach du Commerce, *l'Almanach Royal*, celui *des vingt-cinq mille adresses*, sont les mines qu'il exploite, et dans lesquelles il trouve tous les jours quelques nouveaux filons. Après avoir choisi une certaine quantité

d'adresses, il se met en course et bientôt il arrive chez un personnage de haute volée; il a décliné au valet-de-chambre de Monsieur ou a la camériste de Madame un nom bien sonore, toujours précédé de la particule aristocratique; et, comme il serait malséant de faire faire antichambre à un noble personnage, on l'a immédiatement introduit près de la personne qu'il désire voir; c'est ici que la comédie commence. Je vais prendre pour type certain personnage très-connu dans Paris, qui se dit le dernier rejeton d'une ancienne famille de la basse Normandie, famille si ancienne en effet qu'il serait vraiment impossible à tous les d'Hozier de l'époque de découvrir son écusson.

Monsieur le Baron, monsieur le Comte, monsieur le Duc (le *Drogueur de la haute* ressemble beaucoup au tailleur du *Bourgeois Gentilhomme*, il n'oublie jamais les titres de celui auquel il s'adresse, et, s'il savait que cela dût lui faire plaisir, il lui dirait très-volontiers votre majesté), je n'ai point l'honneur d'être connu de vous, et cependant je viens vous prier de me rendre un important service; mais tout le monde sait que vous êtes bon, généreux, c'est pour cela que je me suis adressé à vous,

ici il parle de ses aïeux : s'il s'adresse à un des partisans de la famille déchue, ce sont de vieux bretons, son père qui était un des compagnons de Sombreuil, est mort à Quiberon ; s'il s'adresse à un des coryphées du juste-milieu, il se donne pour le neveu ou le cousin de l'un des 221 ; s'il veut captiver les bonnes grâces d'un républicain, son père, conventionnel pur, est mort sur la terre étrangère, son frère a été tué le 6 juin 1832 à la barricade Saint-Merry. Après avoir fait l'histoire de sa famille, le *Drogueur de la haute* passe à la sienne, venu à Paris pour la première fois, dit-il, j'ai donné tête baissée dans tous les piéges qui se sont trouvés sur mes pas : j'ai été dépouillé par d'adroits fripons, il ne me reste rien, absolument rien, je ne veux pas demeurer plus longtemps dans la capitale, et je viens, Monsieur, vous prier de vouloir bien me prêter seulement la somme nécessaire pour payer ma place à la diligence, plus quelques sous pour manger du pain durant la route, cela me suffira ; je dois supporter les conséquences de ma conduite, et sitôt mon arrivée, mon premier soin sera de m'acquitter envers vous. J'aurais pu, pour obtenir ce que je sollicite de votre obligeance,

m'adresser à monsieur le Comte, à monsieur le Marquis un tel, intime ami de ma famille; mais j'ai craint qu'il ne jugeât convenable de l'instruire de mes erreurs.

Il est peu d'hommes riches qui osent refuser une somme modique à un gentilhomme qui s'exprime avec autant d'élégance. Au reste, si sur dix tentatives deux seulement réussissent, ce qu'elles produisent est plus que suffisant pour vivre au large pendant plusieurs jours. Quelquefois, et ici le cas est beaucoup plus grave, ce n'est point pour leur compte que les *Drogueurs de la haute* mendient, c'est pour une famille ruinée par un incendie, pour un patriote condamné à une forte amende. Sous la restauration, ils quêtaient pour les braves du Texas, pour les Grecs; ils ont, à cette époque reçu d'assez fortes sommes, et les compagnons du général Lefebvre Desnouettes ou d'Ypsilanti n'en virent jamais la plus petite parcelle.

Il vaut mieux, sans doute, lorsque l'on est riche, donner quelques pièces de vingt francs à un fripon que de refuser un solliciteur dont la misère peut-être n'est que trop réelle; aussi je n'ai point écrit cet article pour engager mes

lecteurs à repousser impitoyablement tous ceux qui viendront les implorer, mais seulement pour leur faire sentir la nécessité de ne point donner à l'aveuglette, et sans avoir préalablement pris quelques renseignemens, et surtout pour les engager à ne point perdre un instant de vue ceux de ces adroits et audacieux solliciteurs qui sauront leur inspirer le plus de confiance; car les événemens qui peuvent résulter de leur visite sont plus graves qu'on ne le pense; plusieurs d'entre eux sont liés avec des voleurs de toutes les corporations, auxquels ils servent d'éclaireurs; il leur est facile de savoir si les concierges sont attentifs, si les domestiques se tiennent à leur poste, si les clés dont, à l'aide de la *Boîte de Pandore*, ils chercheront à prendre les empreintes, restent sur les portes; s'ils ont remarqué un endroit vulnérable, ils pourront l'indiquer à un voleur praticien du genre qu'ils auront jugé le plus facile à exécuter, et au premier jour on sera volé avec des circonstances telles, que l'on sera pour ainsi dire forcé de croire que le vol a été commis par des habitans de la maison.

Que conclure de ce qui précède? Qu'il ne faut recevoir personne, et ne point soulager

l'infortune? Non, sans doute, ce serait se priver du plus doux de tous les plaisirs; mais on peut sans inconvénient avoir continuellement l'œil ouvert, et ses portes constamment fermées.

* FRANCS MITOUX, s. m. — Mendians de l'ancien Paris; ils entouraient leur front d'un mouchoir sale, et marchaient appuyés sur un bâton; ils se liaient aussi les artères, et savaient si bien prendre les apparences d'hommes malades, que les médecins les plus expérimentés se laissaient tromper par eux.

FRANGIN-NE, s. — Frère, sœur.

FRANGIN DABE, s. m. — Oncle.

FRANGINE DABUSCHE, s. f. — Tante.

* FREDINE, s. f. — Bourse.

FRÉGATE, s. m. — Jeune pédéraste. Terme des bagnes.

FRETIN, s. m. — Poivre.

FRIC-FRAC (FAIRE), v. a. — Faire effraction.

FRILEUX-EUSE, s. — Poltron, poltronne.

FRIMER, v. a. — Envisager.

* FRIMION, s. m. — Marché.

FRIMOUSSER, v. a. — Tricher au jeu, préparer les cartes.

FRIMOUSSEUR-EUSE, s. — Celui ou celle qui triche au jeu.

FRIQUET, s. m. — Mouchard. Terme des voleurs de la Cité. (Paris.)

FRIPOUILLE, s. m. — Misérable.

FRISÉ, s. m. — Juif.

FRIT (ÊTRE), v. p. — Être condamné.

* **FROLLAUX**, s. m. — Traître.

* **FROLLER SUR LA BALLE**, v. a. — Médire de quelqu'un.

FROTIN, s. m. — Billard.

* **FRUQUER** ou **FONCER**, v. a. — Donner.

FRUSQUE, s. m. — Habit, habillement.

FRUSQUIN, s. m. — Habillement commun.

FRUSQUINEUR, s. m. — Tailleur.

FUMÉ (ÊTRE), v. p. — Être tout-à-fait sans ressources.

FUMERON, s. f. — Jambe.





G

GAFE A GAYÉ, s. f. — Gendarmerie ou garde municipale à cheval.

GAFE DE SORGUE, s. m. — Gardien de marché, patrouille grise.

GAFER, v. a. — Guetter, être en faction.

GAFEUR, s. f. — Sentinelle, guetteur.

GALETTE, s. m. — Homme maladroit, dépourvu d'intelligence.

GALINE, s. m. — Jeune pédéraste. Terme des bagnes.

GALIOTTE ou GAYE (Faire une), v. a. —

Se dit de deux joueurs qui s'entendent ensemble pour faire perdre ceux qui parient contre un de leurs affidés. (Voir GREC.)

GALUCHE, s. m. — Galon.

GALUCHER, v. a. — Galonner.

* GALLIER, s. m. — Cheval.

GAMBILLER, v. a. — Danser.

GAMBILLEUR-EUSE, s. — Danseur-euse.

GAMBILLEUR-EUSE DE TOURTOUZE. — Danseur et danseuse de corde.

GANDINS D'ALTÈQUE, s. f. — Décoration, croix de toute espèce.

GARÇON, s. m. — Voleur de campagne. Terme des voleurs du midi.

GARÇON DE CAMBROUZE, s. m. — Voleur de campagne, assassin, chauffeur.

GARGOINE, s. f. — Bouche sale, dégoûtante.

GARGUE, s. f. — Bouche.

GARNAFIER-ÈRE, s. — Fermier, fermière, paysan, paysanne.

GARNAFLE, s. f.—Ferme, grange, maison de village.

GAUDINEUR, s. m. — Décorateur.

GAULÉ, s. m. — Cidre.

* GAUX ou PICANTIS, s. m. — Pou, vermine.

GAVÉ, s. m. — Homme ivre.

GAVIOLÉ, s. m. — Homme ivre.

GAY (Être), v. p. — Être drôle, laid.

GAYE, s. m. — Cheval.

GAYERIE, s. f. — Cavalerie.

* GEORGER, s. m. — Pourpoint.

GERBABLE, s. m. — Homme qui doit être condamné.

GERBER A CONIR SUR LA LUNE A DOUZE QUARTIERS, v. a. — Condamner à mourir sur la roue.

GERBER, v. a. — Juger, condamner.

GERBIER, s. m. — Juge.

GERBEMENT, s. m. — Jugement.

GERBERIE, s. m. — Tribunal.

GET, s. m. — Jonc.

* GIBRE, s. m. — Membre viril.

GILMONT, s. m. — Gilet.

GIROFLE, s. m. — Homme ou femme aimable.

GIROFLERIE, s. f. — Amabilité.

* GIROLLE ou GY, ad. — Oui, très-bien.

* GITRER, v. a. — Posséder.

GIVERNEUR, s. m. — Vagabond qui passe

toutes les nuits dans la rue: Terme des cochers parisiens.

* GLACE, s. m. — Verre à boire.

GLACIS, s. m. — Verre à boire.

* GLIER, s. m. — Le diable.

GLISSANT, s. m. — Savon.

* GOBBE, s. m. — Verre à boire.

GOBE-MOUCHERIE, s. f. — Franc-Maçonnerie.

GOBE-SON, s. m. — Calice.

GODILLER, v. a.—Se dit lorsqu'on éprouve un accès de priapisme.

GOMBERGER, v. a. — Compter.

GONZE-SE, s. — Homme, femme. Terme des voleurs brabançons.

GOUALANTE, s. f. — Chanson.

GOUALER, v. a. — Chanter.

GOUALEUR-EUSE, s. — Chanteur, chanteuse.

GOUÈPEUR-EUSE, s. — Vagabond. Celui ou celle qui n'a ni domicile, ni moyens d'existence assurés.

Article 209 du Code Pénal. Le vagabondage est un délit.

Article 270. Les vagabonds, ou gens sans aveu, sont ceux qui n'ont ni domicile certain, ni moyen de subsis-

tance, et qui n'exercent habituellement ni métier, ni profession.

Et c'est dans le Code d'une nation qui se pose devant toutes les autres comme la plus éclairée, que de semblables lois sont écrites. Personne n'élève la voix pour se plaindre de vous, mais le malheur vous a toujours poursuivi, donc vous êtes coupable : les haillons qui vous couvrent sont vos accusateurs ; parce que vous êtes malheureux, vous n'avez plus le droit de respirer au grand air, et le dernier des sbires de la préfecture de police peut vous courir sus comme sur une bête fauve, c'est ce qu'il ne manque pas de faire ; *vous valez un petit écu*, vous êtes saisi, jeté dans une prison obscure et mal-saine, et après quelques mois de captivité préventive, des gendarmes vous traînent devant les magistrats chargés de vous rendre justice ; votre conscience est pure, et vous croyez qu'à la voix de vos juges les portes de la geôle vont s'ouvrir devant vous. Pauvre sot que vous êtes, la loi dicte aux magistrats, qui gémissent en vous condamnant, des arrêts impitoyables; quoi que vous puissiez dire pour votre défense, vous serez condamné à trois ou six mois d'emprisonnement, et après avoir

subi votre peine, vous serez mis à la disposition du gouvernement pendant le temps qu'il déterminera.

Et cela ne doit pas étonner chez un peuple qui ne s'enquiert ni des capacités, ni de la moralité du législateur, mais seulement de la cote de ses impositions; chez un peuple qui n'estime que ceux qui possèdent. Posséder doit être le rêve de tous, et tous les chemins qui peuvent conduire à la fortune doivent être suivis sans remords. Aussi tous ceux qui occupent les sommités de l'échelle sociale, et qui désirent conserver leur position, repoussent sans cesse du pied ceux qui cherchent à gravir les derniers échelons. Ils conçoivent sans peine que ceux qui n'ont pas un toit pour abriter leur tête, un vêtement pour les garantir du froid, du pain pour apaiser la faim qui les tourmente, doivent laisser tomber des regards envieux sur leurs hôtels magnifiques, leurs brillans équipages et leur table somptueuse. Ce sont des ennemis qu'il faut absolument vaincre, et le Code Penal, que les heureux du siècle ont fabriqué pour leur usage particulier, est un arsenal dans lequel ils trouvent toujours des armes toutes prêtes; et le

vagabond, celui de tous les Parias sociaux qui souffre le plus, est aussi celui qu'ils frappent le plus rudement.

Le peuple n'a pas de pain, disait-on à une dame de l'ancienne cour; qu'il mange de la brioche, répondit-elle. Les magistrats qui condamnent indistinctement tous les vagabonds que l'on amène devant eux, ne sont guère meilleurs logiciens que cette dame. Qu'est-ce, en effet, qu'un vagabond? Un pauvre diable qui n'a pu trouver de travail, et qui a été mis dehors par son hôtelier, parce qu'il n'a pu payer son modeste logement. Il n'a pas dîné et s'est endormi sous le porche d'une église ou dans un four à plâtre. C'est vainement que je cherche dans tout cela un crime ou un délit. Si cet homme vous avait arraché un peu de votre superflu, sa physionomie ne serait pas livide et terreuse, ses vêtemens ne tomberaient pas en lambeaux. Qui vous a dit qu'il n'avait pas, sans pouvoir y parvenir, cherché à utiliser ses facultés? Pourquoi donc, au lieu de le punir, ne lui donnez-vous pas ce que tous les hommes doivent obtenir, du travail et du pain? Sont-ce les crimes que, grâce à votre législation, il commettra plus tard, que vous punissez par

anticipation? Oh! alors, soyez plus sévères pour être plus justes ; condamnez le vagabond à mourir, mais craignez que, las de souffrir, il ne quitte un jour son humble posture et ne vienne, les armes à la main, déchirer le recueil de vos lois. Souvenez-vous des luttes sanglantes de la Jacquerie et des Gueux de Belgique. Qui succomba alors? Le riche : il le méritait bien.

On objectera peut-être que presque tous les voleurs de profession sortent des rangs du peuple, pour prouver la nécessité des lois qui régissent les classes infimes de la société. Cette objection, suivant moi, ne peut servir qu'à prouver la vérité de ce vieux dicton populaire, qui dit que le besoin n'a point d'oreilles.

Mais, il faut le dire, s'il est vrai que la plupart des voleurs sortent des rangs du peuple, les grands criminels, à quelques exceptions près, appartiennent aux classes élevées. C'est plus souvent des salons que des mansardes que sortent les assassins et les faussaires.

Et, cependant, quelquefois on sauvera l'homme bien élevé, tandis qu'on sacrifiera à l'exemple le fils d'un ouvrier. Pourquoi cela? L'honneur d'une famille favorisée par la for-

tune est-il plus précieux que celui de la famille d'un ouvrier? Je ne le pense pas.

Suivant moi, l'homme qui comparaît devant un tribunal, après avoir reçu une éducation libérale, est, à délit égal, évidemment plus coupable que celui qui a toujours vécu dans l'ignorance. Il n'est pas nécessaire, je crois, de déduire les raisons qui me font penser ainsi. Pourquoi donc est-il presque toujours traité avec une extrême indulgence, lorsque l'on se montre si sévère envers celui qui n'a encore commis aucune faute, et dont le seul tort est d'être misérable?

Mais les haillons qui couvrent à peine les membres amaigris du *Gouèpeur* parlent en sa faveur. Peut-être que, si cet homme n'avait pas voulu rester honnête, il ne serait pas sans domicile et sans moyens d'existence. Mais, ce qu'il n'a pas fait, il ne manquera pas de le faire, lorsqu'après avoir, grâce à un arrêt inique, passé quelques-unes de ses plus belles années dans une prison, il sera rendu à la liberté, il mettra alors en pratique les conseils des individus avec lesquels il aura vécu; et si un jour ses crimes épouvantent la société, qui faudra-t-il accuser, si ce n'est elle? Ah! si l'on

connaissait bien les antécédens de tous ceux qui gémissent dans les prisons et dans les bagnes, on serait peut-être disposé à jeter un voile sur leur vie passée, pour leur permettre d'espérer un meilleur avenir.

Mais après avoir jeté un coup-d'œil sur notre législation, je me trouve forcé d'avouer que la réalisation de mes souhaits me paraît encore bien éloignée, on exige tout d'une certaine classe et cependant on ne fait rien pour elle; quel est donc l'avenir qui lui est réservé ?

Y a-t-il en France des établissemens dans lesquels les enfans puissent, en apprenant un état, recevoir l'éducation que, dans un pays civilisé, tous les hommes devraient posséder, et en même temps contracter l'habitude du travail et de la sobriété ? Non.

Mais, me répondra-t-on, il faut de l'argent pour créer des établissemens de ce genre, et l'argent manque ; belle réponse, vraiment ! l'argent ne manque pas lorsqu'il s'agit de subventionner des théâtres auxquels le peuple ne va jamais, de payer des danseuses, ou d'ériger des obélisques. L'argent donc ne manque pas, et je crois qu'il serait beaucoup mieux employé s'il servait à fonder quelques établisse-

mens semblables à ceux dont nous venons de parler.

GOULU, s. m. — Poële.

* GOUPLINE, s. f. — Pinte.

GOUPINER, v. a. — Travailler.

GOUPINER LES POIVRIERS, v. a. — Voler les ivrognes qui sont trouvés sur la voie publique.

* GOUR, s. m. — Pot.

* GOURDEMENT, adv. — Beaucoup.

GOSSELIN, s. m. — Veau mort-né, se dit aussi d'un enfant nouveau-né.

GOT, s. m. — Pou.

GRAILLONNER, v. a. — Entamer une conversation à haute voix, de la fenêtre d'un dortoir sur la cour; ou d'une cour à l'autre, correspondre avec des femmes détenues dans la même prison. Le réglement des prisons défend de *Graillonner*.

GRAIN, GROS ou PETIT, s. m. — Écu de trois ou de six francs.

GRAISSE, s. m. — Les événemens de la première révolution paraissent avoir donné naissance au vol à la *Graisse*, qui fut commis souvent avec une rare habileté par les nommés François Motelet, Felice Carolina, italien, dit

le *Fou de Cette*. Voici quelle était la manière de procéder de ces individus, et de presque tous ceux qui, par la suite, marchèrent sur leurs traces.

Deux hommes d'un extérieur respectable voyageaient en poste, se dirigeant vers la frontière, suivis d'un domestique; ils descendaient toujours chez l'hôtelier qu'ils présumaient le plus riche, ou chez le maître de poste, si celui-ci logeait les étrangers.

Arrivés au gîte qu'ils avaient choisi, ils se faisaient donner le plus bel appartement de la maison, et tandis qu'ils se reposaient des fatigues de leur voyage, le domestique, cheville ouvrière du complot ourdi contre la bourse de l'hôtelier, faisait, en présence du personnel de l'hôtellerie, remiser la chaise de poste, et décharger les effets de ses maîtres. Au moment de terminer son opération, le domestique retirait de l'impériale de la voiture une petite cassette qu'il ne soulevait qu'avec peine, ce qui ne manquait pas d'étonner ceux qui étaient spectateurs de ses efforts.

C'est le magot, disait confidentiellement le domestique au maître de la maison; et comme, à cette époque, le numéraire était plus rare et

plus recherché que les assignats, celui-ci ne manquait pas de concevoir la plus haute opinion de ces étrangers qui en possédaient une aussi grande quantité.

Ces préliminaires étaient la première botte portée à la bourse de l'hôtelier; lorsqu'ils avaient produit ce qu'en attendaient les fripons, la caisse était portée chez eux, et durant quelques jours il n'en était plus parlé.

Durant ces quelques jours, les étrangers restaient dans leurs appartemens; s'ils sortaient, ce n'était que le soir; ils paraissaient désirer ne pas être remarqués; au reste, ils dépensaient beaucoup, et payaient généreusement.

Lorsqu'ils croyaient avoir acquis la confiance de l'hôtelier, ils envoyaient un soir leur domestique le prier de monter chez eux, celui-ci s'empressait de se rendre à cette invitation; laissez-nous seuls, disait alors un des étrangers au domestique; et, dès qu'il était sorti, l'autre prenait la parole, et s'exprimait à-peu-près en ces termes :

« La probité, Monsieur, est une qualité bien rare à l'époque où nous vivons, aussi doit-on s'estimer très-heureux lorsque par hasard on rencontre des honnêtes gens. Les renseigne-

mens que nous avons fait prendre, et la réputation dont vous jouissez, nous donnent la conviction que vous êtes du nombre de ces derniers, et que nous ne risquons rien en vous confiant un secret d'une haute importance; pour nous soustraire aux poursuites dirigées contre presque tous les nobles, nous avons été forcés de prendre subitement la fuite. Nous possédions, au moment de notre fuite, à-peu-près, 60,000 francs en pièces d'or, mais pour soustraire plus facilement cette somme aux recherches, nous l'avons fondue nous-mêmes et réduite en lingots; nous nous apercevons aujourd'hui que nous avons commis une imprudence; nous ne pouvons payer notre dépense avec des lingots, nous vous prions donc de nous prêter 5,000 francs (la somme, comme on le pense bien, était toujours proportionnée à la fortune présumée de l'individu auquel les fripons s'adressaient); il est bien entendu que nous vous laisserons en nantissement de cette somme un ou plusieurs de nos lingots, et qu'en vous remboursant le capital nous vous tiendrons compte des intérêts. »

Cette dernière botte portée, les fripons attendaient la réponse de l'hôtelier, qui, presque

toujours, était celle qu'ils désiraient ; dans le cas contraire, comme ils ne doutaient, disaient-ils, ni sa bonne volonté, ni de son obligeance, ils le priaient de leur trouver, à quel que prix que ce fût, un richard disposé à traiter avec eux, et sur lequel on pût compter. C'était une manière adroite de lui faire entendre qu'ils accepteraient toutes les conditions qui leur seraient proposées. L'espoir de faire une bonne affaire, et surtout la vue des lingots que les fripons faisaient briller à ses yeux, ne manquaient pas de déterminer l'hôtelier; après bien des pourparlers le marché était conclu, mais les voyageurs, soigneux de conserver les apparences d'hommes excessivement délicats, insistaient pour que le prêteur fît vérifier, par un orfèvre, le titre des lingots, celui-ci ne refusait jamais cette garantie nouvelle de sécurité ; mais comment soumettre ces lingots à l'essayeur sans éveiller des soupçons? l'hôtelier et les voyageurs sont très-embarrassés. « Eh parbleu, » dit l'un de ces derniers, après quelques instans de réflexion « nous sommes embarrassés de bien peu, scions un des lingots par le milieu, nous ferons essayer la limaille. » Cet expédient est adopté à l'unanimité ; un des lingots est scié et

la limaille recueillie dans un papier, mais les fripons savent substituer adroitement au paquet qui ne contient que de la limaille de cuivre, un paquet qui contient de la limaille d'or à vingt-deux carats; fort du témoignage de l'essayeur, l'hôtelier livre ses écus, et reçoit en échange cinq à six livres de cuivre qu'il serre bien précieusement, et que jamais on ne vient lui redemander.

Les *Graisses* ne laissent pas toujours des lingots à leurs victimes, et ne procèdent pas tous de la même manière; un individu qui maintenant porte l'épée et les épaulettes d'officier supérieur, escroqua une somme assez forte, à un prêteur sur gages, de la manière que je vais indiquer :

Il fit faire, à Paris, et par des fabricans différens, deux parures absolument semblables; la seule différence qui existait entre elles, c'est que l'une était garnie de pierres précieuses, et l'autre d'imitations, mais d'imitations parfaites sous tous les rapports.

Muni de ces parures, l'individu alla trouver un prêteur sur gages, et lui engagea la véritable parure, puis au temps fixé il la dégagea; il renouvela ce manége plusieurs fois, de sorte

que le prêteur, familiarisé avec l'objet qui lui était laissé en garantie ne prenait plus la peine d'examiner les diamans; l'emprunteur avait toujours soin de bien fermer la boîte qui contenait la parure et d'y apposer son cachet; il prenait cette précaution, disait-il, pour éviter qu'on ne se servît de ses diamans.

Lorsqu'il crut le moment d'agir arrivé, il alla, pour la dernière fois trouver le prêteur, et lui engagea comme de coutume sa parure, moyennant la somme de 10,000 francs, mais au lieu de lui donner la bonne, il ne lui remit que son sosie, et suivant son habitude il scella la boîte, sous le fond de laquelle il avait collé une étiquette peu apparente; mais cette fois le cachet n'était pas celui dont il s'était servi jusqu'alors, quoique cependant il en différât très-peu.

A l'époque fixée, il se présenta pour dégager ses bijoux; le prêteur, charmé de recouvrer avec ses écus un intérêt raisonnable, s'empressa de les lui remettre. Le fripon paie et prend sa boîte: « Tiens, dit-il, après l'avoir examinée quelques instans, vous avez mis une étiquette à ma boîte; pourquoi cela? — Je n'ai rien mis à votre boîte, répond le prêteur. — Je vous demande bien pardon, ce n'est pas ma boîte;

le cachet qui ferme celle-ci n'est pas le mien, » et pour prouver ce qu'il avance, il tire son cachet de sa poche; le prêteur le reconnaît, et cependant ce n'est pas son empreinte qui est apposée sur la boîte; pour couper court, le prêteur ouvre la boîte; « c'est bien votre parure, s'écrie-t-il. — Vous plaisantez, répond l'emprunteur, ces diamans sont faux et n'ont jamais été à moi. »

La conclusion de cette affaire n'est pas difficile à deviner : le fripon justifia par une facture de la possession de la parure qu'il réclamait, ses relations antérieures avec le prêteur établissaient sa bonne foi. Le prêteur fut obligé de transiger avec lui, pour éviter un procès scandaleux.

GRAND CONDÉ, s. m. — Préfet.

GRAND MEUDON, s. m. — Ancienne prison du Grand Châtelet.

GRAND TRIMAR, s. m. — Grand chemin. Terme des voleurs parisiens.

GRANDE TIRE, s. f. — Grande route. Terme des voleurs de campagne.

GRAS DOUBLE, s. m. — Plomb.

GRAS DOUBLIER, s. m. — Plombier.

GRATTE, s. f. — Galle.

* GRATTER, v. a. — Arrêter.

GRATOU, s. m. — Rasoir.

GRATTOUSE, s. f. — Dentelle.

GREC, s. m. — Les *Grecs* n'ont pas d'âge, il y a parmi eux de très-jeunes gens, des hommes mûrs, et des vieillards à cheveux blancs; beaucoup d'entre eux ont été dupes avant de devenir fripons, et ceux-là sont les plus dangereux, ceux qu'il est moins facile de reconnaître, car ils ont conservé les manières et le langage des hommes du monde; quant aux autres, quels que soient les titres qu'ils se donnent, et malgré le costume, et quelquefois les décorations dont ils se parent, il y a toujours dans leurs manières, dans leurs habitudes, quelque chose qui rappelle le baron de Vorsmpire; souvent quelques liaisons dangereuses se glissent dans leurs discours, et quelquefois, quoiqu'ils se tiennent sur la défensive, ils emploient des expressions qui ne sont pas empruntées au vocabulaire de la bonne compagnie. Au reste, si les diagnostics propres à les faire reconnaître ne sont pas aussi faciles à saisir que ceux qui sont propres à diverses corporations de voleurs, ils n'en sont pas moins visibles, et il devient très-facile de les aperce-

voir si l'on veut bien suivre les *Grecs* dans le salon où sont placées les tables d'écarté.

Lorsqu'ils se disposent à jouer, ils choisissent d'abord la chaise la plus haute afin de dominer leur adversaire, pour, de cette manière, pouvoir *travailler* les cartes à leur aise; lorsqu'ils donnent à couper, ils approchent toujours les cartes le plus près possible de la personne contre laquelle ils jouent, afin qu'elle ne remarque pas le *pont* qui a été fait.

Les *Grecs* qui travaillent avec des cartes bizautées, qu'ils savent adroitement substituer aux autres, les étendent devant eux sans affectation lorsqu'ils les relèvent; ceux qui *filent* les cartes les prennent trois par trois, ou quatre par quatre, de manière cependant à ce que celles qu'ils connaissent et ne veulent pas donner à leur adversaire restent sous leur pouce jusqu'à ce qu'ils puissent ou les tourner, ou se les donner, suivant la manière dont le jeu se trouve préparé.

Ce n'est pas seulement dans les tripots que l'on rencontre des *Grecs*; ces messieurs, qui ne gagneraient pas grand chose s'ils étaient forcés d'exercer leur industrie dans un cercle restreint, savent s'introduire dans toutes les

réunions publiques ou particulières. Ils sont de toutes les fêtes, de tous les bals, de toutes les noces; plusieurs ont été saisis *in flagrante delicto* dans des réunions très comme il faut, et cependant ils n'étaient connus ni du maître du salon dans lequel ils se trouvaient, ni d'aucuns des invités.

Les *Grecs* voyagent beaucoup, surtout durant la saison des eaux; on en rencontre à Bade, à Bagnères, à Saint-Sauveur, au Mont-d'Or, ils ont, comme les francs-maçons, des signaux pour se reconnaître, et quand ils sont réunis plusieurs dans le même lieu, ils ne tardent pas à former une sainte-alliance et à s'entendre pour dévaliser tous ceux qui ne font pas partie de la ligue; ils emploient alors toute l'industrie qu'ils possèdent, et ceux qui combattent contre eux ne tardent pas à succomber. Comment, en effet, résister à une telle réunion de capacités? Lorsque les *Grecs* vous donnent des cartes, ils savent avant vous ce que vous avez dans la main; dans le cas contraire, leur compère, qui a parié pour vous une très-petite somme, leur apprend au moyen des *Serts* (voir ce mot) tout ce qu'ils désirent savoir.

GRELU, s. m. — Blé.

* GRENASSE, s. f. — Grange.

* GRENU, s. m. — Blé.

* GRENUCHE, s. f. — Avoine.

* GRENUSE, s. f. — Farine.

GRÈS, s. m. — Cheval. Terme des voleurs de campagne de la Normandie.

GRIFFER, v. a. — Saisir, prendre.

GRIFFON, s. m. — Chat.

GRIFFONNER, v. a. — Écrire.

GRIMOIRE, GRIMOIRE MOUCHIQUE, s. m. — Code Pénal. Livre de police dans lequel sont inscrits tous les gens suspects, et ainsi que les condamnations prononcées contre eux.

GRINCHIR, v. a. — Voler. J'ai réuni dans cet article quelques détails sur divers genres de vols. Quelques-uns se commettent encore tous les jours; d'autres n'ont été commis que par ceux qui les ont inventés.

GRINCHIR AU BOULON. Le *Grinchissage au Boulon* a été inventé, dit-on, par un individu dont les antécédens sont bien connus, et qui a pour la pêche une passion pour le moins aussi grande que celle de certain député juste-mi-

lieu. Au reste, si l'individu dont je parle n'est pas l'inventeur du *Grinchissage au Boulon*, il a du moins excellé dans sa pratique, comme il excella par la suite dans la pratique des *vols à la Tire* et *au Bonjour.*

Pour *Grinchir au Boulon,* il ne s'agit que de passer par l'un des trous pratiqués dans la devanture des boutiques, pour donner passage aux boulons qui servent à les fermer, un fil de fer ou de laiton, terminé par un crochet qui sert à saisir l'extrémité d'une pièce de dentelle qu'on amène ainsi à l'extérieur avec une grande facilité.

Il ne s'agirait, pour se mettre à l'abri de ce genre de vol, que de boucher à l'intérieur l'entrée des boulons par de petites plaques de fer.

GRINCHIR A LA CIRE. Un ou plusieurs individus se rendent chez un restaurateur, déjeunent ou dînent, et s'emparent d'une ou de plusieurs pièces d'argenterie qu'ils collent sous la table au moyen d'un emplâtre de cire ou poix. Si le maître de l'établissement s'aperçoit du vol qui vient d'être commis à son préjudice, les coupables n'ont rien à craindre, quand bien même ils seraient fouillés. Il est inutile de dire qu'un compère vient quelques

instans après leur départ, enlever les pièces d'argenterie.

Le *Grinchissage à la Cire* fut inventé, il y a vingt années environ, par une jeune et jolie personne, qui le pratiquait de concert avec sa mère, qui était chargée de venir prendre l'argenterie. Ces deux femmes exercèrent paisiblement pendant deux ans; mais enfin elles subirent le sort de tous les voleurs : elles furent arrêtées et condamnées. Elles confessèrent, durant l'instruction de leur procès, deux cent trente-six vols de cette nature.

Grinchir a la Limonade. Un individu dont la tournure est celle d'un domestique, se présente chez un limonadier, auquel il commande dix, douze, ou même quinze demi-tasses pour Monsieur un tel, qui demeure toujours dans la même rue que le limonadier auquel il s'adresse, mais à l'extrémité opposée. Cela fait, il prend les devans et va se poster sur la porte de la maison dont il a indiqué le numéro, et, lorsqu'il voit venir le garçon, il va au-devant de lui, prend la corbeille qu'il porte, et le prie d'aller chercher de l'eau-de-vie qu'il a oublié de commander. Le garçon, sans défiance, abandonne sa corbeille, et s'empresse d'aller

chercher ce qu'on lui demande. Ce n'est que lorsqu'il arrive avec le flacon d'eau-de-vie qu'il apprend, du portier de la maison indiquée, qu'il vient d'être la victime d'un audacieux voleur.

Les traiteurs qui envoient de l'argenterie en ville sont aussi très-souvent victimes des *Grinchisseurs à la Limonade*. Il ne faudrait cependant, pour éviter leurs piéges, que monter toujours dans les lieux indiqués les objets demandés, et de prendre, auprès du concierge de la maison, des renseignemens minutieux.

Cette dernière précaution surtout ne devrait jamais être négligée. Souvent des intrigans louent un appartement, le font garnir de meubles appartenant à un tapissier. Ils se font ensuite apporter une ou deux fois à dîner par le restaurateur voisin, puis enfin une troisième. Mais alors le nombre des convives est plus considérable, et, pour ne point donner naissance aux soupçons, celui des *Grinchisseurs* qui joue le rôle de l'Amphytrion a soin de demander un garçon pour aider son domestique à servir les convives. Le dîner fini, le domestique, qui est une des principales chevilles du complot, prépare l'argenterie et disparaît avec elle au

moment convenu. Pendant ce temps les maîtres passent au salon pour prendre le café, et y amusent le garçon jusqu'à ce qu'ils aient, les uns après les autres, trouvé le moyen de s'évader.

Grinchir a la Desserte. Le *Grinchissage à la Desserte* n'est guère pratiqué qu'à Paris. Un individu, vêtu d'un costume de cuisinier, le casque à mèche en tête et le tranche-lard au côté, qui connaît parfaitement la situation de la cuisine et celle de la salle à manger de la maison dans laquelle il veut voler, s'y introduit à l'heure du dîner, et s'il peut arriver dans la salle à manger avant d'avoir été remarqué, il enlève avec dextérité toute l'argenterie que les domestiques ont laissée en évidence, et trouve le moyen de disparaître sans laisser d'autres traces de son passage que le vol qu'il a commis.

Qu'on se figure, s'il est possible, la surprise extrême du maître de logis; il veut servir le potage et ne trouve point la cuillère, c'est un oubli de la servante; il la sonne, elle vient, et après bien des pourpalers on trouve le mot de l'énigme.

Ces vols étaient jadis beaucoup plus fréquens

qu'aujourd'hui, par la raison toute simple que les plus fameux *Grinchisseurs à la Desserte* se sont retirés des affaires, et se sont, je crois, amendés; l'un s'est fait usurier, et l'autre amateur de tableaux.

GRINCHIR AU VOISIN. Quoique ce vol ne soit pas de création nouvelle, il se commet encore presque tous les jours, et il n'y a pas bien longtemps que la *Gazette des Tribunaux* entretenait ses lecteurs d'un *Grinchissage au Voisin*, dont un horloger de la rue Saint-Honoré venait d'être la victime. Un homme vêtu en voisin, c'est-à-dire, suivant la circonstance, enveloppé d'une robe de chambre, ou seulement couvert d'une petite veste, entre chez un horloger et lui demande une montre de prix, qu'il veut, dit-il, donner à sa femme ou à son neveu; mais, avant d'en faire l'emplette, il désire la montrer à la personne à laquelle elle est destinée. Il prend la montre qu'il a choisie et prie l'horloger de le faire accompagner par quelqu'un auquel il remettra le prix du bijou, si, comme il n'en doute pas, il se détermine à en faire l'acquisition. Il sort, accompagné du commis de l'horloger, et après tout au plus cinq minutes de marche, ils arrivent tous deux devant

la porte cochère d'une maison de belle apparence; le voleur frappe, et la porte est ouverte. « Donnez vous la peine d'entrer, dit-il au commis de l'horloger.—Après-vous, Monsieur, répond celui-ci.—Entrez, je vous en prie, je suis chez moi.—C'est pour vous obéir, » dit enfin le commis qui se détermine à passer le premier; à peine est-il entré que le voleur tire la porte et se sauve, et lorsque le commis a donné au concierge de la maison dans laquelle il se trouve, les explications propres à justifier sa présence, explications que celui-ci exige avant de se déterminer à tirer le cordon, le voleur est déjà depuis long-temps à l'abri de toute atteinte.

Grinchir aux deux Lourdes. Un individu dont la tournure et les manières indiquent un homme de bonne compagnie, arrive en poste dans une ville, et prend le plus bel appartement du meilleur hôtel; il est suivi d'un valet de chambre, et aussitôt son arrivée il a fait arrêter un domestique de louage; ce noble personnage qui mène le train d'un millionnaire, daigne à peine parler aux hôteliers; il laisse à son valet de chambre le soin de régler et de payer sa dépense; mais ce dernier, qui n'additionne jamais les mémoires qu'il acquitte, et qui ne prononce

jamais le nom de son maître sans ôter son chapeau, remplit de cette commission à la satisfaction générale. Les voies ainsi préparées, l'étranger fait demander un changeur, qui se rend avec empressement à ses ordres, et auquel il montre une certaine quantité de rouleaux qui contiennent des pièces d'or étrangères ; le changeur examine, pèse même les pièces que l'étranger veut échanger contre des pièces de 20 francs ; rien n'y manque, ni le poids, ni le titre ; le prix de change convenu, on prend jour et heure pour terminer. Lorsque le changeur arrive alléché par l'espoir d'un bénéfice considérable, Monsieur le reçoit dans sa chambre à coucher, assis devant un feu brillant, et enveloppé d'une ample robe de chambre ; le changeur exhibe ses pièces d'or ; les comptes faits, le fripon laisse la somme sur une table, et invite le changeur à passer dans son cabinet pour prendre les pièces étrangères qu'il doit recevoir ; durant le trajet de la chambre à coucher au cabinet, l'or du changeur est enlevé par le valet de chambre ; arrivé au cabinet avec le changeur, le noble personnage a oublié la clé de son secrétaire, il s'absente pour aller la chercher, mais au lieu de

revenir, il sort par une seconde porte et va rejoindre son valet de chambre.

Ce n'est point toujours à des changeurs que s'adressent les *Grinchisseurs aux deux lourdes.* C'est ce que prouvera l'anecdote suivante.

Un individu arrive, en 1812 ou 1813, à Hambourg, son domestique ne parle, dans l'hôtel où son maître est descendu, que des millions qu'il possède et du mariage qu'il est sur le point de contracter, mariage qui doit, dit-il, augmenter encore les richesses de cet opulent personnage. La conduite du maître ne dément pas les discours du domestique, il paie exactement, et plus que généreusement; l'or paraît ne rien lui coûter. Lorsque cet individu crut avoir inspiré une certaine confiance, il fit demander son hôte, et lorsque celui-ci se fut rendu à ses ordres, il lui dit qu'il désirait acheter plusieurs bijoux qu'il destinait à sa future; mais, que, comme il ne connaissait personne à Hambourg, il le priait de vouloir bien lui indiquer le mieux assorti, le plus honnête des joailliers de la ville. Charmé de cette preuve de confiance, l'hôtelier s'empressa de faire ce que désirait son pensionnaire, et lui indiqua le sieur Abraham Levy. Le fripon alla trouver ce

joaillier, et lui commanda pour une valeur de 150,000 fr. de bijoux.

Le jour de la livraison arrivé, le fripon, quoiqu'indisposé, se lève cependant, et vient en négligé recevoir le joaillier dans son salon. Après avoir attentivement examiné les diverses parures, il les dépose dans un des tiroirs d'un magnifique secrétaire à cylindre, qu'il ferme avec beaucoup de soin, mais sur lequel cependant il laisse la clé; cela fait, il sonne son valet de chambre pour lui demander la clé d'un coffre-fort qui se trouve là. Le domestique ne répond pas, le noble personnage s'impatiente, sonne encore; le domestique ne donne pas signe de vie; il sort furieux pour aller chercher lui-même la clé dont il a besoin.

Un quart-d'heure s'est écoulé, et il n'est pas encore revenu. « Il ne revient pas, dit le joaillier au commis dont il est accompagné, cela m'inquiète. — Cette inquiétude se comprendrait, répond le commis, s'il avait emporté les bijoux avec lui, mais ils sont dans ce secrétaire, nous n'avons donc rien à craindre; patience, il peut avoir été surpris par un besoin, en allant chercher son domestique. — Ce que vous dites

est vrai, mon cher Bracmann, c'est à tort que je m'alarme, répond Abraham Levy; mais, cependant, ajoute-t-il en tirant sa montre, voilà trente-cinq minutes qu'il est parti, une aussi longue absence est incompréhensible; si nous l'appelions? » Le commis se range à l'avis de son patron, et tous deux appellent monseigneur; point de réponse. « Mais la clé est restée au secrétaire, dit encore le joaillier, si nous ouvrions?—Vous n'y pensez pas, M. Abraham, et s'il rentrait et qu'il nous trouvât fouillant dans son secrétaire, cela ferait le plus mauvais effet. » Le joaillier se résigne encore; mais enfin, n'y pouvant plus tenir, il sonne après trois quarts d'heure d'attente; les domestiques de l'hôtel arrivent, on cherche le seigneur qu'on ne trouve plus; enfin, on ouvre le secrétaire. Que le lecteur se représente, si cela est possible, la stupéfaction du pauvre Abraham Levy lorsqu'il vit que le fond du secrétaire et le mur contre lequel il était placé étaient percés, et que ces trous correspondaient derrière la tête d'un lit placé dans une pièce voisine, ce qui avait facilité l'enlèvement des diamans. On courut en vain après les voleurs qui s'étaient esquivés par la seconde porte de l'appartement

qu'ils occupaient, et qui étaient déjà loin de Hambourg lorsque le joaillier Abraham Levy s'aperçut qu'il avait été volé. L'un des deux adroits *Grinchisseurs aux deux Lourdes* dont je viens de parler est actuellement à Paris, où il vit assez paisiblement. Je crois qu'il s'est corrigé.

Quand on échange des pièces d'or, quand on vend des diamans à une personne que l'on ne connaît pas parfaitement, il ne faut pas perdre de vue sa propriété, ni surtout la laisser enfermer.

Les *Grinchisseurs aux deux Lourdes* escroquent aussi des dentelles de prix. Une adroite voleuse, la nommée Louise Limé, dite *la Liégeoise*, plus connue sous le nom de la *comtesse de Saint-Amont*, loua en 1813 ou 1814, l'entresol de la maison sise au coin des rues de Lille et des Saints-Pères. Cet entresol avait deux sorties, l'une sur l'escalier commun, l'autre donnait entrée dans une boutique qui, alors, n'était pas louée. La comtesse de Saint-Amont fit apporter chez elle un nombre de cartons assez grand pour masquer cette seconde entrée. Tout étant ainsi disposé, elle se rendit chez un marchand, auquel elle acheta

au comptant pour 36 à 40,000 francs de dentelles. Le lendemain, un commis lui apporte ses emplettes, qu'elle examine avec le plus grand soin ; cela fait, elle prend le carton qui les contient et le place derrière les siens. Un compère, aposté pour céla, l'enlève et s'esquive. Pendant ce temps, la comtesse assise devant un secrétaire compte des écus. Mais, tout-à-coup elle se ravise et dit au commis : « Il est inutile de vous charger, je vais vous « payer en billets de banque. » Elle remet les écus dans le sac qui les contenait, et passe derrière les cartons. Le commis entend le bruit que fait une clé en tournant dans une serrure ; il croit que c'est la caisse que l'on ouvre. A ce bruit succède un silence de quelques minutes. Le commis suppose que la comtesse compte les billets de banque qu'il va recevoir. Mais enfin, ne la voyant pas revenir, il passe à son tour derrière les cartons, et découvre le pot aux roses. Les recherches de la police, pour découvrir la fausse comtesse de Saint-Amont, furent toutes inutiles ; on n'a jamais pu savoir ce que cette femme était devenue.

Grinchir a Location. On ne saurait prendre, contre les *Grinchisseurs à Location*, de trop

minutieuses précautions, car on peut citer un grand nombre d'assassinats commis par eux. Lacenaire a commencé par *Grinchir à Location*. Les *Grinchisseurs à Location* marchent rarement seuls, et, quelquefois, ils se font accompagner par une femme. Ils connaissent toujours le nombre, l'heure de la sortie, des habitans de l'appartement qu'ils veulent visiter. Ils examinent tout avec la plus scrupuleuse attention, et ne paraissent jamais fixés lors d'une première visite, car ils se réservent de voler à une seconde.

Lorsque le moment de procéder est arrivé, l'un d'eux amuse le domestique ou le portier qui les accompagne, tandis que l'autre s'empare de tous les objets à sa convenance. Un *Grinchissage à Location* réussit presque toujours, grâce à la négligence des serviteurs chargés de montrer aux étrangers l'appartement à louer.

Les *Grinchisseurs à Location* servent aussi d'éclaireurs aux *Cambriolleurs* et *Caroubleurs*. Ils se font indiquer les serrures qui appartiennent au propriétaire, et celles qui appartiennent au locataire ; ils demandent à voir les clés dont ils savent prendre l'empreinte.

Beaucoup de personnes accrochent leurs clés dans la salle à manger, c'est ce qu'elles ne devraient pas faire ; c'est bénévolement fournir aux voleurs le moyen de procéder avec plus de facilité.

GRINCHIR A LA BROQUILLE. Les *Grinchisseurs à la Broquille* sont, ainsi que les *Avale tout cru* et les *Aumôniers*, une variété de *Détourneurs* ; et, comme eux, ils exploitent les bijoutiers.

Ces derniers donc, s'ils veulent être à l'abri de leurs atteintes, devront avoir les yeux toujours ouverts, et leur montre ou vitrine toujours close ; mais ces précautions, quoique très-essentielles, ne sont que des prolégomènes qui ne doivent pas faire négliger toutes celles dont les événemens indiqueraient la nécessité. Par exemple : lorsque quelqu'un se présente dans la boutique d'un joaillier pour marchander des bagues ou des épingles, si le marchand ne veut pas courir le risque d'être volé, il ne faut pas qu'il donne à examiner plus de deux bagues à la fois ; si la pratique désire en examiner davantage, il remettra à leur place les premières avant de lui en remettre deux autres ; les baguiers et pelottes devront donc être faits de

manière à contenir un nombre déterminé de bagues ou d'épingles.

Malgré l'emploi de toutes ces précautions, le bijoutier peut encore être volé, et voici comme : Un *Broquilleur* adroit examine du dehors une épingle de prix placée à l'étalage, et il en fait fabriquer une toute semblable par un bijoutier *affranchi*; puis après il vient marchander celle qu'il convoite, et comme le prix, quelque modéré qu'il soit, lui paraît toujours trop élevé, il rend au marchand l'épingle qu'il a fait fabriquer, et garde la bonne; il est inutile de dire que le numéro, la marque, l'étiquette, et jusqu'à la soie qui l'attache, sont parfaitement imités.

D'autres *Broquilleurs* savent parfaitement contrefaire les anneaux à facettes dont les bijoutiers ont toujours un groupe à la disposition des acheteurs; l'un d'eux marchande et achète une bague du groupe, dont il sait adroitement faire l'échange; le bijoutier accroche à sa vitrine un paquet d'anneaux en cuivre, tandis que le voleur s'esquive avec les anneaux d'or.

Souvent encore deux femmes dont la mise est propre, quoiqu'un peu commune, se présentent pour acheter une chaîne, elles sont longtemps à trouver du jaseron dont la grosseur

leur convienne, mais lorsqu'elles se sont déterminées elles veulent savoir combien de tours la chaîne devra faire; pour en prendre la mesure exacte; l'une d'elles passe plusieurs tours de jazeron autour du col de sa compagne, et avec une petite paire de cisailles, qu'elle tient cachée dans sa main, elle en coupe un morceau plus ou moins long, qui tombe entre la chemise et le dos. Cela fait, ces femmes conviennent d'en prendre une longueur déterminée, donnent des arrhes et sortent; elles recommencent plusieurs fois dans la même journée ce vol qu'elles nomment *la Détourne à la Cisaille*.

GRINCHISSEUR-EUSE, s.—Voleur, voleuse.

* GRINTE, s. f. — Physionomie désagréable.

GRIPPE-JESUS, s. m.—Gendarme. Terme des voleurs du nord de la France.

* GRISPIS, s. m. — Meûnier.

GRIVIER, s. m. — Soldat.

GRIVE, CORPS DE GRIVES, s. m. — Soldat, corps-de-garde.

* GUEULARD, s. m. — Bissac.

GUEULARD, s. m. — Poële.

* GUIBBE DE SATTE, s. f.—Jambe de bois.

GUIBONNE, s. f. — Jambe.

GUICHEMARD, s. m.—Guichetier, porte-clés.

GUINAL, s. m. — Juif.

GUINALISER, v. a. — Circoncire.

GY, adv. — Oui.



*HABIN, s. m — Chièn.

HABITONGUE, s. f. — Habitude.

HALÈNES, s. m. — Terme générique qui sert aux voleurs pour désigner tous les instrumens de leur profession.

* HANE ou BOUCHON, s. f. — Bourse.

* HAPER LE TAILLIS, v. p. — S'enfuir.

HARPE, s. m. — Barreaux qui garnissent les fenêtres de prison.

HARNAIS DE GRIVE, s. m. — Uniforme, fourniment.

* HAUT DE TIRE, s. m. —Haut-de-chausses.

*HAVRE OU GRAND AURE, s. m. — Dieu.

*HERPLIS, s. m. — Liard.

HOMME DE LETTRES, s. m. — Nom donné par les voleurs aux faussaires.

HOPITAL, s. f. — Prison.

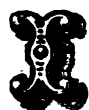
HOUSSINE (JEAN L'), s. f.—Portion d'arbre dont les chauffeurs se servaient pour enfoncer les portes des habitations qu'ils voulaient dévaliser. (Voir SUAGEURS.)

*HUBINS, s. m. — Anciens sujets du grand Coësré, qui mendiaient avec des certificats qui attestaient qu'ils avaient été guéris de la rage, et qu'ils allaient en pélerinage à Saint-Hubert.

HUILE, s. m. — Soupçon.

*HUISTRES DE VARANNES, s. f.—Fèves de marais.





I

* IETGO, ICIGO, adv. — Ici.
* ILITRE. — Il a.
INCONOBRÉ-ÉE. — Inconnu, inconnue.
INSOLPÉ-ÉE, s. — Insolent, insolente.
ISOLAGE, s. m. — Abandon.
ISOLER, v. a. — Abandonner.



J

** JAFFE, s. — Potage, soupe.

* JAMBE DE DIEU, s. f. — Les anciens argotiers nommaient ainsi la jambe préparée de manière à ce qu'elle parût couverte d'ulcères.

JAR, s. m. — Argot.

JARGOLLE, s. f. — Normandie.

JARGOLLIER-ÈRE, s. — Normand, normande.

JARNAFFE (JEU DE LA). — Un individu place devant lui une table sur laquelle est une jarretière en lisière et un couteau. Il réunit

deux extrémités de la jarretière, de manière à ce qu'elle forme un cercle, puis il la place sur la table, et la roule sur elle-même; ensuite il invite les assistans à prendre le couteau qu'ils devront, pour gagner, planter dans la circonférence du cercle, de manière à arrêter la jarretière. Il exécute lui-même cette manœuvre, qui paraît très-facile; mais lorsque le *pantre* tire à son tour, celui qui tient le jeu sait préparer la lisière de manière à ne jamais le laisser gagner.

JARNAFFES, s. f. — Jarretières.

JASPINEMENT DU CABE, s. m. — Aboiement d'un chien.

JASPINER, v. a. — Parler. Terme des voleurs parisiens.

* JASPIN, adv. — Oui.

JEAN (FAIRE LE S[t]), v. a.—Se décoiffer pour avertir ses compères de prendre les devans, et de se rendre au lieu convenu. Signal des *Emporteurs*.

JEAN (L'HOUSSINE), s. m. — (Voir les articles HOUSSINE et SUAGEURS.)

JÉRUSALEM (LETTRE DE) s. f. — (Voir LETTRE DE JÉRUSALEM.)

JÉSUITE, s. m. — Dindon.

JÉSUS, s. m. — Les voleurs donnent ce nom aux jeunes garçons que les *Tantes*, les *Chanteurs*, les *Rouspans* (Voir ces divers articles), prostituent à leur gré, et dressent en même temps au vol et à la débauche.

JI ou **Gi**, adv. — Oui.

JIBERNE, s. — Guibray.

JOB, s. m. — Niais.

JOBERIE, s. f. — Niaiserie.

JONC, s. m. — Or.

JORNE, s. m. — Jour.

JOUER DU VIOLON, v. a. — Se dit des forçats qui, pendant la route, coupent leur collier. Ce terme est celui des argousins.

JUDACER, v. a. — Embrasser quelqu'un pour le tromper.

JUDACERIE, s. m. — Embrassement, accolade, fausse démonstration, trahison.

JUILLETISER, v. a. — Détrôner.

JUSTE (la), — La Cour d'Assises.



L

LABAGO, a. — Là-bas.

LAGO, a. — Ici.

LAINE, s. m. — Mouton.

LAIT A BRODER, s. f. — Encre.

LANCE, s. f. — Eau.

LANDIER, s. m.—Commis de l'octroi, employé aux barrières.

LANCIÈRE, s. f. — Boutique de foire. Terme des marchands forains et des voleurs de campagne.

** LANDREUX, s. m. — Personnage infirme ou qui traîne une vie languissante.

LANSQUINER, v. a. — Pleurer.

** LANTERNE (Vieille), s. f. — Vieille courtisane.

LAPIN-FERRÉ, s. m.—Gendarme. Terme des voleurs normands.

LARBIN-ne, s. — Domestique des deux sexes.

LARBINERIE, s. f. — Domesticité, valetaille.

LARCOTIER, s. m. —Paillard.

LARGUE, s. f. — Femme, généralement parlant.

LARTIF, s. m. — Pain.

LARTON BRUT ou BRUTAL, s. m. — Pain noir.

LARTONNIER-ère, s. — Boulanger, boulangère.

LARTON SAVONNÉ, s. m. — Pain blanc.

* LASCAILLER, v. a. — Uriner.

LAZI-LOFFE, s. m. — Mal vénérien.

LEGRE, s. f. — Foire.

LEGRIER, s. m. — Marchand forain.

LÉON, s. m. — Président de Cour d'Assises.

LETTRES DE JÉRUSALEM. — Les événe-

mens de notre première révolution ont donné naissance aux *Lettres de Jérusalem* ainsi qu'aux *Vols à la Graisse* et à plusieurs autres. De la fin de 1789 à l'an VI de la république, des sommes très-considérables, résultats de *Lettres de Jérusalem*, sont entrées dans les diverses prisons du département de la Seine, et notamment à Bicêtre. En l'an VI, il arriva dans cette dernière prison, et dans l'espace de deux mois, plus de 15,000 francs.

Voici quelle était la manière de procéder des prisonniers qui voulaient faire un *arcat*, c'est-à-dire escroquer de l'argent à une personne au moyen d'une *Lettre de Jérusalem*. Ils se procuraient les adresses de plusieurs habitans des départemens, et, autant que possible, ils choisissaient ceux qui regrettaient l'ancien ordre de choses, et qu'ils croyaient susceptibles de se laisser séduire par l'espoir de faire une opération avantageuse; on adressait à ces personnes une lettre à-peu-près semblable à celle-ci.

« Monsieur,

« Poursuivi par les révolutionnaires, M. le vicomte de ***, M. le comte de ***, M. le mar-

quis de ***, (on avait le soin de choisir le nom d'une personne connue et récemment proscrite), au service duquel j'étais en qualité de valet de chambre, prit le parti de se dérober par la fuite à la rage de ses ennemis ; nous nous sauvâmes, mais suivis pour ainsi dire à la piste, nous allions être arrêtés lorsque nous arrivâmes à peu de distance de votre ville ; nous fûmes forcés d'abandonner notre voiture, nos malles, enfin tout notre bagage ; nous pûmes cependant sauver un petit coffre contenant les bijoux de Madame, et 30,000 fr. en or ; mais, dans la crainte d'être arrêtés nantis de ces objets, nous nous rendîmes dans un lieu écarté et non loin de celui où nous avions été forcés de nous arrêter ; après en avoir levé le plan, nous enfouîmes notre trésor, puis ensuite nous nous déguisâmes, nous entrâmes dans votre ville et allâmes loger à l'hôtel de ***. Nous nous informâmes en soupant d'une personne à laquelle on pût, au besoin, confier des sommes un peu fortes ; nous voulions charger cette personne de déterrer notre argent, et de nous l'envoyer par petites parties au fur et à mesure de nos besoins, mais la destinée en ordonna autrement. Vous connaissez sans doute les

circonstances qui accompagnèrent l'arrestation de mon vertueux maître, ainsi que sa triste fin. Plus heureux que lui, il me fut possible de gagner l'Allemagne, mais bientôt assailli par la plus affreuse misère, je me déterminai à rentrer en France. Je fus arrêté et conduit à Paris; trouvé nanti d'un faux passeport, je fus condamné à la peine des fers, et maintenant, à la suite d'une longue et cruelle maladie, je suis à l'infirmerie de Bicêtre. J'avais eu, avant de rentrer en France, la précaution de cacher le plan en question dans la doublure d'une malle qui, heureusement, est encore en ma possession. Dans la position cruelle où je me trouve, je crois pouvoir, sans mériter le moindre blâme, me servir d'une partie de la somme enfouie près de votre ville. Parmi plusieurs noms que nousavions recueillis, mon maître et moi, à l'hôtel, je choisis le vôtre. Je n'ai pas l'honneur de vous connaître personnellement, mais la réputation de probité et de bonté dont vous jouissez dans votre ville, m'est un sûr garant que vous voudrez bien vous acquitter de la mission dont je désire vous charger, et que vous vous montrerez digne de la confiance d'un pauvre prisonnier qui n'espère qu'en Dieu et en vous.

« Veuillez, Monsieur, me faire savoir si vous acceptez ma proposition. Si j'étais assez heureux pour qu'elle vous convînt, je trouverais les moyens de vous faire parvenir le plan, de sorte qu'il ne vous resterait plus qu'à déterrer la cassette; vous garderiez le contenu entre vos mains; seulement vous me feriez tenir ce qui me serait nécessaire pour alléger ma malheureuse position.

« Je suis, etc. »

« *P. S.* Il n'est pas nécessaire de vous dire qu'une affaire semblable à celle que je vous propose doit être faite avec la plus grande discrétion; ainsi, dans votre réponse, qui devra passer par le greffe de la prison avant de m'être remise, bornez-vous, seulement à me répondre, oui, ou non. »

Toutes les *Lettres de Jérusalem* étaient calquées sur le même modèle, et tous les jours il en sortait, des prisons de la Seine, une très-grande quantité; sur dix, sur vingt même, une tombait entre les mains d'un individu qui, par bonté d'ame, ou dans l'espoir de s'approprier tout ou partie du trésor, voulait bien se charger de la commission, et qui répondait

au prisonnier. (C'est ici le lieu de faire remarquer que ce n'était jamais à celui qui avait monté l'*arcat* que la réponse était adressée; un autre prisonnier était chargé de *figurer*, c'est-à-dire, de représenter, au besoin, le domestique infortuné du comte ou du marquis.)

Lorsque la réponse du *Pantre* était parvenue à l'*Arcasineur*, il s'empressait de lui écrire qu'il bénissait le ciel qui avait bien voulu permettre que la première personne à laquelle il s'était adressé, fût assez bonne pour compâtir à ses peines; il était prêt, disait-il, à lui envoyer le plan qui devait le guider dans ses recherches; mais pour le moment cela lui était impossible, attendu que, pour subvenir à ses premiers besoins, il avait été forcé de mettre sa malle, et tout ce qu'elle contenait, entre les mains d'un infirmier, en garantie d'une somme de. . . . . (la somme était toujours en rapport avec la fortune présumée de l'individu auquel on s'adressait.) Mais pourtant, ajoutait en terminant l'*Arcasineur*, si vous voulez avoir l'extrême complaisance de m'envoyer la somme due par moi à l'infirmier, je vous enverrai de suite le plan, et toutes les indications qui vous seraient nécessaires.

La cupidité exerce un tel empire sur la plupart des hommes, que, presque toujours, le prisonnier recevait la somme qu'il avait demandée; il arrivait même que, par excès de complaisance ou de précaution, le *Sinve* l'apportait lui-même, ce qui ne l'empêchait pas de subir le sort du commun des martyrs.

Les *Lettres de Jérusalem* ne sont pas mortes avec les circonstances qui les avaient fait naître; tous les jours encore, des *arcats* sont montés dans les prisons, et l'audace des *Arcasineurs* est si grande, qu'ils ne craignent pas de s'adresser à des individus qui doivent, par le fait seul de leurs relations antérieures, connaître leurs us et coutumes; cela est si vrai, qu'un *Arcasineur* m'adressa, il y a peu de temps, la lettre suivante :

Toulon, le 14 novembre 1835.

« Monsieur,

« J'ai fait du bien; qu'il est doux, ce mot! Ce mot renferme des pages entières, des volumes même. Un bienfait n'est jamais perdu. Quoi! le bienfaiteur désintéressé a-t-il besoin de récompense? Non! Il est trop payé, s'il est hu-

main et généreux, par cette satisfaction qui énivre les ames sensibles après un bienfait.

« Telle j'étais, Monsieur, à votre égard, lors de votre évasion de Toulon, et votre nom m'eût été toujours inconnu, sans mon petit-fils, dans les mains duquel se trouvait votre biographie en me faisant le récit de cette avanture, me mit à même de connaître le nom de l'individu auquel je m'étais intéressée. Il me restait cependant le doute que vous ne fussiez tel que je le souhaitais, ce qui aurait pu attirer sur moi la divine réprobation et l'exécration des hommes. Mais l'aveugle confiance que vous eûtes en moi en était un sûr garant; et je me disais : le coupable endurci n'aime que la nuit, le grand jour l'épouvante. Enfin le ciel même parut me l'attester, quand il vint lui-même à votre secours, et vous offrit, par le moyen de l'enterrement, la voie de salut que vous me demandâtes, et que, par un excès d'humanité, je vous promis. Pourquoi donc, Monsieur, après votre aveu et votre prière : *Sauvez-moi, ame sensible, Dieu vous en tiendra bon compte*, ne continuâtes-vous pas à me dire : Vous sauvez un malheureux qui n'a pas trempé dans le crime dont il a été accusé, et qui l'a plongé

dans l'abîme dont il est si difficile, mais non impossible de se relever ! Cette déclaration aurait redoublé en moi l'intérêt qui me portait à vous aider, et aurait laissé en moi cette sécurité, et cette satisfaction que l'on éprouve à la suite d'un bienfait qui est ignoré de tout le monde. Mais, hélas! comme les temps sont changés, depuis lors, pour nous! Vous, en butte alors à la plus cruelle destinée, manquant de tout, obligé à fuir la société des hommes, et moi qui menais une vie paisible, quoique veuve d'un maître marin mort au service du roi Louis XVI, par le moyen d'un modique commerce, et une conscience pure, qui me mettait, ainsi que mes deux demoiselles en bas âge, à l'abri des premiers besoins.

« Depuis que cette faible ressource m'a manqué, n'en ayant pas d'autres, je n'ai fait que languir.

« Atteinte une des premières par le choléra, je croyais toucher à la fin de mes maux, mais le ciel en a disposé autrement. La volonté de Dieu soit faite. Dieu a voulu m'épargner en prolongeant mon existence; Dieu y pourvoira.

« Je souhaite, Monsieur, que Dieu continue

à prospérer vos affaires, et que vous soyez toujours le soutien des malheureux.

« Agréez, Monsieur, les sentimens de ma considération, avec lesquels je suis,

Votre dévouée servante,

GENEVIÈVE PEYRON, Ve DIAQUE.

Rue du Pradel, 19.

Voici en quels termes je répondis à cette lettre; car, quoique bien convaincu qu'elle n'émanait pas de la personne qui m'avait rendu l'important service de favoriser mon évasion, mais bien de quelque *Arcasineur* pensionnaire du bagne de Toulon, qui avait appris la circonstance qu'il me rappelait, par *mes Mémoires*, je ne voulais pas, si contre toute attente mes prévisions étaient fausses, m'exposer à manquer de reconnaissance.

« Je serais mille fois heureux, Madame, si le hasard me faisait retrouver la femme qui m'a si généreusement aidé, à Toulon, lors de mon évasion; je suis tout prêt à reconnaître, comme je le dois, ce qu'elle a fait pour moi, mais je ne veux point m'exposer à être dupe.

Ce que vous me dites, Madame, me prouve jusqu'à l'évidence que vous n'êtes pas la femme généreuse qui me procura les moyens de sortir de la ville de Toulon, et que vous ne connaissez cette circonstance de ma vie que par la lecture de mes *Mémoires*. Au reste, si vous êtes réellement la personne en question, vous pouvez aisément m'en donner la preuve, en me rappelant un incident qui m'arriva lorsque j'étais chez vous; incident que la mémoire la moins locale ne peut avoir oublié; si vous pouvez faire ce que je vous demande, je suis prêt à vous envoyer 500 fr., et même plus, etc., etc.

L'*Arcasineur* ne se tint pas pour battu, et il me répondit en ces termes :

Toulon, le 30 novembre 1835.

« Monsieur,

« Il sied à la bienséance de répondre à une honnête missive, mais il n'est pas permis d'humilier les personnes.

« Née dans une classe médiocre, appartenant à des parens dont l'honneur et la probité

ont été les idoles, j'ai su répondre à leur attente, et me mériter, par une conduite toujours exempte de blâme, l'estime publique. Quoique illettrée, la nature m'a douée de ce tact qui tient lieu d'éducation soignée, et qui nous met à même de juger du procédé d'une personne. Mon petit-fils, né dans un siècle plus heureux que le mien, quant à l'instruction, a été choisi par moi pour être l'organe de mes pensées, et l'interprète de mes sentimens.

« Oui, monsieur, je l'avouerai sans réserve, la tournure de votre lettre, et vos phrases ont tellement blessé mon amour-propre, que j'en ai été indignée. Vous eussiez beaucoup mieux fait de ne pas répondre que de m'offenser, et réserver votre manière de rédiger pour des ames basses et vénales. Cependant, un seul de vos paragraphes a mérité toute mon attention, et m'a paru être le plus fondé : c'est la crainte d'être trompé. J'ai apprécié vos doutes, et je les ai même admis. Mais, d'ailleurs, m'examinant attentivement, comment admettre en moi de pareilles idées, et supposer en moi un subterfuge, m'écriai-je au fond de l'ame, m'attachant à la ligne au contenu de ma lettre! Demandait-elle une reconnaissance pécuniaire? Contenait-elle

un emprunt? Exigeait-elle un sacrifice? Non! rien de tout cela. Elle ne contenait que l'épanchement sincère d'une ame sensible en apprenant l'heureux changement de votre sort; et si la comparaison de nos destinées en différentes époques a été interprétée pour une demande quelconque, je la repousse de toutes mes forces, et hautement je m'écrie : *mieux vaut mourir que s'humilier.*

« Quant à la preuve convaincante que vous me demandez, afin de reconnaître si je suis la personne en question, je répugnerais à la donner, précisément parce qu'elle a pour but la proposition d'une somme, si ce n'était une satisfaction personnelle. Je vous observerai donc que, soit vous, soit un autre individu auquel soit arrivé un pareil accident, vous ne fûtes jamais chez moi, n'ayant pu faire, sans me compromettre; que le court entretien dans lequel je vous fis espérer les moyens de sortir, eut lieu publiquement, et que la *circonstance* et l'*incident* dont vous me parlez, me sont aussi inconnus que le Phénix. Et qu'enfin, n'ayant jamais joué, pendant ma vie, quoique orageuse, que des rôles honorables, je ne commencerai

pas à l'hiver de mon âge à démentir mes sentimens.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre servante,

GENEVIÈVE PEYRON, Ve DIAQUE.

Je ne voulus point prendre la peine de répondre à cette seconde missive. J'engage toutes les personnes qui en recevraient de sembables à suivre mon exemple.

LÈVE-PIEDS, s. — Escalier, échelle.

LÉZARD, s. m. — Mauvais camarade.

LÉZINER, v. a. — N'être pas sûr de son fait, hésiter au moment d'achever une entreprise, tromper au jeu.

LICES ou TIRANS-DOUX, s. m. — Bas de soie.

LIÈGE, s. m. — Gendarme.

LIGOTTANTE, s. f. — Corde.

LIGOTTE, s. f. — Corde.

LIGOTTER, v. a. — Lier avec des cordes.

LILANGE, s. — Lille.

LILLOIS, s. m. — Fil.

LIMACE, s. f. — Chemise.

LIMACIÈRE, s. m. — Lingère.

LIMANDE, s. m. — Homme plat, sans cœur.

* LIME, s. f. — Chemise.

** LIMOGÈRE, s. f. — Chambrière.

* LIMONADE, s. m. — Plat, assiette.

LIMOUSINE, s. m. — Plomb.

LIMOUSINEUR, s. m. — Couvreur qui vole le plomb garnissant les toits.

LINGRE, s. m. — Couteau.

LINGRER, v. a. — Frapper à coups de couteau.

LINGRERIE, s. f. — Coutellerie.

LINGRIOT, s. m. — Canif, bistouri, petit couteau.

LINSPRÉ, s. m. — Prince.

LITRER, v. a. — Posséder.

LOCHE, s. f. — Oreille.

LOCHER, v. a. — Écouter.

LONGE, s. f. — Année.

LONGUETTE DE TREFFLE, s. f. — Carotte de tabac.

* LORDANT, s. m. — Portier.

LORCEFÉE, s. f. — Prison de la Force.

LORGUE, s. m. — As.

LURON, s. m. — Saint-Sacrement, hostie.

LORGNE, LORGNE-BÉ, s. — Borgne.

LOUBION, s. m. — Bonnet.

LOUBIONNIER-ÈRE, — Bonnetier, bonnetière.

*LOUCHE, s. f. — Main.

LOUPEL, s. m. — Pouilleux. Terme des *Floueurs* parisiens.

*LOURDE, s. f. — Porte.

LOURDIER-ÈRE. — Portier, portière.

*LUCQUE, s. m.—Faux certificats, mainnant faux passe-port.

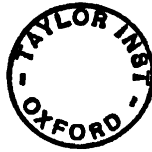
LUISANTE, s. f. — Lune.

*LUYSARD, s. m. — Soleil.

*LUYSARDE, s. f. — Lune.

*LUYSANT, s. m. — Jour.

LYONNAISE, s. f. — Soierie.





M

MAC, s. m. — Amant et souteneur d'une fille publique. Il s'est opéré une telle fusion dans nos mœurs, que plusieurs types se sont effacés sans laisser la moindre trace de leur existence. Bientôt le *Mac* sera un de ceux-là; il est déjà fossile, bientôt il sera anté-diluvien. Mais cela ne prouve rien en faveur de nos mœurs ; notre belle jeunesse d'aujourd'hui ne vaut guère mieux que celle d'autrefois; les dehors sont sans doute moins repoussans, mais l'intérieur est le même, et la seule conclusion

qu'il soit possible de tirer de ce qui se passe, c'est que le nombre des êtres vicieux est plus grand. Le métier de *Mac*, autrefois, n'était guère exercé que par des voleurs ou des mouchards. Ces messieurs étaient jadis les seuls sultans des harems publics; maintenant les prêtresses de Vénus Callipyge ont pour amans des jeunes gens de famille, ils ne volent personne, ils ne rendent aucun service à la préfecture de police, ils ont même de l'honneur! Ce qui ne les empêche pas d'envoyer leur femme au *vague*, et d'avoir conservé toutes les traditions du métier, hormis celles qui pouvaient les compromettre. Que l'on ne croie pas cependant que les filles de joie ont gagné à cet échange; il y avait autrefois entre elles et leurs amans une certaine conformité de périls et d'infortunes qui rendait la communauté plus douce, communauté qui n'existe plus maintenant. Cependant celui qui s'est fait le despote d'une courtisane, à la charge par lui de la défendre envers et contre tous, s'il n'est ni voleur ni mouchard, est bien prêt de devenir tout cela.

Le monde des *Macs* était autrefois un monde à part. On voyait ces Messieurs, réunis dans

les bouges de la Grève et des environs, prêts, au premier signal, à aller jeter par la fenêtre le malheureux qui, pour son malheur, était entré dans un des mauvais lieux qui, à cette époque, infestaient les rues de la Tannerie, de la Vieille-Lanterne, de la Vieille-Place-aux-Veaux, de la Mortellerie.

Les *Macs* de l'ancien régime étaient tous costumés de la même manière ; grand chapeau à cornes, cravate d'une ampleur démesurée, veste très-courte, pantalon large, bas à coins de couleur, et chaussure des magasins de la mère Rousselle. Une chique énorme et un bâton long et noueux leur servaient de signes de reconnaissance.

Les filles étaient chargées de pourvoir aux besoins et aux plaisirs de MM. les *Macs*, et, à cet effet, chacune d'elles avait un compte ouvert chez *Dupuis*, la *mère Bariol*, la *mère Sans-Refus*, taverniers en grande renommée à cette époque. Chaque *Mac* inscrivait sur une ardoise sa dépense, que sa *femme* était chargée de payer. L'éponge passée sur une ardoise servait de quittance générale. (Voir RUTIÈRE).

MACARON, s. m. — Traître, dénonciateur par nature.

MACARONNER, v. a. — Trahir ses camarades.

* MACCHOUX, s. m.—Souteneur de filles.

MADRICE, s. f. — Malice.

MADRIN-NE, s. — Malin, maline.

MAKI, s. m. — Fard.

MALADE, s. — Prisonnier, prisonnière.

MALADIE, s. m. — Emprisonnement.

* MALINGER, v. a. — Souffrir.

MALINGREUX. s. — Ancien sujet du grand Coësré. Il y en avait de deux espèces. Les premiers avaient le ventre dur et gonflé comme des hydropiques; les seconds montraient aux passans un membre rongé d'ulcères. Les uns et les autres demandaient l'aumône dans les églises; ils allaient, disaient-ils, en pélerinage à Saint-Merry.

MALTAISE, s. m. — Louis d'or.

MALTOUZE, s. f. — Contrebande.

MALTOUZIER-ÈRE, s. — Contrebandier, contrebandière.

MANCHE (FAIRE LA), v. a. — Les individus qui implorent, au coin des rues, la commisération publique, sont quelquefois plus riches que ceux auxquels ils demandent l'aumône. Quoique ce que j'avance ici puisse, au pre-

-mier abord paraître incroyable, rien n'est cependant plus vrai, et tous les jours les journaux nous apprennent que tel individu qui, jusques à l'heure de sa mort, avait passé pour un misérable, vient de laisser à ses ascendans ou descendans un héritage plus ou moins considérable. La mendicité est un métier comme un autre, et ceux qui l'exercent habilement font fortune en peu de temps. Maïs quelle que soit l'habileté des mendians parisiens, elle n'approche pas de celle de leurs confrères de la Flandre et de la Hollande. Il y a, dans ces contrées, des maîtres mendians qui exploitent à leur profit l'industrie de mendians subalternes. J'ai connu à Gand un individu nommé Baptiste Spilmann; cet individu, qui jouissait d'une très-belle fortune, avait sous ses ordres au moins cinquante mendians de tout âge et des deux sexes. Ces malheureux étaient dressés à tout, ils étaient alternativement aveugles, boiteux ou culs-de-jatte. Baptiste Spilmann faisait déshabiller les individus qui obéissaient à ses ordres, et les envoyait le long des côtes solliciter, de la charité des habitans des villages voisins, des chemises, des pantalons et d'autres pièces d'habillement. Les mendians de

Baptiste Spilmann n'opéraient guère que l'hiver, et les bons Flamands, touchés de les voir grelottans et presque nus, donnaient tous les vêtemens dont ils pouvaient disposer.

La femme Spilmann attendait à la sortie du village les sujets de son mari, et les vêtemens qu'ils avaient recueillis étaient déposés dans un fourgon attelé de trois ou quatre chevaux. Cette manœuvre était opérée le lendemain dans un autre village, et ainsi de suite jusqu'à ce que le fourgon fût plein. Chaque expédition valait à Baptiste Spilmann d'assez fortes sommes; cependant il ne bornait pas à cela son industrie, il faisait mendier pour son compte aux baptêmes, noces et enterremens. Il avait même à son service des possédés qu'il présentait à la chapelle de la bienheureuse Sainte-Gudule.

MANGER LE MORCEAU, v. a. — Révéler un crime ou un délit.

MANGER SUR L'ORGUE, v. a. — Dénoncer quelqu'un.

MANGEUR DE GALETTE, s. m. — Homme vénal qui reçoit de l'argent pour trahir ses devoirs.

MANETTE (Mlle) s. f. — Malle.

MANQUE (A LA) adv.— A gauche.

MACQUECÉE, s. f.— Femme qui tient une maison de prostitution d'un ordre inférieur. Ces femmes sont, pour la plupart, d'anciennes filles publiques. Leurs mœurs sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'en dire quelque chose. Je me permettrai seulement d'adresser une seule question à MM. les membres de l'Académie Royale de Médecine : Pourquoi ces femmes sont-elles toutes, sans exception, françaises ou étrangères, d'une corpulence qui les fait ressembler à un poussa? Répondez, docteurs.

Ceux de mes lecteurs qui désirent connaître les mœurs des *Macquecées*, des *Macs* et des malheureuses qu'ils exploitent de concert, peuvent lire l'ouvrage de Parent Duchatelet, intitulé : *de la Prostitution dans Paris*[1].

MAQUILLER, v. a. — Faire.

MARCANDIER, s. m. — Sujet du grand Coësré. Les *Marcandiers* étaient, dit Sauval, de grands pendards qui marchaient d'ordinaire avec un bon pourpoint et de mauvaises chaus-

[1] Deux vol. in-8°; chez Baillère, libraire, rue de l'École-de-Médecine.

ses, criant qu'ils étaient de bons marchands ruinés par la guerre, le feu, ou d'autres accidens imprévus.

MARCHAND DE TIRETAINE, s. m. — Nom que les voleurs de campagne donnent aux *Tireurs*.

MARIONNETTE, s. m. — Soldat.

MARLOU-E, s. — Malin, maline. Ne se prend guère qu'en mauvaise part.

MARLOUSERIE, s. f. — Malice, finesse.

MARMIER, s. m. — Berger.

* MARMOUZET, s. m. — Le pot au potage.

MARMOTTIER-ÈRE, s. m. — Savoyard, savoyarde.

* MARON, s. m. — Sel.

MARON (ÊTRE), v. p. — Être pris en flagrant délit ou nanti des objets volés.

MARONNER, v. a. — Bisquer, se fâcher.

MARONNER UNE AFFAIRE, v. a. — Manquer un vol par maladresse.

MARPAUT, s. m. — Mendiant de l'ancien Paris qui ne voulait pas se soumettre à l'autorité du grand Coësré.

MARQUANT, s. m. — Homme couvert de bijoux, qui est riche ou qui paraît l'être.

MARQUE DE CÉ, s. f. — Femme légitime d'un voleur.

MARQUE FRANCHE, s. f. Maîtresse d'un voleur, qui connaît les ruses du métier.

MARQUÉ, s. m. — Mois.

* MARQUE, s. f. — Fille.

** MARQUIN, s. m. — Chapeau.

MARQUISE, s. f. — Maîtresse d'un adroit voleur. Terme des *Romamichels;* les anciens argotiers nommaient ainsi les Bohémiennes dont le métier était de prédire l'avenir.

MATHURINS, s. m. — Dés à jouer.

MATHURINS PLATS, s. m. — Dominos. Des personnes qui dans la crainte d'être trompées ne jouent ni au billard, ni aux cartes, croient que celui des dominos est très-innocent, aussi elles ne se font aucun scrupule de jouer tous les soirs leur demi-tasse, et quelquefois même de l'argent. Ces personnes ne seront sans doute pas fâchées d'apprendre que l'on triche aux dominos aussi facilement qu'à tout autre jeu; je connais des *Floueurs* invalides qui vivent très-bien du jeu de dominos; ils savent reconnaître les dés au passage, et s'approprier ceux dont ils ont besoin; les avantages qu'ils prennent, joints à une grande habitude

du jeu, doivent nécessairement mettre toutes les chances de leur côté. Le café qui occupe le coin du boulevard et de la rue Montmartre était, autrefois, le rendez-vous habituel des *Floueurs* aux dominos.

MATOIS, s. m. — Matin.

* MASSEUR-EUSE, s. — Ouvrier, ouvrière.

MEC, s. m. — Maître.

MEC DE LA ROUSSE, s. m. — Préfet de police.

MEC DES MECS; s. m. — Dieu.

MEC (GRAND), s. m. — Roi.

MÈCHE (ÊTRE DE), v. a. — Partager, être de moitié.

MÉCHI, s. m. — Malheur.

MÉDAILLON, s. m. — Postérieur.

MÉDAILLON DE FLAC, s. m. — Cul-de-sac, impasse.

MÉDECIN, s. m. — Avocat, conseiller.

MÉDECINE, s. m. — Conseil.

MÉNÉE, s. f. — Douzaine.

* MENESTRE, s. m. — Potage.

MÉQUARD, s. m. — Commandant.

MÉQUER, v. a. — Commander.

MÉSIGO, adv. — Moi.

* MÈTRE, s. f. — Galle.

MEULARD, s. m. — Veau.

MEUNIER, s. m. — Les *Limousineurs* nomment ainsi le receleur qui leur achète le plomb qu'ils volent sur les toits. Je suis le seul, peut-être, qui ait fait aux *Limousineurs* une guerre ouverte et incessante. Aidé des conseils d'un entrepreneur de couverture, aujourd'hui magistrat consulaire, je pus mettre sous la main de la justice plusieurs centaines de *Limousineurs*.

Un individu nommé Bellement, l'un des *Meûniers* les plus connus, fixa mon attention; je m'introduisis avec quelques agens dans son arrière-boutique, et à neuf heures du soir vingt-huit *Limousineurs*, nantis de plomb volé, étaient en mon pouvoir.

Les couvreurs qui font la *Bête* ou la *Limousine*, c'est-à-dire qui volent le plomb des couvertures, en coupent de longues bandes avec de bonnes serpettes, puis ils l'aplatissent et le serrent à l'aide d'un clou; le garçon couvreur est ordinairement chargé, par le compagnon, de sortir le *chopin* du chantier, ce qu'il fait en l'attachant sur son ventre à l'aide d'une courroie.

* MÉZIÈRE, ad. — Moi.

MÉZIGUE, ad. — Moi.

* MICHON, s. m. — Pain.

MIE DE PAIN, s. m. — Poû.

MIKEL, s. m. — Je conçois fort bien que l'on accorde à celui qui montre à travers les verres d'une lanterne magique, monsieur le Soleil, madame la Lune et le palais de l'Empereur de la Chine, qui avale des barres de fer et des lames de poignard, qui danse sur la corde ou exécute des tours de souplesse, le droit d'exercer son industrie sur la place publique : il ne fait de mal à personne, et quelquefois il amuse les badauds de la bonne ville ; mais ce que je ne puis concevoir, c'est qu'une police bien organisée accorde à certains individus le droit de voler impunément à la face du soleil. Il n'y a, je crois, que deux genres d'industrie, celles qui servent à l'utilité et à l'amusement, et celles qui ne servent absolument à rien ou plutôt qui ne sont que les moyens dont se servent quelques individus pour escroquer de l'argent aux niais : c'est évidemment dans cette dernière classe que doivent être rangées celles qui sont exercées par ces marchands de pommade propre à faire croître les cheveux, de baume propre à guérir les cors aux pieds. Si les charlatans qui débitent ces spécifiques sont dangereux, combien sont plus dangereux en-

core ces devins et devineresses en plein vent, qui prédisent au Jean-Jean qu'un jour il sera colonel, à la servante d'un homme seul que son maître la couchera sur son testament, à la fille publique qu'elle trouvera un entreteneur.

Lorsque vous passerez dans la rue de Tournon, arrêtez-vous au numéro 5, et entrez chez mademoiselle Lenormand, vous trouverez toujours dans le salon plusieurs individus des deux sexes, de tout âge et de toutes conditions, attendant avec impatience l'instant d'être admis dans l'antre de la pythonisse; allez vous promener sur les boulevards, sur la place du Châtelet; arrêtez-vous au milieu du cercle qui entoure le sieur Fortuné, ou tout autre « élève « favori du célèbre Moreau, qui a eu l'honneur « de tirer les cartes à sa majesté Napoléon, » et vous verrez toutes les mains tendues lorsque le *Pitre* offrira aux amateurs la carte révélatrice.

Les individus qui vont demander des conseils aux tireurs de cartes sont des imbéciles, sans doute, mais il ne doit cependant pas être permis de les exploiter; aussi, je le répète, je ne comprends pas l'indulgence de la police.

L'établissement d'un tireur de cartes se com-

pose ordinairement d'une petite table, de trois gobelets de fer-blanc, de quelques petites boules de liége ou muscades, de plusieurs jeux de cartes, et d'un *Pitre* ou paillasse; c'est dans un quartier populeux et à proximité d'un marchand de vin que l'Éteilla moderne exerce; le *Pitre* commence ordinairement la séance par quelques lazzis de mauvais goût, ou quelques chansons plus que grivoises; c'est lui, qui, en termes du métier, est chargé de faire *abouler le trèpe*, lorsque la foule est assez grande pour promettre une bonne recette, le devin arrive et débite son *boniment;* le *Pitre* distribue les cartes et reçoit la rétribution fixée; cela fait, le devin explique *à voix basse et hors du cercle*, la dame de carreau ou l'as de pique; si parmi les individus qui ont pris, moyennant deux sols, une carte du petit jeu ou jeu de piquet, il s'en trouve un qui écoute avec plus de recueillement que les autres les vagues explications auxquelles sa carte donne lieu, et qui paraisse ajouter une foi entière aux discours du devin, celui-ci propose de lui faire le grand jeu; si l'individu accepte, un signe du devin avertit le *Pitre* qui sait très-bien s'acquitter de la tâche qui lui est imposée. Il va trouver le *Mikel*, et

tout en buvant une chopine avec lui, il lui tire adroitement les vers du nez, et bientôt il sait ce qu'il est, d'où il vient, où il va et ce qu'il espère; il rapporte à son maître ce qu'il vient d'apprendre, et celui-ci est pris pour un grand homme par le *Mikel*, qui ne se doute jamais qu'il ne fait que lui répéter ce que lui-même disait il n'y a qu'un instant, et il ne regrette pas ce qu'il a payé pour se faire expliquer une ou deux cartes du jeu du tarot. Après le jeu du tarot il se fait faire le jeu égyptien, puis encore d'autres jeux qu'il trouve plus merveilleux les uns que les autres; si bien, qu'il quitte le devin plus pauvre de quelques pièces de cinq francs, mais bien convaincu que dans peu de temps il n'aura plus de souhaits à former.

Si les tireurs de cartes bornaient à cela leur industrie, cette industrie, il est vrai, ne serait rien moins que délicate, mais au moins elle ne serait pas dangereuse, et si l'on voulait bien être très-indulgent elle serait même bonne à quelque chose, ne fût-ce qu'à donner à de pauvres diables ce qui ne saurait être payé trop cher : l'espérance; mais il n'en est pas ainsi, les devins ne se contentent pas toujours de faire naître, moyennant finances, l'espérance dans

le cœur du *Mikel*, ils veulent bien se charger de la réaliser. Lorsqu'ils ont trouvé un niais de force à croire qu'ils peuvent le faire aimer d'une femme, gagner à la loterie, ou découvrir un trésor caché, ils puisent à poignées dans sa bourse; ce sont tous les jours des consultations, qui alors ne se donnent plus pour deux sous, mais qui sont payées fort cher; ce sont des présens qu'il faut faire au génie familier du sorcier, etc., etc. Il arrive souvent, très-souvent même, que le *Mikel* n'est désabusé que lorsqu'il est complètement ruiné.

On mit un jour sous les yeux de M. Anglès, alors préfet de police, une pétition qui relatait toutes les ruses mises en œuvre par le sorcier que j'ai nommé plus haut, le sieur Fortuné, pour dépouiller un *Mikel*; M. Anglès indigné écrivit en marge de cette pétition : « Si cet escamoteur ne rend pas ce qu'il a escroqué, je « l'escamote à Bicêtre. » L'escamoteur rendit, pour ne pas être escamoté; ce qui pourtant ne l'empêcha pas de faire de nouvelles dupes.

* MILLARD, s. m. — Mendiant de l'ancien Paris, qui ne reconnaissait pas l'autorité du grand Coësré.

MINCE, s. m. — Papier à lettre.

** MINOYE, s. m. — Nez.

MINUIT, s. m. — Nègre.

* MION, s. m. — Garçon.

* MION DE BOULE, s. m. — Nom des anciens *Tireurs*, ou coupeurs de bourse.

MIRADOU, s. m. — Miroir.

MIRETTE, s. m. — Œil.

MIRZALE, s. f. — Boucle d'oreille.

MISELOQUE, s. m. — Théâtre.

MISELOQUIER-ÈRE, s. — Comédien, comédienne.

MITRE, s. m. — Cachot.

MOLANCHE, s. f. — Laine.

MOMACQUE, s. m. — Enfant.

MOME, MOME D'ALTÈQUE, s. m. — Adolescent, joli garcon.

MOMIGNARD-ARDE, s. — Petit garçon, petite fille.

MONANT-ANTE, s. — Ami, amie.

MONSEIGNEUR, s. f. — Pince qui sert aux voleurs pour enfoncer les portes.

MONTANT, s. m. — Pantalon.

MONTANTE, s. f. — Échelle.

MONTER SUR LA TABLE, v. a. — Lever le masque, ne pas craindre de se faire connaître pour ce que l'on est, accuser son com-

plice en s'accusant soi-même. Lacenaire *est monté sur la table.*

MORDANTE, s. f. — Scie.

* MORESQUE, s. m. — Danger.

* MORFIANTE, s. f. — Assiette.

MORFILLER, v. a. — Manger.

MORGANE, s. m. — Sel.

MORGANER, v. a. — Mordre.

MORICAUD, s. m. — Broc.

* MORNAS, s. f. Bouche.

* MORNE, s. — Mouton, brebis.

MORNIFLE, s. f. — Monnaie.

MORNIFLEUR TARTE, s. m. — Faux monnoyeur.

** MORPHE, s. m. — Repas.

MOUCHAILLER, v. a. — Regarder.

MOUCHARDE, s. f. — Lune.

MOUCHIQUE, adj. — Mauvais, laid.

MOUCHIQUE A LA SECTION (ÊTRE), v. — Être connu pour un mauvais sujet dans le quartier qu'on habite, et, comme tel, noté à la police.

* MOUILLANTE, s. f. — Morue.

MOUILLANTE, s. f. — Soupe.

MOUILLÉ (ÊTRE), v. p. — Être remarqué, être connu pour ce que l'on est. Ce terme dont

les agens de la police se servent, est aussi celui des voleurs du Languedoc.

MOUISE, s. f. — Soupe économique, à la Rumfort.

MOULIN, s f. — Le *Moulin* est la maison du *Meûnier*.

MOULINER, v. a.—Parler long-temps, sans raison.

MOULOIR, s. m. — Batelier.

MOUSCAILLE, s. f. — Matière fécale.

MOUSCAILLER, v. a. — Aller à la selle.

MOUSSANTE, s. f. — Bierre.

MOUSSELINE, s. m. — Pain blanc.

MOUTON, s. m. — Espion placé par la police près d'un prisonnier dont il doit chercher à acquérir la confiance, afin d'en obtenir des révélations.

* MOUZU, s. m. — Téton.

MUETTE (LA). — La conscience.



N

NAGEOIR, s. m. — Poisson.

* NARQUOIS, s. m., ou HOMME DE LA PETITE FLAMBE — Sujet du grand Coësré qui contrefaisait les soldats estropiés, et mendiait l'épée au côté.

NAZARETH, s. m. Nez.

NAZE, s. m. — Nez.

* NAZICOT, s. m. — Nez.

NÈGRE BLANC, s. m.—Celui qui se vend pour remplacer.

NÉGRESSE, s. m. — Paquet de marchandise enveloppé d'une toile cirée.

NEP. — Nom des voleurs-juifs qui exercent le *truc* dont je vais parler, et qui consiste à vendre très-cher une croix d'ordre, garnie de pierreries fausses. Deux individus s'entendent ensemble pour duper un aubergiste, un épicier ou un marchand de tabac; et voici comment ils s'y prennent pour atteindre le but qu'ils se sont proposé. L'un d'eux, qui se fait passer pour un marchand joaillier retiré, se met en relation avec la personne qui doit être dupée, et il ne néglige rien pour acquérir sa confiance. Il sonde le terrain et cause beaucoup afin de parvenir à savoir quel est le plus crédule, du mari ou de la femme, quel est celui des deux qui tient les clés de la caisse. Celui des deux fripons qui s'est chargé de ce rôle est liant, communicatif, et son extérieur annonce presque toujours un homme rond et aisé. Quand il n'a plus rien à apprendre, et que la place ne lui paraît pas invulnérable, il avertit son compagnon, et au jour et à l'heure convenus entre eux, un individu, vêtu d'un costume problématique, mais qui peut, à la rigueur, être pris pour celui d'un Russe ou d'un Polonais, se présente chez la dupe en herbe. Il entre d'un air mystérieux et craintif, se fait

servir un verre de vin ou de liqueur, qu'il boit en laissant tomber quelques larmes qui arrosent une croûte de pain dur et noir. S'il est remarqué, la moitié de la besogne est faite. Comme la curiosité est le plus commun de tous les défauts, le maître ou la maîtresse de la maison ne manque pas de demander au pauvre homme le sujet de ses peines. Il ne répond que par le silence aux premières interrogations, mais il verse de nouvelles larmes. Le joaillier retiré, qui est doué d'une extrême sensibilité, et ne peut supporter une scène aussi attendrissante, sort pour quelques instans. L'étranger, qui semblait attendre sa sortie pour se montrer plus communicatif, ráconte alors son histoire. Son langage est presque inintelligible; mais grâce à l'attention avec laquelle il l'écoute, son auditeur finit par parfaitement comprendre tout ce qu'il dit. L'étranger est le dernier rejeton d'une illustre famille polonaise. Tous ses parens ont été tués au siége de Varsovie ou à celui de Praga, *ad libitum*. Pour lui, il fut blessé dangereusement, fait prisonnier et envoyé en Sibérie. Grâce à la force de sa constitution, il fut bientôt guéri. Mais, dans l'espoir de mettre en défaut la vigilance de ses gardes,

il feignit d'être toujours malade et souffreteux. Cette ruse eut un plein succès; ses gardes, croyant qu'il était incapable de faire seulement deux lieues, ne le surveillèrent plus. Cette négligence lui facilita les moyens de s'évader, ce qu'il ne manqua pas de faire à la première occasion. Après avoir supporté toutes les peines et toutes les fatigues possibles, il atteignit enfin la frontière de France; mais la route longue et pénible qu'il vient de faire l'a beaucoup fatigué, et il se sent incapable d'aller plus loin.

Arrivé à cet endroit de son récit, le polonais dit qu'il aurait pu se procurer quelques soulagemens en vendant un bijou précieux qu'il a sauvé du pillage, au moment où son infortuné père est tombé sous les baïonnettes russes; mais pour vendre ce bijou il aurait fallu qu'il se découvrît, ce qu'il ne pouvait faire; mais, ajoute-t-il pour terminer son discours, aujourd'hui que je suis à l'abri de toutes craintes, je suis décidé à me séparer de ce bijou; mais je n'ose cependant le vendre moi-même, car je ne crains rien tant que d'être forcé de me réunir aux autres réfugiés polonais. Après avoir achevé son discours, le malheureux proscrit baise mille fois le précieux bijou qui vaut, dit-

il, 100,000 francs au moins; 100,000 francs! ces trois mots éveillent la cupidité de celui ou de celle auquel il parle; le bijou est examiné avec soin; c'est, le plus souvent, une étoile de Rose-Croix semblable à celles dont se parent les Francs-Maçons, et qui peut bien valoir 60 à 80 francs. On en est là lorsque le joaillier retiré entre; on lui présente la croix, il la prend et à peine l'a-t-il entre les mains qu'il jette un cri d'admiration : «Voilà, dit-il, un bijou magnifique; que ces diamans sont beaux! ces rubis sont d'une bien belle eau; ces émeraudes sont parfaites.» La dupe émerveillée lui raconte à l'oreille ce qui vient de se passer entre elle et l'étranger; alors un nouvel examen a lieu, et il est accompagné de nouvelles exclamations.

Pendant que tout cela se passe, le polonais n'a pas cessé de pleurer; il prévoit, le malheureux, qu'il est sur le point de se séparer de son bijou chéri; il baise encore une fois la croix, et enfin il offre de la donner pour 5 ou 6,000 fr.; nouvel examen du joaillier, qui soutient à la dupe que cet objet vaut au moins 30,000 fr.; il regrette de n'avoir sur lui que 4 ou 500 fr., et de n'avoir pas le temps d'aller chez lui chercher de l'argent, car il ne manquerait pas une

aussi bonne affaire; il engage alors la dupe à faire cette affaire de compte à demi avec lui, il lui donne à cet effet les 4 ou 500 francs qu'il a dit avoir sur lui. On s'empresse de remettre au Polonais la somme demandée par lui; le joaillier laisse la croix entre les mains de la dupe et ne revient plus.

Des fermiers, des vignerons, chez lesquels celui des deux fripons qui est chargé de préparer les voies se présente pour acheter de l'avoine ou du vin, sont quelquefois les victimes des *Neps;* c'est toujours lorsque le marché vient d'être conclu, et au moment où son compère donne des arrhes aux vendeurs, que le Polonais se présente.

On peut conclure de ce qui précède que l'on ne fait pas toujours une bonne affaire lorsque, cherchant à profiter de la position d'un malheureux, on achète un bijou beaucoup au-dessous de sa valeur.

NEZ (Avoir dans le). — Détester, haïr.

NIBERGUE, ad. — Non.

NIENTE, ad. — Rien, zéro. Terme des voleurs du midi de la France.

NIERT, s. — Homme, personne, individu.

NOCERIE, s. f. — Débauche.

NOCEUR-EUSE, s. — Débauché, débauchée.

NONNE (FAIRE), v. — Aider les *Tireurs* en entourant et pressant la personne qui doit être volée.

NONNE OU NONNEUR, s. m. — Le *Nonneur* est, en quelque sorte, le valet du *Tireur;* sa besogne consiste à observer et presser la personne qui doit être volée, à recevoir à propos la montre ou la bourse. Le *Nonneur* ne fade pas toujours avec le *Tireur;* il reçoit une paie journalière, basée sur le nombre et la valeur des affaires faites dans la journée.

* **NOUZAILLES**, ad. — Nous.





1. 19



OGRE, s. m. — Agent de remplacement, usurier, escompteur. Depuis que chacun a le droit de payer en argent sa dette à la patrie, des individus officieux se sont chargés de procurer des remplaçans à ceux qui n'ont point de goût pour l'état militaire, et ne se soucient pas de parader le sac sur le dos pour l'instruction et l'amusement des princes de la famille royale. C'est principalement de l'Alsace, de la Lorraine et de la Basse-Bretagne, que ces Messieurs tirent les hommes dont ils ont besoin, hommes qu'ils achètent ordinairement 5 ou

600 francs, et qu'ils vendent au moins deux ou trois fois autant.

Il y a, je veux bien le croire, quelques agens de remplacement qui exercent honorablement leur métier, mais il en est beaucoup plus qui méritent, à tous égards, le nom qu'on leur a donné. Ces Messieurs exploitent en même temps le remplaçant et le remplacé, et très-souvent les tribunaux sont appelés à prononcer sur les différends qui s'élèvent entre les agens de remplacement, et ceux qu'ils ne craignent pas de nommer leurs cliens.

Le père de famille qui a bien voulu accorder sa confiance à un *Ogre*, doit s'estimer très-heureux lorsqu'après avoir payé très-cher un remplaçant qu'il a long-temps attendu, son fils a enfin obtenu le certificat qui met sa responsabilité à couvert, car tous les agens de remplacement ne remplissent pas les engagemens qu'ils contractent, et plusieurs d'entre eux, parmi lesquels je ne citerai que certain officier de l'ancienne armée, bien connu par ses relations avec certain individu autrefois *Grec*, et maintenant banquier et usurier, procèdent à-peu-près de cette manière.

Des affiches apposées aux coins de toutes les

rues, et des circulaires envoyées dans toutes les localités quelques mois avant l'époque fixée pour le tirage, apprennent à tous que M. un tel, ancien officier, propriétaire ou banquier, vient de fonder une assurance mutuelle en faveur des jeunes gens qui doivent concourir au tirage de l'année. Moyennant une somme de 7 à 800 fr., déposée dans la caisse commune, on peut, quel que soit le numéro que l'on tire de l'urne fatale, acquérir la douce certitude que l'on ne sera pas forcé de quitter ses pénates. Il est bien entendu que la somme versée par celui qui amènera un numéro élevé doit, dans tous les cas, être acquise à l'agent de remplacement, et servir à compléter le paiement du remplaçant de celui qui aurait été moins heureux. L'agent qui procède ainsi a bientôt réuni trente ou quarante souscripteurs; il n'en désire pas davantage.

Arrive l'époque du tirage. La moitié des jeunes gens assurés tombent au sort. Mais que leur importe, n'y a-t-il pas chez l'agent de remplacement un héros tout prêt à faire pour eux le coup de fusil, ou à brosser le poulet d'Inde, aussi ils dorment tranquilles jusqu'au jour où ils reçoivent la visite d'un monsieur

bien obséquieux, qui s'exprime avec élégance, et qui se charge de leur montrer le revers de la médaille dont jusqu'alors ils n'avaient vu que le beau côté.

« Monsieur, leur dit cet officieux entremetteur, qui n'est autre que le compère de l'agent de remplacement, M. un tel, agent de remplacement, auquel vous avez accordé votre confiance, a fait cette année de très-mauvaises affaires, et, pour la première fois de sa vie, il lui est impossible de remplir ses engagemens; mais rassurez-vous, Monsieur, ses cliens ne perdront rien, et je suis chargé de vous remettre la somme que vous avez versée entre ses mains. »

Bien heureux de ne pas tout perdre, les infortunés reprennent leur argent et ne disent mot; si, contre toute attente, quelques-uns d'entre eux veulent absolument que le contrat qu'ils ont consenti soit rigoureusement exécuté, on s'empresse de les satisfaire, dans la crainte que leurs clameurs n'éveillent l'attention des magistrats. Il est inutile d'ajouter que, quelques jours après le tirage, l'agent a envoyé son intermédiaire à ceux de ses cliens que le sort a favorablement traités, et, qu'en leur fai-

sant une remise, il s'est fait autoriser à retirer les fonds déposés par eux chez un notaire.

Le sieur D******, officier de l'ancienne armée, exerce de cette manière, depuis plusieurs années, le métier d'agent de remplacement; il se dit cependant le plus honnête homme du monde, et il n'y a pas long-temps qu'il a traduit à la barre du tribunal de police correctionnelle, et fait condamner à trois mois d'emprisonnement, certain individu qui avait pris la liberté grande de l'appeler fripon.

Je l'ai dit et je le répète, quelques agens de remplacement exercent honorablement leur métier; c'est à ceux là seuls qu'il faut s'adresser. Les conditions de leurs traités ne sont peut-être pas aussi avantageuses que celles des individus dont nous venons de parler, mais ils ne trompent personne.

Tout le monde a lu dans l'un des deux premiers volumes des *Scènes de la vie privée*, de Balzac, le portrait de l'usurier Gobsec; ce portrait n'a d'autres défauts, suivant moi, que celui de n'être pas exact; le père Gobsec est un type effacé depuis long-temps. Les usuriers de notre époque ne logent pas tous rue des Grés; ils ne sont ni vieux, ni ridés; leur costume n'a

pas été acheté au Temple : ce sont au contraire des hommes encore jeunes, toujours vêtus avec élégance, et qui ne se refusent aucunes des jouissances de la vie. L'usurier pur sang n'a jamais d'argent comptant lorsqu'on lui propose d'escompter la lettre de change acceptée en blanc par un fils de famille, mais il a toujours en magasin un riche assortiment de marchandises de facile défaite, telles que singes et chameaux, pains à cacheter, bouchons, souricières, voir même des places à l'année au théâtre de M. Comte.

OGRESSE, s. f. — Les filles publiques nomment ainsi les revendeuses qui leur louent la pièce qui manque à leur toilette, au besoin même la toilette toute entière; elles ne pouvaient vraiment choisir un nom plus caractéristique, et qui exprimât mieux l'idée qu'elles voulaient rendre; rien, en effet, ne peut être comparé aux *Ogresses ;* elles sont plus voraces que le boa constrictor, plus inhumaines que la hiène, plus âpres à la curée qu'un chien de basse-cour; aussi ce n'est que forcées par la nécessité que les tristes filles de joie s'adressent à elles; mais comme la nécessité est presque toujours assise à leur porte, les *Ogresses* re-

çoivent tous les jours de nombreuses visites, et tous les jours leur bourse s'arrondit.

Plus de 15,000 filles de joie sont inscrites sur les registres de la préfecture de police, et parmi elles l'on compte à peine quelques centaines de parisiennes, encore sont-elles en carte, c'est-à-dire qu'elles exercent pour leur propre compte ; les autres se prostituent au bénéfice des maîtresses de maison ; ce sont celles-là que l'on nomme *filles d'amour* ou *en numéro;* elles ne possèdent rien en propre, ni robes, ni chemises, ni bas; aussi *madame*, qui connaît leur misère, *madame,* que la police protége, et qui souvent n'a qu'un mot à dire pour envoyer ses pensionnaires passer quelques mois à Saint-Lazare, les mène tambour battant et règne despotiquement sur son petit royaume; mais il lui arrive quelquefois ce qui arrive aux souverains absolus : son peuple, las de souffrir, lève enfin la tête et se soustrait à sa domination; l'*Ogresse* alors est, pour la fille qui a quitté l'empire de sa souveraine, une seconde providence; elle lui loue, moyennant trois ou quatre francs par jour, une toilette qui peut bien valoir, estimée au plus haut prix, de 30 à 40 francs, et que la pauvre fille garde quelquefois des mois entiers

de sorte qu'elle se trouve avoir payé le double de ce qu'ils valent, des objets qui, en définitive, ne lui appartiennent pas.

Le métier des *Ogresses* est bien ignoble, sans doute, et les *Ogresses* sont des femmes bien méprisables, mais cependant sans elles les pauvres créatures dont je viens de parler seraient quelquefois très-embarrassées, et plus d'une bien certainement s'est dit, en remettant à l'*Ogresse* sa rétribution quotidienne, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.

* OIGNON, s. f. — Montre.

OISEAU FATAL, s. m. — Corbeau.

OMNIBUS DE CONI, s. m. — Corbillard.

ONCLE, s. m. — Concierge de prison.

ORANGE, s. f. — Pomme de terre.

OREILLARD, s. m. — Ane.

ORLÉANS, s. m. — Vinaigre.

* ORNICHON, s. m. — Poulet.

* ORNIE DE BALLE, s. f. — Poule d'Inde.

* ORNIE ou ESTABLE, s. f. — Poule.

* ORNION, s. m. — Chapon.

ORPHELIN, s. m. — Orfèvre, bijoutier.

ORPHELINS, s. m. — Sujets du grand Cöesré qui mendiaient trois ou quatre de com-

pagnie en tremblottant par les rues de l'ancien Paris.

OUVRAGE, s. m. — Vol.

OUVRIER-ÈRE, s. m. — Voleur, voleuse.

ŒIL, s. m. — Crédit.

FIN DU TOME PREMIER.

LES
VOLEURS.

LES

VOLEURS,

PHYSIOLOGIE

DE LEURS MOEURS ET DE LEUR LANGAGE.

Ouvrage qui dévoile les ruses de tous les fripons, et destiné à devenir le Vade Mecum de tous les honnêtes gens.

PAR

E. F. VIDOCQ,

EX-CHEF DE LA POLICE DE SURETÉ.

L'injuste préjugé créa la récidive.
L'AUTEUR.

TOME SECOND.

Paris.

CHEZ L'AUTEUR, RUE DU PONT-LOUIS-PHILIPPE, 20.

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

—

1837.

IMPRIMERIE DE BEAULÉ ET JUBIN,
Rue du Monceau-Saint-Gervais, 8.



P

* PACCINS, s. m. — Paquets.

PACQUELIN, s. m. — Pays.

PACQUELIN DU RABOUIN, s. m. — Enfer, pays du diable.

PACQUELINAGE, s. m. — Voyage.

PACQUELINER, v. a. — Voyager.

PACQUELINEUR, s. m. — Voyageur.

PAFFES, s. m. — Souliers.

PAGNE, s. m. — Assistance que les voleurs reçoivent de leurs camarades lorsqu'ils sont prisonniers.

* PAILLE, s. f. — Dentelle.

PAILLON, s. m. — Cuivre.

PALETTE, s. f.—Main. Terme usité parmi les voleurs italiens et provençaux.

* PALLADIER, s. — Pré.

PALLAS (Faire), v. a. — Faire le grand seigneur, de l'embarras avec peu de chose. Terme des *Camelots* et saltimbanques.

* PALLOT-te, s. — Paysan, paysanne.

PALPITANT, s. m. — Cœur.

PAMPELUCHE, s. — Paris.

PANADE, s. — Chose mauvaise, de peu de valeur; femme de mauvaise tournure, laide, sale.

PANOUFLE, s. f. — Perruque.

PANTIN, s. — Paris.

PANTRE, s. m. Homme simple, facile à tromper, paysan.

PAPELARD, s, m. — Papier.

PAPILLON-ne, s. — Blanchisseur, blanchisseuse.

PAPILLONNER, v. a. — Voler les blanchisseurs ou blanchisseuses.

PAPILLONNEUR, s. m. — Voici comment procèdent les *Papillonneurs*. L'un d'eux se rend à Boulogne ou ailleurs, et examine avec attention charger une voiture de blanchisseur.

La marque du linge est ordinairement répétée à la craie rouge sur chaque paquet. Le *Papillonneur*, après avoir examiné la manière dont les paquets sont rangés dans la voiture, va rejoindre son camarade qui l'attend à la barrière. Lorsque la voiture arrive à son tour, tous deux la suivent de loin jusqu'au lieu de sa station. Arrivés à la place où ils ont l'habitude de s'arrêter, le blanchisseur, son épouse et son garçon prennent chacun un paquet et s'éloignent. Alors, l'un des voleurs vient à la voiture tête et bras nus, et dit à l'enfant qui garde ordinairement la voiture : « Je viens de rencon-« trer ton père, il m'envoie prendre le paquet « marqué L. V. et celui B. X. » L'enfant, qui n'en sait pas plus long, laisse le *Papillonneur* enlever ce qui lui convient, et le vol est commis.

Que les blanchisseurs ne laissent la garde de leur voiture qu'à des personnes raisonnables, et que ces personnes ne remettent jamais de paquets de linge aux personnes inconnues.

PARRAIN-FARGUEUR, s. m. — Témoin à charge.

PARRAIN D'ALTÈQUE, s. m. — Témoin à décharge.

PARRAINAGE, s. m.—Témoignage.

PARE A LANCE ou **EN TOUS CAS**. — Parapluie. Je crois qu'il serait difficile de mieux désigner ce petit meuble. Un parapluie est en effet destiné à servir dans tous les cas possibles. On ouvre son parapluie pour se mettre à l'abri de la pluie, de la neige, du soleil ; il sert de canne aux paisibles rentiers du Marais, il donne de l'aplomb aux grisettes ; il n'est déplacé qu'entre les mains du militaire ; les soldats du pape en portent cependant. Ce mot *en tous cas* a été trouvé par un individu nommé Coco, détenu à Bicêtre.

PARFAIT AMOUR DU CHIFFONNIER, s. f. — Eau-de-vie.

PARON, s. m. — Carré, pallier d'étage.

PASSACAILLER, v. a. — Passer subtilement, prendre le tour de quelqu'un, ravir un avantage.

PASSE (LA), s. f. — La guillotine. Terme des voleurs de campagne et des Normands.

PASSE-CRICK, s. m. — Passe-port. Terme des voleurs des provinces du Midi.

PASSE-LANCE, s. m. — Bateau.

PASSE-SINGE, s. m. — Passé maître en malice, homme capable, intelligent.

PASSER DE BELLE (SE). — Ne pas recevoir sa part dans un vol.

PASSIFLE, s. m. — Soulier.

PASSIFLEUR-EUSE, s. — Cordonnier, cordonnière.

PASTIQUER, v. a. — Passer.

PASTIQUER LA MALTOUZE, v. a.—Passer la contrebande.

PATRAQUE, s. f. — Patrouille.

* **PATRON-NE**, s. — Père, mère.

* **PATURON**, s. m. — Pied.

PAUMER, v. a. — Perdre.

PAUMER L'ATOUT, v. — Perdre courage.

PAVILLON-NE, s. — Celui ou celle qui déraisonne, fou.

PAVILLONNAGE, s. — Délire, folie.

PAVILLONNER, v. a. — Déraisonner, délire.

PAYOT, s. m. — Forçat chargé de délivrer les vivres aux cuisiniers du bagne, et d'une partie de la comptabilité. Les places de *Payot* sont les plus belles et les plus lucratives de toutes celles qui peuvent être accordées aux forçats qui, par leur conduite et leur instruction, se montrent dignes des faveurs de l'administration. A Toulon, elles peuvent rappor-

ter au moins 20 fr. par jour à ceux qui les occupent. Au bagne, les écritures doivent être tenues avec plus de soin et de régularité que dans quelqu' administration que ce soit, aussi faut-il que les *Payots* soient doués de capacités plus qu'ordinaires, mais comme il n'y a jamais disette de sujets au bagne, les places de *Payot* ne sont jamais long-temps vacantes; on peut cependant regretter qu'elles soient plus souvent accordées aux intrigans qu'à ceux dont la conduite est véritablement bonne et le repentir sincère. Le *Payot*, comme les autres sous-officiers de galère, est déferré, et ne va pas à la fatigue, mais il a de plus qu'eux la permission d'aller en ville, accompagné d'un garde chiourme; il peut entrer dans tous les lieux publics, cafés, restaurans, et personne ne le remarque d'une manière désagréable, mais le mépris que les habitans des villes où des bagnes sont établis est si grand, que l'entrée des lieux où les forçats sont admis sans difficulté leur est rigoureusement interdite. Les gardes chiourmes reçoivent du forçat qu'ils sont chargés d'accompagner en ville, 3 fr. par jour à titre d'indemnité.

Les forçats sont ordinairement bien reçus

des habitans de la ville dont ils habitent le bagne, pendant tout le temps de leur captivité. Cela vient peut-être de ce qu'il est très-rare que l'un d'eux abuse de la confiance que l'on veut bien lui accorder. Un des plus insignes voleurs de son époque, condamné à une très-longue peine qu'il subissait au bagne de Brest, allait en ville pour donner des leçons de harpe à plusieurs personnes recommandables ; cela dura quinze ans au moins, et jamais on ne se plaignit de lui. La bonne conduite soutenue des forçats auxquels on accorde quelques faveurs, devrait engager l'administration à traiter un peu plus doucement les hommes placés sous sa dependance, car il est à présumer qu'il vaudrait mieux les traiter avec douceur que de les soumettre à un régime auquel du reste ils s'habituent bientôt, et que par conséquent ils ne redoutent plus.

PEAU D'ANE, s. m. — Tambour.

* PÉCOREUR, s. m. — Voleur de grande route.

PÉDÉ, s. m. — Pédéraste.

PÈGRE (Haute). — Le plus fécond de nos romanciers, celui qui sait le mieux intéresser ses lecteurs au sort des héros qu'il met en

scène, parle, dans une de ses dernières publications (*le Père Goriot*), d'une association de malfaiteurs qu'il nomme la *Société des Dix Mille*, parce que tous ses membres se sont imposé la loi de ne jamais voler moins de 10,000 francs. La *Société des Dix Mille* n'abandonne jamais celui de ses affiliés qui est toujours resté fidèle au pacte d'association. Tout en donnant carrière à son imagination, le spirituel romancier semble n'avoir voulu parler que de la *Haute Pègre*.

La *Haute Pègre*, en effet, est l'association des voleurs qui ont donné à la corporation des preuves de dévouement et de capacité, qui exercent depuis déjà long-temps, qui ont inventé ou pratiqué avec succès un genre quelconque de vol. Le *Pègre de la Haute* ne volera pas un objet de peu de valeur, il croirait compromettre sa dignité d'homme capable; il ne fait que des affaires importantes, et méprise les voleurs de bagatelles auxquels ils donnent les noms de *Pégriot*, de *Pègre à marteau*, de *Chiffonnier*, de *Blaviniste*.

L'association des *Pègres de la Haute* a ses lois, lois qui ne sont écrites nulle part, mais que cependant tous les membres de l'associa-

tion connaissent, et qui sont plus exactement observées que celles qui régissent l'état social. Aussi le *Pègre de la Haute* qui n'a pas trahi ses camarades au moment du danger n'est jamais abandonné par eux, il reçoit des secours en prison, au bagne, et quelquefois même jusqu'au pied de l'échafaud.

On rencontre partout le *Pègre de la Haute,* chez Kusner et au café de Paris, au bal d'Idalie et au balcon du théâtre Italien; il adopte et il porte convenablement le costume qui convient aux lieux dans lesquels il se trouve, ainsi il sera vêtu, tantôt d'un habit élégant sorti des ateliers de Staub ou de Quatesous, tantôt d'une veste ou seulement d'une blouse. Le *Pègre de la Haute* s'est quelquefois paré des épaulettes de l'officier-général et du rochet du prince de l'église; il sait prendre toutes les formes et parler tous les langages : celui de la bonne compagnie comme celui des bagnes et des prisons.

Quoique le caractère des hommes soit, à très peu de chose près, toujours le même, les associations de voleurs ne sont plus aujourd'hui ce qu'elles étaient autrefois. La *Haute Pègre*, maintenant, n'est guère composée que d'hom-

mes sortis des dernières classes de la société, mais jadis elle comptait dans ses rangs des gens très-bien en cour. La plupart d'entre eux, placés par leur position au-dessus des lois, se faisaient une sorte de gloire de la braver. « L'administration de la justice, dit Dulaure dans ses *Essais sur Paris*, faible et mal constituée, accessible à la corruption et à tous les abus, tentait de réparer d'une main les abus qu'elle faisait naître de l'autre; une législation vague et incertaine laissait un champ vaste à l'arbitraire, et, à la faveur des formes compliquées de la procédure, la chicane et la mauvaise foi pouvaient manœuvrer sans péril.

« Le hasard de la naissance tenait lieu de génie, de talens et de vertus; dépourvus de ces qualités, le noble n'en était pas moins honoré; doué de ces qualités, le roturier n'en était pas moins avili.

« Tant de germes de corruption, des institutions vicieuses et sans force pour lutter avec avantage contre les passions humaines, encouragées par l'intérêt du gouvernement, ne pouvaient qu'égarer l'opinion et pervertir la morale publique. »

Aussi, dit l'auteur de *la Pourmenade du Pré*

aux Clercs, ouvrage publié en 1622, « des vols et assassinats très-multipliés se commettent, non-seulement la nuit, mais encore en plein jour, à la vue de la foule qui ne s'en étonne pas. »

Bussi Rabutin (*Mémoires secrets*, tome 1er, page 22) raconte qu'étant à Paris, deux filoux de qualité, le baron de Veillac de la maison de Benac, et le chevalier d'Andrieux, ayant appris qu'il avait reçu 12,000 livres pour faire les recrues de son régiment, vinrent en armes, pendant la nuit, entrèrent dans sa chambre par la fenêtre et lui en volèrent une partie; ces Messieurs auraient, dit-il, volé le tout si la peur ne les avait fait fuir.

L'époque à laquelle Bussi Rabutin écrivait ses Mémoires, fut, sans contredit, l'âge d'or de la *Haute Pègre:* les temps sont bien changés; les derniers membres renommés de la *Haute Pègre,* les Cognard, les Collet, les Gasparini, les Beaumont, sont morts depuis déjà longtemps, et n'ont pas laissé de dignes successeurs.

Il serait à peu près inutile de chercher à moraliser les membres de la *Haute Pègre;* ils volent plutôt par habitude que par besoin; ils aiment leur métier et les émotions qu'il procure; captifs, leur pensée unique est de recou-

vrer la liberté pour commettre de nouveaux vols, et leur seule occupation est de se moquer de ceux de leurs compagnons d'infortune qui témoignent du repentir, et manifestent l'intention de s'amender.

Plusieurs nuances distinguent entre eux les membres de la *Haute;* la plus facile à saisir est, sans contredit, celle qui sépare les voleurs parisiens des voleurs provinciaux; les premiers n'adoptent guère que les genres qui demandent seulement de l'adresse et de la subtilité: *la Tire, la Détourne*, par exemple; les seconds, au contraire, moins adroits, mais plus audacieux, seront *Cambriolleurs*, *Roulottiers* ou *Venterniers;* les parisiens fournissent généralement la masse de la population des maisons centrales, les provinciaux fournissent celle des bagnes. Quoi qu'il en soit, les uns et les autres ne pèchent pas par ignorance : les *Pègres de la Haute* sont tous d'excellens jurisconsultes, ils ne procèdent, pour ainsi dire, que le Code à la main.

Celui d'entre eux qui a adopté un genre de vol, renonce plus difficilement au métier que celui qui les exerce tous indifféremment, et cela peut facilement s'expliquer : celui qui ne

pratique qu'un genre acquiert bientôt une telle habileté qu'il peut, en quelque sorte, procéder impunément; cela est si vrai, que l'on n'a dû qu'à des circonstances imprévues l'arrestation de la plupart des *Pègres de la Haute* qui ont comparu devant les tribunaux.

J'ai dit plus haut que maintenant la plupart des *Pègres de la Haute* sortaient des dernières classes de la société, cela n'empêche pas qu'ils ne se piquent d'être doués d'une certaine grandeur d'ame et de beaucoup d'amour-propre; lorsque les *Jambe d'argent*, les *Capdeville*, qui à une certaine époque étaient les premiers de la corporation, après s'être introduits à l'aide de fausses clés ou d'effraction dans un appartement qu'on leur avait indiqué, trouvaient dans les meubles qu'ils avaient brisés des reconnaissances du Mont-de-Piété ou quelques autres papiers qui indiquaient que la position de celui qu'ils voulaient voler n'était pas heureuse, ils avaient l'habitude de laisser, sur le coin de la cheminée tout l'or qu'ils avaient en poche, comme réparation du dommage qu'ils avaient causé; plusieurs *Tireurs* donnaient au premier venu la montre qu'ils venaient de voler si elle n'était pas d'or.

PÈGRE A MARTEAU. — Voleur, volereau. (Voir ci-après PÈGRIOT.)

PÈGRENNÉ, s. m. — Affamé.

PÈGRENNE (CANER LA), v. — Mourir de faim.

PÈGRIOT, s. m. — Le *Pègriot* occupe les derniers degrés de l'échelle au sommet de laquelle le *Pègre de la Haute* est placé; le besoin conduisait la main du *Pègriot* lorsqu'il commit son premier vol, et peut-être que si quelqu'un voulait bien lui donner du pain en échange de son travail, il abandonnerait le métier qu'il exerce; aussi le *Pègriot* est timide; et ce n'est que lorsqu'il est poussé dans ses derniers retranchemens qu'il se hasarde à tirer, de la poche de celui qui se trouve à sa portée, un foulard que l'*Ogresse* lui paiera le quart de sa valeur. Le *Pègriot* est toujours sale et mal vêtu; il ne déjeune jamais et ne dîne pas tous les jours; lorsqu'il a quelques sous il va prendre gîte dans un des hôtels à la nuit de la Cité; lorsque son gousset est vide il se promène toute la nuit, si la première patrouille qu'il rencontre ne le mène pas au corps-de-garde, qu'il ne quittera que pour aller chez un commissaire de police, qui l'enverra à la préfecture

Il est rare que le *Pègriot* soit admis parmi

les membres de la *Haute Pègre;* ces Messieurs n'admettent pas parmi eux tous ceux qui se présentent, ils semblent avoir adopté ces deux vers pour devise :

Nos pareils à deux fois ne se font point connaître,
Et pour des coups d'essai veulent des coups de maître.

Le *Pègriot* finit comme il a vécu, misérablement.

PEIGNE, s. f. — Clé.

PELAGO, s. f. — Sainte-Pélagie. Prison du département de la Seine.

* PELLARD, s. m. — Foin.

** PELLE, s. m. — Chemin.

PELURE, s. f. — Redingotte.

PENDANTES, s. f. — Boucles-d'oreilles.

PENDU-GLACÉ, s. m. — Réverbère.

PENNE, s. f. — Clé.

PÈRE FRAPPART, s. m. — Marteau.

PERPÈTE. — Perpétuité.

PESCILLER, v. a. — Prendre.

PESCILLER D'ESBROUFFE, v. a. — Arracher, prendre avec violence.

PÉTARD, s. m. — Haricot.

PÉTAGE, s. f. — Déclaration faite à la justice.

PÉTER, v. p. — Se plaindre à la justice.

PÉTEUR -EUSE, s. — Plaignant, plaignante.

PETIT-MONDE, s. f. — Lentille.

PÈZE, s. m. — Argent monnoyé.

* PHAROS, s. m. — Gouverneur de ville ou de province.

PHILANTROPE, s. m. — Filou. Terme des marchands forains.

PHILIBERT, s. m. — *Faiseur*. Terme des escrocs parisiens. Les *Faiseurs* dont le métier est d'acheter des marchandises qu'ils ne paieront jamais, procèdent à-peu-près de cette manière. Ils s'associent trois ou quatre, placent quelques fonds chez un banquier, et fondent plusieurs maisons sous diverses raisons sociales. L'une sera la maison Pierre et Compagnie, l'autre la maison Jacques et Compagnie, et ainsi de suite, de sorte qu'il existe bientôt sur la place quatre ou cinq maisons qui agissent de concert et se renseignent l'une et l'autre.

Lorsqu'ils ont ainsi préparé les voies, les *Philiberts* achètent le plus de marchandises qu'ils peuvent; ils paient un tiers ou un quart comptant, et donnent au vendeur des bons sur le banquier chez lequel ils ont déposé des fonds. Celui-ci solde sans observations, ce qui ne manque pas d'inspirer une grande confiance

au vendeur. Ils renouvellent deux ou trois fois le même manége; ils acquièrent de la confiance, et bientôt ils se trouvent devoir des sommes énormes. Les plus adroits déposent leur bilan et s'arrangent avec leurs créanciers, qui s'estiment très-heureux de recevoir 10 ou 15 p. °/₀. Les autres disparaissent en laissant la clé sur la porte d'un appartement vide.

PHILIPPE, PETIT ET GROS, s. m.—Écu de trois et de six livres.

PHILOSOPHES, s. m. — Mauvais souliers que les voleurs achètent quinze ou vingt sols lorsqu'ils sortent de prison.

PHILOSOPHE, s. m. — Misérable.

PHILOSOPHIE, s. m. — Misère, pauvreté.

PIAF, s. m. — Orgueil, amour-propre.

PICORAGE, s. m. —Butin provenant d'un vol de grand chemin. Terme des voleurs du midi de la France.

PICTER, v. a. — Boire.

* PICTER, ou PITANCHER, v. a. —Boire.

PICTON, s. m. — Vin.

PIÈCE, ENTIÈRE, s. f. —Lentille.

PIED DE COCHON, s. m. — Pistolet. Terme employé par Cartouche et Mandrin.

PIEDS PLATS, s. m. — Juif.

PIED. — Les *Tireurs* adroits avaient autrefois l'habitude, en partageant avec les *Nonnes* et les *Coqueurs*, de retenir, sur la totalité du *chopin*, 3 ou 4 francs par louis d'or. Plusieurs *Tireurs* qui existent encore à Paris, et qui sont devenus sages, avaient l'habitude de prélever cette dîme.

PIERREUSE, s. f. — Fille publique du dernier étage. Ces malheureuses exercent leur triste métier dans les bâtimens en construction. On les nomme aussi *Filles de terrain* (Voir l'ouvrage de Parent Duchatelet, *de la Prostitution dans Paris*). Elles sont toutes voleuses.

PIÈTRES, s. m. — Anciens sujets du grand Coësré. Ils ne marchaient qu'avec des potences.

PIEU, s. m. — Lit.

PIF, s. m. — Nez.

PIGE, s. f. — Année.

PIGEONS (FAIRE DES). — La passion du jeu domine presque tous les voleurs, et c'est en prison, plus que partout ailleurs, qu'ils éprouvent le besoin de jouer. Pour acquérir les moyens de satisfaire cette fatale passion, ils ne reculent devant aucun sacrifice; aussi, ceux qui n'ont pas d'argent vendent leur pain, et si la fortune ne les favorise pas, ils se trouvent

bientôt réduits à ne vivre que d'un potage à la Rumfort. Plusieurs jeunes gens qui avaient vendu leur pain sont morts de faim au dépôt de Saint-Denis.

Lorsqu'un malheureux a vendu la moitié de sa portion pour la rendre entière le lendemain, il est au trois quarts perdu.

Les prisonniers qui font des *Pigeons*, c'est-à dire qui achètent à l'avance la ration de leurs camarades, exercent cet infâme trafic sous les yeux des employés, qui ne s'y opposent pas. L'autorité ne devrait-elle pas veiller à ce que des abus aussi scandaleux ne se renouvellent pas ?

* PIGET, s. m. — Château.

PIGNARD, s. m. — Postérieur.

PILIER DU CREUX, s. m. — Maître du logis.

PILIER DE BOUTANCHE, m. — Commis de magasin. Il faut le dire, puisque l'expérience l'a prouvé, beaucoup de commis volent leur patron, et de mille manières différentes. Indiquer leurs ruses et les moyens de les combattre, ce sera, du moins je le pense, rendre aux commerçans et aux commis eux-mêmes un important service.

Beaucoup de commis placés aux rayons des

grosses marchandises, volent celles des rayons de leurs camarades, et les sortent du magasin soit dans leur chapeau, soit sous leurs vêtemens.

D'autres s'entendent avec des compères auxquels il donnent dix aunes de marchandises lorsqu'ils n'en déclarent que huit à la caisse; d'autres cachent des foulards, de la dentelle ou d'autres petits articles dans un rouleau d'indienne. S'il est difficile d'acquérir la certitude de la culpabilité des premiers sans s'exposer à blesser la susceptibilité des acheteurs, on peut facilement éclaircir les doutes que les seconds pourraient avoir inspiré. Il ne faudrait, pour cela, que prendre la partie de marchandise qu'ils viendraient de vendre, comme pour la mieux envelopper, et la dérouler sans affectation. Si la personne que l'on croit de connivence avec le commis est une femme, et qu'elle porte un cabas ou un panier, il faut être empressé, complaisant, placer soi-même les paquets dans le cabas ou panier, et laisser à ses yeux le soin d'en inventorier le contenu.

Pour pouvoir accorder une confiance sans réserve aux commis que l'on emploie, il faut connaître leurs fréquentations, leurs habitu-

des, la fortune de leurs parens, et les sommes qu'ils en reçoivent.

Il est surtout important de savoir s'ils ont des maîtresses, et à quelle classe appartiennent ces femmes, car c'est souvent chez elles que vont s'engloutir les objets volés par les commis. Souvent même elles vendent ce qu'elles ne peuvent employer. Il ne me serait pas difficile de prouver par des faits ce que j'avance ici.

Les marchands de draps ou de soieries et nouveautés envoient souvent chez leurs cliens quelques pièces de marchandises, dans l'espoir de placer quelques articles. Un voleur se donnant la qualité de garçon de magasin, et qui, très-souvent, n'est que l'émissaire de l'homme qui est employé chez le commerçant, se présente le lendemain pour réclamer les marchandises déposées la veille. La plupart du temps on les lui remet sans difficulté.

PILIERS DE PACQUELIN. — Commis voyageurs. Les voleurs nomment *Piliers de Pacquelins* une nouvelle espèce d'escrocs qui exploitent les hôteliers de province, en procédant de la manière que je vais indiquer.

L'un d'eux quitte Paris, muni de tout l'attirail d'un commis voyageur, et arrive dans une

petite ville; il descend à l'hôtel dans lequel logent habituellement ceux dont il se donne la qualité; il paie exactement sa dépense, et, après deux ou trois jours consacrés à étudier le caractère de ses hôtes, il se fait indiquer les personnes de la ville susceptibles d'acheter quelques-uns des articles qu'il est, dit-il, chargé de placer. L'hôte, comme on le pense bien, s'empresse de faire ce qu'il désire, et à la fin de chaque journée il ne manque pas de lui demander si ses démarches ont été couronnées de succès. L'escroc, qui prend habituellement la qualité de commis voyageur en librairie, lui répond qu'il est très-content de sa tournée, et lui montre grande quantité de bulletins de souscription. Lorsque quelques jours, que l'escroc a employés à courir la ville, sont passés, il annonce à son hôte qu'il va parcourir les villes environnantes. « Il peut se faire que pendant mon absence, qui durera quelques jours, dit-il, il m'arrive une caisse de marchandises contre remboursement. Je ne sais pas positivement ce qu'il faudra payer; je vais cependant vous laisser 400 francs, si cette somme est trop forte, vous me remettrez l'excédant à mon retour, si elle

n'est pas assez forte, vous aurez la bonté d'ajouter ce qui manquera, et je vous en tiendrai compte. » L'escroc laisse en effet 400 fr. à son hôte, et part. Quelques jours après son départ une caisse très-lourde arrive à l'hôtellerie, contre remboursement de 875 francs et quelques centimes; l'hôte, avant de payer ce qu'on lui demande, hésite bien quelques minutes, mais sa femme, qui a été séduite par les manières gracieuses de l'escroc, lui fait observer qu'il ne risque rien, puisqu'une valeur de 875 francs reste entre ses mains en garantie d'une somme de 475. L'hôte paie, et son argent va joindre à Paris l'expéditeur de la caisse, qui n'est autre que le compère de l'escroc voyageur.

Il est inutile de dire que la caisse ne contient que des pierres et du foin.

Ce *truc*, dit-on, a été mis en usage il n'y a pas encore long-temps, par un très-jeune homme qui promet d'aller fort loin s'il n'est pas arrêté dans sa course.

PILON, s. m. — Doigt.

PINGRE, s. m. — Malheureux, misérable.

* PINOS, s. m. — Denier, ancienne pièce de monnaie.

* **PIOLLE**, s. f. — Taverne, auberge du dernier rang.

PIOLLE, s. f. — Chambre. Terme des *Camelots* et voleurs de campagne.

* **PIOLLIER**, s. m. — Tavernier, aubergiste, cabaretier.

PIONCER, v. a. — Dormir.

PIPÉ, s. m. — Château.

PIPEUR, s. m. — Celui qui trompe son adversaire au jeu de dés.

PIQUANTE, s. f. — Épingle.

PIQUE EN TERRE, s. f. — Volaille.

PITRE, s. m. — Paillasse d'escamoteur ou de saltimbanque.

PITROUX, s. m. — Pistolet. Terme des voleurs parisiens.

PIVASE, s. m. — Nez.

PIVER, s. m. — Ressort de montre ou de pendule dentelé, avec lequel on coupe les barreaux et les fers des forçats.

PIVOINER, v. a. — Rougir. Terme des voleurs bretons.

PIVOT, s. f. — Plume.

PLACARDE, s. f. — Place publique.

PLANCHE AU PAIN, s. m. — Banc des prévenus, banc des accusés.

PLANCHÉ (Être), v. p. — Être condamné.

PLANCHER, v. a. — Plaisanter.

PLANCHERIE, s. f. — Mauvaise plaisanterie.

PLANCHEUR, s. m. — Mauvais plaisant.

PLANQUE, s. f. — Cachette.

PLANQUER, v. a. — Cacher.

PLATRE, s. m. — Argent monnoyé.

PLEURANT, s. m. — Oignon.

PLOMB, s. m. — Mal vénérien.

PLOMBE, s. f. — Heure, année.

PLOMBER, v. a. — Puer.

PLOYÉ ou PLOYANT, s. m. — Portefeuille.

PLUME DE LA BEAUCE, s. f. — Paille.

POCHARD, s. m. — Ivrogne.

POCHARDERIE, s. f. — Ivrognerie.

POGNE, s. f. — Main.

POINT (Un). — Un franc. Terme dont se servent habituellement les marchands d'habits.

POINT DE COTÉ, s. m. — Ennemi des pédérastes.

POISSE, s. m. — Voleur. Terme des *Camelots* et des voleurs de province.

POISSER, v. a. — Voler.

POIVRE, s. m. — Poisson.

POIVREMENT, s. m. — Paiement.

POIVRER, v. a. — Payer.

POIVREUR, s. m. — Payeur.

POIVRIER. — Ivrogne.

* POLISSONS, s. m. — Sujets du grand Coësré. Les *Polissons* mendiaient quatre par quatre, vêtus seulement d'un mauvais pourpoint, d'un chapeau sans fond, la besace et la bouteille au côté, et dépourvus de chemise.

PONANTE, s. f. — Fille publique du dernier étage. Terme des voleurs parisiens.

* PONICE ou MAGNUCE, s. f. — Putain.

PONT, s. m. — Cavité pratiquée au milieu du jeu de cartes que l'on présente à la coupe de son adversaire, et qui doit faciliter la retourne d'un roi ou de la couleur que l'on désire.

PONTES POUR L'AF, s. f. — Galerie des étouffoirs, fripons réunis.

PONTONNIÈRE, s. f. — Fille publique de la Cité, qui exerce sur les ponts; les *Pontonnières* sont presque toutes voleuses.

PORTANCHE, s. m. — Portier. Le nombre de vols commis à l'aide d'effraction diminuerait de beaucoup si les propriétaires étaient un peu moins parcimonieux, et si surtout ils tenaient plus la main à ce que leurs portiers

ou concierges fissent plus exactement leur service.

La plupart des logis ou logemens occupés par les concierges, sont placés sous des renfoncemens d'escaliers, ou dans des endroits obscurs, ce qui permet aux voleurs de s'introduire dans la maison sans être vus.

Les portiers, en général, ne sont pas payés assez généreusement; les propriétaires choisissent ordinairement pour gardiens de leurs maisons des individus qui exercent un état quelconque : c'est un tort. Le bottier ou le tailleur s'occupe de son travail, et tire le cordon sans regarder les gens qui entrent ou qui sortent; aussi l'on a volé mille fois dans l'intérieur d'une maison de laquelle on a sorti des paquets énormes, sans que le portier se soit aperçu de rien.

Les propriétaires, par mesure de sûreté d'abord, et ensuite par humanité, ne devraient jamais prendre pour concierge des individus exerçant un métier ou une profession quelconque, mais bien ceux que des événemens imprévus auraient mis dans l'impossibilité de travailler, ou bien qui ne le sauraient pas; les premiers peuvent devoir leur existence à leur tra-

vail, et n'ont besoin, pour exister, du secours de personne; l'humanité, au contraire, impose, à tout le monde le devoir de pourvoir aux plus pressans besoins des seconds; leur soin unique, si de préférence à tous les autres on leur donnait les places de concierge, serait d'approprier la maison; ils pourraient aussi suivre dans l'escalier les personnes qui viendraient demander un locataire, et qui ne seraient pas connues. J'ai, à l'article *Bonjouriers*, indiqué quelques précautions à prendre pour se mettre à l'abri de l'atteinte des voleurs, et je ne crains pas de le répéter : si l'on joignait un portier vigilant et spécialement occupé des devoirs de sa place, à l'emploi de ces moyens, le nombre de vols diminuerait sensiblement, et bientôt il serait réduit à zéro.

Les *Faiseurs-industriels*, les chevaliers d'industrie, les escrocs, louent ordinairement dans une maison de belle apparence, un appartement meublé seulement de quelques ballots de foin et d'une caisse à jeun; cet appartement, qui n'est composé que de deux ou trois pièces, est seulement destiné à leur servir de bureau, ils n'y logent jamais; lorsqu'ils viennent louer, ils donnent au concierge 10 ou 20 francs, ce qui

ne manque pas de le bien disposer en faveur des nouveaux locataires; le concierge est chargé de recevoir les lettres adressées aux *Faiseurs*, et ceux-ci ont soin de ne payer leur note que lorsqu'elle se monte à 4 fr. 25 ou 8 fr. 75, et d'abandonner au concierge l'appoint d'une ou deux pièces de 5 francs; enfin, ils emploient tous les moyens propres à les faire gagner. Le portier qui gagne peu et qui n'est pas généralement estimé, est très-sensible au don de quelques pièces de 5 francs et aux bons procédés; aussi donne-t-il d'excellens renseignemens aux négocians qui viennent lui en demander, et quelquefois, sans qu'il s'en doute, il sert de compère aux *Faiseurs-industriels*.

Les propriétaires qui, bien certainement, ne veulent pas être complices du mal que causent au commerce les *Faiseurs-industriels*, devraient intimer à leurs concierges l'ordre formel de prendre des renseignemens positifs sur toutes les personnes qui viendraient habiter la maison dont ils sont les gardiens, et régler leurs paroles sur ce qu'ils auraient appris.

PORTE-LUCQUES, s. m. — Portefeuille.

PORTE-MINCE, s. m. — Portefeuille.

PORTE-TREFFLE, s. — Culotte, pantalon.

POSTICHE (Faire une). — Rassembler la foule sur la voie publique, pour ensuite expliquer les cartes ou vendre de la pommade propre à faire croître les cheveux, du savon à détacher, etc., etc.

Un homme sage, s'il a une montre, une bourse ou un portefeuille, doit fuir *la postiche* avec autant de soin que le choléra. Il y a toujours quelques *Tirears* dans la foule qui entoure l'escamoteur ou le marchand de chansons.

Les saltimbanques, escamoteurs, tireurs de cartes sont souvent de *mèche* (de moitié) avec les voleurs. Au signal de ceux-ci, le saltimbanque prend une canne qu'il fait tourner sous le nez des spectateurs pour agrandir la circonférence du cercle. La foule se met en mouvement, les *Fourlineurs* saisissent à propos l'instant favorable, et les curieux sont dévalisés.

On n'a pas oublié l'âne savant, ce quadrupède intéressant, qui savait désigner le plus jaloux, la plus amoureuse de la société. Une brigade de *Tireurs* suivait toujours le propriétaire de l'âne savant; lorsque l'animal ruait, ces Messieurs exploraient les poches de leurs voisins.

POT (Vol au). — Le vol au pot est une variété de *Charriage*. L'un des *Potiers* aborde un individu sur la voie publique, et trouve moyen de lier conversation avec lui ; lorsque la connaissance est faite, celui des *Potiers* qui doit jouer le principal rôle, *la figure*, aborde celui que son acolyte a *emporté*, et lui demande, dans un jargon qu'il est très-difficile de comprendre, le chemin qui conduit au *Jardin des Bêtes*. Le *Pantre*, qui presque toujours est un provincial récemment débarqué à Paris, que les fripons ont deviné à la mine, ne peut pas lui enseigner ce qu'il demande, le *Jardinier* se charge de ce soin, mais l'*Américain* ne peut pas, ou plutôt ne veut pas le comprendre, et témoigne le désir d'être conduit au lieu qu'il désigne, et il parvient à faire comprendre aux deux individus auxquels il s'adresse qu'il saura payer généreusement ce léger service ; sa proposition est acceptée, et les trois individus cheminent de compagnie. Chemin faisant, l'*Américain* raconte à ses deux compagnons une foule d'histoires plus merveilleuses les unes que les autres, il parle des châteaux qu'il possède dans son pays, de son immense fortune, etc. ; pour donner plus de poids à

ses paroles, il tire de sa poche une bourse pleine d'or, et le provincial finit par croire qu'il parle à un individu plus riche que Sindbad le marin.

L'*Américain* paraît doué du plus heureux caractère; il rit et chantonne sans cesse, et à chaque coin de rue il invite ses conducteurs à prendre quelque chose; bientôt le vin et les liqueurs paraissent agir sur son cerveau, son humeur devient plus guillerette encore. « Moi fouloir aller rire avec cholies demoiselles françaises, dit-il, fous fouloir pien contuire moi; moi bayer pour fous. » Le *Pantre*, qui a bu plus de vin que sa capacité n'en comporte, accepte la proposition avec empressement. L'itinéraire est changé : ce n'est plus vers le Jardin du Roi que les trois compagnons se dirigent, mais bien vers quelque maison dans laquelle, moyennant finance, il soit permis de mener bonne et joyeuse vie. (Il faut remarquer que ce n'est que dans un lieu écarté que *l'Américain* risque sa proposition.) « Moi bas fouloir aller chez les matemoiselles avec tout mon archent, moi fouloir cacher lui, » dit-il. Et il dépose sous un tas de pierres tout l'or qu'il a sur lui. « Cachez tout ce que vous voudrez, dit le

Jardinier en haussant les épaules. » Lorsque l'*Américain* a terminé son opération, il est prêt à partir, et l'on se dispose à se remettre en marche, mais il se ravise, et il invite ses deux compagnons à suivre son exemple. Le *Jardinier* dépose quelques pièces de cinq francs à côté de l'or de l'*Américain*, et le *Pantre* suit son exemple; mais, comme ses poches sont bien garnies, la somme qu'il dépose est beaucoup plus considérable.

Le *Pantre*, le *Jardinier* et l'*Américain*, partent enfin, mais lorsqu'ils sont à une distance assez considérable du lieu où l'argent a été déposé, l'*Américain* s'arrête tout-à-coup, se frappe les poches et s'écrie : « Moi bas afoir gardé de quoi bayer les matemoiselles, vous aller chercher cinq pièces d'or, nous attendre fous ici, fous vous débécher. » Le *Pantre*, qui très-souvent a conçu le projet de s'approprier le magot de l'étranger, s'empresse d'accepter la proposition, et, comme on le pense bien, il ne trouve rien dans la cachette; un troisième fripon a enlevé son argent et les faux rouleaux déposés par l'*Américain*.

Les *Charrieurs* s'adressent souvent à des garçons de recette ou de magasin.

Que les négocians intiment à ceux qu'ils emploient l'ordre formel de ne jamais lier conversation sur la voie publique avec un inconnu, et surtout de ne jamais se laisser séduire par l'espoir de faire une opération de change avantageuse, opération qui, du reste, ne serait autre chose qu'une insigne friponnerie si elle se réalisait.

POT, s. m. — Cabriolet.

POULAINTE, s. — Vol par échange. (Voir Graisse, Soulasse, Charrieurs.)

POUPÉE, s. m. — Soldat.

* POUPINER, v. a. — Travailler.

POUR, adv. — Peut-être, le contraire de ce qu'on avance.

POUSSE AU VICE, s. f. — Mouche cantharide.

POUSSIER, s. m. — Argent monnoyé.

PRÉ, s. m. — Bagne.

PRÉVOT, s. m. — La place de *Prévôt* appartient de droit au plus ancien détenu. Il y en a ordinairement un par chambrée ou par corridor. Il est chargé par l'administration de veiller à la propreté de son quartier, et de remettre à chaque prisonnier la ration de pain

qui lui est allouée, et les prisonniers lui accordent le droit d'exiger des arrivans une certaine rétribution nommée *bienvenue*, dont il dispose à son gré.

Les voleurs émérites, les évadés du bagne ou des prisons étaient autrefois si vénérés de leurs compagnons de moindre importance que, lorsqu'ils arrivaient en prison, et que le *Prévôt* en exercice leur demandait la *bienvenue*, ils se contentaient de répondre : Je suis un *garçon*, un *homme de peine*, un *fagot*, un *cheval de retour*. A l'audition d'un de ces mots, le *Prévôt* en exercice remettait ses droits à l'arrivant ; les prisonniers se cotisaient, alors le vin coulait à flots, chacun racontait son histoire, et les plus criminels étaient les plus applaudis.

Lorsqu'un voleur en renom arrive au bagne, il a le droit de choisir la meilleure place du *banc* (lit de camp), les *braves garçons* (les bons voleurs) lui apportent tous les petits objets nécessaires à un forçat ; ils dégarnissent leur *serpentin* (matelas) pour améliorer celui du nouveau venu. Lorsque les *Beaumont*, les *Goras*, les *Jambe-d'Argent*, les *Fossard*, les *Noël aux Bésicles* arrivaient à Brest ou à Toulon, des

souscriptions volontaires étaient aussitôt ouvertes en leur faveur.

Les argousins, les comes et sous-comes avaient pour ces hommes une sorte de respect et des égards qu'ils n'accordaient ni aux voleurs de bas étage, ni à ceux qui expiaient un délit de peu d'importance.

PRIANTE, s. f. — Église. Terme des voleurs des provinces du nord.

PROFONDE, s. f. — Cave.

PROMONCERIE, s. f. — Procédure.

PROMONT, s. m. — Procès.

PROUTE, s. f. — Plainte.

PROUTER, v. a. — Gronder, se fâcher, se plaindre.

PROUTEUR-EUSE, s. — Grondeur, grondeuse, plaignant, plaignante.

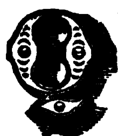
** PROYE, s. m. — Postérieur.

PRUNE DE MONSIEUR, s. m. — Archevêque.

PUNAISE, s. f. — Femme de mauvais ton, fille publique du dernier rang.

PURÉE, s. m. — Cidre.

* PTOUZE, s. f.—Pistole, ancienne pièce de monnaie.



Q

QUART DE MARQUÉ, s. f. — Semaine.

QUATRE COINS, s. m. — Mouchoir de poche. Terme des voleurs lyonnais.

QUASI-MORT (Être) v. p. — Être au secret, séparé des autres prisonniers.

QUENOTTIER, s. m. — Dentiste.

QUELPOIQUE, adv. — Rien.

QUI VA LA (Donner le), v. Demander le passe-port ou papier de sûreté sur la route ou la voie publique.

QUINQUETS, s. m. — Yeux.



R.

** RABAT, s. m. — Manteau.

* RABATEUX ou DOUBLEUX DE SORGUE, s. m. — Ancien voleur de nuit.

RABOIN, s. m. — Diable.

RABOULER, v. a. — Revenir.

RACCOURCISSEUSE, s. f. — (Voir *Grinchir.*)

RADE ou RADEAU, s. m. — Tiroir de comptoir.

RADIN, s. m. — Gousset.

RAFFALE, s. f. — Misère.

RAFFALÉ, s. m. — Misérable.

RAFFALEMENT, s. m. — Abaissement.

RAFFURER, v. a. — Regagner.

RAILLE, s. m. — Agent de police.

RAILLEUX, s. m. — Agent de police.

RAISINÉ, s. m. — Sang.

RAMASTIQUE ou RAMASTIQUEUR, s. — Les *Ramastiques*, comme beaucoup d'autres fripons, ne doivent leurs succès qu'à la cupidité des dupes.

Ce qui suit est un petit drame qui, malgré les avertissemens répétés de la *Gazette des Tribunaux*, se joue encore tous les jours dans la capitale, tant il est vrai que rien n'est plus facile que de tromper les hommes lorsque l'on caresse la passion qui les domine tous : la soif de l'or.

La scène se passe sur la place publique. Les acteurs principaux examinent avec soin les allans et venans. Enfin apparaît sur l'horison l'individu qu'ils attendent; sa physionomie, son costume, décèlent un quidam aussi crédule qu'intéressé. L'un des observateurs l'aborde et lui adresse quelques-unes de ces questions dont la réponse doit révéler à l'interrogateur l'état des finances de l'interrogé. Si les renseignemens obtenus lui paraissent favora-

bles, il fait un signe, alors l'un de ses compagnons prend les devans et laisse tomber de sa poche une petite boîte ou un petit paquet, de manière cependant à ce que l'étranger ne puisse faire autrement que de remarquer l'objet, quel qu'il soit, c'est ce qui arrive en effet; et au moment ou il se baisse pour ramasser la boîte ou le petit paquet, sa nouvelle connaissance s'écrie : « Part à deux. » On s'empresse d'ouvrir le paquet ou la boîte; à la grande joie du *Sinve*, on y trouve ou une bague, ou une épingle magnifique; un écrit accompagne l'objet, et cet écrit est la facture d'un marchand joaillier qui reconnaît avoir reçu d'un domestique une somme assez forte pour le prix de l'objet qu'il envoie à M. le marquis ou à M. le comte un tel. « Nous ne rendrons pas cela, dit le fripon; un marquis, un comte, a bien le moyen de perdre quelque chose, et nous serions de bien grands niais si nous ne profitions pas de la bonne aubaine que le ciel nous envoie. » Le *Sinve* ne pense pas autrement; il ne reste donc plus qu'à vendre l'objet, voilà le difficile. Le *Ramastique* fait observer que cela ne serait peut-être pas prudent; que l'objet, sans doute, est déjà signalé aux marchands

joailliers. Comment faire? « Écoutez, dit enfin le fripon, vous me paraissez un honnête garçon, et je vais vous donner une marque de confiance dont vous vous montrerez digne, je l'espère. Je vais laisser l'objet entre vos mains; mais comme j'ai absolument besoin d'argent, vous me ferez l'avance de quelques centaines de francs, mais j'exige que vous me donniez votre adresse. » Le *Sinve*, qui déjà est déterminé à garder pour lui seul toute la valeur de l'objet trouvé, s'empresse d'accepter la proposition, et dans son for intérieur il se moque de la simplicité de son compagnon; il ne cesse de rire à ses dépens que lorsqu'il a fait estimer la trouvaille par un joaillier qui lui apprend que le bijou qu'il possède vaut tout au plus 15 ou 20 francs.

Les *Ramastiques* sont presque tous des juifs. Chacun d'eux est vêtu d'un costume propre au rôle qu'il doit jouer. Celui qui accoste est presque toujours vêtu comme un ouvrier; le perdant se distingue par la largeur de son pantalon, dont une des jambes sert de conducteur à l'objet pour le faire arriver jusqu'à terre. Quelques femmes exercent ce genre d'industrie, mais comme il est facile de le

présumer, elles ne s'adressent qu'à des personnes de leur sexe.

Sur vingt individus trompés par les *Ramastiques*, dix-huit au moins donnent un faux nom et une fausse adresse. S'il est vrai que l'intention doive être punie comme le fait, je demande s'il ne serait pas juste d'infliger aux *Sinves* une punition capable de leur servir de leçon.

Ne soyez jamais assez sot pour vouloir partager avec un homme qui trouve un objet quelconque, surtout si pour cela il faut dénouer les cordons de votre bourse.

RAPIAT, s. m. — Auvergnat, Savoyard.

RAPIOT (Le grand), s. — Première visite faite sur les condamnés après leur sortie de Bicêtre, pour aller au bagne.

RAPIOTER, v. a. — Visiter les condamnés en route pour le bagne.

RAPLIQUER, v. a. — Revenir.

RAT (Courir le), v. a. — Voler la nuit dans l'intérieur d'une auberge ou maison garnie.

Ce genre de vol se commet ordinairement dans les auberges où logent les marchands forains et les rouliers, et de préférence les jours de marché et de foire.

Les *Rats* sont habituellement deux et quelquefois trois. Ils exercent ostensiblement la profession de marchand forain; leurs papiers sont toujours parfaitement en règle, ils peuvent donc exhiber, à la première réquisition, passeport, factures, patente, etc. Ils sont sobres, et leur politesse est extrême.

Les *Rats* logent plusieurs fois dans une auberge avant d'y commettre un vol. Ils arrivent toujours séparément et d'un lieu opposé, et s'arrangent de manière à ne point coucher dans la même chambre.

On sait qu'il y a toujours cinq ou six lits dans chacune des chambres d'auberges où logent habituellement les rouliers et marchands forains. Les *Rats* se couchent toujours les premiers, et lorsque ceux qui doivent partager avec eux la chambre qu'ils occupent arrivent, ils paraissent profondément endormis; mais, comme les chats, ils ne dorment que d'un œil, et ils ont soin d'*allumer* celui qui place sous son traversin, ou sa ceinture ou sa culotte.

A l'heure convenue entre eux, ils se lèvent chacun de leur côté, ils se retrouvent et se rendent mutuellement compte de leurs observations. La position des lits occupés par ceux

qu'ils veulent dévaliser est exactement indiquée, et chacun d'eux alors opère dans la chambre de son camarade, les ceintures et les culottes sont enlevées, et, après avoir placé le *chopin* en lieu de sûreté, chaque *Rat* retourne à son lit.

Les *Rats* n'emportent jamais avec eux ce qu'ils ont volé, ce n'est que quelques jours après la consommation du vol, et en revenant prendre gîte, qu'ils enlèvent leur butin.

Quelques *Rats* ont un complice au dehors auquel ils remettent instantanément l'objet volé. Il est très-rare que ces voleurs soient pris sur le fait. Aussi, les marchands forains et les rouliers qui boivent sec, et qui, par conséquent, n'ont pas le sommeil léger, devraient placer ce qu'ils possèdent sous leurs matelas, et non pas sous leur traversin. Ce serait le seul moyen de ne pas craindre la visite des *Rats*.

J'étais, le 5 novembre dernier, occupé à rédiger cet article, lorsque je reçus la visite d'un propriétaire de Charonne près Paris, qui venait d'être la victime d'un *Rat*.

Le voleur s'était introduit furtivement dans la maison où logeait le propriétaire, et s'était caché sous un lit placé dans la chambre voisine

de celle qu'il occupait. Lorsque le voleur eut acquis la certitude que le propriétaire était profondément endormi, il s'introduisit dans sa chambre, enleva sa ceinture, qui contenait 24,000 francs en billets de banque, et se sauva en escaladant les murs de la maison. Je mis de suite en campagne une partie des agens attachés à mon établissement, et, à six heures du soir, le *Rat* fut saisi encore nanti de la somme volée, qui fut de suite restituée à son propriétaire.

RATON, s. m. —Petit voleur de dix à douze ans que les grands voleurs font entrer le soir dans les boutiques pour voler l'argent du comptoir, ou pour leur ouvrir la porte.

Les marchands devront, lorsque leurs boutiques ou magasins seront définitivement fermés, ordonner une visite scrupuleuse, afin d'acquérir la certitude que personne n'est caché chez eux. Ces visites devront être faites avec le plus grand soin, car les *Ratons* savent se blottir dans le lieu le moins apparent, et de manière à n'être vus que difficilement.

En 1815, un enfant de huit ans seulement, d'une constitution très-délicate, s'était caché dans une manne qui fut déposée chez un distilla-

teur de la rue Boucher. Lorsque les propriétaires de l'établissement furent couchés, il ouvrit les portes aux nommés Pétroux, Villatte et Dinocourt. Ces voleurs émérites furent assez hardis pour ouvrir la boutique et allumer les quinquets. Ils ne bornèrent pas leurs exploits à cette fanfaronade, ils ne laissèrent absolument rien dans la boutique de l'infortuné distillateur.

Beaucoup de marchands ferment l'entrée de leur boutique par une porte à claire-voie à laquelle est attachée une sonnette qui tinte chaque fois qu'un étranger entre dans la boutique. Des voleurs passent un enfant, bien dressé au métier de *Raton*, par-dessus cette porte, qui est ordinairement très-basse. L'enfant marche à quatre pattes, se blottit sous le comptoir, et saisit le moment opportun pour enlever le tiroir, qu'il passe à son maître. Si, par hasard, la clé n'est pas au tiroir, il cherche à l'ouvrir, et s'il ne peut y parvenir, il passe à son compagnon, en marchant toujours à quatre pattes, ce qu'il trouve à sa portée et à sa convenance. Des *Ratons* ont volé ainsi des valeurs considérables à des orfèvres et bijoutiers qui n'avaient pas contracté la bonne habitude de fermer à la clé leurs montres et vitrines.

« Eh! chacrebleu, che n'ai pas ici que nous « avons affaire. — Je te dis que c'est ici, lui « répond un autre, che reconnais bien l'es- « calier. — Et non. — Et si. » Grande dispute. Le portier met la tête à son carreau et demande aux commissionnaires ce qu'ils désirent. « N'est- « ce pas ici le n° 32, lui demande l'un d'eux. « — C'est ici le n° 30, répond le portier. — « Mille pardons, Monsieur, nous nous étions « trompés de numéro, voilà tout. »

RÉCHAUFFANTE, s. m. — Perruque.

* RÉCHAUFFER, v. a. — Ennuyer.

RECONOBRER, v. à. — Reconnaître.

RECORDER, v. a.—Prévenir quelqu'un de ce qui doit lui arriver.

REDAM, s. f. — Grâce. La plus belle prérogative du chef de l'état est, certes, celle de pouvoir faire grâce à celui que la loi a frappé; il doit éprouver une émotion à la fois bien vive et bien douce, celui qui peut, d'un mot, briser les fers du malheureux qui languit dans une prison, ou arracher une victime au bourreau; aussi, n'est-ce point le droit de faire grâce que je veux attaquer, mais seulement la manière dont on use de ce droit.

Si le législateur n'a pas conservé le code de

Dracon, code qui condamnait à la mort celui qui avait commis la plus légère faute; s'il a proportionné les peines aux crimes et aux délits, et admis des peines temporaires, c'est que sans doute il avait la conviction intime que les plus grands coupables pouvaient être ramenés au bien; il a donc voulu que la grâce fût une prime d'encouragement offerte à la bonne conduite et au repentir, et que chaque condamné, quels que fussent d'ailleurs sa position sociale et ses antécédens, pût acquérir le droit d'y prétendre.

Je crois que je m'explique assez clairement, ce n'est qu'à la bonne conduite et au repentir que des grâces doivent être accordées; car si l'égalité doit exister quelque part, c'est évidemment en prison. Il ne doit donc y avoir, parmi des hommes tous coupables, ou présumés tels, d'autre aristocratie que celle du repentir; et je ne crois pas que l'on doive accorder au fils d'un pair de France ce que l'on refuserait au fils d'un ouvrier ou d'un cultivateur, si le fils du pair de France s'en montrait mois digne que ces derniers; cependant ce ne sont pas toujours les plus dignes qui obtiennent leur grâce, et cela s'explique : la désignation des condamnés graciables est, en quelque sorte, laissée à l'ar-

d'hommes recommandables aurait seul le droit de désigner les condamnés à la clémence du gouvernement.

Les condamnés savent se rendre justice, et discerner celui d'entre eux qui mérite l'indulgence de la société; aussi il résulterait un grand bien de l'adoption des mesures que je propose; les prisonniers applaudiraient toujours à la mise en liberté de celui d'entre eux qui aurait obtenu sa grâce; ils ne diraient plus : il est heureux, mais, il est digne; et ils chercheraient probablement à faire comme lui et à se rendre dignes à leur tour.

Pour que l'exemple fût toujours présent à tous les yeux, rien n'empêcherait qu'un chiffre indicateur de la durée de la peine infligée au condamné, fût marqué sur une des manches de sa veste, et celui des remises sur l'autre; les individus qui ne regardent que la superficie des choses, et qui ne prennent jamais la peine d'examiner une question sous toutes ses faces, trouveront peut-être ce projet plus que bizarre; rien, cependant, n'en empêche l'exécution.

Maintenant, les condamnés ont la conviction que les grâces sont accordées seulement à la faveur; c'est cette conviction qu'il faut absolu-

ment détruire, et détruire par des faits et non par des raisonnemens; car tous les hommes, quelles que minces que soient leurs capacités, peuvent apprécier des faits, et tous ne sont pas aptes à comprendre des raisonnemens.

Le caractère du condamné qui voit sortir, lorsqu'il reste en prison, un individu moins digne que lui, s'aigrit; cet homme méconnu se prend à penser qu'il est inutile de se bien conduire; il se décourage, et s'il ne cherche pas à devoir à la ruse et à l'hypocrisie, ce que d'abord il n'avait demandé qu'à la droiture, il se laisse corrompre par les scélérats avec lesquels il vit, et lorsqu'il rentre dans la société il l'épouvante par ses crimes.

On ne doit, lorsqu'il s'agit de faire le bien, reculer devant aucune tentative. Méditez donc, législateurs! je ne parle que de ce que je connais bien.

REDIN, s. f. — Bourse.

REDOUBLEMENT DE FIÈVRE, s. f. — Accusation nouvelle, nouvelle charge.

RÉDUIT, s. f. — Bourse.

REFAITE, s. m. — Repas.

REFAITE DU MATOIS, s. m. — Déjeuner.

REFAITE DE JORNE, s. m. — Dîner.

REFAITE DE SORGUE, s. m. — Souper.

REFAITE DE CONI, s. — Viatique, extrême-onction.

REFROIDI, s. f. — Mort.

REFROIDIR, v. a. — Tuer.

REGOUT (FAIRE DU), v. — Manquer de précaution.

RELUIT, s. m. — Œil.

RELUIT, s. m. — Jour.

REMAQUILLER, v. a. — Refaire.

REMBROCABLE, adj. — Reconnaissable.

REMBROCAGE DE PARRAIN, s. f.—Confrontation.

REMBROQUER, v. a. — Reconnaître.

REMOUCHER, v. a. — Regarder.

RENAUDER, v. a. — Bisquer.

RENDÈVE. s. m. — Rendez-vous.

RENDEZ-MOI (VOL AU), s. — Le vol au *Rendez-moi*, qui n'est guères commis que par des voleurs de la *Basse-Pègre*, se commet de cette manière.

Un individu entre dans la boutique d'un distillateur ou d'un marchand de vin, consomme pour un ou deux sous de liquide, change une pièce de cinq francs pour payer sa dé-

pense, et sort lorsqu'il a reçu sa monnaie. Quelques instans après sa sortie, un autre individu entre, consomme, et après avoir attendu peu de temps, il s'adresse au maître ou à la maîtresse de la maison : « Voulez-vous avoir la bonté de me remettre la monnaie de ma pièce? dit-il. — De quelle pièce? demande le marchand, qui n'a pas seulement reçu le prix du verre de vin ou d'eau-de-vie avalé par le quidam. — Eh! parbleu, de ma pièce de cinq francs. — Vous ne m'avez rien donné; vous plaisantez? sans doute. — Non, vraiment. » Le marchand se fâche; le quidam insiste. « Ma pièce, dit-il, que j'ai remarquée par hasard, était marquée de telle et telle manière. » Le marchand, bien certain de n'avoir rien reçu, examine les unes après les autres toutes les pièces que renferme son comptoir, et, à sa grande surprise, il trouve celle désignée par l'individu avec lequel il vient de se disputer.

Cette pièce est celle que lui a donné le compère du voleur au *Rendez-moi*. Il ne faut jamais se laisser intimider par les clameurs de celui qui réclame la monnaie d'une pièce qu'il n'a pas donnée, si l'on ne veut pas être exploité par ces audacieux fripons.

RENGRACIABLE, s. — Convertissable.

RENGRACIÉ-ÉE, s. — Converti, convertie.

RENGRACIEMENT, s. f. — Abdication.

RENGRACIER, v. a. — Finir, cesser. On dit : un tel a *rengracié*, (a cessé d'être voleur, est devenu honnête homme.)

RESOLIR, v. a. — Revendre.

REPAUMER, v. a. — Reprendre.

REPÉSIGNER, v. a. — Arrêter de nouveau.

RETAPPE (FAIRE LE), v. — Aller se promener sur la place. Terme des filles publiques.

REVENDRE, v. a. — Répéter ce qu'on a appris d'une personne.

RICHOMMER, v. a. — Rire.

RIEN, s. m. — Garde chiourme, argousin.

RIF, s. m. — Feu.

RIFFAUDANTE, s. f. — Flamme.

RIFFAUDATE, s. m. — Incendie.

RIFFAUDER, v. a. — Brûler, chauffer.

RIFFAUDEURS, s. m. — Chauffeurs, voleurs qui brûlaient les pieds des individus chez lesquels ils s'étaient introduits, pour les forcer à indiquer l'endroit où ils avaient caché leur argent. (Voir SUAGEURS.)

RIFLARD, s. m. — Riche.

RIGNE, s. f. — Rigueur.

RIGOLADE, s. f. — Risée.

RIGOLER, v. a. — Rire.

RINCER, v. a. — Voler.

RIOLE, s. f. — Joie, divertissement.

RIVANCHER, v. a. — Action du coït.

RIVETTE, s. m. — Jeune sodomite. Les voleurs de province donnent ce nom aux filles publiques.

ROANT, s. m. — Porc.

* ROBE.—Vêtement des forçats. Ce terme est celui des argousins.

ROBER, v. a. — Dépouiller quelqu'un de tous ses vêtemens après l'avoir volé.

ROBIGNOLE ou COCANGE. — (Voir COCANGE.)

ROCHET, s. m. — Prêtre, évêque.

ROND, s. m. — Sol.

RONDELET, s. m. — Téton.

RONDIN, s. m. — Téton.

RONDINE, s. f. — Bague.

RONDINER, v. a. — Boutonner.

ROMAGNOL ou ROMAGNON, s. m. — Trésor caché.

ROMAMICHEL. — Bohémien. Les *Roma-*

michels, originaires de la Basse-Égypte, forment, comme les juifs, une population errante sur toute la surface du globe, population qui a conservé le type qui la distingue, mais qui diminue tous les jours, et dont bientôt il ne restera plus rien.

Les *Romamichels* sont donc ces hommes à la physionomie orientale, que l'on nomme en France Bohémiens, en Allemagne Die Egyptens, en Angleterre Gypsès, en Espagne, et dans toutes les contrées du midi de l'Europe, Gitanos.

Après avoir erré long-temps dans les contrées du nord de l'Europe, une troupe nombreuse de ces hommes, auxquels on donna le nom de *Bohémiens*, sans doute à cause du long séjour qu'ils avaient fait en Bohême, arriva en France en 1427, commandés par un individu auquel ils donnaient le titre de roi, et qui avait pour lieutenans des ducs et des comtes. Comme ils s'étaient, on ne sait comment, procuré un bref du pape qui occupait alors le trône pontifical, bref qui les autorisait à parcourir toute l'Europe, et à solliciter la charité des bonnes ames, ils furent d'abord assez bien accueillis, et on leur assigna pour résidence la

chapelle Saint-Denis. Mais bientôt ils abusèrent de l'hospitalité qui leur avait été si généreusement accordée, et, en 1612, un arrêt du Parlement de Paris leur enjoignit de sortir du royaume dans un délai fixé, s'ils ne voulaient pas aller passer toute leur vie aux galères.

Les Bohémiens n'obéirent pas à cette injonction; ils ne quittèrent pas la France, et continuèrent à prédire l'avenir aux gens crédules, et à voler lorsqu'ils en trouvaient l'occasion. Mais pour échapper aux poursuites qui alors étaient dirigées contre eux, ils furent forcés de se disperser; c'est alors qu'ils prirent le nom de *Romamichels*, nom qui leur est resté, et qui est passé dans le jargon des voleurs.

Il n'y a plus en France, au moment où nous sommes arrivés, beaucoup de Bohémiens, cependant on en rencontre encore quelques-uns, principalement dans nos provinces du nord. Comme jadis, ils n'ont pas de domicile fixe, ils errent continuellement d'un village à l'autre, et les professions qu'ils exercent ostensiblement sont celles de marchands de chevaux, de brocanteurs ou de charlatans. Les *Romamichels* connaissent beaucoup de simples propres à rendre malades les animaux domestiques, ils sa-

vent se procurer les moyens de leur en administrer une certaine dose, ensuite ils viennent offrir leurs services au propriétaire de l'étable dont ils ont empoisonné les habitans, et ils se font payer fort cher les guérisons qu'ils opèrent.

Les *Romamichels* ont inventé, ou du moins ont exercé avec beaucoup d'habileté le vol *à la Carre*, dont il a été parlé dans le premier volume de cet ouvrage, et qu'ils nomment *Cariben*.

Lorsque les *Romamichels* ne volent pas eux-mêmes, ils servent d'éclaireurs aux voleurs. Les chauffeurs qui, de l'an IV à l'an VI de la République, infestèrent la Belgique, une partie de la Hollande, et la plupart des provinces du nord de la France, avaient des *Romamichels* dans leurs bandes.

Les *Marquises* (les *Romamichels* nomment ainsi leurs femmes) étaient ordinairement chargées d'examiner la position, les alentours, et les moyens de défense des *Gernafles* ou des *Pipés* qui devaient être attaqués, ce qu'elles faisaient en examinant la main d'une jeune fille à laquelle elles ne manquaient pas de prédire un sort brillant, et qui souvent devait s'endormir le soir même pour ne plus se réveiller.

ROTI ET SALADE. — Fouet et marque.

* ROTIN, s. m. — Sol.

* ROUASTRE, s. m. — Lard.

* ROUAUX, s. m. — Archer.

ROUBLARD, s. m. — Laid, défectueux.

ROUE, s. m. — Juge d'instruction.

ROUE DE DERRIÈRE, DE DEVANT, s. m. — Pièce de 5 fr., de 2 fr.

ROUEN (ALLER A). — Se ruiner.

ROUGET, s. m. — Cuivre.

ROULANT, s. m. — Fiacre.

ROULEMENT DE TAMBOUR, s. m. — Aboiement de chien.

* ROULIN, s. m. — Prévôt des marchands.

ROUILLARDE OU ROUILLE, s. — Bouteille, flacon.

ROULOTAGE (GRINCHIR AU). — Voler dans l'intérieur des maisons de roulage.

L'expérience a prouvé que tous les jours des ballots de marchandises sont volés dans l'intérieur des maisons de roulage; il serait cependant facile de remédier à ce grave inconvénient; il ne faudrait, pour cela, que posséder un concierge vigilant, dont l'unique occupation serait d'examiner avec attention les entrans et sortans.

Il faudrait aussi qu'une marque très-apparente fût apposée sur chaque ballot, malle ou paquet, au moment de la sortie, et que la consigne du concierge fût de ne laisser sortir que les objets ainsi marqués.

Les petits ballots qui ne seraient pas enfermés devraient au moins être enchaînés.

Toutes les maisons de roulage d'une certaine importance devraient s'attacher un inspecteur de cour, et cette place ne devrait être accordée qu'à un homme intelligent, sobre, sédentaire, et d'une moralité éprouvée.

Souvent on vole les négocians qui sont forcés de déposer sous leurs portes cochères et dans leurs allées; il est très-facile d'empêcher que ces vols ne soient commis.

Il ne faut pour cela que réunir les ballots ou paquets d'un petit volume, en les attachant avec une chaîne de fer dont je donnerai le modèle en indiquant la manière de s'en servir.

ROULOTTE, s. — Charrette, camion.

ROULOTTE EN SALADE (Grinchir une). — Voler tout ou partie des marchandises que contiennent les ballots placés sur une voiture, en coupant l'enveloppe, et sans même défaire les baches.

ROULOTTIER.—Les *Roulottiers* sont ceux qui volent les malles, baches, valises, ou tous autres objets placés ou attachés sur les voitures. Les *Roulottiers* appartiennent presque tous aux dernières classes du peuple, et leur costume est presque toujours semblable à celui des commissionnaires ou des rouliers. Ils *travaillent* toujours plusieurs ensemble. Lorsqu'ils ont remarqué sur une voiture un objet qui paraît valoir la peine d'être volé, l'un d'eux aborde le conducteur et le retient à la tête de ses chevaux, tandis que les autres débachent la voiture et font tomber les ballots.

En général, les *Roulottiers* procèdent avec une audace vraiment extraordinaire. Il est arrivé plusieurs fois à un *Roulottier* fameux, le nommé Goupi, de monter en plein jour, et dans le quartier des halles, sur l'impériale d'une diligence, et d'en descendre une malle comme si elle lui appartenait.

Pour se mettre à l'abri des entreprises des *Roulottiers*, il ne faut attacher les ballots derrière les voitures en poste ou à petites journées, ni avec des cordes, ni avec des courroies, mais avec des chaînettes de fer qui ne pourraient être touchées sans qu'une sonnette placée dans

l'intérieur de la voiture donnât l'éveil aux voyageurs.

Que les rouliers aient un chien sur leur camion, le plus méchant qu'ils pourront trouver sera le meilleur ; qu'ils renoncent surtout à la détestable habitude d'aller boire un *canon* avec le premier individu qu'ils rencontrent.

Que les gardiens de voitures de blanchisseuses ne dorment plus sur leurs paquets de linge sale, et l'industrie des *Roulottiers* sera bientôt mise aux abois.

Les plus fameux *Roulottiers* étaient jadis les France, les Mouchottes, les Dorés, les Cadet Hervier, les César Vioque. Ces individus, et surtout le dernier nommé, étaient capables de suivre une chaise de poste pendant plusieurs lieues. Ces individus ont presque tous achevé leur existence dans les bagnes et dans les prisons.

ROULOTTIN, s. m. — Charretier, roulier.

ROUPIE, s. f. — Punaise.

ROUPILLER, v. a. — Dormir.

ROUSPANT. — Ils font chanter les pédérastes qu'ils soutiennent ; ce sont les *macs* de ces monstres

ROUSSE, s. m. — Agent de police.

ROUSSIN, s. m. — Agent de police.

ROUSTIR, v. a. — Tromper.

* RUPIN, s. m. — Gentilhomme.

* RUSQUIN, s. m. — Écu.

RUTIÈRE. — Les *Rutières* sont des filles publiques d'un genre tout particulier, que la police appelle *Filles isolées*. Elles sont toutes voleuses, et exercent dans les rues qui avoisinent le Palais-Royal, et les rues désertes.

La mise des *Rutières*, qui marchent toujours deux de compagnie, est semi-bourgeoise. Elles ne font pas ce qu'en terme du métier on nomme *miché*, mais elles accostent sur la voie publique l'individu sur lequel elles ont jeté leur dévolu, et savent en un clin-d'œil lui enlever sa bourse, son portefeuille ou sa montre.

Les *Rutières* ont quelquefois commis des vols très-considérables. Dans le courant de l'année 1813, deux de ces femmes, Pauline *la Vache* et Louise *la Blagueuse*, enlevèrent 50,000 francs de billets de banque à un officier-payeur qui devint presque fou de désespoir. Une autre fois, la *belle* Lise et Julie *Petit-Jean* volèrent à un marchand de blé de la Beauce une bourse contenant 8,500 francs en or.

Les amans des *Rutières* sont presque toujours derrière elles, et dès qu'elles ont fait un *chopin* (un vol), si elles sont coiffées d'un bonnet et sans châle, elles sont aussitôt affublées d'un chapeau et couvertes d'un châle que leur amant tient en réserve. Elles ne craignent donc pas d'être reconnues par la personne qu'elles ont volé, si par hasard elles rencontrent cette personne avant que le *chopin* soit déposé en lieu de sûreté.

Les *Rutières* volent rarement ailleurs que sur la voie publique, car elles connaissent l'article du Code Pénal qui punit de la réclusion les vols commis dans l'intérieur d'une maison habitée. A l'approche des grandes fêtes toutes les *Rutières* que l'on pouvait attraper étaient arrêtées, et on les envoyait passer quelques mois à Saint-Lazare.

Le récit d'une aventure assez comique qui arriva à un agent secret de la police de sûreté de la ville de Paris, en 1815, trouve sa place naturelle à la suite de cet article sur les *Rutières*.

Cet agent suivait depuis déjà long-temps deux *Rutières* très-adroites, nommées Agathe Flot, dite *la Comtesse*, et Émélie Nanjou. Rue Saint-

Honoré, à la hauteur de l'hôtel d'Angleterre, ces deux femmes abordèrent un vieux monsieur auquel elles enlevèrent une bourse verte, après une conversation de quelques instans. Lorsque le vol fut commis, l'agent s'approcha des deux *Ratières* qui ne connaissaient pas sa qualité, et qui lui apprirent que la bourse qu'elles venaient d'enlever contenait cinquante Napoléons. L'agent, qui n'avait pas perdu de vue le vieux monsieur, quitta les *Rutières* après leur avoir donné rendez-vous, et alla rejoindre leur victime au café qui, à cette époque, occupait le coin des rues Richelieu et Saint-Honoré.

« Monsieur, dit-il au vieillard, lorsque vous « êtes sorti de chez vous vous aviez une bourse « de soie verte?—Oui, Monsieur.—Cette bourse « contenait cinquante Napoléons.— Oui Mon- « sieur. —On vient de vous la voler.—C'est vrai, « Monsieur, répondit le vieillard, après avoir « fouillé dans toutes ses poches. — Eh bien ! « Monsieur, si vous voulez me suivre, vous re- « trouverez votre bourse, et les deux femmes « qui vous l'ont volée seront arrêtées. — Vous « êtes mouchard, à ce qu'il paraît, dit alors « le vieillard. — Je suis agent de la police de

« sûreté, répondit son interlocuteur. — Eh « bien! monsieur le Mouchard, je ne veux pas « aller avec vous. Je veux être volé, moi; cela « me convient; qu'avez-vous à dire à cela? » L'agent, qui ne s'attendait pas à une pareille réception, se retira honteux comme un renard qu'une poule aurait pris.



laquelle ils ont assommé plusieurs agens de police.

SABOULER, v. a. — Décrotter.

SABOULEUR-EUSE, s.—Décrotteur, décrotteuse.

SABOULEUX. — Ancien sujet du grand Coësré, qui se mettait un morceau de savon dans la bouche pour simuler celui qui est attaqué d'épilepsie; on les nomme aujourd'hui *Batteurs de dig-dig.*

SABRÉE, s. f. — Aune.

SABRI, s. —Forêt, bois.

* SABRIEUX, s. m. — Voleur des bois.

* SACRÉ, s. m.— Sergent d'armes, archer du moyen-âge.

SACRISTAIN, s. m. — Mari ou amant d'une *Macquecée.*

SALADE, s. m. — Pêle-mêle.

SALADE (DU ROTI ET DE LA). — Fouetté et marqué.

* SALBLENANT, s. m. — Cordonnier.

* SALIR, v. a. — Vendre des objets volés.

SALIVERNE, s. f. — Salade.

SANG DE POISSON, s. f. — Huile.

SANGLIER, s. m. — Prêtre.

SANS-BOUT, s. m. — Cerceau.

SANS CAMELOTTE ou **SOLLICEUR DE ZIF.** — Quelqu'un sonne à la porte d'une bonne ménagère ; la servante s'empresse d'aller ouvrir, et introduit auprès de sa maîtresse un Monsieur très-bien couvert, qui ne cesse de s'incliner que lorsqu'on l'a prié de s'asseoir, et qui témoigne le désir d'entretenir sans témoin le maître ou la maîtresse de la maison. La ménagère fait un signe à la servante qui sort aussitôt ; et le Monsieur, après avoir pris la peine de regarder si la porte est bien fermée, s'exprime en ces termes :

« Il n'y a pas, dans un ménage bien organisé, de petites économies ; c'est pour cela, Madame, que j'ai osé prendre la liberté de venir vous proposer le nouveau produit d'une fabrique hollandaise destiné à remplacer très-avantageusement le sucre, et qui peut être livré à un prix excessivement modéré. Les fondateurs de la fabrique hollandaise dont j'ai l'honneur de vous parler ont trouvé les moyens d'épurer, par la vapeur, les résidus de sucre de canne et de betterave qui, jusqu'à ce jour, n'avaient pas été utilement employés, et d'en extraire une composition aussi blanche, aussi dure que le plus beau sucre royal, et qui pos-

sède toutes ses propriétés. Voici, du reste, un échantillon de ce nouveau produit, auquel on a donné le nom de *zif*, mot grec qui signifie parfait. Cet échantillon, je l'espère, vous prouvera mieux que tous les discours possibles la vérité de ce que j'ai eu l'honneur de vous dire. »

Le fripon, en achevant cette première partie de son discours, tire un petit paquet de sa poche, et remet à la dame qui, depuis un quart-d'heure, l'écoute avec la plus sérieuse attention, un morceau de sucre royal.

« Mais c'est du sucre, Monsieur, dit la dame.

— Du tout, Madame, c'est du *zif*, composition extraite des résidus de sucre de canne et de betterave épurés par la vapeur, destinée à remplacer avantageusement le sucre royal première qualité, et qui peut être livré à un prix excessivement modéré. »

La dame ne peut se lasser d'examiner le *zif*; elle admire son éclat, sa blancheur. Enfin, elle se détermine à appeler son mari, qui arrive le menton savonné et le rasoir à la main.

« Qu'est-ce que cela, dit-elle? — Eh! parbleu, c'est du sucre, répond le mari. — Non, mon ami, c'est du *zif*. — Du *zif*, ajoute le mari, et à quoi cela sert-il? » Ici le *Solliceur*

recommence son *boniment,* que le mari écoute les yeux fixes et la bouche béante.

« Que de choses l'on fait avec la vapeur, dit-il ; et combien vendez-vous ce *Zif?* — Quatorze sous la livre. — Mais il faut en prendre une certaine quantité, Poupoule, peut-être que plus tard nous ne pourrons pas nous en procurer au même prix.

— Un instant, Monsieur, dit la dame, qui est douée d'une grande perspicacité, et qui veut connaître par l'expérience les propriétés de ce que son mari est déjà déterminé à acheter; vous êtes bien pressé de terminer, le *zif* de Monsieur est très-blanc et très-dur, mais sucre-t-il? voilà le point capital. »

Cette observation lumineuse impose silence au mari, qui se contente de répéter les dernières paroles de sa chaste moitié, le *zif* sucre-t-il?

« J'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, répond le *Solliceur*, le *zif* est destiné à remplacer avantageusement le sucre royal première qualité; et, si je ne me trompe, la première qualité de ce sucre est de sucrer; si madame veut bien avoir l'extrême complaisance de faire venir un verre d'eau nous y mettrons un morceau de *zif*, et si madame n'est pas satisfaite de l'expé-

rience, je consens à perdre tout ce que Madame voudra. »

Une proposition aussi raisonnable ne peut être refusée, la servante apporte un verre d'eau dans lequel la dame met un morceau de *zif*.

« Le *zif* sucre, dit-elle après avoir bu, mais cependant pas autant que le sucre.

—Vous m'étonnez, Madame, jamais avant vous on ne s'était plaint de mon *zif*.

—Mon cher Poulot, dit la dame à l'oreille de son mari, le *zif* sucre parfaitement, ce que j'en dis n'est que pour l'avoir à douze sols la livre. Quoique votre *zif* ne vaille pas à beaucoup près le sucre de seconde qualité, continue la dame en s'adressant au *Solliceur*, je veux bien cependant en prendre quelques pains, à la condition que vous me le laisserez à douze sols.

—Vous ne voulez rien me laisser gagner, Madame, cependant comme c'est la première affaire que j'ai l'honneur de faire avec vous, je ne veux pas vous refuser. Si avec votre *zif* vous voulez que je vous envoie des cafés Bourbon et Martinique fins verts, première qualité, je suis mieux que tout autre en mesure de vous satisfaire ; le *Solliceur* montre alors des échantillons de cafés de qualités supérieures, qu'il ne vend pas, mais qu'il donne.

La dame fait une commande plus ou moins forte de *zif* et de café, et le *Solliceur*, après l'avoir remerciée, se dispose à sortir lorsqu'il se ravise tout à coup.

« Je m'adresse à d'honnêtes gens, incapables de nuire à un père de famille? — Sans doute, Monsieur, répondent en chœur la dame et son mari. — Vous devez bien penser, continue le *Solliceur* après avoir regardé autour de lui et s'être assuré que le nombre de ses auditeurs ne s'est pas augmenté, que si je puis vous livrer à des prix modérés mon *zif* et mes cafés, c'est qu'ils ne m'arrivent pas par les voies ordinaires. Avec mon *zif* je fais passer en contrebande d'autres marchandises : de magnifiques foulards de l'Inde, de superbes madras, des châles de l'Inde, des draps de Ségovie admirables; permettez-moi de vous faire voir quelques échantillons de ces produits merveilleux des fabriques étrangères. » Et le *Solliceur*, sans attendre une réponse qui ne serait peut-être pas favorable, fait un signal, et la servante introduit dans l'appartement un compère qui porte sous son bras un assez volumineux paquet de marchandises. « Voyez, Madame, dit le premier en déployant

une pièce de foulards, le grain de ce tissu, l'éclat et l'heureux mélange de ces couleurs, 18 fr. la demi-douzaine. Admirez, Monsieur, la finesse, la force et le luisant de ce drap, le roi n'en porte pas de plus beau, 28 fr. l'aune, ce qui coûte ordinairement 60 francs. Voici des madras de l'Inde, tout ce qu'il y a de plus beau. » Le *Solliceur* vante ses marchandises, dont l'aspect du reste ne laisse vraiment rien à désirer; avec une telle assurance, il est si persuasif, si engageant, qu'il parvient à vendre à ses auditeurs, qui croient faire avec lui d'excellentes affaires, une partie notable de ce que contient le ballot que porte son compagnon.

Les foulards de l'Inde ne sont que de mauvais foulards de Lyon parfumés d'une légère odeur de goudron; le drap de Ségovie du drap de Verviers, et les madras des mouchoirs de Chollet apprêtés et calandrés.

« Madame, dit le *Solliceur* après avoir reçu le prix des marchandises vendues, si vous désirez recevoir promptement votre *zif* et votre café, il faut que vous vous déterminiez à me rendre un léger service. On vient de me saisir à la barrière pour 24,000 francs de marchandises; pour faire honneur à divers engagemens,

j'ai été obligé de laisser toutes celles qui me restaient entre les mains d'une personne qui a bien voulu me prêter quelques billets de mille francs, et maintenant je suis obligé de remettre à cette personne une somme égale à la valeur des marchandises que je lui demande. Ainsi, Madame, ayez donc la bonté de me payer d'avance la commande que vous avez eu la bonté de me faire, cette obligeance me procurera les moyens de vous servir plus tôt. Il est bien entendu que je vous laisserai en garantie ce paquet de marchandises que vous ne me rendrez que si le *Zif* et le café qui vous seront livrés sont conformes aux échantillons que voici. »

La dame, qui est impatiente de montrer à ses voisines le *zif* et le café en question, satisfait presque toujours le *Solliceur* qui part les poches pleines et ne revient plus. On vend de cette manière toutes sortes de marchandises.

SANS CŒUR, s. m. — Usurier des bagnes et des prisons.

Il y a dans toutes les corporations d'hommes, quelque misérables qu'elles soient, des individus qui savent toujours tirer leur épingle du jeu, et mener bonne et joyeuse vie lorsque

leurs compagnons meurent de faim. Les *Sans Cœur* sont de ceux-là. Soit au bagne, soit dans une maison centrale, leurs poches sont toujours très-bien garnies; tous sortent du bagne ou de la prison plus riches qu'ils n'y sont entrés; quelques-uns même y acquièrent une jolie fortune, et parmi ceux-là je dois citer un individu nommé Pantaraga, qui habitait au bagne de Toulon la salle n° 3.

Cet homme joignait au métier d'usurier celui de restaurateur des forçats, et quoiqu'il fût obligé, pour conserver son privilége, de traiter gratis et bien MM. les comes, sous-comes et argousins, il sortit du bagne, après y avoir fait un séjour de 24 ans, avec un capital de 40,000 francs.

Pantaraga, il est vrai, avait plus d'une corde à son arc. Les forçats, quelles que soient les sommes qu'ils reçoivent de leur famille, ne peuvent, dans aucun cas, toucher plus de dix francs par mois, Pantaraga, restaurateur breveté du bagne, se chargeait volontiers d'aller toucher une plus forte somme au bureau du commissaire du bagne; le forçat lui faisait, par exemple, un bon de 20 francs pour nourriture fournie, Pantaraga lui en remettait dix et en

gardait dix pour lui. De cette manière le forçat pouvait jouer ou s'énivrer à loisir.

Il n'y a pas de petits métiers en prison, et l'on peut dire avec raison des *Sans-Cœur*, qu'ils savent mieux que personne ce que peut rapporter par minute un écu bien placé. Dans toutes les prisons, et notamment dans les prisons de la Seine, les *Sans-Cœur* exercent paisiblement leur infâme métier sous les yeux des agens de l'autorité; ils prêtèrent par exemple 6 francs à celui qui aura dissipé en un seul jour ce que ses parens ou ses amis lui auront remis pour une semaine, à la charge par ce dernier de rendre 6 francs à l'époque convenue, et de laisser pour servir de nantissement sa redingotte ou son habit entre leurs mains.

Dans les maisons centrales, les *Sans-Cœur* avancent aux travailleurs, le dimanche, moitié du prix du travail de la semaine suivante, et touchent le prix total à leur lieu et place.

L'industrie des *Sans-Cœur* ne sert qu'à favoriser toutes les passions mauvaises, l'intempérance, le jeu, etc., etc.; elle ne rend aucun service aux malheureux détenus, aussi l'autorité ne saurait employer, pour la réduire à néant, des mesures trop énergiques.

Je ne sais si je ne dois pas classer dans la catégorie des *Sans Cœur* les princes, les ducs et les barons de la volerie, ceux qui méritent à tous égards le titre d'*Archi-Suppôt* de la *Haute Pègre;* en un mot, ceux que la loi n'atteint jamais. Plus adroits que leurs rivaux, ils jouissent du fruit des *Chopins* qu'ils ont *maquillé* sans crainte de la *Raille* des *Quart-d'OEil*, et des *Gerbiers*. Ils sont à la vérité trop haut placés pour qu'on puisse les atteindre.

J'ai promis, il est vrai, au public, de faire connaître à mes lecteurs tous les *trucs* et tous les voleurs. Mais puis-je raisonnablement me permettre de *débiner* les *Grinches* titrés et chamarrés de rubans de toutes les couleurs? Je ne le crois pas. Ces Messieurs sont assez riches, et par conséquent assez puissans pour m'*enflaquer* à la *Lorcefée* si je me permettais de *jaspiner sur l'orgue;* et s'il en était ainsi, les voleurs roturiers, qui du reste ne m'aiment guère, pourraient bien me tomber sur l'*andosse, et me coquer du tabac* pour me punir de les avoir compromis avec des hommes indignes de leur être comparés. Je crois déjà les entendre me crier aux oreilles : « Nous som-

mes voleurs, c'est vrai, mais nous ne sommes point dépourvus d'entrailles; hors le métier, nous sommes quelquefois humains, généreux, bons pères, bons époux, bons amis, pourquoi donc établir une comparaison entre nous et les fripons qui pullulent dans les salons du grand monde.

Je me contenterai donc d'avoir vu et entendu. Chacun au reste peut en faire autant que moi.

SANS BEURRE ou CHIFFONNIERS ARISTOCRATES. — Le cabaret du Pot blanc, situé à proximité de la barrière de Fontainebleau, est le rendez-vous de ces hommes qui parcourent les rues de Paris le crochet à la main, la hotte sur le dos, et qui quelquefois sont munis d'une lanterne, non pas comme Diogène pour chercher un homme qu'ils ne trouveraient pas dans la rue de la moderne Babylone, mais pour chercher, calembourg à part, des loques à terre.

Les mœurs de ces individus sont de nature à être peintes. Malgré leur amour pour l'égalité des rangs, et la liberté, ils n'en sont pas moins de véritables despotes, des aristocrates s'il en fût.

Les chiffonniers se sont classés suivant leur rang, leur fortune, et le genre qu'ils ont adopté. Ceux qui possèdent un *hoteriot* en bon état, un crochet dont le manche est propre et luisant forment la première classe; ceux qui appartiennent à la seconde n'ont qu'un mannequin assez propre; ceux qui appartiennent à la troisième ne possèdent qu'une vieille serpillère dans laquelle ils mettent ce qu'ils ramassent.

Ce n'est pas seulement dans l'exercice des fonctions que la distinction a lieu, elle existe aussi au Pot blanc, et pour ne point mettre leur *hoteriot* en contact avec les mannequins et les serpillières, les chiffonniers de la première classe se sont emparés de la plus belle, ou plutôt de la moins vilaine pièce du Pot blanc: elle leur appartient exclusivement, et pour bien indiquer sa destination, ils l'ont nommée la *Chambre des Pairs*. Les porteurs de mannequins, à leur exemple, se sont emparés d'une autre pièce qu'ils ont nommée la *Chambre des Députés*. Les membres de la troisième classe ont donc été forcés de se contenter de celle dont n'ont point voulu les deux autres, et ils l'ont nommée : *la Réunion des vrais Prolétaires*.

L'étiquette étant ainsi réglée, les membres d'une chambre n'oseraient entrer dans celle destinée à une catégorie à laquelle ils n'appartiennent pas; ils sont très-retenus, et par conséquent très-sévères envers celui qui pénètre dans le sanctuaire sans y être appelé.

A l'entrée de chaque salle sont rangés les *hoteriots*, les mannequins, et les serpillières; les crocs ont aussi leur place.

Le vin qu'on boit au Pot blanc n'a pas été composé avec le jus de la treille; mais, tel qu'il est, il paraît fort bon aux habitués; il est servi dans un pot de terre que ces Messieurs nomment *petit père noir*, et extrait d'un broc omnibus auquel ils ont donné le nom de *Moricot*. Des filles d'une tournure toute particulière servent une gibelotte équivoque, du bœuf à la mode, ou d'autres mets de cette espèce, mais elles en exigent la valeur avant même de déposer le plat sur la table. On voit souvent les consommateurs venir rendre au comptoir les brocs, pots et verres, et boire jusqu'à concurrence de la somme déposée en garantie de ces objets; le comptoir est un lieu franc où fraternisent les membres des trois catégories.

SANS CHAGRIN ou BATTEUR DE DIG DIG. — Des fripons ont jeté leur dévolu sur un joaillier, un bijoutier, un horloger, un marchand de diamans ou de tous autres objets de grande valeur ; ils cherchent à acquérir une parfaite connaissance des êtres de la maison, ils s'attachent à connaître le maître de la maison afin de pouvoir le suivre le jour fixé pour commettre le vol. Les voies bien préparées, un affidé se présente au magasin soi-disant pour faire une emplette importante. Il est, dit-il, de la province, et tantôt il se fait passer pour un domestique, tantôt pour un homme chargé de commissions; il se fait présenter des marchandises qu'il examine attentivement, qui paraissent lui convenir sous tous les rapports, mais que cependant il n'achète pas, car il reviendra, dit-il, avec son maître ou la personne dont il n'est que le mandataire. Après cette première visite, le fripon rend à ses complices un compte exact de tout ce qu'il a vu, et peu de jours après les voleurs qui doivent opérer se présentent à leur tour chez le marchand qui doit être volé ; ils se font présenter des marchandises, montres, bijoux ou diamans, qu'ils examinent avec attention. Tout-à-coup l'un d'eux affecte

de se trouver mal, il demande une chaise, et prie qu'on ouvre les fenêtres afin de renouveler l'air. Les femmes ou les commis qui se trouvent dans la boutique s'empressent d'obéir, ils préparent un verre d'eau sucrée que le malade accepte avec la plus vive reconnaissance, mais qui cependant ne calme point les souffrances qu'il éprouve. Le *Batteur de Dig Dig* dit qu'il ne peut calmer ces crises, auxquelles il est très-sujet, qu'avec de l'absinthe; une des personnes du magasin va chercher ce qu'il désire. Le fripon, qui n'a pas plus besoin d'absinthe que d'autre chose, n'en demande pas davantage; pendant ce temps tout le monde s'occupe autour de lui, les voleurs, de leur côté, ne perdent pas leur temps, et tandis que personne ne les remarque, ils font main basse sur tous les objets qui se trouvent à leur portée; lorsque le vol a été consommé, le *Batteur de Dig Dig*, qui a été averti par un signe de ses camarades, et qui malgré les soins qui lui ont été prodigués ne va pas mieux, dit qu'il a besoin pour se remettre d'aller faire un tour et qu'il reviendra; puis il disparaît accompagné de ses compagnons, et, comme on le pense bien, il ne revient plus.

Tandis que les voleurs dont je viens de parler opèrent, celui qui est venu la première fois marchander des objets qu'il n'a pas achetés, *file* le malheureux qu'on doit voler, et s'il le voyait revenir du côté de son domicile, il ferait en sorte de l'accoster pour le retenir quelques instans, ou bien, il prendrait les devans afin de prévenir ses compagnons par un grand coup de sonnette.

Dans le courant du mois de novembre dernier, M. Keffer, marchand horloger, rue Jean-Jacques Rousseau, n° 18, vint me trouver après avoir été victime d'un vol commis par des *Batteurs de Dig Dig*, et accompagné de toutes les circonstances détaillées plus haut. Deux jours après la visite du sieur Keffer, j'étais parvenu à découvrir les coupables, qui furent mis immédiatement entre les mains de la justice.

Il est malheureux d'être forcé de recommander de ne se montrer humain qu'à bon escient. Mais les *Batteurs de Dig Dig* sont en même temps si adroits et si audacieux, qu'on ne saurait prendre de trop minutieuses précautions pour se mettre à l'abri de leurs atteintes.

SANS-CHASSES, s. — Aveuglé.

SANS-CONDÉ, ad. — Clandestinement.

SANS-DOS, s. m. — Tabouret.

SANS-FADE, ad. — Sans partage.

SANS-LOCHES, s. m. — Sourd.

SANS-RIGOLE, ad. — Sérieusement.

SAPIN, s. m. — Soldat. Terme des voleurs provençaux.

SATOU, s. m. — Bois.

SATOUSIER, s. — Menuisier.

SAUTER, v. a. — Cacher à ses camarades une partie du vol qui vient d'être commis. Lorsque les voleurs se disposent à commettre un vol d'une certaine importance, ceux d'entre eux qui doivent rester en *gafe*, c'est-à-dire veiller, afin que ceux qui opèrent ne soient pas inquiétés, doivent craindre que ceux qui *entolent* (qui entrent), ne gardent pour eux la plus grande partie des objets précieux; aussi ils se fouillent mutuellement après la consommation du vol, quelquefois cependant des billets de banque, des pierres précieuses, cachés dans le collet d'un habit ou dans quelqu'autre lieu secret, échappent aux plus minutieuses recherches; c'est ce que les voleurs appellent *faire le Saut*.

Un vol, indiqué par la femme de chambre, devait être commis dans une maison sise place des Italiens; les voleurs convinrent entre eux que pour que l'*esgard* ne fût pas fait, les vêtemens de tous les opérateurs seraient brûlés aussitôt après la consommation du vol, ce qui fut exécuté; cependant un individu nommé Dubois, ancien marinier, *esgara* vingt billets de 1,000 francs, en les cachant dans sa queue.

On a vu souvent des *Tireurs* voler une montre d'or et ne passer au *Coqueur* qu'une montre de crisocal.

SAUTER A LA CAPAHUT. — Assassiner son complice pour lui enlever sa part de butin. L'origine de ce terme est assez curieuse. Un voleur, nommé Capahut, qui a désolé fort long-temps Paris et les environs, et qui a terminé sa carrière sur la place de l'Hôtel-de-Ville, avait l'habitude de ne jamais voyager qu'à cheval.

Lorsqu'il revenait du *travail* (de voler), et qu'il était accompagné d'un de ses complices, malheur à celui-ci si les partages étaient faits; lorsque Capahut et son complice étaient arrivés dans un lieu écarté, le premier laissait tomber quelque chose sur la route, puis il piquait son

cheval de manière à le faire caracoler, ce qui le mettait dans l'impossibilité de ramasser l'objet qu'il avait fait tomber; son camarade se baissait pour lui éviter la peine de descendre de cheval, Capahut saisissait un pistolet, et son complice avait cessé de vivre; l'assassin s'emparait de tout ce qu'il avait sur lui; puis, s'il en avait la possibilité, il jetait le corps dans la rivière.

SAUTERELLE, s. f. — Puce.

SAVOYARDE; s. f. — Malle.

SAVOIR LIRE, v. a. — Connaître les diverses ruses du métier de voleur.

SERGOLLE, s. f. — Ceinture à argent.

SÉNAQUI, s. f. — Pièce d'or. Terme des *Romamichels*.

SENTIR, v. a. — Aimer.

SERPE, s. m. — Couteau. Terme des *Roulottiers* du midi de la France.

* SERPELIÈRE, s. f. — Robe de prêtre.

SERPENTIN, s. m. — Matelas de forçat.

SERRANTE, s. m. — Serrure.

SER ou SERT. — Signal, signe fait par un compère, et qui sert à indiquer le jeu de la personne contre laquelle on joue.

SÉZIGUE, p. p. — Lui ou elle.

SERVIETTE, s. f. — Canne.

SERVIR v. a. — Arrêter, s'emploie aussi pour exprimer voler et prendre.

SEZIÈRE ou * SEZINGARD, p. p. — Lui elle.

* SIFFLE, s. f. — Voix.

SIGUE, s. f. — Pièce d'or de 20 ou de 24 fr.

* SIME, s. f. — Patrouille grise, désignait autrefois le *guet*.

* SIGLE, s. f. — Pièce d'or.

SINVE, s. f. — Homme simple, facile à tromper.

* SITRE, adj. — Bon.

* SIVE, s. f. — Poule.

SOISSONNÉ, s. m. — Haricot.

SOLLICEUR - EUSE, s. — Marchand, marchande.

SOLLICEUR A LA GOURE. — Celui qui vend, en employant une ruse ou une autre, un objet beaucoup au-dessus de sa valeur.

Si vous rencontrez sur la voie publique un homme vêtu d'un costume de militaire ou de matelot, et parlant haut à un individu auquel il offre un objet ou un autre, il y a cent à parier contre un que c'est un *Solliceur à la Goure*. Et si, lorsque vous passerez près de

lui, vous êtes assez imprudent pour lever la tête, vous êtes aux trois quarts perdu.

« Je ne puis vous donner que 17 francs de « ce que vous me présentez, dit alors le parti- « culier. — 17 francs d'un objet qui coûte en « fabrique 35 francs! Il faut être bien voleur « pour vouloir profiter ainsi de la misère d'un « pauvre diable, répond le soldat. » Puis il vous montre l'objet qu'il désire vendre, et il sait si bien s'y prendre, que vous devenez sa dupe.

Les *Solliceurs à la Goure* vendent de cette manière des parapluies, des rasoirs, des bijoux et mille autres choses encore.

D'autres *Solliceurs à la Goure* vendent de l'huile d'Aix première qualité, à vingt trois ou vingt quatre sous la livre. Ils colportent cette huile dans des cruches qui peuvent en contenir huit à quinze livres. On goûte cette huile que l'on trouve excellente, et séduit par le bon marché, on se détermine à en faire emplette; on paie le contenu, et l'on se trouve n'avoir qu'une ou deux livres d'huile, lorsque l'on en a payé huit à quinze : le reste de ce que contient la cruche n'est que de l'eau. Lorsque l'on achète de l'huile, il faut dépoter, c'est le seul moyen de ne pas être dupe.

toujours la *Grande Soulasse*, dans la bouche du *père Cornu*[1], ne pouvaient être traduits que par ceux-ci : Toujours l'assassinat !

SOULOGRAPHIE, s. f. — Ivrognerie.

SOUTENANTE, s. f. — Canne.

SUAGE, s. m. — Chauffage.

SUAGEURS, s. m. — Chauffeurs. Les événemens de notre première révolution avaient engagé beaucoup de personnes à cacher ou à enfouir tout l'argent monnoyé qu'elles possédaient, aussi des voleurs s'étaient réunis par bandes de dix, quinze, vingt ou trente hommes, pour attaquer les châteaux et les fermes où ils croyaient trouver de l'argent.

Souvent le château sur lequel les *Suageurs* avaient jeté leur dévolu était cerné, escaladé, et avant que ses habitans eussent eu le temps

[1] Le père Cornu, dont j'ai parlé dans mes Mémoires, avait trois garçons et deux filles : les garcons sont morts tous les trois sur l'échafaud, et les deux filles en prison. Le caractère de l'une d'elles, nommée Marguerite, était si cruel, qu'un jour, après avoir de complicité avec toute sa famille commis un triple assassinat, elle porta la tête de l'une des victimes dans son tablier pendant tout le temps qu'elle mit à faire plusieurs lieues.

de se reconnaître, ils étaient saisis et garottés; le maître de la maison était alors amené devant une cheminée dans laquelle on avait fait un grand feu, et le chef de la bande lui demandait son argent, s'il ne faisait pas connaître de suite le lieu dans lequel il était caché, on le menaçait de lui brûler les pieds, et cette menace n'était que trop souvent exécutée.

Beaucoup de personnes ont été cruellement mutilées par les *Suageurs*, qui très-souvent ne se contentaient pas de brûler les pieds de ceux qui se montraient récalcitrans, et qui quelquefois se servaient du soufflet, supplice inventé par le nommé Chopine, dit le *Nantais*, l'un des plus intrépides et des plus cruels *Suageurs* de la bande de Sallambier.

Un autre individu de la même bande, nommé Calandrin, dit le *Parisien*, avait proposé d'arracher les ongles à tous ceux qui n'avoueraient pas de suite tout ce qu'on exigerait d'eux, et cette proposition avait été acceptée.

Capahut, dont j'ai parlé ci-dessus, avait aussi fait partie d'une bande de chauffeurs dans les environs de Paris. Comme on a pu le voir, assassiner ses camarades pour s'approprier leur part de butin, n'était pour lui qu'une ac-

tion très-ordinaire; il appelait cela *travailler en lime sourde*. Il expia ses forfaits sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

SUCE LARBIN, s. m. — Bureau de placement de domestiques. Les bureaux de placement, tels qu'ils existent maintenant, nuisent à ceux qui se font servir, et à ceux qui servent, aussi le mal qui résulte de leur existence est-il visible à tous les yeux. Les quelques notes qui suivent, sont extraites du prospectus que je publiais lorsque je me déterminais à fonder, sous le titre de l'*Intermédiaire*, une agence qui, j'ose le croire, aurait rendu d'éminens services à la société si elle avait été mieux comprise.

« Un décret impérial du 10 octobre 1810 fixa la position des individus qui étaient ou qui voulaient se mettre en service en qualité de domestiques; ce décret, à la fois juste et sévère, prévoyait tous les abus.

« Les bons domestiques l'accueillirent avec plaisir; l'homme probe ne redoute pas les investigations, il sait fort bien qu'il ne peut que gagner à être connu; mais ceux dont la conscience n'était pas nette, employèrent tous les moyens que leur suggéra leur imagination pour éluder et paralyser les effets qu'il devait pro-

duire : celui qu'ils adoptèrent devait nécessairement réussir, à une époque où la police était ombrageuse et la population inquiète.

« Si vous parlez de la police à la plupart des habitans de Paris, ils croiront tout ce que vous voudrez bien leur dire, ils flétriront du nom de mouchard tous les individus dont ils ne connaissent pas les moyens d'existence.

« Les domestiques, presque tous doués d'une certaine finesse et d'une grande perspicacité, avaient remarqué cette tendance des esprits, ils l'exploitèrent à leur profit.

« Lorsqu'ils se présentaient pour obtenir une place et qu'on leur demandait l'exhibition de leur livret, ils répondaient : « Monsieur ignore sans doute que tous les porteurs de livret sont vendus à la police ; nous n'avons pas voulu en prendre afin de ne pas être contraints à exercer l'ignoble métier de mouchard. » Si cette réponse eût été seulement celle de quelques individus, ce grossier subterfuge n'aurait trompé personne ; les domestiques sentirent cela, aussi lorsqu'ils se trouvaient avec ceux de leurs camarades possesseurs du livret qu'ils n'avaient pu obtenir, ils disaient : « J'obtenais aujourd'hui une excellente place, si je n'avais pas eu

la maladresse de montrer mon livret ; les maîtres pensent que l'on n'en délivre qu'à des agens secrets de la police. » Crédules comme tous les honnêtes gens, les bons domestiques croyaient cela, et lorsqu'à leur tour ils se présentaient dans une maison nouvelle, ils cachaient avec soin leur livret.

« Les mauvais domestiques furent et sont encore favorisés dans leurs desseins par l'indifférence coupable des maîtres, qui ne cherchent pas assez à connaître l'homme qu'ils admettent dans leur intérieur, auquel ils confient leur fortune et leur vie ; ces derniers n'exigent de cet homme que des certificats sans authenticité, et qui, s'ils ne sont faux, sont très-souvent arrachés à la complaisance; le maître les examine sans les voir, les rend au domestique et tout est dit : souvent aussi, pour ne point se donner la peine de s'habituer à un nom nouveau, il donne à celui qu'il vient de prendre à son service le nom de son prédécesseur, il se nommait Pierre, le nouveau se nommera Pierre ; le domestique dont les intentions sont mauvaises, loin de s'opposer à cette manie, la fait naître; qu'arrive-t-il ensuite? Pierre vole et se sauve ; où chercher Pierre ?

« L'impunité enhardit les fripons : lorsqu'un domestique a commis un vol de peu d'importance, un couvert, une montre, etc., le maître qui ne veut pas sacrifier au juge d'instruction et aux audiences de la Cour d'Assises un temps qu'il peut employer plus agréablement, le chasse et lui dit d'aller se faire pendre ailleurs. Qu'arrive-t-il encore? Le domestique ne va pas se faire pendre, il va voler ailleurs; encouragé par l'indulgence de son maître, il ne s'arrête plus à des bagatelles, il tente un coup hardi, et s'il réussit il peut aisément se soustraire aux recherches puisque l'on ignore jusqu'à son véritable nom.

« Ainsi sapé dans ses fondemens, par la ruse des domestiques et l'insouciance des maîtres, le décret de 1810 ne vécut pas long-temps : c'est souvent le sort des meilleures institutions.

« Aujourd'hui rien ne régit la classe si nombreuse des domestiques (dans Paris seulement on en compte plus de quatre-vingt-dix mille), les effets déplorables de cet état de choses sont visibles à tous les yeux ; les crimes nombreux commis par des individus de cette profession épouvantent non-seulement les

gens obligés de se faire servir, mais encore le philantrope qui désire l'amélioration des classes infimes.

Une cause qui contribue puissamment à démoraliser les domestiques, est la multitude de bureaux de placement qui infestent la capitale (on en compte plus de trois cents); la *Gazette des Tribunaux* a plus d'une fois donné la mesure de la moralité des individus qui dirigent ces sortes d'établissemens : (nous apprenons au moment de mettre sous presse, que les tribunaux viennent de faire justice de deux de ces forbans. La *Gazette des Tribunaux* rapporte, que les sieurs Prévost et Turquin, directeurs du bureau de placement rue St.-Denis, n° 357, viennent d'être condamnés à un an de prison, cent francs d'amende, et à la restitution des sommes nombreuses extorquées par eux.) Tout le monde sait que leur but unique est de gagner de l'argent; pour arriver à ce but ils doivent désirer des mutations, car plus il y a de mutations, plus il y a d'inscriptions à recevoir.

Dans toutes les professions centralisées, lorsqu'un individu commet une faute, si elle

est légère il se corrige, si elle est grave ou s'il y a récidive, il doit disparaître de la corporation; les bureaux de placement qui admettent sans examen préalable tous ceux qui se présentent, donnent aux mauvais domestiques la faculté de se produire comme des hommes nouveaux autant de fois qu'il y a d'établissement de ce genre; les maîtres qui choisissent là leurs serviteurs sont donc continuellement exposés, et, sans qu'ils s'en doutent, leurs domestiques (que l'on me pardonne cette comparaison) jouent chez eux le rôle de l'épée de Damoclès : au premier jour ils s'éveillent et sonnent leur domestique, il ne vient pas, ils se frottent les yeux et cherchent leur montre; plus de montre, elle a disparu avec le domestique ayant de *bons répondans*. Un autre inconvénient des bureaux de placement, moins grave il est vrai, mais cependant très-désagréable, est celui-ci : vous demandez un cocher, on vous envoie un pâtissier; vous voulez un cuisinier, c'est un palefrenier que l'on vous adresse.

Si les bureaux de placement nuisent aux maîtres, ils nuisent aussi aux bons serviteurs; alléchés par des annonces mensongères, ces hommes laborieux grimpent bravement les

quelques étages qui conduisent au cabinet du distributeur de places, paient une somme plus ou moins forte, et sortent bercés par l'espérance d'obtenir un emploi qui n'existe que sur le carton qui leur a servi d'appeau. Les directeurs de bureaux de placement ont aussi des compères chez lesquels ils envoient des sujets qui arrivent toujours trop tard.

Lorsque l'on a toujours vécu dans une certaine sphère, on ne trouve souvent dans son cœur que du mépris pour ces individus que la société repousse de son sein, et tout le monde sait que le mépris éloigne la compassion : dans la carrière pénible que j'ai parcourue, j'ai pu étudier des mœurs qui échappent aux yeux des gens du monde; j'ai eu le courage de fouiller les sentines de la prostitution, et à quelques variantes près, j'ai toujours entendu la même histoire. Une jeune fille arrive à Paris; lorsqu'à sa descente de voiture elle ne trouve pas certaine courtière, elle porte ses pas vers le premier bureau de placement, paye et attend patiemment la place qui lui a été promise; le dénuement, la misère arrivent avant la place, et bientôt, ne sachant plus que faire, il faut qu'elle se prostitue à un de ces vieux libertins

qui n'oseraient s'adresser à une agence recommandable, et qui vont hardiment chercher dans les bureaux de placement les victimes de leur lubricité, ou bien qu'elle meure de faim; et que l'on ne croie pas que les choses soient ici poussées jusqu'à leurs dernières conséquences, il n'y a pas d'exagération dans ce que j'avance; je suis seulement rigoureusement vrai. Oui, cette nécessité cruelle qui crie sans cesse aux oreilles du malheureux : *il faut vivre*, a poussé plus de victimes dans l'abîme, que la corruption et la débauche.

« Quelquefois aussi il arrive que ces individus sont les premiers trompés, à ce sujet que l'on me permette de citer un exemple récent.

« Un sieur Gazon avait chargé un individu, à la fois écrivain public et directeur d'une agence de placement, de lui trouver une jeune fille probe et jolie. L'obligeant courtier, sans trop s'inquiéter de la première des qualités exigées, procura au sieur Gazon une jeune fille de dix-sept ans; ce dernier la reçut chez lui, et peu de temps après la jeune innocente lui vola 35,000 francs; la *Gazette des Tribunaux* a

rendu compte de ce fait. (Numéros des 28 août et 11 septembre 1835.)

« Un établissement créé sur une vaste échelle, qui remédierait aux inconvéniens, aux vices même qui viennent d'être signalés, établissement fondé dans l'intérêt des maîtres et dans celui des domestiques, doit, si je ne me trompe, satisfaire un besoin général et vivement senti : les services immenses que j'ai pu rendre au commerce depuis que mes bureaux de renseignemens existent, ont engagé mes nombreux cliens à désirer cet établissement, qui doit améliorer une classe nombreuse, intéressante, et qui n'a besoin pour devenir meilleure, que d'être guidée, éclairée et surtout protégée.

« Déjà bon nombre d'industriels me trouvant toujours sur leurs pas, se sont corrigés; ils suivent d'autres erremens et manifestent l'intention de devenir honnêtes : ce qui est arrivé aux flibustiers du commerce, arrivera sans doute aux domestiques; tous mes efforts du moins tendront à atteindre ce but : ceux qui ne seront qu'égarés seront ramenés avec douceur, ceux qu'on ne pourra corriger seront repoussés de l'administration, ils devront donc disparaître de la corporation : au reste,

et qu'on ne croie pas que ce que je vais dire soit une de ces phrases de prospectus dont la banalité ne trompe plus personne ; l'intérêt n'a pas été le moteur créateur de cette entreprise, j'ai cédé aux instances des plus recommandables philantropes qui ont bien voulu m'honorer, m'aider de leurs conseils, et m'engager à ne point abandonner une entreprise dont je ne cherche pas à me dissimuler les écueils, et qui d'abord m'avait paru une utopie irréalisable.

« Je n'ai pas non plus commencé à agir sans m'être entouré de toutes les lumières qu'il était possible de recueillir ; j'ai pris les avis des personnages haut placés qui se sont spécialement occupés de la matière ; j'ai consulté d'anciens et loyaux domestiques : l'approbation des uns et des autres a été une récompense prématurée dont je saurai, je l'espère, me montrer toujours digne.

« Sans pourtant négliger les anciens domestiques, je m'occuperai plus spécialement des hommes nouveaux qui débuteront dans la capitale, car souvent les premiers pas d'un homme décident de sa vie toute entière. Une correspondance sera établie avec MM. les maires de

ner le fruit caché sous une rude écorce. Il existe malheureusement des hommes essentiellement vicieux et contre lesquels tous les correctifs doivent échouer; mais il en est, et le nombre de ceux-là est plus considérable qu'on ne le pense, dont les fautes sont excusables, si l'on veut bien avoir égard aux circonstances qui les ont fait commettre.

« Autrefois il n'était pas rare de rencontrer des domestiques qui honoraient leur profession par des sentimens élevés et une probité à toute épreuve, cela se conçoit; autrefois le domestique était un des membres de la famille; le maître savait lui pardonner les fautes légères, les défauts de caractère, il s'occupait de son bien être, il cherchait à lui rendre sa position supportable, et lorsque les années avaient blanchi sa tête, il assurait son avenir. Aujourd'hui s'ils ne vont pas mourir à l'hôpital, les domestiques périssent d'inanition sur la voie publique.

On doit à tous les hommes, quelle que soit d'ailleurs leur position sociale, la considération qu'ils méritent: pourquoi les domestiques sont-ils déshérités de ce qui leur appartient? Les maîtres trop souvent oublient en leur parlant, qu'ils s'adressent à des êtres doués d'organes

semblables aux leurs et tout aussi sensibles; ils ne ménagent pas leur susceptibilité, ne s'occupent pas de leur avenir : cette négligence, cet égoïsme, font les mauvais domestiques; mais lorsqu'ils seront certains de n'avoir sous leur toit que des serviteurs probes, fidèles, laborieux, ils voudrout bien sans doute leur accorder cette considération qui rehausse l'homme à ses propres yeux, l'encourage à bien faire et lui persuade que la droiture et l'honneur peuvent seuls constituer un bonheur véritable. »

SUER (Faire) UN CHÊNE SUR LE TRIMAR. — Assassiner un homme sur la route.

SURBINE. — Surveillance. Le philantrope par état est, sauf quelques rares exceptions, un individu bien gai, bien gros, qui dort la grasse matinée et s'apitoie, après boire, sur le sort des malheureux qu'il est chargé de secourir. Quelles que soient, au reste les obligations qu'impose le métier de philantrope, il faut croire cependant que c'est un excellent métier, car, maintenant la philantropie, comme l'esprit, court les rues; tous ceux qui ne savaient que faire se sont mis philantropes. Ils ont taillé leur plume, et ont écrit pour le peuple et dans l'intérêt du peuple. Ils ont gagné à ce métier

des biens au soleil, des décorations et des inscriptions sur le grand livre. Mais, c'est en vain que je regarde autour de moi, je ne vois pas ce que le peuple a gagné. Il est assez étonnant qu'il n'ait point recueilli les fruits que devait produire le travail des hommes qui comprennent si bien ses intérêts.

Quelques grandes mesures ont-elles été prises ? A-t-on fait quelque chose qui pût servir au bonheur ou à l'amélioration des classes infimes ? Je ne le crois pas. Et cependant la plupart des plaies qui rongent la société pourraient être guéries, si seulement on y mettait le doigt.

La surveillance joue un grand rôle dans la vie du voleur, et souvent elle fixe sa destinée; aussi j'ai cru devoir donner à cet article une étendue plus grande que celle de tous ceux qui précèdent ou qui suivent, et le diviser en plusieurs paragraphes. Ils sont destinés à faire connaître les causes qui conduisent la main de la plupart des hommes lorsqu'ils commettent un premier crime; les germes de corruption que renferment les bagnes, les maisons centrales et même les maisons de correction; la possibilité d'améliorer l'état moral des libérés; le quatrième, l'inutilité de la surveillance.

§ I.

On naît poète, on naît maçon, dit un vieux proverbe. On pourrait dire, en donnant à ce proverbe une certaine extension, on naît voleur, et ajouter que la société n'a pas le droit de punir un homme seulemeut parce que son organisation est vicieuse. Mais l'expérience a depuis long-temps prouvé, les phrénologistes eux-mêmes ont reconnu que l'éducation pouvait corriger les torts de la nature. Ainsi donc, une société bien organisée a le droit incontestable de punir ceux qui violent ses lois. Mais l'exercice de ce droit doit être subordonné à l'observation de quelques conditions qui ont été énumérées par de plus habiles que moi. Ces conditions, dans l'état actuel de notre société sont-elles observées ? Je ne le crois pas.

La famille des voleurs, je dois en convenir; est beaucoup plus nombreuse qu'on ne se l'imagine, et je ne parle ici que de ceux qui violent ouvertement les lois pénales du pays. Il en est de même des causes qui leur donnent nais-

sance. Elles sont nombreuses aussi, et leur énumération formerait sans peine la matière de deux volumes semblables à ceux-ci. Je ne parlerai donc que des principales : le manque d'éducation, la misère, les passions.

Le manque d'éducation. Presque tous les voleurs sortent des rangs du peuple. Pourquoi ? Il n'est pas difficile de trouver une réponse à cette question.

Les gens du peuple, sauf quelques rares exceptions, quittent leur domicile le matin pour aller à leurs travaux, et n'y rentrent que le soir pour souper et se livrer au sommeil. Ceux d'entre eux qui ont des enfans les laissent courir toute la journée dans la rue, et ne cherchent à savoir ni ce qu'ils ont fait, ni ce qu'ils ont appris. Et c'est parce qu'ils croient qu'il vaut bien mieux les laisser courir que de les enfermer, qu'ils agissent ainsi, ce n'est point par indifférence. Oh ! non, les gens du peuple aiment leurs enfans.

Ces enfans, livrés ainsi à eux-mêmes, sans autre guide que leur libre arbitre, envient le sort de ceux de leur camarades qui peuvent jouer au bouchon et acheter quelques friandises, et ils ne manquent pas de faire comme

eux. Ils dérobent quelques objets de mince valeur à l'étalage d'une boutique, puis ils s'aguérissent et deviennent d'audacieux voleurs. Que l'on ne croie pas que je tire une conséquence grave d'un fait insignifiant, l'expérience m'a démontré la vérité de ce que j'avance ici. La plupart des enfans que j'avais vu errer sans but sur la voie publique sont devenus après avoir commencé par des riens, déhontés voleurs, et sont enfin tombés entre mes mains.

Mais, me répondra-t-on, tous les enfans du peuple ne sont pas élevés ainsi : il y a des salles d'asile. D'accord, mais les salles d'asile, institutions éminemment utiles, ne sont pas assez nombreuses pour que tous les enfans puissent en obtenir l'accès. Il y a aussi des écoles spécialement destinées aux enfans du peuple. Apprend-on dans ces écoles, et même dans celles d'un ordre plus élevé, à respecter les lois du pays? Non. On peut donc, jusqu'à un certain point, croire que celui qui commet un premier crime, et qui est jeune encore, ne pêche que par ignorance. Puisque tous les Français doivent connaître la loi, apprenez la loi à tous les Français. Mais tous les parens ne voudraient

peut-être pas envoyer leurs enfans aux salles d'asile? Cela n'est pas probable; mais on pourrait les y contraindre, car le droit de faire le bien est un droit incontestable.

La misère. Il y a, dit-on, du travail pour tout le monde, cependant ceux qui avaient écrit sur leur drapeau vivre en travaillant ou mourir en combattant, n'avaient pas de travail. Cependant, tous les jours les tribunaux condamnent des individus qui n'ont ni domicile, ni moyens d'existence, et qui cependant ne sont pas encore devenus voleurs. Si ces individus avaient trouvé l'occasion d'utiliser leur facultés, ils n'auraient probablement pas manqué de la saisir, car je l'ai déjà dit, et je le repète, leur misère est une présomption en leur faveur.

Les passions. Les gens qui ont toujours vécu dans l'abondance, qui n'ont jamais eu le temps de former un désir, conçoivent difficilement que l'on commette un crime, une mauvaise action, même pour satisfaire une passion. Il est très-facile d'être vertueux lorsque l'on possède. S'ils devenaient malheurenx, ils auraient probablement un peu plus d'indulgence pour celui qui ne s'est jamais couché dans un bon

lit, qui passe les trois quarts de sa vie exposé à toutes les injures du temps, qui mange du pain sec à la fumée de leurs cuisines, et qui vole pour se procurer quelques jouissances.

Lorsqu'il existera des écoles dans lesquelles les enfans du peuple recevront une éducation proportionnée à leurs capacités ; lorsque des professeurs seront chargés de leur faire connaître et respecter les lois du pays et de leur apprendre par leurs paroles, et surtout par leur exemple, à chérir la vertu ; lorsqu'en sortant de ces écoles, ils pourront entrer dans un établissement pour y apprendre un état, et y contracter des habitudes d'ordre et de sobriété.

Lorsque l'homme dénué de ressources pourra, sans craindre de se voir ravir le plus précieux et le dernier de ses biens, la liberté, aller trouver le commissaire de police de son quartier, et lui demander ce qu'alors il obtiendra, du pain en échange de son travail ; lorsqu'enfin, quelques lois préventives seront écrites à côté des lois répressives de notre Code, alors seulement il sera permis de se montrer sévère sans cesser d'être juste ; car personne ne pourra jeter au visage du magistrat qui, lorsqu'il est assis sur son siége, représente la société

toute entière : « J'ai volé pour manger, je veux « bien m'acquitter de la tâche qui m'est imposée, mais je suis homme, j'ai le droit de vivre, « et la société dont vous êtes le représentant « n'a pas celui de me laisser mourir de faim. » Maintenant il faut admirer ceux qui restent vertueux, plaindre ceux qui succombent, leur tendre la main lorsqu'ils ont expié leurs fautes, et chercher avec soin les moyens de les empêcher de succomber de nouveau [1].

[1] Personne, je le pense, ne mettra en doute l'utilité d'établissemens semblables à ceux que je propose, mais on pourrait objecter qu'il n'y a pas d'argent pour les fonder; l'argent ne manque point lorsqu'il s'agit de futilités; avec ce que coûte un vaisseau de carton, on pourrait fonder une salle d'asile, avec ce que coûte l'érection d'un obélisque qui ressemble plus à la cheminée d'une usine qu'à toute autre chose, on pourrait établir un atelier dans lequel les nécessiteux trouveraient toujours du travail, au reste je ne sais pas pourquoi on n'imposerait point ceux qui possèdent, ils boiraient peut-être quelques bouteilles de champagne de moins, ils ne donneraient pas autant à la danseuse qu'ils entretiennent, mais où serait le mal, il est même possible de vivre sans champagne et sans danseuse.

Ces établissemens, si jamais ils existent, devront être

§ II.

On peut concluro de ce qui précède qu'il y a, parmi les hommes qui languissent dans les bagnes et dans les maisons centrales, des individus qui, quoique bien coupables sans doute, doivent cependant inspirer quelque intérêt.

Mais il y a aussi, dans les bagnes et dans les maisons centrales, des hommes qui exercent depuis si long-temps, qui se sont si bien familiarisés avec tous les crimes, et dont la nature est si corrompue, que tous les correctifs possibles doivent échouer contre eux ; de ces hommes, en un mot, dont on doit désespérer, et qui doivent être regardés comme des membres gangrenés du corps social ; membres qu'il faut retrancher si l'on ne veut pas que le corps tout entier périsse ; l'unique occupation de ces

administrés par des philantropes éclairés, et non rétribués.

Si l'on veut diminuer le nombre des malfaiteurs, il faut, ce qui n'est pas impossible, rendre meilleurs et plus heureux ceux qui appartiennent aux classes inférieures de la société.

hommes est de chercher à corrompre ceux qui ne pensent pas comme eux.

Les grands coupables, les voleurs qui ont donné des preuves de hardiesse et de capacité, sont beaucoup mieux traités dans les bagnes et dans les maisons centrales, que ceux qui expient une faute légère au bagne; les places de *Barberot*, de *Payot*, dans les maisons centrales, celles de conducteur de travaux, leur appartiennent de droit, et cela se comprend: ils sont ordinairement plus actifs, plus industrieux que les autres, ils ne se laissent pas abattre par la mauvaise fortune, et l'administration à laquelle ils rendent souvent d'importans services, et qui craint sans cesse qu'ils ne parviennent à tromper sa vigilance, leur accorde tout ce qu'elle peut leur accorder. Daumas-Dupin, exécuté à Paris il y a quelques années, était *Payot* au bagne de Toulon, et au moment où j'écris l'assassin Fort occupe la même place au bagne de Brest, et peut se promener par la ville accompagné d'un garde chiourme.

Ce n'est pas tout encore, les individus dont je parle recoivent souvent des secours de leurs camarades libres; ils rient, chantent et boivent; les autres, au contraire, sont abandonnés

de tous, aussi l'envie de jouir des mêmes avantages les engage à profiter des leçons qu'on veut bien leur donner; le mépris que les grands coupables et quelquefois même les employés subalternes de la prison dans laquelle ils sont détenus leur témoignent, les humilie, et rien ne leur coûte pour conquérir l'estime de ceux auxquels d'abord ils ne pouvaient penser sans éprouver un sentiment d'horreur; cela est si vrai, que j'ai vu plus d'une fois des hommes s'accuser de crimes qu'ils n'avaient pas commis, pour acquérir le droit de dire qu'ils appartenaient à la *Haute Pègre*.

L'argot est à-peu-près la seule langue qui soit parlée dans les prisons et dans les bagnes, même par les employés supérieurs et inférieurs. Ce jargon dont tous les mots expriment les choses du métier familiarise avec elles.

L'autorité ne tient pas le moindre compte des efforts que fait le prisonnier pour reconquérir l'estime qu'il a perdue; les condamnés savent cela, et bien certains que l'on ne croira même pas à leur repentir, ils se livrent à leurs penchans au lieu de les combattre.

Le mépris que l'on témoigne aux condamnés, la rudesse avec laquelle on les traite, les

humiliations qu'on leur fait éprouver, finissent par leur persuader qu'ils n'appartiennent plus à la société, et cela ne doit pas étonner, on prend pour ainsi dire le soin de leur apprendre qu'ils seront repoussés de tous lorsqu'ils seront rendus à la liberté, et que des remords véritables, une bonne conduite soutenue, n'efface-ront pas la tache qui est imprimée sur leur front. Est-il donc étonnant qu'ils se découragent et finissent par croire qu'ils doivent accepter la guerre que la société leur propose?

J'ai dit à la fin du premier paragraphe que l'homme qui restait toujours vertueux devait être admiré, je dois dire, en terminant celui-ci, que l'on ne saurait témoigner trop de reconnaissance à celui qui, lorsque tant d'élémens de corruption ont été, pour ainsi dire, ligués contre lui, ne sort pas du bagne ou de la prison plus mauvais qu'il n'y est entré.

§ III.

Personne encore ne s'est occupé sérieusement du sort des libérés; on a cru probablement qu'ils n'étaient point susceptibles de se corriger, ou bien que l'entreprise n'était pas

assez importante pour être tentée. Cependant, si l'on voulait bien essayer de ramener insensiblement les libérés sur la bonne voie, je crois que la morale et l'humanité gagneraient quelque chose à cet essai.

Si le législateur n'avait pas pensé que les hommes qui ont failli pouvaient se corriger, et redevenir meilleurs, il aurait sans doute conservé le code de Dracon. Mais s'il a voulu proportionner les peines aux crimes et aux délits; s'il a laissé aux magistrats chargés de les appliquer la faculté de les modérer encore, suivant que le coupable leur paraîtrait mériter, soit par ses antécédens, soit par son repentir, plus ou moins d'indulgence, c'est qu'il avait au contraire la conviction que l'homme condamné à une peine temporaire pouvait s'amender, se corriger et reprendre dans la société la place qu'il n'avait que momentanément perdue.

J'ai vu des exemples de correction bien frappans. J'ai employé des hommes qui n'avaient jamais exercé qu'une seule profession, celle de voleur, qui avaient subi plusieurs condamnations, que l'on devait en un mot croire incorrigibles, cependant, je n'eus jamais l'occasion de me plaindre d'eux. Je puis le dire à haute

voix, pas un seul des libérés que j'ai employés n'a commis une infidélité pendant qu'il était sous mes ordres. Quelques-uns furent renvoyés soit pour ivrognerie, soit pour incapacité, et replacés en surveillance dans les départemens; c'est alors seulement qu'ils se firent condamner de nouveau.

Je le répète, parce que j'en ai l'intime conviction, la plupart des libérés peuvent être amenés à récipiscence. Beaucoup de condamnés pourraient donc reprendre dans la société la place qu'ils occupaient précédemment, si la surveillance ne venait pas les saisir à leur sortie de prison.

§ IV.

Beaucoup de personnes très-estimables du reste, et dont la bonne foi ne saurait être mise en doute, considèrent la surveillance comme une mesure éminemment utile. Il leur paraît juste et naturel à la fois, que la société ait les yeux toujours fixés sur ceux de ses membres qui ont violé ses lois, et qui, par le fait seul de cette violation, se sont volontairement mis en état de suspicion légitime.

Il est malheureusement plus facile de rétorquer par des faits que par des raisonnemens les argumens que ces personnes avancent pour soutenir leur opinion.

La surveillance serait une mesure utile, si nous étions tous exempts de préjugés. Malheureusement il n'en est pas ainsi.

Quoique nous soyons, dit-on, le peuple le plus éclairé de la terre, les préjugés nous dominent encore. Lorsqu'un débiteur a payé ce qu'il devait, personne ne vient lui reprocher les retards qu'il a mis à acquitter sa dette. La position du libéré est, suivant moi, tout-à-fait semblable à celle du débiteur retardataire. Il devait à la société une réparation quelconque, et s'il s'est acquitté en subissant la peine qui lui a été infligée, pourquoi donc lui reprocher sans cesse la faute ou le crime qu'il a commis; pourquoi le repousser impitoyablement? Lorsque les Pharisiens voulurent lapider la femme adultère, « Que celui qui est sans péché lui jette « la première pierre, » dit le Rédempteur, et la femme adultère vécut pour se repentir. Vous êtes donc plus purs que le Rédempteur, vous tous qui êtes sans pitié.

Je connais des gens qui occupent dans le

monde de très-belles positions, et qui méritent sous tous les rapports l'estime qu'ils inspirent. Ces hommes cependant ont tous subi des condamnations plus ou moins fortes; Eh bien! je le répète, ils méritent l'estime qu'ils inspirent, et, cependant, si leur position était connue, ceux qui maintenant leur touchent la main, qui les admettent à leur table, s'en éloigneraient comme on s'éloigne d'un lépreux ou d'un pestiféré.

J'ai vu souvent des libérés parvenir, en cachant leur position, à se faire admettre dans un atelier, s'y très-bien conduire durant plusieurs années, et cependant en être ignominieusement chassés lorsqu'elle était connue.

Les conséquences de la condamnation sont donc plus terribles cent fois que la condamnation elle-même pour ceux qui sont soumis, à l'expiration de leur peine, à la surveillance de la haute police. Et, je ne crains pas de le dire, les libérés qui n'ont point de fortune doivent opter entre deux partis, mourir ou redevenir ce qu'ils étaient. Mourir! tous les hommes n'ont pas assez de courage pour cela. Le libéré repoussé durement par cette société que jadis il a offensée, mais à laquelle cependant il ne

doit que ce que tous les hommes doivent, reprend ses anciennes habitudes, il va retrouver ses camarades du temps passé, qui lui donnent ce qui lui manque, un asile et du pain, et bientôt il redevient malgré lui ce qu'il était jadis. Qui donc a tort? C'est la société; ce sont les préjugés. Pourquoi ne pas écouter l'homme qui vient à récipiscence, l'homme auquel une circonstance souvent indépendante de sa volonté, une mauvaise éducation, une passion qui n'a pas été combattue ont fait commettre une faute quelquefois involontaire, et souvent excusable? Pourquoi se montrer inhumain pour le seul plaisir de l'être? A quoi sert un code qui proportionne les peines aux délits, si le coupable est marqué pour toujours du sceau de la réprobation? L'injuste préjugé créa la récidive.

Que l'on ne croie pas que le libéré succombe toujours sans avoir combattu. Lorsque j'étais chef de la police de sûreté, des libérés qui avaient obtenu la permission de résider à Paris, et qui ne pouvaient trouver du travail, venaient souvent me voir et me demander des secours. Je les secourus long-temps, mais enfin je fus forcé de cesser, alors ils volèrent pour vivre.

Le séjour des grandes villes est interdit aux libérés, et cependant ce n'est que dans les grandes villes que ceux d'entre eux qui exercent quelques-unes des professions qui se rattachent au luxe, peuvent trouver des moyens d'existence.

Ils sont souvent envoyés en résidence là où ils n'ont ni parens ni amis! Que peuvent-ils faire?

Si la surveillance était efficace, si elle prévenait toutes les récidives, je comprendrais qu'elle fût conservée, dût la mort de tous les libérés bons ou mauvais s'en suivre. Les intérêts particuliers doivent toujours céder le pas aux intérêts généraux; mais, je ne crains pas de le dire, la surveillance ne sert absolument à rien.

On peut s'y soustraire moyennant 100 fr.

En bonne morale, si on laisse subsister la surveillance, il ne devrait jamais être permis au libéré de s'en affranchir, car dans l'état actuel de notre législation, si les magistrats chargés d'appliquer les lois ont infligé à un homme la peine de la surveillance, c'est que probablement il la mérite. Eh bien, je le demande, n'est-il pas ridicule que la possession d'une

somme de 100 francs puisse rendre nuls les effets de la loi? Est-ce que cette fatale tendance de notre siècle, qui n'accorde des vertus qu'à celui qui possède, serait devenue une règle assez générale pour ne point souffrir d'exceptions? Croit-on par hasard que le libéré qui peut acheter sa surveillance est plus vertueux qu'un autre? S'il en est ainsi, on se trompe bien grossièrement, le libéré qui veut mal faire a bientôt trouvé dans la poche de ses camarades ou dans celle du premier recéleur venu, ce qui lui manque pour être tout-à-fait libre.

Belle garantie pour la société qu'une somme de 100 francs!

En thèse générale, on doit mieux penser de celui qui ne peut payer son cautionnement que de celui qui, le jour même de sa sortie de prison, s'empresse de porter au bureau de police de sa commune la somme exigée par l'administration.

C'est cependant pour lui que sont réservées toutes les rigueurs de la police, on ne s'occupe pas plus des autres que s'ils n'existaient pas.

Je connais à Paris un libéré du bagne de Lorient qui porte à sa boutonnière trois dé-

corations : la Légion-d'Honneur, Saint-Louis et la Croix de Juillet. J'ai vainement signalé cet homme à la police, on ne lui a jamais demandé, du moins je dois le croire, seulement d'où ni de qui il tenait ces décorations. Si cet homme s'était amendé, je n'en parlerais pas ; mais il est encore ce qu'il était jadis, un insigne fripon, et son unique métier est d'exploiter le commerce de Paris et des départemens, il est devenu l'un des plus habiles *Faiseurs* de la capitale; aussi je crois rendre à mes lecteurs un important service en leur esquissant le portrait de cet individu. Il peut être âgé d'environ cinquante-cinq ans, sa taille est élevée, ses manières sont celles de la bonne compagnie, ses cheveux sont gris, et sa physionomie assez agréable; il est toujours paré du ruban de ses décorations.

Je ne signale cet individu que pour prémunir les commerçans qu'il pourrait attaquer, et qui, s'ils n'étaient pas prévenus, succomberaient infailliblement, car le sieur P. A... ne manque ni d'esprit ni d'instruction ; il peut sans peine prendre toutes les formes, même celle d'un honnête homme.

Plusieurs centaines d'individus semblables

à celui dont je viens de parler, et dont la position est la même, vivent et vivent bien aux dépens de ceux qu'ils dupent. Cependant on ne songe pas à les inquiéter, ils ont payé leur cautionnement.

La surveillance est donc une peine inutile et immorale en même temps : inutile parce qu'elle ne prévient ni ne répare rien, immorale parce qu'elle tourmente sans but des hommes qui peut-être ne demandent qu'à faire oublier par leur conduite à venir leur conduite passée.

Mais ce n'est pas seulement contre la peine elle-même qu'il faut s'élever, c'est aussi contre la manière dont elle est exécutée.

Les libérés qui ont obtenu la permission de résider dans les grandes villes, sont forcés de se présenter à de certaines époques au bureau de police, de sorte que s'ils parviennent à cacher toujours leur position, ils ne tardent pas à être pris pour mouchards.

Dans les communes rurales ils sont soumis à l'arbitraire du dernier garde champêtre, et ceux d'entre eux qui cultivent la terre ne peuvent quitter leur commune pour aller vendre leurs légumes au marché de la ville voisine

sans rompre leur banc, et s'exposer à une peine correctionnelle.

La surveillance est donc une captivité après la captivité.

Si l'on ne veut pas que les libérés succombent de nouveau, si l'on veut qu'ils rentrent dans le sentier de l'honneur, il faut qu'une main secourable les prenne à leur sortie de la prison ou du bagne, et leur procure du travail.

Il faut quelquefois leur accorder quelques témoignages de confiance, afin de les réhabiliter à leurs propres yeux.

Leur permettre surtout de cacher leur position, car, je le répète, les préjugés qui arrêtent encore la carrière de tant d'hommes, les préjugés contre lesquels nous crions tous, et auxquels cependant nous nous soumettons tous, les préjugés repoussent le libéré, aussi ils causent plus de mal et donnent naissance à plus de récidives que les dispositions vicieuses des libérés.

Que l'on envisage avec un esprit exempt de préventions, et surtout de sang-froid la question soumise à l'appréciation du lecteur, et chacun, quelle que soit l'infériorité de son es-

prit et le peu de lumières qu'il possède, trouvera, sans beaucoup chercher, un remède à opposer aux maux qui marchent à la suite des erreurs et des préjugés.

Les bornes que je me suis imposées en commençant cet ouvrage ne me permettent pas de m'étendre davantage sur un sujet qui exige peut-être plus de développemens. J'ai indiqué le mal et les causes qui le produisent; j'ai aussi indiqué les remèdes propres à le guérir; je souhaite que ma voix trouve un écho dans le cœur de tous les hommes généreux.

§ V.

Que l'on me permette maintenant d'ajouter aux détails qui précèdent le récit d'un fait récent.

Par arrêt de la Cour d'Assises de Versailles, en date du 3 mai 1822, le sieur Jean-Louis Crosnier, alors âgé de quarante-trois ans, est condamné à cinq années de travaux forcés.

Crosnier avait commis un vol de céréales, la nuit, à l'aide d'escalade.

Tant que dura sa captivité, Crosnier sut, par une conduite digne de servir d'exemple, méri-

ter l'estime et la protection des gens auxquels il était subordonné. Le colonel-directeur de l'artillerie de marine du port de Toulon le prit à son service, et lors de sa libération, il lui délivra un certificat conçu en termes très-honorables.

Les meilleurs argumens que l'on puisse opposer à la surveillance sont, sans contredit, l'analyse du congé délivré au forçat qui s'y trouve soumis. *Le forçat libéré ne peut, à moins d'avoir obtenu une autorisation spéciale, résider ni à Paris, ni à Versailles, ni dans aucune ville où il existe des palais royaux*, c'est-à-dire dans aucune des villes où il lui serait possible de cacher sa position, et de trouver du travail, s'il exerce une des professions qui se rattachent à l'article Paris. *Il ne peut quitter sa résidence sans l'autorisation du préfet du département.* Ainsi, s'il cultive la terre, il ne pourra aller vendre ses fruits au marché de la ville voisine, sans rompre son ban. Que peut-il donc faire? Violer la loi, et voler pour vivre! C'est aussi ce qu'il fait presque toujours.

Crosnier, porteur d'un congé dont le modèle est ci-contre, revint en 1827 dans son pays.

Port
de Toulon.

N° D'ENREGISTREMENT
2993.

Le dénommé au présent congé a choisi pour résidence MAURECOURT, *département de* Seine-et-Oise.

40 Jours.

N. B. Signalement actuel pris sur l'individu, et non copié sur les matricules.

Chiourmes.

Congé de forçat

LE COMMISSAIRE DE LA MARINE, *préposé à l'Administration et police du bagne au port de* Toulon, *certifie à tous qu'il appartiendra, que, d'après les ordres de Son Excellence le* MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES, *en date du* 28 mai 1827, *il a, en sa présence, fait détacher de la chaîne et mettre en liberté le nommé* CROSNIER, JEAN-LOUIS, *forçat, détenu en ce port sous le n°* 17,838, *fils de* JEAN-LOUIS *et de feu* APOLINE-ROSALIE, *mâle, profession de* jardinier, *né à* Maurecourt, *département de* Seine-et-Oise, *le* .... 1779, *taille d'un mètre* 64 *centimètres, cheveux et sourcils* bruns, *barbe* id. grisonnante, *visage* ovale plein, *yeux* gris, *nez* long, *bouche* moyenne, *menton* rond, *front* couvert et étroit, tatoué sur les deux avant-bras légèrement, *lequel avait été condamné, à l'âge de* quarante-trois *ans, à la peine de* cinq *ans de fers, le* 3 mai 1822, *par la* Cour d'Assises de Seine-et-Oise *séant à* Versailles, *pour* soustraction frauduleuse, dans un champ, de bottes de fèves, et d'un autre antérieur de raisins, commis la nuit à l'aide d'escalade et de complicité, dans un clos fermé de murs, faisant partie d'une habitation, condamné en outre à la surveillance et à 200 fr. de cautionnement; exposé le 9 juillet 1822.
lequel a déclaré choisir pour résidence Maurecourt, *département de* Seine-et-Oise.

En foi de quoi le présent lui a été expédié,

DÉCOMPTE PÉCULE.	
Payé au forçat lui-même. . . .	20 »
Envoyé au Maire résidence. . .	39 39
Total égal à la recette. . .	59 39

Le commis de Marine, ROUBIN.



Vu par le Contrôleur de la Marine,

CH. DARTUGUE.

(XI.) *Marine*. N. 125. (1825.)

pour lui servir et valoir ce que de raison, *sous la condition qui lui a été notifiée, lorsqu'il a été remis aux Autorités civiles, de se conformer aux dispositions du Décret du 17 juillet* 1806. — ART. 5. Aucun forçat libéré, à moins d'une autorisation spéciale du Directeur général de la Police, ne pourra fixer sa résidence dans les villes de Paris, Versailles, Fontainebleau et autres lieux où il existe des palais royaux, dans les ports où des bagnes sont établis, dans les places de guerre, ni à moins de trois myriamètres de la frontière et des côtés. — ART. 10. Aucun forçat libéré ne pourra quitter le lieu de sa résidence, sans l'autorisation du Préfet du département. — ART. 11. Sur toute la route à suivre par le forçat libéré, l'Officier public du lieu auquel il sera tenu de se présenter, visera sa feuille, et notera la somme qu'il aura remise au forçat libéré pour se rendre à la nouvelle couchée qu'il lui aura indiquée. ART. 12. Arrivé à sa destination, le forçat libéré se présentera au Commissaire de police ou au Maire du lieu, qui lui délivrera son congé en échange de sa feuille de route.

Si le dénommé au présent Congé enfreint les ordres qui s'y trouvent mentionnés, et s'il est rencontré hors de la route qui lui aura été tracée, *il sera arrêté et poursuivi par qui de droit*, *pour subir les peines qu'il aura encourues.*

Fait à Toulon, *le* neuf du mois de juillet mil huit cent vingt-sept.

Signé, RAYNAULT.

Vu par le Commissaire général de la Marine.

Signé, BÉRARD.

Porteur d'un semblable congé, il n'aurait certainement pas trouvé les moyens d'utiliser son industrie s'il n'avait eu que son travail pour se procurer des moyens d'existence. Mais heureusement pour lui, il n'en était pas ainsi ; il possédait quelques biens qu'il fit valoir. Enfin, il parvint à oublier près de sa femme et de ses enfans, les souffrances qu'il avait éprouvées.

Grâce à une conduite régulière et à une sage administration de ses biens, Crosnier est aujourd'hui un des plus aisés habitans de la commune qu'il habite, et il possède l'estime de tous ceux qui le connaissent.

Persuadé que l'on ne pouvait lui refuser sa réhabilitation, et pour obtenir le certificat de bonne conduite exigé par l'article 620 du Code d'Instruction criminelle, Crosnier se présenta devant le sieur Memacle, maire de sa commune, assisté d'un conseil pourvu de procuration.

Fort du témoignage de sa conscience, et ne craignant pas que le maire pût lui dire qu'il n'avait pas de droits à recouvrer sa qualité de citoyen, Crosnier le pria de vouloir bien convoquer le conseil municipal de la commune. Le sieur Memacle lui répondit qu'il ne le pouvait sans y être autorisé par M. le préfet du dépar-

tement de Seine-et-Oise ; et il ajouta que Crosnier ne devait pas espérer une décision favorable. « Qu'ai-je donc fait depuis que je suis « dans la commune ? dit alors Crosnier. — Je « ne suis pas ici à confesse, répondit le maire. « Je n'ai rien à vous dire ; seulement soyez bien « persuadé que vous n'aurez pas ma protec- « tion. »

Crosnier n'ayant absolument rien à craindre, se pourvut auprès de M. le préfet, et il en obtint, pour M. le maire, l'autorisation de convoquer le conseil.

Le conseil fut en effet convoqué ; il était seulement composé de trois membres. Une décision, rédigée à l'avance par le maire, fut signée séance tenante par les trois membres présens, et fut ensuite colportée chez les autres membres du conseil dont, il faut bien le croire, la religion fut surprise, car Crosnier possède des certificats signés d'eux, et qui ôtent toute valeur à la délibération du conseil municipal de Maurecourt. Cependant cette délibération ainsi faite fut envoyée au préfet du département. Il y était dit que le conseil ne pouvait délivrer le certificat qu'autant que Crosnier sortirait de la commune.

La loi, article 620 du Code d'Instruction criminelle, ayant été mal interprétée par le conseil municipal de Maurecourt, ou plutôt par le maire de cette commune, M. le préfet renvoya à ce dernier la décision en question, avec l'ordre de convoquer le conseil de nouveau, afin de savoir par une nouvelle décision s'il avait lieu d'accorder le certificat, et, dans le cas contraire, énoncer les motifs de l'empêchement.

Peu de temps après, le fondé de pouvoir de Crosnier, après avoir acquis la certitude que M. le préfet avait envoyé un nouvel ordre à M. Mémacle, se rendit à Maurecourt et le pria de vouloir bien convoquer le conseil. « Je n'ai « pas reçu d'ordre, » répondit le maire, sans s'écarter du respect qu'il devait au caractère que la loi accorde aux magistrats. Le fondé de pouvoir lui soutint qu'il avait reçu quelques jours auparavant cet ordre qu'il prétendait ne point connaître. Alors le sieur Memacle s'emporta, et dit au fondé de pouvoir que, tant qu'il serait maire, Crosnier ne serait pas réhabilité; qu'il recevait tous les jours des voleurs et des forçats libérés, et que journellement il lui parvenait des plaintes contre lui.

C'est ici le lieu de faire remarquer que c'est chez le sieur Memacle que fut commis le crime qui conduisit Crosnier au bagne.

Quelques jours après, le fondé de pouvoir de Crosnier se trouva avec le sieur Memacle et un sieur Moret, membre du conseil municipal de la commune de Maurecourt, à la préfecture du département de Seine-et-Oise. Le sieur Memacle, qui n'avait point encore aperçu le fondé de pouvoir, dit au secrétaire-général que Crosnier était craint de tous les habitans du pays, et que ce n'était que grâce à la terreur qu'il inspirait qu'il trouvait à qui parler. Le fondé de pouvoir crut que son devoir était d'intervenir, et il soutint au sieur Memacle que ce qu'il avançait contre Crosnier ne pouvait pas être, puisque ce dernier était porteur de certificats qui émanaient de personnes trop recommandables pour qu'il fût permis de croire qu'elles eussent, en les signant, cédé à un sentiment de crainte. Enfin, après quelques autres explications de ce genre, il fut convenu que le sieur Memacle convoquerait le conseil, et que l'on verrait alors si la demande de Crosnier devait lui être accordée.

En effet, une réunion du Conseil municipal

eut lieu, et sa décision rejeta la demande du pauvre Crosnier.

Ce qui précède n'est rien autre chose que le récit exact des faits qui se sont passés dans une circonstance particulière, mais ce récit suffira, du moins je l'espère, pour faire connaître les divers obstacles que le libéré doit surmonter avant de pouvoir reprendre la place qu'il occupait dans la société. Le vol commis par Crosnier était de très-peu d'importance. De trois questions soumises au jury, la première fut résolue négativement, et les deux autres ne furent résolues dans un sens contraire qu'à la faible majorité de sept voix contre cinq; ainsi donc, sur les douze hommes qui avaient mission de prononcer sur le sort de Crosnier, cinq ont cru à son innocence; mais ce n'est point cela, un arrêt a condamné Crosnier, mon intention n'est point d'en contester la justice, mais Crosnier a subi la peine à laquelle il a été condamné; pendant tout le temps de sa captivité, il s'est fait remarquer par sa douceur, sa soumission, sa bonne conduite. Crosnier, depuis dix ans qu'il habite la commune de Maurecourt, n'a point, quoi qu'en dise le sieur Memacle, donné le moindre sujet

de plainte, c'est ce que prouvent du reste les certificats dont il est porteur, certificats émanés des plus honorables propriétaires et cultivateurs de sa commune, parmi lesquels on en distingue trois qui ont rempli la place occupée aujourd'hui par le sieur Memacle, et sous l'administration desquels Crosnier a vécu durant plusieurs années, et qui sont actuellement membres du conseil municipal existant.

Le curé de la paroisse de Maurecourt, homme éclairé, et qui comprend bien tous les devoirs de son saint ministère, estime Crosnier. Un des anciens maires dont je viens de parler, est tout prêt de répondre corps pour corps du pauvre forçat, auquel cependant on refuse ce que peut-être il paierait de sa vie même.

Il faut nécessairement qu'il y ait dans cette affaire un dessous de cartes qu'il est impossible d'apercevoir.

Je veux bien croire que le sieur Memacle comprend trop bien les devoirs de sa charge pour vouloir faire servir le pouvoir que ses concitoyens lui ont confié à la satisfaction de ses inimitiés personnelles.

Je veux bien croire même qu'il a tout-à-fait

oublié le léger dommage que lui a fait éprouver Crosnier, mais si l'on examine avec soin sa conduite, elle peut paraître au moins extraordinaire.

M. Memacle refusant à Crosnier ce que celui-ci lui demande, est tout à la fois juge et partie, ce qui n'est guère convenable. Un homme délicat, à la place de M. Menacle, s'il ne s'était pas senti la force de pardonner, se serait récusé, et aurait laissé les choses suivre leur cours. Il est étonnant que M. Memacle, qui a été directeur du pouvoir exécutif en 1793, n'aie pas senti que son devoir était d'agir ainsi.

Il ne formule pas ses accusations, mais cependant il accuse Crosnier. M. Memacle ne me paraît guère conséquent; ou ses accusations sont fausses, ou il a manqué à ses devoirs en ne signalant pas à l'autorité judiciaire celui qu'il était chargé de surveiller.

M. Menacle a accusé Crosnier devant le conseil municipal, et il n'a pas voulu permettre au fondé de pouvoir de ce dernier de venir y présenter sa défense. Cependant lorsque l'on condamne un homme, ce n'est qu'après l'avoir entendu lui ou son avocat.

J'ai cru devoir, dans l'intérêt du pauvre Crosnier, livrer à la publicité le récit des faits qui précèdent, et je souhaite bien vivement que l'autorité supérieure lui accorde enfin ce qu'il désire, et dont il est si digne [1].

[1] Les faits parlent plus haut que tous les discours possibles; aussi je ne puis me lasser de citer des faits. Un individu, nommé Carré, à peine âgé de treize ans, fut néanmoins condamné à seize années de travaux forcés pour un vol de deux lapins, commis de complicité à l'aide d'effraction; mais, à raison de son âge, la peine qu'il avait encourue fut commuée en seize années de prison. Carré se conduisit bien tant que dura sa captivité, et apprit l'état de polisseur de boutons. Il fut assez heureux, lors de sa libération, pour trouver de l'occupation; et, durant plusieurs années, il ne donna pas le moindre sujet de plainte; mais le métier qu'il exerçait étant venu à tomber, il se trouva tout à coup dans la plus affreuse misère. Pendant long-temps il vint tous les deux ou trois jours me voir, et à chaque visite je lui remettais trois ou quatre francs; mais, craignant sans doute que je me lassasse de le secourir, il ne revint plus, et vola, dans une cuisine, deux casseroles qui pouvaient valoir dix francs au plus; il fut arrêté pour ce fait, et condamné aux travaux forcés à perpétuité et à la marque.

Lors du départ de la chaîne, j'allai voir Carré, et, ne connaissant pas les circonstances qui l'avaient porté à commettre un nouveau crime, je crus devoir lui adresser

SURFINE, ou **Sœur de Charité**. — Les voleurs donnent ce nom à des voleuses qui procèdent à-peu-près de cette manière :

L'âge de la *Sœur de Charité* est raisonnable, sa mise décente, même quelque peu monastique, elle fréquente les églises, assiste à toutes les messes, fait l'aumône, fait allumer des cierges, se confesse et communie au besoin; après avoir quelque temps fréquenté une église et s'y être fait remarquer par sa piété et son exactitude, la *Sœur de Charité* cause avec les employés de l'église et les prie de lui indiquer quelques nécessiteux dignes d'intérêt, car elle est, dit-elle, chargée de distribuer les aumônes d'une riche veuve; l'un des employés, soit la loueuse de chaises ou tout autre, lui indique aussitôt quelques pauvres auxquels elle donne immédiatement deux ou trois francs, et elle se retire après avoir pris leur adresse et leur avoir promis des secours plus considérables.

Quelques jours après la *Sœur de Charité* se

quelques reproches. « Eh! Monsieur, me répondit-il, je ne pouvais trouver de l'ouvrage nulle part : j'étais repoussé de tout le monde, je n'ai volé que pour être condamné de nouveau au bagne; du moins je mangerai tous les jours. »

rend chez un des pauvres qu'elle a assisté, et lui dit qu'elle est heureuse de pouvoir lui annoncer que madame la marquise ou madame la comtesse veut bien prendre sa position en considération, et lui accorder quelques secours; mais, ajoute-t-elle, madame, qui ne veut point que ses bienfaits servent à satisfaire des passions mauvaises, ne donne jamais d'argent. Vous allez me dire ce qui vous manque, et vous l'obtiendrez en nature; elle examine alors les effets de son protégé, fouille partout, car elle veut acquérir la certitude qu'on ne simule pas des besoins que l'on n'éprouve point.

Les pauvres honteux possèdent presque toujours, quelques débris de leur fortune passée, qui servent à leur rappeler des temps plus heureux; pendant qu'elle fouille dans les tiroirs, la *Sœur de Charité* sait s'emparer adroitement de ces objets; cela fait, elle fait sortir le pauvre diable pour le mener de suite chez la noble dame qui veut bien s'intéresser à lui, mais avant d'être arrivés à la destination indiquée elle a trouvé le moyen de s'en débarrasser.

Dans le courant de l'année 1814, deux *Romamichelles*, la mère Caron et la Duchêne, dévalisèrent, en procédant ainsi, un grand

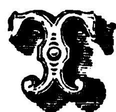
nombre de malheureux ; elles avaient, à la même époque, commis un vol très-considérable au préjudice du brave curé de Saint-Gervais; ces deux femmes, découvertes et arrêtées par moi, furent condamnées deux mois après la consommation de ce dernier vol.

SURGEBÉ (Être), v. p.—Être condamné en dernier ressort.

SURGEBEMENT, s m. — Arrêt définitif en cassation.

SUR LE GRIL (Être), v. p. — Attendre le prononcé de son jugement.

STROC, s. m. — Septier.



T

* TABAR ou TABARIN, s. m. — Manteau.

TABLETTE, s. f. — Brique, tuile.

TAFFE ou TRACQUE, s. — Crainte, peur, épouvante, frayeur.

TAFFER ou TRACQUER, v. a. — Craindre, épouvanter, effrayer.

TAFFERIE, s. f. — Crainte, peur, épouvante, frayeur.

TAFFEUR ou TRACQUEUR, s. — Poltron.

TAFFETAS (Avoir le), v. a. — Craindre, avoir peur.

TAILBIN, s. m. — Billet de complaisance.

TAMBOUR, s. m. — Chien.

TANTE, s. m. — Homme qui a les goûts des femmes, la femme des prisons d'hommes. Je dois l'avouer, ce n'est pas sans éprouver un vif sentiment de crainte que je me suis déterminé à donner place dans cet ouvrage, à ce mot que l'ordre alphabétique amène sous ma plume; mais cet ouvrage n'est destiné ni aux filles, ni aux femmes; on le trouvera peut-être entre les mains de celles qui assistent, parées comme pour le bal, aux audiences de la cour d'assises lorsque l'acte d'accusation promet des détails sanglans ou critiques, ou qui sont allées par une froide matinée d'hiver, enveloppées de fourrures et nonchalamment étendues sur les coussins moelleux de leur landeau, acheter bien cher une place de laquelle elles pussent voir commodément tomber les têtes de Lacenaire et d'Avril; mais à celles-là je n'apprendrais rien qu'elles ne sachent déjà, elles savent ce que c'était que la *Tante Chardon*, c'est tout au plus si la pile galvanique pourrait agacer leurs nerfs, et peut-être que si l'on cherchait sous leur oreiller on y trouverait les ouvrages du marquis de Sade.

Cependant ce n'est point pour elles que j'écris; aussi je n'aurais pas publié ces quelques lignes si je n'avais pas cru qu'il en dût résulter quelque bien.

Il ne faut pas croire que la pédérastie soit toujours le résultat d'une organisation vicieuse; les phrénologistes qui ont trouvé sur notre crâne la bosse propre à chaque amour, n'y ont point trouvé celle de l'amour socratique; la pédérastie n'est autre chose que le vice de toutes les corporations d'hommes qui vivent en dehors de la société; les quelques hommes vivant dans le monde que l'on pourrait me citer, sont des êtres anormals qui ne doivent pas plus prouver contre ce que j'avance, que les boiteux, les bossus, les culs de jatte, ne prouvent que la nature de l'homme est d'être boiteux, bossu, ou cul de jatte; ainsi donc quelques soldats, un peu plus de matelots, et beaucoup de prisonniers, seront atteints de ce vice, et cela, du reste, est facile à concevoir : tous les besoins de la nature sont impérieux, il faut que l'on trompe ceux qu'on ne peut satisfaire.

Il serait souvent plus juste de plaindre que de blâmer celui que l'on voit mal faire, car il est fort rare que l'homme succombe sans avoir

combattu ; c'est presque toujours la nécessité qui conduit la main de celui qui commet un premier crime, et peut-être que si à côté des lois répressives de notre Code, le législateur avait placé quelques lois préventives, tel individu qui languit dans un bagne ou dans une maison centrale, posséderait la somme de bien-être à laquelle tous les hommes ont le droit de prétendre, et qui doit être le prix de toutes facultés utilement employées.

Je ne me suis pas éloigné de mon sujet, ce que je viens de dire doit me servir à constater un fait qui malheureusement n'est que trop prouvé, et qui déjà a été signalé par des hommes vraiment recommandables : c'est que la pédérastie est la lèpre des prisons ; ce vice ignoble, que l'imagination ne peut que difficilement concevoir, est le plus saillant de tous ceux qui infestent des lieux placés sous la surveillance immédiate de l'autorité ; cependant les hommes dont la mission est d'améliorer le régime pénitenciaire, ne daignent pas seulement chercher les moyens de l'extirper.

Il y a plus même, dans les bagnes et dans les prisons, on voit souvent sans peine les voleurs audacieux s'attacher à de jeunes pédé-

rastes, car alors ils ne cherchent plus à s'évader; les directeurs et surveillans de maison centrale ont même quelquefois souffert que des *mariages* [1] fussent célébrés avec une certaine pompe; cet abus n'existe plus, il est vrai, on se cache aujourd'hui pour faire ce qu'autrefois on faisait ouvertement, mais le mal existe toujours.

Comme je l'ai dit plus haut, ce n'est pas sans avoir combattu que l'homme succombe; mais, comme les mauvaises habitudes ont plus de force que les bonnes, il ne s'est pas plus tôt laissé séduire par l'exemple, qu'il aime ce que d'abord il ne pouvait concevoir, et bientôt son

[1] Les prisonniers qui contractaient de semblables mariages ne faisaient, au reste, que ce que fit Henri III qui passa avec Maugiron, celui de ses mignons qu'il aimait le plus, un contrat de mariage que tous ses favoris signèrent, et qui donna naissance à un pamphlet intitulé : *La Pétarade Maugiron*. J'ai extrait de cet ouvrage le quatrain suivant, destiné à servir d'épitaphe à un des seigneurs de la cour de ce monarque, ainsi qu'à sa famille.

Ci gist Tircis, son fils, sa femme,
Juge passant qui fis le pis,
Tircis prit son fils pour sa femme,
Sa femme eut pour mari son fils.

esprit affaibli, du reste, par une nourriture malsaine et insuffisante, et par une tension continuelle, ne lui permet plus de discerner les objets; alors il croit avoir trouvé ce qu'il désire, il flatte, il adule, il courtise les malheureux qu'il convoite, et qui, eux aussi, croient souvent être ce que l'autre cherche.

Oh! il est de ces spectacles qu'il faut avoir vu, pour savoir jusqu'où peut descendre l'homme; il faut être doué d'une organisation bien vigoureuse, et ne jamais s'être arrêté aux surfaces pour ne pas dire *ruca* à ses frères, lorsque l'on s'est couché sur le banc d'un bagne ou dans la galiote d'une maison centrale; car n'est-ce pas un spectacle à dégoûter l'humanité toute entière, que de voir des hommes renoncer aux attributs, aux priviléges de leur sexe, pour prendre le ton et les manières de ces malheureuses créatures qui se vendent au premier venu, de les voir lècher la main de celui qui les frappe, et sourire à celui qui leur dit des injures? et cela cependant se passe tous les jours, et dans toutes les prisons, sous les yeux de l'autorité qui, disent ses agens, ne peut rien y faire. Vous ne pouvez rien y faire? dites-vous. Pourquoi donc le peuple

paie-t-il grassement des philantropes et des inspecteurs-généraux? Vous ne pouvez rien, mais il faut pouvoir; le prisonnier est toujours un membre de la famille : la société qui vous a chargé de le punir, vous a en même temps donné la mission de le rendre meilleur, car s'il n'en était pas ainsi, le recueil de vos lois ne serait qu'un recueil d'absurdités; la peine qui ne répare rien est une peine inutile. Rendez meilleurs les hommes vicieux, voilà la réparation que la société vous demande.

Les pédérastes, à la ville, ont un signe pour se reconnaître; il consiste à prendre le revers de l'habit ou de la redingotte avec la main droite, le hausser à la hauteur du menton, et à faire une révérence imperceptible.

TAP BLANC, s. f. — Dent.

TAP OU TAPIN (FAIRE LE), v. a. — Être attaché au poteau.

* TAPE, s. f. — Fleur de lys qui était autrefois appliquée sur l'épaule des voleurs.

TAPE DUR, s. m. — Serrurier.

TAPETTE, s. m. — Faux poinçon servant à marquer les objets d'or ou d'argent.

TAPIS, s. m. — Auberge, hôtel garni, cabaret.

TAPIS DE REFAITE, s. f. — Table d'hôte.

TAPIS DE MALADES, s. f. — Cantine de prison.

TAPIS DE GRIVES, s. f. — Cantine de caserne.

TAPIS FRANC, s. — Cabaret, hôtel garni ou auberge où se réunissent les voleurs.

TAPIS VERT, s. f. — Plaine, prairie.

TAPISSIER-ÈRE, s. — Aubergiste, maître ou maîtresse d'hôtel garni.

TAROQUE, s. f. — Marque.

TAROQUER, v. a. — Marquer.

TARTE, adj. — Qualité d'une chose fausse ou mauvaise.

TARTELETTE, adj. — Qualité d'une chose fausse ou mauvaise.

* TARTOUFFE, s. f. — Corde.

TAS DE PIERRES, s. f. — Prison.

TAULE, s. m. — Bourreau.

TAULE, s. f. — Maison.

TAUPAGE, s. m. — Égoïsme.

TAUPER, v. a. — Travailler.

TAUPIER-ÈRE, s. — Égoïste.

* TEMPLE, s. m. — Manteau.

* TENANTE. — Chopine.

TÉSIGUE ou TÉSIGO, p. p. — Toi.

TÉTARD, s. — Entêté, celui qui ne change pas de résolution.

TÉTUE, s. f. — Épingle.

* TÉZIÈRE ou TÉZINGARD, p. p. — Toi.

THOMAS, s. m. — Pot de nuit.

* THOUTIMES, p. p. — Tous.

* THUNE, s. f. — Aumône.

TIGNER, v. — Action du coït.

TIGNER D'ESBROUFFE, v. a. — Violer.

** TINETTE, s. f. — Tête.

TINTEUR, s. m. — Jeune sodomite.

TIQUER, v. a. — Voler à la carre. Terme des voleurs italiens et provençaux. (Voir CARREUR.)

TIRANS, TIRANS DOUX ou TIRANS RADOUCIS. — Bas, bas de soie.

TIRE JUS, s. m. — Mouchoir de poche.

TIRJUTER, v. a. — Moucher.

TIRER UNE DENT. — Induire quelqu'un en erreur, et lui escroquer de l'argent en lui racontant une histoire.

TIREUR. — Le vol à la *Tire* est très-ancien, et a été exercé par de très-nobles personnages, c'est sans doute pour cela que les *Tireurs* se regardent comme faisant partie de

l'aristocratie des voleurs et membres de la *Haute Pègre*, qualité que personne au reste ne cherche à leur refuser.

Le Pont-Neuf était autrefois le rendez-vous des *Tireurs de laine* ou manteaux, et des coupeurs de bourse, qu'à cette époque les habitans de Paris portaient suspendue à la ceinture de cuir qui entourait leur corps. Ces messieurs, qui alors étaient nommés *Mions de Boulles*, ont compté dans leurs rangs le frère du roi Louis XIII, Gaston d'Orléans; le poète Villon, le chevalier de Rieux; le comte de Rochefort; le comte d'Harcourt, et plusieurs gentishommes des premières familles de la cour; ils exerçaient leur industrie à la face du soleil, et sous les yeux du guet qui ne pouvait rien y faire. C'était le bon temps! Mais maintenant les grands seigneurs qui peuvent puiser à leur aise dans la caisse des fonds secrets, ce qui est moins chanceux et surtout plus productif que de voler quelques manteaux rapés ou quelques bourses étiques, ont laissé le métier aux manans; et, à l'heure qu'il est, grâce à l'agent Gody, ces derniers sont très-souvent envoyés en prison par leurs compagnons d'autrefois.

Les *Tireurs* sont toujours bien vêtus, quoi-

que par nécessité ils ne portent jamais ni cannes ni gants à la main droite ; ils cherchent à imiter les manières et le langage des hommes de bonne compagnie, ce à quoi quelques-uns d'entre eux réussissent parfaitement. Les *Tireurs*, lorsqu'ils travaillent, sont trois ou quelquefois même quatre ensemble ; ils fréquentent les bals, concerts, spectacles, enfin tous les lieux où ils espèrent rencontrer la foule. Aux spectacles, leur poste de prédilection est le bureau des cannes et des parapluies, parce qu'au moment de la sortie il y a toujours là grande affluence ; ils ont des relations avec presque tous les escamoteurs et chanteurs des rues qui participent aux bénéfices de la *Tire*.

Rien n'est plus facile que de reconnaître un *Tireur*, il ne peut rester en place, il va et vient, il laisse aller ses mains de manière cependant à ce qu'elles frappent sur les poches ou le gousset dont il veut connaître approximativement le contenu. S'il suppose qu'il vaille la peine d'être volé, deux compères que le *Tireur* nomme ses *Nonnes* ou *Nonneurs*, se mettent chacun à leur poste, c'est-à-dire près de la personne qui doit être dévalisée. Ils la poussent, la serrent, jusqu'à ce que l'opérateur ait

achevé son entreprise. L'objet volé passe entre les mains d'un troisième affidé, le *Coqueur*, qui s'éloigne le plus vite possible, mais, cependant sans affectation.

Il y a parmi les *Tireurs* des prestidigitateurs assez habiles pour en remontrer au célèbre Bosco, et les grands hommes de la corporation sont doués d'un sang-froid vraiment admirable. Qu'à ce sujet l'on me permette de rapporter une anecdote bien ancienne, bien connue, mais qui, cependant, est ici à sa véritable place.

Toute la cour de Louis XIV était assemblée dans la chapelle du château de Versailles; la messe venait d'être achevée, et le grand roi, en se levant, aperçut un seigneur qui tirait de la poche de celui qui était placé devant lui une tabatière d'or enrichie de diamans. Ce seigneur, qui avait aperçu les regards du roi attachés sur lui, lui adressa, accompagné d'un sourire, un signe de la main pour l'engager à se taire. Le roi, qui crut qu'il s'agissait seulement d'une plaisanterie, lui répondit par une inclination de tête qui pouvait se traduire ainsi : Bon! bon! Quelques instans après, celui qui avait été volé se plaignit; on chercha l'autre seigneur, mais ce fut en vain. « Eh! bon Dieu,

« dit enfin le roi, c'est moi qui ai de servi de « compère au voleur. »

Il y avait entre les *Tireurs* du moyen-âge beaucoup plus d'union qu'entre ceux de notre époque. Ils avaient, pour n'être point exposés à se trouver en trop grand nombre dans les lieux où ils devaient opérer, imaginé un singulier expédient. Le premier arrivé mettait dans une cachette convenue, un dé qu'il posait sur le numéro un, le second posait le dé sur le numéro deux, et ainsi de suite jusqu'à ce que le nombre fût complet. Bussi Rabutin, qui rapporte ce fait dans ses *Mémoires secrets*, ajoute que plusieurs fois il lui arriva de retourner le dé qui était sur le numéro un, pour le mettre sur le numéro six, ce qui, dit-il, empêcha que beaucoup de personnes fussent volées.

Méfiez-vous, lecteurs, de ces individus qui, lorsque tout le monde sort de l'église ou du spectacle, cherchent à y entrer; tordez le gousset de votre montre, n'ayez jamais de bourse, une bourse est le meuble le plus inutile qu'il soit possible d'imaginer, on peut perdre sa bourse et par contre tout ce qu'elle contient; si, au contraire, vos poches sont bonnes vous ne perdrez rien, et dans tous les cas la chute

d'une pièce de monnaie peut vous avertir du danger que courent ses compagnes. Ne mettez rien dans les poches de votre gilet, que votre tabatière, que votre portefeuille soient dans une poche fermée par un bouton, que votre foulard soit dans votre chapeau, et marchez sans craindre les *Tireurs*.

TIROU, s. m. — Petit chemin.

TIRTAIGNE, s. m.— *Tireur* de campagne.

TOC, s. m. — Cuivre, mauvais bijoux.

TOCASSE, s. — Méchant, méchante.

TOCASSERIE, s. f.— Méchanceté, malice.

* TOCQUANTE, s. f. — Montre.

TOGUE ou TOQUE, s.— Malin, maline.

TOLLE ou TOLLARD, s. m. — Bourreau. Les bonnes gens croient encore que la loi force le fils du bourreau à remplacer son père; on conçoit facilement l'existence de ce préjugé, car cette profession est en effet si horrible, que l'on conçoit difficilement qu'un homme qui peut demander des moyens d'existence au travail, fût-ce même au plus rude, l'exerce sans y être contraint; mais les bonnes gens se trompent, la loi ne force personne à être bourreau, le fils du bourreau, comme tous les autres citoyens, peut ne point exercer la profession

de son père ; le bourreau même peut, lorsque cela lui convient, donner sa démission : la profession d'exécuteur des hautes œuvres n'est donc exercée que par des gens auxquels elle convient, ce qui n'empêche pas que de nombreuses demandes ne soient adressées à l'autorité chaque fois qu'il y a une vacance. Un individu qui avait obtenu, à titre de récompense nationale, une place d'exécuteur, et qui ne croyait probablement pas posséder les qualités nécessaires pour l'exercer avec honneur, chercha un acquéreur et en trouva un.

TOMBER MALADE, v. p.—Être arrêté.

** TORNIQUET, s. m. — Moulin.

TORTILLARD, s. — Boiteux, bancal.

TORTUE, s. m. — Vin.

TOULABRE, s. — Toulon.

TOURMENTE, s. f. — Colique.

TOURNANTE, s. f. — Clé.

TOURNE AU TOUR, s. m. — Tonnelier. Quelques tonneliers fabriquent des tonneaux si artistement faits, qu'ils peuvent être percés partout, et ne laisser échapper autre chose que de l'eau-de vie, et cependant un tonneau de cette espèce qui doit ordinairement contenir vingt-sept veltes de liqueurs, n'en

contient que le tiers à-peu-près, le reste n'est que de l'eau. Ces tonneaux, destinés aux *Voleurs et aux Sollicears à la Goure*, sont si artistement faits, qu'il est très-rare que la fraude soit découverte.

Ceux qui ne se servent pas de semblables tonneaux, se servent de vessies qu'ils introduisent vides dans le tonneau et qu'ensuite ils emplissent d'eau, de sorte que ce tonneau ne contient que très-peu de liqueur ou d'huile.

Plusieurs épiciers de Paris qui avaient cru faire un excellent marché, n'avaient acheté qu'un tonneau fabriqué par un *Tourne au Tour*, ou plein seulement de vessies. S'ils avaient eu la précaution d'introduire et de promener un bâton dans l'intérieur du tonneau qu'ils avaient acheté, cela ne leur serait pas arrivé.

Mais ils auraient dû avant tout se défier de ces hommes qui vendent des huiles ou des spiritueux au-dessous du cours, il y a presque toujours un piége de caché sous leurs offres séduisantes.

TOURNIQUET, s. m. — Moulin.

* TOURTOUZE, s. f. — Corde.

TOUTOUZER, v. a. — Lier.

TOURTOUZERIE, s. f. — Corderie.

TOURTOUZIER, s. m. — Cordier.

TOUSER, v. a. — Aller à la selle au commandement des argousins pendant le voyage de la chaîne.

TOUT DE CÉ, adv. — Très-bien.

TRANCHE ARDANT, s. f. — Mouchette.

TRATINER, v. a. — Marcher.

** TRACTIS, adj. — Doux, maniable.

TRAVERSE, s. m. — Bagne, galère.

TRAVIOLE, s. f. — Traverse.

TREFFLE ou TREFFOIN, s. m. — Tabac.

TREMBLANT, s. m. — Lit de sangle.

TRÈPE, s. f.—Affluence de peuple. Terme des saltimbanques et des voleurs parisiens.

TRIAGE, adv. — Une fois.

TRIFFONNIÈRE, s. f. — Tabatière.

TRIMBALLAGE, s. m. — Transport.

TRIMBALLER, v. a. — Conduire, transporter.

TRIMBALLEUR, s. m. — Conducteur, porteur.

TRIMBALLEUR DE CONIS, s. m. — Cocher de corbillard, croque-morts.

TRIMBALLEUR DE PILIER DE BOUTANCHE, s. m. — Emporteur de commis de boutique ou de magasin.

Un individu entre dans la boutique d'un marchand : d'un marchand bonnetier, par exemple; il examine, si cela lui est possible, des bas de soie de la première qualité, et il a le soin de se graver dans la mémoire la marque d'un ou de deux paquets, cela fait, il achète quelques paires de bas moyennant une somme de 50 à 60 francs, et comme il n'a pas assez d'argent sur lui pour payer, il prie le marchand de faire porter chez lui ce qu'il vient d'acheter, et donne son adresse; mais il se ravise, et dit au commis qui doit être chargé de la commission : « Ma foi, nous irons ensemble. » Et, en effet, il part accompagné du commis. Le tiers du chemin est à peine fait, lorsque le filou dit à son compagnon : « J'ai un mot à dire à une personne qui demeure ici près, allez devant, je vous aurai bientôt rattrapé. » Le commis, toujours porteur de son paquet de bas, continue sa route, et le filou retourne au plus vite chez le bonnetier, il lui dit qu'il vient de la part du commis chercher les paquets marqués A. Z. et

D. H. L'indication si précise d'une marque qu'il croit n'être connue que de lui seul, empêche le marchand de penser qu'il est aux onze et douzièmes volé, il remet au *Trimballeur* ce qu'il demande, et ce n'est que lorsque son commis, qui n'a trouvé personne à l'adresse indiquée, revient au magasin, qu'il sait qu'il a été volé.

D'autres *Trimballeurs*, suivis d'un commissionnaire qui plie sous le poids d'une malle qui ne contient que des pierres et de la paille, viennent se loger dans un hôtel de belle apparence, et paient une quinzaine ou un mois d'avance. Après quelques jours de résidence dans l'hôtel, l'un des *Trimballeurs* se rend chez une lingère famée commander soit un trousseau de mariée, soit celui d'un homme du grand monde; il désire être servi de suite, car il doit suivre, dit-il, un ambassadeur ou tout autre grand personnage. Lorsqu'enfin sa commande est prête, il donne l'ordre d'apporter le tout chez lui le lendemain matin; il marchande ensuite quelques objets, mais le prix ne lui convient pas.

Le lendemain, les objets composant le trousseau sont portés chez le *Trimballeur* par une demoiselle de boutique, et comme le fripon a

promis d'être généreux et de donner pour les rubans, elle est toute disposée à lui accorder la plus grande confiance. Lorsqu'elle arrive, elle trouve le fripon couché, il est indisposé. Il prie la jeune fille de laisser le paquet qu'elle apporte, et d'aller au plus vite chercher ce qu'il a marchandé la veille. Elle s'empresse d'obéir, et elle est à peine au bas de l'escalier, que le malade est déjà sorti de son lit; il n'est pas nécessaire de dire qu'il était couché tout habillé. Il prend le paquet, un cabriolet prévenu de la veille l'attend au coin d'une rue des environs, il fouette les chevaux et disparaît comme l'éclair.

Les fripons qui procèdent de cette manière n'attaquent pas seulement des lingères, des bijoutiers, des horlogers, des tailleurs surtout sont souvent leurs dupes.

Il ne faut donc jamais laisser les marchandises que l'on apporte chez des individus qui logent en garni, lorsqu'on n'a pas l'honneur de les connaître, quand bien même on apercevrait sur une table ou sur un sommo de l'or ou des billets de banque.

En 1813, un individu récemment libéré commit plus de cinquante vols semblables à

ceux que je viens de signaler, sans cependant se laisser prendre. Après l'avoir cherché longtemps, je parvins enfin à le découvrir dans la rue du Dauphin, au moment d'une exécution. Il fut condamné à dix années de réclusion, mais il trouva les moyens de mettre en défaut la surveillance d'un bon gendarme chargé de le conduire à Clairvaux, et depuis, on n'en n'a plus entendu parler.

* TRIMARD, s. m. — Chemin.

TRIME, s. f. — Rue.

TRIMCLE, s. m. — Fils.

TRIMER, v. a. — Marcher.

TROMBILLE, s. f. — Bête.

TROMPE-CHASSE, s. m. — Art.

TRONCHE, s. f. — La *Sorbonne* est la tête qui pense, qui médite; la *Tronche* est la tête lorsque le bourreau l'a séparée du tronc. Je crois qu'il serait difficile d'exprimer d'une manière à la fois plus concise et plus énergique deux idées plus dissemblables.

TRONCHE (Coup de). — Voir Cocange.

TROTTANTE, s. m. — Souris.

TROTTEUR, s. m. — Rat.

** TROTTINS, s. m. — Pieds.

TROU D'AIX, s. m. — Anus.

TROUÉE, s. f. — Dentelle.

TRUC, s. f. — Une des diverses manières de voler, profession d'un voleur.

TUNE ou TUNEBÉE. — Bicêtre, prison du département de la Seine. C'est de Bicêtre que partent les condamnés destinés aux divers bagnes de la France. Le spectacle hideux du départ de la chaîne attire toujours un grand concours de spectateurs empressés d'ajouter encore quelques souffrances à celles que doivent éprouver ces malheureux qui, cependant, n'ont pas été condamnés à servir d'aliment à la curiosité publique. Dès le matin du jour fixé pour le départ de la chaîne, des masses immenses envahissent le quartier Mouffetard, la barrière du Midi, et les environs de l'ancien manoir de Charles VII. Il pleut, l'éclair sillonne la nue, la foule ne se retire pas, et cependant cette foule n'est pas composée seulement d'hommes du peuple, il y a dans ses rangs des dandys et des petites maîtresses qui, le soir peut-être, étaleront leurs grâces au balcon du Théâtre-Italien. Voici, au reste, en quels termes s'exprimait, à l'occasion du départ de la chaîne, un journal qui cependant n'a pas l'habitude de s'apitoyer sur les misères des mal-

heureux que la société repousse de son sein :
« Jamais pareil concours de spectateurs, dit la *Gazette des Tribunaux*, ne s'était réuni pour contempler les traits des malheureux que la loi a justement frappés. On remarquait sur six files de voitures marchant de front, de brillans équipages blasonnés ou armoiriés, confondus avec des voitures omnibus, des cabriolets de maître, de régie ou de places, des coucous, des charrettes, des tapissières, etc., etc. Le nombre de ces chars, numérotés ou non, et plus ou moins élégans, dépassait quinze cents.

« On ne voyait pas sans étonnement parmi les plus brillans équipages, des calèches remplies de dames en élégante toilette du matin. Les robes de soie, les chalys, les châles français, les écharpes de barèges, les chapeaux ornés de fleurs ou de plumes ont dû être singulièrement compromis par la poussière.

« Il en était de même des hommes, devenus méconnaissables par les flots poudreux qui souillaient leurs vêtemens. La descente de la Courtille, au mardi gras, ne présente peut-être pas un spectacle aussi ignoble que celui qu'offraient aujourd'hui nos fashionables. »

Un poète, qui faisait partie de cette chaîne,

a composé une sorte d'hymne dont je crois devoir citer ici les deux couplets les plus saillans.

Entendez notre voix, et que nos fiers accens
A notre suite enchaînent la folie.
Adieu Paris ! adieu, nos derniers chants
Vont saluer notre patrie.
Des fers que nous portons nous bravons le fardeau,
Un jour la liberté reviendra nous sourire,
Et dans notre délire
Nous redirons encor ce chant toujours nouveau.

Renommée, à nous tes trompettes,
Dis que joyeux nous quittons nos foyers.
Consolons-nous si Paris nous rejète,
Et que l'écho répète
Le chant des prisonniers.

Regardez-nous et contemplez nos rangs :
En est-il un qui répande des larmes ?
Non, de Paris nous sommes tous enfans ;
Notre douleur pour vous aurait des charmes.
Adieu, car nous bravons et vos fers et vos lois ;
Nous saurons endurer le sort qu'on nous prépare,
Et, moins que vous barbare,
Le temps saura nous rendre et nos noms et nos lois.

Renommée, etc., etc.

Les condamnés qui doivent faire partie de

la *Bride* (chaîne), sont amenés dès le matin dans la grande cour de la prison de Bicêtre ; ils ont ordinairement passé une partie de la nuit à boire et à chanter [1], aussi leur teint est

[1] Il y a toujours parmi les forçats qui doivent faire partie de la chaîne, quelques forçats qui se chargent de faire quelques chansons de circonstance qui sont destinées à charmer les ennuis de la route. Outre ces poésies nouvelles, les condamnés n'oublient pas de chanter quelques-unes de ces vieilles chansons argotiques chantées déjà par plusieurs générations de voleurs, *la Marcandière*, *le Tapis de Montron* *, par exemple ; mais celles qui obtiennent le plus de succès, celles dont les refrains sont répétés avec une sorte de frénésie, sont celles qui sont destinées à tourner en ridicule la police ou ses agens. La chanson en vogue maintenant dans les bagnes et dans les prisons, est dirigée contre M. Allard, chef de la police de sûreté, et les agens qu'il emploie. Il est inutile de dire que cette chanson ne prouve absolument rien. Aussi je ne donne place ici à quelques-uns de ces couplets que pour donner un échantillon du style épigrammatique des voleurs.

Ce fameux Allard entra,
Sa brigade l'entoura ;
  Tous scélérats,
  Voyez ces agens,

* Ces chansons ont été placées dans la préface.

pâle, et ils paraissent ne point devoir supporter les fatigues de la route. Ceux qui ont ob-

Ils livreraient leur père
Pour un peu d'argent.
La chaine toute entière
Ne fait qu'un cri :
Ah ! ah ! à la chianlit,
A la chianlit.

Allard dit à un voleur,
Je suis un homme d'honneur,
C'est un menteur.
On lui a prouvé
Que l'un de ses deux frères,
Depuis peu d'années
Est sorti des galères,
Il en rougit.
Ah ! ah ! à la chianlit,
A la chianlit.

Les agens vont dès l'matin
Chez un tailleur peu malin,
Louer un frusquin.
Voyez ces friquets
En habit du dimanche,
Ce gueux d'Hutinet,
Et ce gouépeur de Lange
En vieil habit.
Ah ! ah ! à la chianlit,
A la chianlit, etc., etc.

tenu soit à prix d'argent, soit parce qu'ils ont la protection de quelques-uns des employés de la prison, une place aux premières loges, et peuvent voir des hommes vêtus d'un habit militaire et l'épée au côté, occupés à choisir et à examiner les colliers qui doivent servir aux forçats. Lorsqu'ils ont achevé leur tâche, ils placent par rang de taille et font asseoir vingt-six individus auxquels ils lâchent les plus dégoûtantes épithètes.

C'est alors que commence le ferrage. Cette opération fait quelquefois frémir ceux qui en sont spectateurs, car elle est vraiment terrible, et si le marteau ne tombait pas d'aplomb sur le rivet du collier, il est évident que le crâne du condamné serait infailliblement fracassé. Au reste, plusieurs fois des forçats ont été blessés très-grièvement. Lorsque l'opération du ferrage est terminée, et quelle que soit la rigueur de la saison, on fait déshabiller complètement chaque forçat, et les plaisanteries, assaisonnées de quelques coups de bâton, ne leur sont pas épargnées, ce qui paraît réjouir infiniment les grandes dames qui ne quittent pas les fenêtres auxquelles elles sont placées. On distribue alors à tous ceux qui doi-

vent faire le voyage une paire de sabots, des vêtemens de grosse toile grise qui les couvrent à peine ; ensuite vient le perruquier qui taille en échelle les cheveux de chaque forçat, tandis que les argousins coupent le bord des chapeaux et la visière des casquettes.

Quelle que soit la saison, les forçats sont ensuite placés sur les voitures découvertes, attelées chacune de quatre chevaux, qui doivent les conduire au lieu de leur destination. Au signal du capitaine de la chaîne, le triste convoi se met en marche, accompagné de quelques dandys à cheval qui veulent être spectateurs du dernier acte du triste drame qui se joue devant eux, et assister au *Grand Rapiot.*

Le *Grand Rapiot*, ou fouille générale, a lieu ordinairement à la fin de la première journée de marche. On fait alors descendre les forçats des voitures sur lesquelles ils sont juchés, on les fait déshabiller, les vêtemens et les fers sont visités avec la plus scrupuleuse attention ; les condamnés sont ensuite fouillés dans les endroits les plus secrets.

Cette opération se fait très-vite et au commandement des argousins. Ceux des forçats qui n'exécutent pas la manœuvre avec assez de

promptitude, ou qui se montrent maladroits lorsqu'il faut passer par-dessus le cordon, reçoivent des coups de bâton.

Tousez, Fagots. A ce commandement d'un argousin, les forçats doivent faire leurs nécessités.

Lorsque le cordon est arrivé au lieu où la première nuit doit être passée, on fait entrer deux cents cinquante à trois cents forçats dans une écurie ou dans tout autre lieu semblable, d'une capacité propre à en contenir seulement cinquante ou soixante. Ils trouvent dans cette écurie quinze ou vingt bottes de paille. Des argousins sont placés à toutes les extrémités de cette écurie, et ceux qui sont chargés d'aller relever les factionnaires sont obligés de marcher sur les forçats qui sont étendus sur le sol, et ils les accueillent par des coups de bâton. Le bâton est la logique des argousins.

Si, l'été, un forçat a soif, et qu'il ose demander à boire, un argousin dit aussitôt : « Que « celui qui veut boire lève la main. » Le forçat qui n'est pas encore au fait des us et coutumes de ces Messieurs, obéit; alors, un des argousins de garde se rend auprès de lui, le frappe rudement en lui disant : « Bois un coup avec « le canard sans plume, potence. »

Les vivres distribués aux forçats, sont, sauf le pain qui est assez passable, de très-mauvaise qualité; le vin est détestable, et la viande n'est autre chose que de sales rogatons.

La manière dont ces vivres sont distribués ajoute encore, s'il est possible, à leur mauvaise qualité. Les baquets qui contiennent la soupe et la viande semblent n'avoir jamais été lavés. Un cuisinier distribue les portions, et compte ainsi les condamnés : « Un, deux, trois, quatre; « voleurs, tendez votre gamelle. » Les forçats obéissent, et le cuisinier jette dans leur gamelle environ une demi-livre de viande.

La distribution des vivres faite, le chef des argousins fait entendre un coup de sifflet; le plus grand silence s'établit aussitôt. « Avez-« vous eu du pain? — Oui. — De la soupe? — « Oui — De la viande? — Oui. — Du vin? — « Oui. — Eh bien! voleurs, dormez ou faites « semblant, si vous ne voulez pas recevoir la « visite du *Juge-de-Paix*. » (Le *Juge-de-Paix* est une longue et grosse trique de bois vert.).

Cet ordre une fois donné, le plus léger bruit excite la colère de MM. les argousins, qui se mettent à une table très-bien servie, qu'ils ne quittent que pour aller bâtonner le malheureux

forçat auquel la souffrance arrache quelques plaintes.

TUNEGON, s. f. — Maison d'arrêt.

TUNER, v. a. — Mendier.

TUNEUR-EUSE, s. — Mendiant, mendiante. Lorsque l'on vit dans un pays civilisé, ce n'est pas sans éprouver un vif sentiment de peine que l'on rencontre à chaque coin de rue des mendians qui laissent voir à tous les yeux des infirmités hideuses ou des plaies dégoûtantes; l'autorité a senti cela, aussi ses agens ne manquent pas d'arrêter tous les nécessiteux qu'ils trouvent sur leur chemin, à moins cependant qu'ils ne soient privilégiés, car il est bon que le lecteur sache que celui qui a quelques protections obtient la liberté de demander comme toute autre liberté; les mendians ainsi arrêtés sont condamnés à deux ou trois jours d'emprisonnement, ils sont ensuite mis à la disposition de l'autorité administrative, qui les fait enfermer dans un dépôt de mendicité, et ne leur rend la liberté que lorsqu'ils ont acquis un petit capital. Le mendiant jeté sur le pavé avec 30 ou 40 francs, fruit du travail d'une année toute entière, dissipe cette petite somme en cherchant ou non du travail. Mais toujours

est-il qu'il la dépense, et bientôt il se trouve aussi misérable que lors de son arrestation; cela n'arriverait pas si, au lieu d'une prison, ces malheureux avaient trouvé du travail convenablement rétribué.

Pour avoir le droit de blâmer la mendicité et celui de punir les mendians, il faut avoir donné à tous les nécessiteux la possibilité de vivre, à l'aide d'un travail quelconque; si avant de s'être acquitté de cette tâche on se montre sévère, on s'expose à punir un homme qui a préféré la mendicité au vol.

Nous avons, il est vrai, des dépôts de mendicité, et l'on s'étonne que les mendians ne s'empressent pas de s'y rendre. Mais ces dépôts ne sont autre chose que des prisons, et l'on veut qu'un malheureux donne sa liberté, le plus précieux de tous les biens, en échange d'un morceau de pain bis et d'une soupe à la Rumfort. Cela n'est ni juste, ni raisonnable.

Je ne vois pas pourquoi on ne laisse pas aux malheureux détenus dans un dépôt de mendicité, la faculté de sortir au moins une fois par semaine.

Leur travail pourrait aussi être plus convenablement rétribué; un homme qui ne gagne

que deux ou trois sous par jour se dégoûte bientôt du travail.

Presque tous les pauvres peuvent être employés utilement. Cela est si vrai, que la plupart de ceux qui sont aux bons pauvres, à Bicêtre, travaillent encore.

Ceux qui ne mendient que parce que des infirmités réelles les empêchent de travailler souffrent aussi, pourtant c'est pour eux que sont les rigueurs, et la police laisse les mendians privilégiés vaquer tranquillement à leurs occupations.

Lorsque l'on arrête, pour les conduire dans un dépôt de mendicité, tous les mendians que l'on rencontre dans la rue, pourquoi accorde-t-on à quelques-uns le privilége de mendier à la porte des églises? Est-ce que par hasard la mendicité est moins repoussante à la porte d'une église qu'au coin d'une rue? Je ne le crois pas.

Les fruits de la charité publique, destinés à secourir la misère des pauvres, sont on ne peut pas plus mal distribués. On inscrit sur les registres des bureaux de bienfaisance tous ceux qui se présentent avec quelques recommandations, et l'on repousse impitoyablement celui

qui n'a que sa misère pour parler pour lui et qui ne peut s'étayer du nom de personne, aussi il y a dans Paris des gens qui sont assistés à la fois dans cinq ou six arrondissemens.

Celui qui est enfin parvenu à se faire inscrire dans un bureau de charité est toujours assisté, quels que soient les changemens opérés dans sa position.

Les secours destinés aux pauvres sont insuffisans; il serait juste, je crois, d'imposer les gens qui possèdent, proportionnellement à leur fortune. Des gens qui possèdent 50 et même 100,000 livres de rente, donnent seulement quelques 100 francs par année pour les pauvres, et cependant ils croient faire beaucoup; ils méprisent, ils dédaignent les pauvres. C'est cependant dans leurs rangs qu'ils trouvent tout ce dont ils ont besoin : des ouvriers, des domestiques, des remplaçans aux armées pour leurs fils, et quelquefois même de jeunes et jolies filles pour satisfaire leurs passions.

Les ouvriers sont presque tous ivrognes et brutaux, les domestiques volent; ce n'est peut-être que trop vrai, mais à qui la faute? si ce n'est à vous MM. les richards. Si vos dons étaient proportionnés à votre fortune et aux besoins

des classes pauvres, les enfans du peuple recevraient une meilleure éducation, ils connaîtraient les lois et l'histoire de leur pays, et bientôt il ne resterait pas la plus légère trace des défauts, des vices mêmes, que vous reprochez à ceux qui occupent les derniers degrés de l'échelle sociale.

Tant que pour secourir les pauvres on se bornera à leur envoyer une dame richement parée et étincelante de diamans leur porter le bon d'un pain de quatre livres et d'une tasse de bouillon;

Tant qu'on se bornera à emprisonner ceux qui imploreront la commisération du public, la question ne sera pas résolue.

L'honorable M. de Belleyme, qui ne put faire durant sa courte administration tout le bien qu'il méditait, eut cependant le temps de fonder un établissement qui devait servir de refuge à tous les individus appartenant aux classes pauvres, et dans lequel ils devaient trouver les moyens d'employer utilement leurs facultés.

Les heureux effets que cet essai ne tarda pas à produire auraient dû encourager les amis de l'humanité, mais l'institution de M. de Bel-

leyme fut malheureusement accueillie avec cette indifférence qui n'accompagne que trop souvent les œuvres du véritable philantrope.

* TULLE, s. f. — Détention, réclusion.

TURBINER, v. a. — Travailler honnêtement.

TURBINEUR-EUSE, s. — Travailleur, travailleuse; ouvrier, ouvrière.





V

VADE, s. — Foule, multitude, rassemblement.

VACQUERIE (Aller en), v. a. — Sortir pour aller voler.

VALLADE, s. f. — Poche de derrière d'un habit.

VALTREUSE, s. f. — Valise. Terme des *Roulottiers* parisiens.

VALTREUSIER, s. m. — Voleur de portemanteau, valise et malle.

Les étrangers qui arrivent à Paris par la malle-poste, les diligences ou toutes autres

voitures publiques, ne sauraient trop se méfier de ces individus qui ne manqueront pas de venir leur faire des offres de services à leur descente de la voiture, car il est rare qu'il n'y ait parmi eux quelques *Valtreusiers*. Les *Valtreusiers*, comme les commissionnaires dont ils ont emprunté le costume, se chargent de porter à l'hôtel les malles et bagages du voyageur qui a bien voulu les charger de ce soin. Pour se mettre à l'abri de leurs atteintes, il ne faut pas perdre de vue un seul instant celui que l'on a chargé de ses bagages, surtout au détour des rues, et s'il survient un embarras de voitures. Les *Valtreusiers* connaissent toutes les sinuosités, tous les passages de Paris, aussi ils savent disparaître comme l'éclair.

Si l'on ne veut pas être volé par les *Valtreusiers*, il ne faut se servir que des commissionnaires spécialement attachés à l'administration des voitures que l'on vient de quitter, ou, ce qui vaut mieux encore, prendre un fiacre.

VANAGE (Faire un). — Faire gagner d'abord celui qu'on veut duper plus tard. Ce terme n'est employé que par les voleurs et joueurs de province.

VELO, s. m. — Postillon.

VELOSE, s. f. — Poste aux chevaux.

VERMINE, s. m. — Avocat, défenseur.

VENTERNE, s. m. — Fenêtre.

VENTERNIER, s. m. — Voleur qui s'introduit dans l'intérieur des appartemens par les croisées laissées ouvertes.

Les premiers vols à la *venterne* furent commis, à Paris, en 1814, lors de la rentrée en France des prisonniers détenus sur les pontons anglais; ceux de ces prisonniers qui précédemment avaient été envoyés aux îles de Ré et de Saint-Marcou, étaient pour la plupart d'anciens voleurs; aussi, à leur retour, ils se formèrent en bandes et commirent une multitude de vols; dans une seule nuit plus de trente vols commis à l'aide d'escalade vinrent effrayer les habitans du faubourg Saint-Germain, mais peu de temps après cette nuit mémorable, je mis entre les mains de l'autorité judiciaire trois bandes de *Venterniers* fameux; la première, composée de trente-deux hommes, la seconde de vingt-huit, et la troisième de seize; sur ce nombre total de soixante-seize, soixante-sept furent condamnés à des peines plus ou moins fortes.

Il serait facile de mettre les *Venterniers* dans l'impossibilité de nuire; il suffirait pour cela

de fermer à la tombée de la nuit, et même durant les plus grandes chaleurs, toutes les fenêtres, pour ne les ouvrir que le lendemain matin.

Les savoyards de la bande des fameux Delzaives frères, étaient pour la plupart d'adroits et audacieux *Venterniers*.

Un vol à la *venterne* n'est quelquefois que les préliminaires d'un assassinat. Des *Venterniers* voulaient dévaliser un appartement situé à l'entresol d'une maison du faubourg Saint-Honoré; l'un d'eux entre par la fenêtre, visite le lit, ne voit personne, bientôt il est suivi par un de ses camarades, et tous deux se mettent à chercher ce qu'ils espéraient trouver, mais bientôt ils aperçurent une jeune dame endormie sur un canapé; elle avait au col une chaîne et une montre d'or; elle *roupille*, dit à son compagnon, l'un des *Venterniers* Delzaives, surnommé l'*Écrevisse, il faut pesciller le bogue et la bride de jonc* (il faut prendre la chaîne et la montre d'or); mais si elle *crible* (crie), répond le second *Venternier*, le nommé Mabou, dit l'*Apothicaire;* si elle *crible* dit encore l'*Écrevisse*, on lui *fauchera le colas* (on lui coupera le col). La jeune dame qui paraissait endormie, et qui entendait, sans en compren-

dre le sens, les paroles que prononçaient les voleurs, eut assez de prudence et de courage pour feindre de toujours dormir profondément; aussi il ne lui arriva rien.

Le receleur de la bande dont Delzaives, dit l'*Écrevisse*, était le chef, se nommait Métral, et était frotteur de l'impératrice Joséphine. On trouva chez lui des sommes considérables.

J'ai fait aux voleurs de la bande de Delzaives une guerre longue et incessante, et je suis enfin parvenu à les faire tous condamner.

VERBE (SALIR SUR LE), v. a. — Vendre à crédit.

VERDOUZE, s. f. — Pomme.

VERDOUZIER-ÈRE, s.—Fruitier, fruitière.

VERGNE, s f. — Ville.

VERGNE MEC, s. f. — Ville capitale.

VERSIGOT, s. — Versailles.

VERT EN FLEURS. — (Voir EMPORTEUR, EMPORTAGE A LA COTELETTE.)

* VERVER, v. a. — Pleurer.

* VEUVE, s. f. — Potence.

VICELOT, s. m. — Petit vice, défaut de peu d'importance.

VIGIE. — Les conducteurs de diligences ou de voitures publiques ne sauraient exercer une

trop grande surveillance lorsqu'ils auront sur l'impériale de leur voiture des sacs d'argent et en même temps des voyageurs ; car les individus qui, par goût ou par raison d'économie, veulent toujours y être placés, sont très-souvent des voleurs à la *Vigie*, qui ne laissent pas échapper, si elle se présente, l'occasion de s'emparer des objets ou du numéraire placés près d'eux.

Voici comment procèdent ordinairement les voleurs à la *Vigie* :

L'un d'eux retient une place sur la voiture qu'il veut débarrasser d'une partie de son chargement, et un complice qui sait à quel endroit et quel moment il exploitera, se rendra à l'avance au lieu convenu, et lorsque la voiture y arrive à son tour, il attend pour se mettre à son poste que la *Vigie* lui ait fait un signal ; si les voleurs désirent s'emparer d'un sac d'argent, celui d'entre eux qui est placé sur l'impériale de la voiture attache le sac, le laisse couler jusqu'à terre, puis il lâche la corde ; si au contraire ils ont jeté leur dévolu sur des valises ou des petits paquets, il les jette tout simplement sur la route, le complice les ramasse, et tout est dit.

Deux vols à la *Vigie* viennent d'être commis aux environs de Paris.

Les vols à la *Vigie* ont été inventés, dit-on, par le nommé Salvador, célèbre voleur du Midi, guillotiné au bagne pour avoir blessé un argousin.

VILLOIS, s. m. — Village.

VINGT-DEUX, s. m. — Couteau. Terme des voleurs flamands et hollandais.

VIOCQUE, s. m. — Vieux.

VIOCQUIR, v. a. — Vieillir.

VIOLON (SENTIR LE), v. a. — Être sur le point de devenir misérable.

VIOLONÉ-ÉE, s. — Celui ou celle qui est misérable, mal vêtu.

VISE AU TREFFLE, s. m.—Apothicaire.

VOL AU VENT, s. f. — Plume.

VOLANT, s. m. — Pigeon.

** VOLANT, s. m. — Manteau.

* VOUZAILLES, p. p. — Vous.

VOYAGEUR (VOL AU). — Les vols au *Voyageur* se commettent tous les jours à Paris ou aux environs. Voici comment procèdent les voleurs qui emploient ce *truc*.

L'un d'eux se met en embuscade sur l'une des grandes routes qui conduisent à Paris, et il

reste au poste qu'il s'est assigné jusqu'à ce qu'il avise un voyageur doué d'une physionomie convenable, et porteur d'un sac qui paraisse lourd et bien garni. Lorsqu'il a trouvé ce qu'il cherchait, le voleur s'approche. Tout le monde sait que rien n'est plus facile que de lier conversation sur la grande route. « Eh bien! camarade, dit-il au pauvre diable qui chemine vers la capitale, courbé sous le poids de son hâvre-sac, vous allez à Paris, sans doute. — Oui, monsieur, répond le voyageur. — Il est, dit-on, bien facile d'y faire fortune, aussi je fais comme vous. Connaissez-vous Paris? — Ma foi non, je n'y suis jamais venu. — Absolument comme moi, je ne connais ni la ville ni ses habitans; aussi, comme il n'est pas très-agréable de vivre tout-à fait seul, nous nous logerons dans le même hôtel. » Cette proposition, faite par un étranger, ne surprend pas un étranger, aussi, elle est ordinairement acceptée avec empressement. Les deux nouveaux camarades s'arrêtent au premier cabaret qui se trouve sur leur chemin, boivent une bouteille de vin, que le voleur veut absolument payer, et continuent à marcher de compagnie. « Vous avez un sac qui paraît diablement lourd, dit le voleur. — Il

n'est effectivement pas léger, répond le voyageur; il contient tous mes effets et une petite somme d'argent. — J'ai mis mon bagage au roulage; on voyage plus commodément lorsque l'on n'est pas chargé. — J'aurais dû faire comme vous, répond le voyageur à cette observation, en donnant un léger coup d'épaule. — Vous paraissez fatigué, permettez-moi de porter votre sac un bout de chemin. — Vous êtes trop bon. — Donnez donc. » Le voyageur, charmé de pouvoir alléger un peu ses épaules, quitte son sac, qui passe sur celles du voleur, qui paraît ne pas s'apercevoir du poids qui les surcharge. Enfin, on arrive à Paris; on ne sait où descendre, mais avec une langue on arriverait à Rome. Aussi les deux nouveaux habitans de la capitale ont bientôt trouvé une hôtellerie. Le voleur y dépose le sac qu'il n'a pas quitté, et, comme il faut, dit-il, qu'il aille chercher de l'argent chez un parent ou un ami de sa famille, il sort et prie le voyageur de l'accompagner. Le voleur, qui connaît parfaitement Paris, fait faire à son compagnon mille tours et détours, de sorte que celui-ci croit être à une lieue au moins de l'hôtellerie lorsqu'il n'en est qu'à cent ou cent-cinquante pas.

« Je viens enfin de trouver mon oncle, lui dit enfin le voleur, ayez la bonté de m'attendre dans ce cabaret, je ne fais que monter et descendre. » Lorsque le voyageur est installé devant une bouteille à quinze, le voleur, au lieu de monter chez son oncle, court bien vite à l'auberge, s'excuse auprès de l'aubergiste de ce qu'il ne loge pas chez lui, et demande le sac, qu'on lui remet sans difficulté, puisque c'est lui qui l'a apporté.

VRIMALION, s. f. — Ville.



Z

ZIG, s. m. — Camarade.

ZIF, s. m. — (Voir SANS CAMELOTE ou SOLLICEUR DE ZIF.)

CONSIDÉRATIONS

SOMMAIRES

SUR LES PRISONS, LES BAGNES

ET LA PEINE DE MORT.

CONSIDÉRATIONS

SOMMAIRES

SUR LES PRISONS, LES BAGNES

ET LA PEINE DE MORT.

Ce n'est pas sans éprouver un vif sentiment de crainte que je me détermine à écrire quelques lignes sur des sujets déjà si souvent traités, et par des hommes vraiment recommandables; mais j'ai voulu payer aussi mon tribut à la cause sacrée de l'humanité. Je crois donc devoir, avant d'entrer en matière, prier mes lecteurs de vouloir bien ne me tenir compte que de mes intentions.

L'honorable philantrope, M. Appert, connu par la publication du *Journal des Prisons*, et de quelques autres ouvrages très-recommandables, parmi lesquels on cite celui qui a été publié récemment (*Bagnes*, *Prisons* et *Crimi-*

nels[1]) et par les bonnes œuvres qui marquent tous les instans de sa vie, l'honorable M. Appert, dis-je, avec lequel je me suis trouvé plusieurs fois, fut toujours de mon avis lorsque nous eûmes l'occasion de parler des prisons, des bagnes, et des moyens propres à ramener sur le bon chemin les hommes qui avaient failli; aussi nos conversations auraient vraiment étonné celui qui nous aurait écoutés sans nous connaître. Sur tous les points nous nous trouvions du même avis; on aurait pu facilement nous prendre pour des compères, il se trouvera donc dans ce discours quelques passages qui pourraient paraître empruntés au dernier ouvrage de M. Appert, dont j'ai cité le titre plus haut. Quoi qu'il en soit, et malgré le désavantage qui ne peut manquer de m'échoir, si par hasard ces passages étaient comparés, je n'ai pas cru devoir en faire le sacrifice.

Lorsqu'un malheureux ne possède plus le libre exercice de ses facultés, et qu'il commet des actes de nature à compromettre la sécurité publique, l'autorité chargée de veiller à la conservation de tous les intérêts ne se contente

[1] Quatre vol. in-8., chez Guilbert, libraire, quai Voltaire, 21.

pas de le mettre dans l'impossibilité de nuire, elle charge d'habiles médecins de lui donner des soins jusqu'à ce qu'il ait recouvré sa raison.

Généralement parlant, les hommes, du moins j'aime à le croire, naissent bons; aussi, suivant moi, celui qui commet un ou plusieurs crimes, prouve seulement qu'il est atteint d'une sorte de folie morale; mais, dangereux aussi à la société, il doit être de même mis dans l'impossibilité de nuire, et pour cela, il faut sans doute qu'il soit relégué dans un lieu particulier; mais je ne vois pas pourquoi celui qui, suivant moi, n'est autre chose, je le répète, qu'un malheureux auquel il manque quelques organes moraux, serait plus abandonné que tous les autres malades; je ne vois pas, dis-je, pourquoi l'on ne chercherait pas à le guérir aussi, c'est-à-dire à lui rendre, si je puis m'exprimer ainsi, la santé morale qu'il a perdue; à le remettre, en un mot, sur la route qu'il n'aurait jamais dû quitter, celle de la droiture et de l'honneur[1].

[1] Je pourrais, si je ne craignais point de lasser la patience de mes lecteurs, citer un fait à l'appui de chacune de mes paroles; aussi, je n'en choisis qu'un parmi une foule

Mais pour tenter les cures que je propose, il faudrait que les prisons et les bagnes, s'ils

d'autres qui tous pourraient servir à prouver la vérité de ce que j'avance ici.

Un jeune étudiant est refusé lors de son dernier examen ; il prétend que l'on a été injuste à son égard ; son esprit s'exalte, et de suite il court chez celui de ses professeurs auquel, à tort ou à raison, il attribue sa mésaventure, et il dirige sur lui le pistolet dont il était armé ; le professeur est assez heureux pour échapper à la mort qui lui était réservée. Quelques jours après cette tentative d'assassinat, le jeune étudiant fut arrêté par moi, et par suite traduit devant la Cour d'Assises de la Seine. Il ne chercha pas à nier la tentative criminelle que la vindicte publique lui reprochait, mais il prétendait ne pouvoir s'expliquer à lui-même comment, avec le caractère dont il était doué, il avait pu se déterminer à commettre une semblable action.

L'avocat de ce jeune homme chercha à établir que son client était en démence, et qu'il ne jouissait pas du libre exercice de ses facultés lorsqu'il avait voulu assassiner son professeur ; il cita des faits de nature à prouver qu'il était doué d'un caractère qui rendait, en quelque sorte, inexplicable le crime qu'il avait voulu commettre ; faits qui du reste furent confirmés par les déclarations de plusieurs témoins honorables.

Ce système de défense fut parfaitement accueilli ; on posa cette question au jury : « L'accusé jouissait-il du libre exercice de ses facultés lorsqu'il a commis le crime

étaient conservés, fussent des lieux de correction plutôt que de châtiment; il faudrait que le repentir pût y naître plus facilement que la douleur, et que l'on ne dédaignât pas l'emploi du moindre des remèdes propres à inspirer l'amour de la vertu et le goût des devoirs sociaux; il faudrait aussi que les directeurs et concierges de prisons, commissaires de bagnes, reçussent de l'autorité supérieure la mission de diriger le moral des prisonniers.

Malgré les efforts constans des véritables philantropes qui depuis quelques années se sont activement occupés d'améliorer le régime des prisons et des bagnes, ces établissemens sont loin d'être ce qu'ils devraient être, et ce n'est pas sans éprouver un vif sentiment de peine que l'on se voit forcé d'avouer que, quel-

qui fait l'objet de l'accusation.» Une réponse négative fut faite à cette question, et le jeune homme fut acquitté. Les magistrats qui avaient bien voulu poser la question ci-dessus citée, et les douze citoyens qui la résolurent négativement, ont donc admis la possibilité du fait qu'elle énonçait. Une opinion partagée par des magistrats de cour royale, par douze citoyens recommandables, et par une foule de légistes et de philosophes, ne doit, il me semble, étonner personne.

les que soient les vertus et les lumières que nous possédions, nous sommes peut-être, de tous les peuples de l'Europe, celui qui a le moins fait pour arriver à rendre meilleurs les hommes vicieux.

Pour ne plus chercher à douter de ce que j'avance ici, il ne s'agit que de ne pas craindre de regarder avec une loupe toutes les plaies qui rongent l'ordre social.

Il y a plusieurs sortes de prisons : les maisons d'arrêt, de correction, et les maisons centrales.

Une plainte est rendue contre une personne, ou bien l'organe de la société l'accuse ; il est possible pourtant que cet individu ne soit pas coupable ; cependant, à moins que son innocence ne soit démontrée d'une manière qui ne permette pas le doute, il faut que la justice, à la fois sévère et prévoyante, s'assure préalablement de sa personne.

Or, comme cet individu n'est pas en état de punition, comme il n'est encore que soupçonné, et qu'il peut très-bien arriver qu'il se trouve innocent, il est sans doute permis de s'étonner qu'il y ait aussi peu de différence entre le régime des maisons de dépôt et celui

des maisons d'exécution; l'individu, quoique soupçonné, doit être cependant considéré comme innocent jusqu'à la preuve du contraire. Eh bien, l'on ne donne à cet homme, que l'on a arraché peut-être mal à propos à sa famille, à ses occupations, que de la paille pour coucher, un bouillon maigre, et une livre et demie de pain noir pour nourriture; on ne lui permet, et c'est là une des plus grandes rigueurs dont on puisse user, on ne lui permet, dis-je, de communiquer avec ses parens et ses amis qu'à travers les barreaux d'une double grille. . . . .

Si du moins l'instruction des affaires était moins longue, on pourrait jusqu'à un certain point concevoir les rigueurs que l'on déploie, mais il en est qui durent une année, et quelquefois même plus. (L'instruction de l'affaire dite des quarante voleurs, jugée il n'y a pas long-temps par la Cour d'Assises de la Seine, avait duré deux ans, et cependant des individus qui avaient subi cette longue captivité préventive furent acquittés. Un ancien négociant, détenu à Sainte-Pélagie sous la prévention de banqueroute frauduleuse, fut, après une captivité préventive de dix-huit mois,

condamné seulement à six jours de prison.)

On comprend combien cette attente doit sembler dure à celui qui est innocent, sans que l'on vienne encore ajouter à ce qu'elle a de cruel en lui imposant des privations qu'il serait si facile de faire cesser en consacrant à l'amélioration du sort des détenus préventifs, le produit des diverses amendes imposées aux condamnés.

L'artisan qui a perdu son travail, l'employé qui a perdu son emploi, le commerçant dont les opérations se sont trouvées suspendues, et dont le crédit a été ruiné par suite d'une détention préventive, et qui sont à la fin reconnus innocens, ne devraient-ils pas recevoir une indemnité pécuniaire capable au moins de les indemniser du préjudice matériel qu'ils auraient éprouvé? J'ai l'intime conviction que personne n'osera répondre non à cette question, qui est adressée à tous les hommes de bonne foi [1].

[1] Il est difficile de comprendre l'empressement que mettent certains journaux, spécialement consacrés aux débats judiciaires, à instruire leurs lecteurs de l'arrestation des individus, avant que leur culpabilité soit démontrée,

C'est parce que s'il est déclaré coupable il devra à la société une dette que, suivant la loi, personne ne peut se dispenser de payer, que tel individu a été arrêté et mis en lieu de sûreté comme prévenu d'un crime, ou seulement d'un délit plus ou moins grave; mais, si contre toute attente, il est démontré que cet individu n'a point commis le crime dont on l'accuse, la société qui s'est montrée si prévoyante pour s'assurer le paiement d'une dette éventuelle, ne devra-t-elle rien à son tour? Je ne crois pas que l'on puisse répondre à cette question autrement que par l'affirmative.

Un abus contre lequel on ne saurait trop s'élever, est celui qui résulte du mélange de tous les prévenus; si, rigoureusement parlant, tous les prévenus doivent être regardés, jusqu'à la preuve du contraire, comme innocens du crime dont on les accuse, et traités comme tels, les antécédens de chacun d'eux et la nature des crimes ou des délits sous la prévention desquels ils seraient détenus, devraient, il me semble, établir une différence qui pût servir à la clas-

d'une manière positive; je ne sais même jusqu'à quel point cela devrait être permis?

sification des hommes. N'est-il pas révoltant de voir jeter au milieu des forçats relaps et des voleurs incorrigibles, un jeune homme prévenu, par exemple, d'avoir dansé au bal Musard un cancan un peu trop leste? (Un jeune homme appartenant à une famille honorable, prévenu d'avoir insulté un commissaire de police dans l'exercice de ses fonctions, était détenu à la Force il y a quelques mois, et pendant sa captivité préventive, qui fut très-longue, il eut successivement pour commensaux de la chambre qu'il occupait, Lacenaire, Lhuissier, Blard et Verninhac de Saint-Maur.)

Une prison spéciale devrait donc être destinée aux prévenus, et ils devraient y être aussi traités avec tous les égards compatibles avec l'intérêt et la sécurité de la société.

Il n'est pas nécessaire de répéter, pour la centième fois au moins, qu'il n'y a pas de règle sans exception; ainsi, comme malheureusement il n'existe que trop d'hommes incorrigibles, hommes qui semblent prendre à tâche de justifier toutes les préventions, on pourrait, si on le jugeait convenable, établir une distinction entre eux, et ceux qui paraîtraient mériter plus d'égards; mais quand bien même cette dis-

tinction serait trop difficile à établir, je ne vois pas ce que l'humanité pourrait perdre si quelques grands coupables profitaient des soins qui seraient prodigués à des hommes peut-être innocens.

Après les maisons d'arrêt, viennent les maisons de correction, destinées seulement aux condamnés qui n'ont à subir qu'un emprisonnement de moins d'une année. L'abus qui existe dans les maisons d'arrêt, existe aussi dans les maisons de correction; c'est-à-dire que tous les hommes y sont confondus; ainsi on trouvera des individus condamnés pour des fautes très-légères parmi des voleurs incorrigibles; il y a plus même, dans beaucoup de villes de province, la même prison sert à tous les usages; ainsi l'on trouvera réunis dans le même local, des voleurs, des forçats condamnés pour rupture de banc, des soldats, des détenus pour dettes, des enfans, et même des aliénés.

On ne sait vraiment quels termes employer pour flétrir la coupable incurie de l'autorité supérieure, qui laisse subsister un tel état de choses.

Depuis long-temps, et particulièrement durant les quelques années qui viennent de s'é-

couler, les moralistes et les philantropes ont cherché les moyens d'améliorer le sort et l'état moral des prisonniers; mais, soit que leurs systèmes n'aient pu recevoir une application immédiate, soit parce que les moralistes avaient mal compris la question, toujours est-il que si l'on a fait quelque chose pour le bien-être physique des prisonniers, il reste encore beaucoup à faire, si ce n'est tout, pour leur bien-être moral. On peut, je crois, expliquer ainsi la nullité des résultats des innovations essayées jusqu'à ce jour; les uns guidés par une philantropie peut-être trop indulgente, n'ont voulu voir dans les condamnés que les victimes d'un état social mal organisé, et dès-lors ils ont présenté pour être appliquées à tous les condamnés, certaines théories qui ne pouvaient recevoir qu'une application exceptionnelle; les autres, au contraire, ne veulent tenir aucun compte de la faiblesse de l'humanité et des circonstances qui pouvaient influer sur la destinée d'un homme, et plaçant pour ainsi dire un abîme entre un innocent et celui qui avait cessé de l'être, ont voulu bannir à jamais de la société tous ceux qui, suivant eux, devaient toujours en être les fléaux; la trop grande indul-

gence de ceux qui ont cherché à expliquer les crimes par l'organisation actuelle de la société ou celle de l'individu, les a empêchés d'atteindre le but qu'ils s'étaient proposé, et la sévérité des autres le leur a fait dépasser. Les choses sont donc restées telles qu'elles étaient précédemment, et si les vieux abus sont moins visibles qu'autrefois, ce n'est point parce qu'ils n'existent plus, c'est seulement parce qu'on a le soin de les cacher davantage.

On a dit souvent que pour bien apprécier le résultat des lois, il serait à désirer que l'on pût étudier l'intérieur des établissemens destinés à ceux qui les ont violées, en vivant au milieu des prisonniers qui ne devraient pas se douter de cette captivité volontaire. Ce serait, en effet, le seul moyen d'apprécier, à sa juste valeur, l'efficacité des peines prononcées par les Codes; mais il est d'autant plus facile de concevoir l'impossibilité d'une semblable expérience, qu'il faudrait que le séjour que le philantrope se déterminerait à faire dans le bagne ou dans la prison qu'il voudrait étudier, fût assez long pour rendre complet l'examen des hautes questions qui se rattachent à notre législation criminelle et au régime actuel.

Les événemens de ma vie m'ont donné le triste avantage de pouvoir étudier, sur les lieux mêmes, les mœurs des prisonniers. Je soumets aujourd'hui aux hommes éclairés et impartiaux le résultat de mes observations, et je m'estimerai heureux si je puis appeler l'intérêt des véritables philantropes, sur des hommes qui en sont quelquefois plus dignes qu'on ne le pense.

Tous les peuples anciens savaient sans doute punir le crime, mais ils savaient aussi récompenser la vertu. Une couronne de chêne, une palme, était décernée à celui qui avait rendu à la patrie un service important, ou qui s'était dignement acquitté de tous ses devoirs. Les peuples modernes, que cependant l'expérience des siècles devrait avoir instruits, ont, il est vrai, des juges pour appliquer les lois, des geôliers, des argousins, et des bourreaux pour les exécuter. Mais ils n'ont pas, comme les anciens, des magistrats dispensateurs des récompenses publiques. La loi qui prononce la peine de mort contre l'assassin, ne devrait-elle point récompenser le citoyen courageux qui, au péril de sa vie, sauve celle de son semblable. Si elle punit celui qui viole un des ar-

ticles du pacte social, pourquoi ne récompense-t-elle point celui qui les observe tous rigoureusement? Les hommes ont besoin de hochets, c'est là une de ces vérités qui sont malheureusement trop prouvées. Eh bien, tous ne peuvent ou ne veulent aimer la vertu pour elle-même; que des récompenses soient attachées à son exercice, et tous les hommes seront pour ainsi dire forcés d'être vertueux.

Ce n'est pas tout encore, si j'ouvre le recueil de nos lois, j'y trouve des peines destinées à réprimer tous les crimes et tous les délits, mais j'y cherche en vain l'indication de mesures propres à les prévenir. L'homme pourra-t-il toujours résister aux influences qui ne manqueront pas de l'assaillir à ses débuts dans le monde? Pourra-t-il traverser sans guide les nombreux écueils que peut-être il trouvera sur sa route? Je ne le crois pas.

L'homme fort, c'est-à-dire celui qui n'a jamais succombé, parce que peut-être il n'a jamais senti la nécessité, ou qu'il n'a eu à lutter qu'avec un ennemi faible, veut que l'on résiste, et cependant il ne veut pas servir de guide à l'homme faible; il ne lui donne pas les moyens de résister aux besoins dont il est accablé et

qui peuvent le conduire au crime, et l'on s'étonne après cela que la population des bagnes et des maisons centrales soit aussi nombreuse.

Dès l'instant qu'une institution pêche par sa base, tout ce qui s'y rattache doit être vicieux. Il faut donc prendre l'homme tel que les préjugés le forment, et ne pas exiger qu'il se montre tel qu'il serait peut-être, si l'organisation sociale ne l'avait pas corrompu, et ne lui avait pas fait perdre sa pureté native.

Il résulte de ce qui précède la proposition suivante : ou l'autorité se contente de punir les coupables sans s'inquiéter de leur sort à venir, ou plutôt elle veut les ramener au bien. Si l'on veut bien admettre le premier cas, ce qui n'est guère possible, il n'y a rien à dire, et la corruption des prisonniers est la conséquence toute naturelle de la conduite de l'autorité, et le but qu'elle se propose se trouve rempli ; dans le second, il faut examiner avec attention si le gouvernement fait tout ce qu'il faudrait faire pour obtenir les résultats qui doivent être les fruits de tous moyens de répression.

C'est ce que je vais faire, et pour cela il me suffira de donner quelques détails sur le carac-

tère, les mœurs et les habitudes des individus qui habitent les bagnes et les prisons, détails qui seront suivis d'un rapide coup-d'œil sur l'intérieur et le régime actuel de ces établissemens, et de l'indication des moyens que je crois propres à remédier aux abus que j'aurai signalés.

Les voleurs peuvent être divisés en deux grandes catégories : les voleurs par nécessité ou par occasion, et les voleurs de profession. J'ai déjà plusieurs fois, dans le courant de cet ouvrage, énuméré les causes qui pouvaient avoir exercé une certaine influence sur la destinée des premiers; aussi ils ne sont pas toujours corrompus lorsqu'ils viennent augmenter la population du bagne ou de la maison centrale dans lesquels ils doivent expier le crime qu'ils ont commis, et peut-être que pour leur ôter à jamais l'envie de mal faire, il ne s'agirait que de leur prouver par des faits, que la pratique des vertus est plus profitable que celle des vices, et de leur procurer, lorsqu'ils auraient subi leur peine, un travail convenablement rétribué.

Dans le nombre des êtres que la loi a frappés, il s'en trouve beaucoup, je le sais, dans

lesquels le mal a jeté de si profondes racines, et qu'une pratique constante du vice a tellement endurcis, qu'on doit en quelque sorte désespérer de leur guérison ; c'est parmi ces derniers que doivent être rangés les voleurs de profession.

Les voleurs de profession sont ceux qu'une longue habitation dans les bagnes et dans les prisons, a familiarisés avec toutes les idées de désordre ; ils ne sont devenus ce qu'ils sont, que par une cohabitation prolongée avec leurs prédécesseurs dans la carrière ; aussi pour éviter qu'à leur tour ils ne fassent des prosélytes, il faudrait peut-être les séparer du troupeau, faire peser sur eux une rigueur indispensable, les traiter enfin comme ces malades dont l'état est désespéré et qui ne peuvent être sauvés que par l'emploi de remèdes violens. L'opportunité de la mesure que je propose sera du reste examinée ci-dessous.

Les hommes corrompus, comme les hommes vertueux, s'aiment entre eux et se secourent mutuellement lorsque l'heure de l'adversité a sonné ; aussi, comme on a pu le voir à l'article *Haute Pègre*, les voleurs de profession forment entre eux une sorte de sainte-alliance ;

la fraternité règne dans leurs rangs comme dans les rangs des soldats.

Presque tous les voleurs de profession sont entièrement privés de l'éducation qui seule peut donner à l'homme des notions certaines du juste et de l'injuste, aussi ils exercent leur métier sans éprouver de remords; le nom qu'ils ont donné à la conscience, *la Muette*, prouve suffisamment, je le crois, la vérité de ce que j'avance.

Il y a cependant parmi eux quelques exceptions, mais elles sont rares; ce n'est qu'à de longs intervalles que des Lacenaire, des Verninhac de Saint-Maur, viennent s'asseoir sur le banc de la Cour d'Assises. Mais quoique dépourvus d'éducation, les voleurs cependant en connaissent le prix, et ils ne manquent pas de témoigner de la considération à celui d'entre eux qui en possède, ils sont même désireux d'en acquérir; ils ont pour lui mille égards, mille complaisances; ils lui confient la défense de leurs intérêts, et lui donnent le titre d'avocat.

Les voleurs, quelle que soit la classe dont ils sortent, aiment les mauvais lieux; ils préfèrent la salle enfumée d'un marchand de vin borgne,

aux salons dorés des frères Provençaux ou du Café de Paris. J'ai dit, dans quelques-uns des articles qui précèdent, que l'on rencontrait quelques hommes appartenans à la *Haute Pègre* au balcon du Théâtre Italien ou de l'Académie Royale de musique, cela est vrai sans doute, mais ces hommes sont les exceptions du genre. Tel voleur fameux, bien qu'il eût les poches pleines d'or, est venu se faire arrêter par moi au paradis de l'Ambigu-Comique ou de la Gaîté (les voleurs aiment beaucoup les mélodrames), ou bien encore à la Souricière ou à l'Hôtel d'Angleterre.

Les estaminets du quartier de la Cité sont pour les voleurs de véritables Eldorado, dans lesquels ils trouvent tout ce qu'ils chérissent : des houris faciles, des cartes, du parfait amour et du cent sept ans ; ils y usent leur vie sans crainte du présent, et peu soucieux de l'avenir. Un individu nommé Rigody, dit *Krincic*, recueillit, peu de temps après sa sortie d'une maison centrale dans laquelle il avait passé plusieurs années, une succession assez considérable qu'il dissipa entièrement avant de sortir d'un *Lupanar* de la rue Saint-Éloy en la Cité.

Je ne sais si les phrénologistes ont remarqué sur le crâne des célèbres voleurs qu'ils ont étudié, la bosse de l'imitation. Quoi qu'il en soit, l'imitation est le trait le plus caractéristique de la physionomie des voleurs de profession. Lorsqu'un des grands hommes de la corporation a adopté un costume remarquable, tous les autres s'empressent de l'imiter, et ils achètent chez les fournisseurs du voleur en renom les objets qui doivent servir à leur toilette; cela est si vrai, que très-souvent le costume, les manières d'un homme, ont été le diagnostic qui me l'a fait reconnaître pour un voleur de profession.

L'amour-propre, mais l'amour-propre mal entendu, domine tous les voleurs; comme ils ne peuvent se glorifier des vertus qu'ils ne possèdent pas, ils se glorifient de leurs vices. Ils tiennent surtout à ne point passer pour des *Pégriots*, des *Pègres à Marteau* ou des *Blavinistes* (voir ces mots), et comme il est admis qu'un *Pègre de la Haute* ne doit jamais manquer d'argent, leur premier soin lorsqu'ils ont *fait un bon chopin* (commis un vol considérable), est de se vêtir d'une manière qui prouve à leurs confrères qu'ils sont au-dessus de

leurs affaires; mais quoi qu'ils fassent, quel que soit le luxe qu'ils étalent, leur costume n'est presque jamais celui des hommes du monde. Ainsi, leur habit de drap fin sera mal coupé, ils brosseront leur chapeau à rebours pour que chacun puisse admirer la finesse de son feutre ; ils ne porteront que des gants communs, mais en revanche ils accrocheront de petits anneaux à leurs oreilles, et seront couverts de bijoux.

Les voleurs d'un certain ordre méprisent ceux qui ne dérobent que des bagatelles, ou qui, après avoir volé, manifestent l'intention de ne plus recommencer. Ils n'aiment pas les escrocs, détestent les faussaires, qu'ils appellent gens de lettres, à cause de la marque que ceux-ci portent sur l'épaule : ils les traitent de poltrons et d'hypocrites.

La publicité que quelquefois les journaux donnent à leurs méfaits les flatte au lieu de les chagriner, et bien souvent ils arrivent au bagne ou dans la prison ayant dans leur poche la feuille qui a rendu compte des débats qui ont amené leur condamnation. C'est un trophée! Ils sont, en général, bons pères, et quand il le peuvent, ils élèvent bien leurs en-

fans; cela est si vrai que je pourrais, si je ne craignais de leur nuire, citer des fils de voleurs de profession qui occupent dans le monde d'assez belles positions, quoique leurs pères mettent toujours *la main à la pâte*, et ne paraissent pas décidés à quitter de si tôt l'exercice de la profession.

Personne n'est plus superstitieux qu'un voleur de profession, il croit aux songes, aux présages, à l'influence des jours; il ne volera pas un vendredi, ou si en sortant de chez lui il a rencontré un prêtre, ou s'il a renversé une salière, mais s'il trouve un morceau de fer il sera entreprenant, audacieux. Lorsque je n'étais encore qu'agent secret du service de sûreté, je rencontrai un jour une femme juive, voleuse très-adroite et très-entreprenante, mais qui cependant ne savait pas que j'étais attaché à la police.— Où vas-tu? lui dis-je en l'abordant. — A Saint-Eustache, faire dire des messes, me répondit-elle; cela me portera peut-être bonheur; il y a plus d'un mois que je n'ai pas étrenné (volé).

Si personne n'est plus superstitieux qu'un voleur de profession, personne non plus n'est plus imprévoyant; il marche toujours sans s'in-

quiéter de l'avenir, et jamais il ne lui vient dans la pensée qu'il peut être arrêté ; le bagne et la prison ne sont pour lui que des points à l'horison, sur lesquels il ne jette jamais un regard.

Détenus, les voleurs de profession sont plus souples, plus actifs, plus industrieux que les autres ; ils savent mieux se soumettre aux exigences des individus auxquels ils sont soumis; aussi ce sont eux qui obtiennent tous les privilèges et quelquefois même toutes les grâces.

Tels qu'ils sont cependant, les voleurs exercent sur ceux qui durant un certain temps sont obligés de vivre avec eux, une influence telle, qu'il est assez difficile d'expliquer, mais qui cependant existe ; et cette influence a peut-être donné naissance à plus de criminels que les mauvaises dispositions de ceux qui se sont laissés séduire. Un individu nommé Rigody, dont j'ai parlé plus haut, qui appartenait à une famille honorable, auquel on avait donné une bonne éducation, et qui ne manquait pas d'esprit, devint, peu de temps après son entrée dans le monde, un assez mauvais sujet; ses parens qui voulaient le corriger l'envoyèrent à l'île de Ré. Rigody fut en conséquence incorporé dans une compagnie destinée à augmenter

l'effectif d'un bataillon colonial, composé en partie de mauvais sujets et de voleurs extraits des prisons de la Seine, et notamment de Bicêtre ; embarqué sur un bâtiment de l'état, il fut pris avec eux, envoyé sur les pontons anglais, et il ne rentra en France que vers la fin de l'année 1814. Rigody, doué d'une excellente mémoire, avait appris facilement le langage et contracté toutes les habitudes des vauriens avec lesquels il avait vécu. Parmi tous les voleurs dont il avait entendu raconter les exploits, il avait choisi, pour lui servir de modèle, un individu nommé Krincie, qui était en effet une des célébrités de la *Haute Pègre* d'alors ; et quoiqu'il n'eût jamais rien volé, il crut convenable de prendre, lors de son retour en France, le nom de cet individu, et de se faire passer pour lui ; bientôt il ne fut plus question dans un certain monde que du retour du fameux Krincie, l'adroit *Tireur;* j'avais connu Krincie précédemment, je voulus le revoir, mais je le cherchai en vain. Je ne connus la supercherie que lors de l'arrestation de la bande des vingt-huit, dont Rigody, qui du reste fut acquitté, faisait partie.

Comparées aux maisons centrales, les prisons

destinées seulement aux prévenus et à ceux condamnés à moins d'une année d'emprisonnement sont, toutes imparfaites qu'elles sont, de véritables lieux de délices. Il faut en effet avoir habité une maison centrale pour pouvoir s'en faire une idée juste, et quelle que soit l'organisation qu'on possède, il n'est guère possible d'en sortir sans que l'on se demande comment il se fait que l'on n'y est pas mort.

Les employés subalternes de ces établissemens, choisis ordinairement dans la dernière classe du peuple, et qui souvent ne valent pas mieux que ceux qu'ils sont chargés de garder, maltraitent les prisonniers sans que ceux-ci aient donné le moindre sujet de plainte, et ne craignent pas de leur adresser les plus sales injures.

La masse destinée à être remise aux prisonniers lors de leur libération, et qui s'augmente tous les jours, ne produit point d'intérêt; les prisonniers savent cependant qu'un capital dont on laisse cumuler les intérêts doit être doublé après un laps de temps; ils savent aussi que les fonds qui leur appartiennent ne restent pas en stagnation dans la caisse de la prison.

Ils n'ont pour se reposer que des espèces de boîtes, nommées *galiottes*, dans lesquelles il y a seulement une mauvaise paillasse et une couverture plus mauvaise encore, et qui ressemblent plus à un cercueil qu'à tout autre chose, et qui souvent sont entassées dans des dortoirs étroits et manquant d'air.

Leur nourriture ordinaire se compose d'une livre et demie de pain noir, d'un potage à la Rumfort le matin, d'une ration de légumes secs le soir, une ou deux fois par semaine, suivant les localités, un très-petit morceau de bœuf est ajouté à cette triste pitance ; les travailleurs seuls jouissent de ces avantages.

Ils peuvent, il est vrai, acheter à la cantine de la prison les supplémens nécessaires à cette nourriture évidemment insuffisante, mais à cette cantine on leur vend très-cher des objets de très-mauvaise qualité.

Les gens qu'aucune misère ne touche trouveront peut-être que je m'apitoye à tort; ils diront que l'on ne saurait se montrer trop sévère envers des individus qui ont violé les lois du pacte social, et leur discours sera terminé par cet axiome, ornement obligé de tous les réquisitoires : *la société demande vengeance.*

A de pareils argumens il n'y a qu'une réponse à faire; la société, être moral, ne peut avoir de passions, elle ne peut donc pas demander vengeance. Que ceux qui sont chargés du maintien de l'ordre public répriment les crimes et les délits, qu'ils punissent les infractions à la loi commune, soit, il n'y a dans cet acte que l'exercice d'un droit légal; mais il est toujours possible de se montrer sévère sans cesser d'être juste, et c'est cesser de l'être que de souffrir qu'il soit ajouté des peines supplémentaires à la peine prononcée par les juges. Au reste, les conséquences de l'ordre de choses actuel sont plus graves qu'on ne pense.

Le caractère du prisonnier qui est maltraité sans sujet, par un individu dont il peut apprécier la valeur morale, ne tarde pas à s'aigrir; et souvent celui qui n'était qu'un coupable ordinaire, et que peut-être on aurait pu ramener au bien si l'on avait bien voulu prendre la peine de parler à son cœur, devient un assassin, parce qu'il a été frappé par un geôlier ivre, ou un argousin de mauvaise humeur.

Plusieurs forçats ont été condamnés pour s'être vengés de semblables injustices.

Le détenu qui, après avoir travaillé toute une

journée, sait qu'il a gagné trois francs, par exemple, et auquel on ne donne que vingt sols, ne doit pas, il me semble, aimer beaucoup un travail qui doit ne lui paraître destiné qu'à augmenter les richesses de l'entrepreneur des travaux de la prison.

Les prisonniers donnent le nom de voleurs à ceux qui empochent les intérêts de leur argent. Ont-ils tort? Je ne veux point répondre à cette question.

La mauvaise nourriture, la saleté dans laquelle on les laisse croupir affaiblissent les organes des prisonniers. N'entendant plus parler du monde extérieur, ils peuvent croire qu'il n'existe plus; et après un séjour de quelques années dans un bagne ou dans une maison centrale, ils ressemblent plus à des bêtes fauves qu'à des hommes. C'est alors qu'ils contractent l'habitude de la pédérastie, et bientôt leur corps est aussi flétri que leur ame.

L'habitude de la pédérastie est presque générale dans les bagnes et les maisons centrales, et elle est d'autant plus scandaleuse, que les détenus ne cherchent même pas à cacher leur turpitude. Depuis quelques années, l'autorité punit : mais punit seulement ceux qui se lais-

sent prendre sur le fait. Cela ne suffit pas, il ne faudrait pas seulement se contenter de punir, il faudrait aussi prévenir et chercher à corriger.

J'ai prouvé par des faits que les voleurs de profession exercent sur ceux qui ne sont pas tout-à-fait corrompus une fatale influence; il faudrait donc séparer les hommes. Mais ce n'est point la peine qu'ils auraient encourue qui devrait servir de guide pour établir les classifications, mais seulement leur caractère et leurs habitudes; car tel individu qui n'a péché que par ignorance, et qui, pour avoir volé avec des circonstances agravantes des lapins dans une garenne, a été condamné à dix années de réclusion, est sans doute moins dangereux que tel autre qui exerce depuis long-temps *la Tire*, *la Détourne* ou *le Bonjour*, et qui cependant n'a été condamné qu'à deux ou trois années d'emprisonnement.

L'isolement individuel et continuel ne doit, selon moi, jamais être adopté. L'isolement rend les hommes misantropes; et le misantrope est bien près de devenir méchant. Tous les hommes ne sont pas organisés comme Silvio Pellico : et l'illustre général Lafayette, dont

cependant le beau caractère est bien connu, a dit quelque part qu'il ne lui vint pas à l'esprit une seule bonne pensée tant que dura sa captivité solitaire au château d'Olmutz.

Les prisonniers pourraient être séparés la nuit, et le silence devrait être observé dans les ateliers, mais ils devraient être réunis aux heures de récréations.

L'éducation des prisonniers ne devrait pas être négligée. On a établi des écoles régimentaires dans lesquelles les savans sont chargés d'instruire les ignorans; rien n'empêche que de semblables écoles soient établies dans les prisons. Je crois qu'il résulterait de leur établissement un bien incalculable. Le prisonnier dont tous les instans seraient occupés n'aurait pas le temps de penser au mal; il prendrait insensiblement goût à ce qu'on lui enseignerait, et ne tarderait pas à devenir meilleur. J'ai souvent trouvé l'occasion de remarquer que ceux des détenus qui ne savaient pas lire vendaient une partie de leur ration de pain pour louer des livres, et en écouter la lecture, il y a dans le cœur de l'homme un sentiment qui le porte à chercher l'instruction, surtout lorsqu'il vit en société.

J'ai remarqué encore que les hommes qui, durant leur captivité, avaient été placés de manière à fixer les regards, s'étaient plus facilement corrigés que ceux qui n'étaient pas sortis de la foule.

Je ne suis point partisan de l'isolement rigoureux, parce que les hommes isolés ne sont stimulés par aucun exemple, tandis que réunis, ils sont excités par l'envie de surpasser ceux desquels on parle.

Mais, pour corriger, il faut d'abord instruire.

Comme je l'ai déjà dit, l'argot, qui n'a des mots que pour désigner les choses du métier, familiarise avec elles, aussi il devrait être à jamais banni des bagnes et des maisons centrales. Il faudrait donc que les employés de ces établissememens renonçassent à son usage; cela, je le pense, ne leur serait pas difficile.

Le détenu qui dessinerait sur les murs des représentations de potences, de guillotines, de *Monseigneurs*, de clés, etc., etc., devrait être sévèrement puni.

La question du travail est la plus importante de toutes celles qui concernent les détenus, car les fruits de ce travail sont destinés à leur don-

ner les moyens d'adoucir d'autant leur captivité, et à leur ménager des ressources pour l'avenir. Le travail ne doit pas être considéré comme une agravation de peine, mais bien comme un soulagement. Cependant les condamnés ne finissent par l'envisager ainsi, qu'après en avoir fait long-temps l'expérience; et cela ne doit pas étonner, toute occupation régulière doit commencer par être un tourment pour des hommes habitués à vivre dans une oisiveté complète.

La loi peut bien faire aux détenus une obligation du travail, mais la loi, quelque impérative qu'elle soit, ne peut malheureusement forcer directement la volonté de l'homme. Le caractère des détenus est, en général, mobile et passionné, aussi les récompenses doivent exercer sur eux une influence plus salutaire que les châtimens. Il faut donc rendre le travail à la fois attrayant et productif, c'est-à-dire faire en sorte qu'il soit en harmonie avec les forces et les capacités du détenu, et le rétribuer plus convenablement.

On objectera qu'un grave inconvénient peut résulter de ce dernier fait. Les détenus qui, dans aucun cas, ne devraient être privés de

la partie de leur pécule, nommée denier de poche, qui serait alors plus considérable, pourraient plus facilement contracter des habitudes d'intempérance et de débauche. Mais on pourrait, il me semble, et sans qu'il en résultât de grands inconvéniens, retenir, pour être ajouté à la masse de réserve, ce que l'on croirait imprudent de remettre au détenu.

Dans aucun cas, les condamnés ne devraient jamais être ni frappés, ni injuriés par les gardiens; car, outre qu'il est depuis long-temps prouvé que les châtimens corporels ne font qu'irriter l'homme, ou, ce qui peut-être est pire, lui ôter le sentiment de sa dignité personnelle, on doit craindre, si on laisse au libre arbitre des hommes presque tous démoralisés qui occupent les places de gardiens ou d'argousins la distribution des châtimens, qu'ils ne bâtonnent les malheureux placés sous leur domination, plus dans l'intention de leur rendre la vie dure que dans celle de les corriger. Voici, au reste, comment s'exprime à ce sujet un homme connu dans le monde littéraire par des travaux d'une haute portée, M, Léon Faucher, et qui a écrit sur la réforme des prisons plusieurs articles très-remarquables.

« Sans partager cette compassion exagérée dont notre époque s'est éprise pour les malfaiteurs, il nous paraît que le régime des coups de fouet ne saurait être importé chez nous. La marque ne corrigeait pas, elle dégradait : il en serait de même des brutalités disciplinaires dans la prison. Il y a dans le caractère du criminel lui-même, en France, un reste de fierté, je dirai presque d'honneur, qui ne permet pas de porter impunément la main sur lui. La peine, pour exercer une compression morale, ne doit pas faire violence à la personne; c'est assez de garotter étroitement la liberté. Ajoutez, si vous voulez, aux rigueurs de l'emprisonnement solitaire, ayez des cellules ténébreuses, prolongez l'isolement, mais évitez de frapper les détenus.

Aux États-Unis, le fouet est peut-être un auxiliaire indispensable à la discipline. En France, la discipline deviendrait impossible dans des établissemens où des violences physiques menaceraient les condamnés. Ces violences ne révolteraient pas seulement les détenus, elles dégraderaient les gardiens à leurs yeux. On en trouvera la preuve dans le dialogue suivant, qui s'établit récemment à la

police correctionnelle, après une émeute qui avait éclaté à la Force, entre un des détenus révoltés et le président du tribunal.

« M. LE PRÉSIDENT. Pourquoi avez-vous outragé le commissaire, vous êtes-vous barricadé et avez-vous résisté avec violence aux agens de l'autorité et à vos gardiens ?

ÉTEL. On voulait nous mettre au cachot ; et comme nous savons qu'on *bat les détenus à coups de clés,* nous avons préféré nous révolter pour être conduits au cachot par la garde. Mais, M. le président, vous ne pouvez pas vous douter de ce que c'est qu'un gardien. C'est pire qu'un tigre, qu'une bête féroce ; ils ne seraient pas dignes, ces gens que vous écoutez et à qui vous faites prêter serment, *ils ne seraient pas dignes de garder des chiens.* »

Je l'ai dit, et je le répète, je ne suis pas partisan de l'isolement complet, mais, cependant, il faudrait que les condamnés fussent isolés pendant la nuit, ce serait le moyen le plus efficace d'extirper des prisons le vice infâme dont j'ai déjà parlé, et dont les prisonniers apportent quelquefois le germe dans la société. Il faudrait aussi que chaque cellule fût garnie des meubles indispensables, d'une table, d'une

chaise, d'un balai, et des ustensibles de propreté nécessaires; il faudrait aussi que le soin de nettoyer les cellules fût laissé à ceux qui les habiteraient, et que les employés veillassent avec soin à ce qu'elles fussent toujours dans un état de propreté convenable. L'homme qui aurait contracté en prison des habitudes d'ordre et de propreté serait aux trois quarts corrigé.

Une ordonnance du roi Charles X, qui paraît être encore en vigueur, veut que les condamnés aient subi au moins la moitié de leur peine avant de pouvoir espérer, soit leur grâce, soit une commutation de peine; cette mesure, je ne crains pas de le dire, est vraiment désespérante; elle ôte souvent au condamné le courage d'entreprendre sa conversion : ôter l'espérance au coupable, l'affaiblir seulement, c'est rendre son repentir inutile ou du moins plus incertain.

Ainsi que je l'ai dit en d'autres termes, à l'article *Redam*, la plus belle prérogative du chef de l'état est, sans doute, le droit de faire grâce; c'est lui donner les moyens de réparer quelquefois de graves erreurs ou d'adoucir ce qu'a de trop sévère une condamnation exigée

par la loi ; sous ce rapport, une clémence bien appliquée présente déjà de bien grands avantages, mais par la salutaire influence qu'elle peut exercer sur le moral des condamnés, des considérations du plus haut intérêt viennent encore ajouter à son importance.

L'homme est naturellement égoïste, et ce vice est plus particulièrement celui des prisonniers.

Dès que l'un d'entre eux a été l'objet d'une faveur royale, chacun se croyant au moins autant de droits que lui à en obtenir une semblable, s'irrite de ne pas avoir eu le même bonheur; et du mécontentement au murmure et au découragement, l'intervalle n'est pas grand, surtout quand le mécontentement n'est que trop souvent justifié par des faits.

Combien, au contraire, obtiendrait-on de résultats avantageux, si les mesures proposées dans l'article cité ci-dessus étaient adoptées, et si à différentes époques des agens de l'autorité se transportaient à l'improviste dans les bagnes et dans les maisons centrales, et faisaient immédiatement mettre en liberté quelques-uns des captifs qui auraient successivement obtenu plusieurs remises de peines, et qui n'auraient

à invoquer en leur faveur qu'une bonne conduite soutenue.

Mais pour que l'on pût agir ainsi, il faudrait que la direction des bagnes et des maisons centrales ne fût confiée qu'à des hommes qui ne se laissassent jamais séduire par de faux semblans, et qui fussent capables de choisir le bon grain au milieu de l'ivraie.

Il faudrait que la timidité ne fût plus regardée comme de la lâcheté, que le repentir et la soumission ne fussent plus pris pour de l'hypocrisie; des hypocrites! il y en aurait sans doute, mais pour beaucoup cette hypocrisie accidentelle se changerait en habitude de faire le bien.

Les masses devraient être placées productives d'intérêts; l'adoption de cette mesure, qui du reste est commandée par l'équité, flatterait le prisonnier qui verrait que l'on s'occupe de son avenir.

Il serait peut-être bon de parler souvent aux condamnés des voleurs célèbres, tels que les Beaumont, les Collet, les Coignard, qui après avoir long-temps nagé dans l'abondance, sont venus mourir au bagne; en opposition il faudrait leur citer quelques exemples capables de

leur prouver que l'homme qui a failli n'est pas à jamais perdu, et qu'il peut reprendre dans la société la place qu'il y occupait précédemment.

Quelques bons livres et quelques journaux devraient être mis à la disposition des condamnés qui se montreraient dignes de cette faveur. Donner des journaux à des voleurs ! cela peut paraître singulier au premier aspect; quel intérêt des gens de cette sorte peuvent-ils prendre aux affaires du pays? Aucun, sans doute. C'est justement cette coupable indifférence qu'il faut faire cesser; et puis, laisser ignorer aux condamnés tout ce qui se passe dans le monde extérieur, c'est les attacher pour toujours à celui dans lequel ils vivent; à une époque où des changemens si brusques et si multipliés s'opèrent dans les mœurs et dans les usages. Que veut-on que fasse celui qui, durant dix, quinze ou vingt ans, a véeu loin du monde dans lequel il se trouve rejeté, et qu'il ne connaît pour ainsi dire que par tradition.

L'adoption des mesures que je propose, et qui m'ont été inspirées par l'expérience, exercerait, j'en ai l'intime conviction, une salutaire influence sur tous les coupables, même sur ceux d'entre eux dont j'ai esquissé le portrait

ci-dessus; mais pour que l'œuvre ne fût pas incomplète, il faudrait que l'autorité commençât par chercher les moyens de détruire les préjugés, et ne dédaignât pas d'accueillir l'homme repentant; qu'elle accueillît ouvertement le libéré, qu'elle le plaçât sous une égide protectrice, et qu'elle répondît par cet acte à ceux qui n'osent s'arrêter à la pensée de se mettre en contact avec un repris de justice; mais, répondra-t-on, l'autorité ne peut faire cela, les préjugés ont de trop profondes racines dans nos mœurs; la mission d'un gouvernement qui ne veut point caresser les manies d'une société pour l'exploiter à son profit, est de chercher à déraciner tous les préjugés nuisibles au bien-être général ou particulier; et celui qui repousse les condamnés qui viennent à récipiscence, est un de ceux-là; pourquoi donc ne le combat-il pas? c'est à l'autorité qu'appartient le droit de devancer l'opinion, de la diriger; qu'elle use de ce droit pour faire le bien, et personne, bien certainement, ne songera à se plaindre.

Le repris de justice doit sans doute venir le premier au-devant de la société; qu'il fasse donc le premier pas, qu'il en fasse cent, mille

s'il le faut; mais si lorsqu'il sera prêt d'atteindre le but où tendent ses efforts, son courage est sur le point de l'abandonner, que la société à son tour fasse quelques pas au-devant de lui, et qu'il trouve au moins un cœur d'homme qui réponde aux battemens du sien.

La question de la moralisation des condamnés a beaucoup occupé plusieurs philantropes estimables; MM. Appert, Gustave de Beaumont, de Tocqueville, Léon Faucher, et plusieurs autres dont les noms m'échappent, chacun de ces Messieurs a présenté son système; je crois pouvoir à mon tour présenter le mien, à défaut d'autre mérite j'aurai du moins celui d'être court.

Le régime actuel des prisons, quelles que soient les modifications qu'on y apporte, ou les emprunts que l'on fasse aux Suisses ou aux Américains, ne peut, suivant moi, parfaitement corriger les condamnés.

Personne, peut-être, ne connaît mieux que moi l'esprit des prisonniers; durant un laps de temps de quarante-deux années, j'ai été à même de les examiner sous toutes les faces; aussi une certaine créance doit-elle être accordée à mes paroles.

Ma proposition peut se formuler en quelques lignes.

Si les condamnés subissaient leur peine dans la prison du chef-lieu de leur arrondissement, ils recevraient des secours de leur famille, on s'occuperait de leur sort; et, s'ils s'étaient bien conduits, il ne serait pas impossible qu'ils trouvassent en sortant de prison un établissement convenable. Cette détention subie près du lieu de leur naissance, en rendant les condamnés meilleurs, habituerait les gens du pays à entendre souvent parler d'eux; il est même probable que plusieurs d'entre eux accompagneraient les parens qui iraient les visiter, tandis qu'on juge défavorablement un homme qu'on a perdu de vue pendant dix ou vingt ans; *il revient des galères*, dit-on du libéré qui, après une longue captivité, revient dans son pays, et l'on s'en éloigne comme d'un lépreux ou d'un pestiféré; tous ces inconvéniens disparaîtraient si les peines étaient subies dans la prison du chef-lieu d'arrondissement, il est même probable que celui qui ne serait à Bicêtre ou à Clairvaux qu'un très-mauvais garnement, deviendrait, s'il était détenu près du lieu de sa naissance, et dans la crainte d'être forcé de

rougir devant ses parens et ses amis, un homme doux et docile.

Il ne serait pas plus difficile de fournir du travail aux détenus ainsi disséminés, que s'ils étaient rassemblés dans une maison centrale, et comme ce travail ne serait plus monopolisé par un seul homme, il serait évidemment mieux payé.

Il est bien entendu que si le plan que je propose était adopté, les bagnes devraient être supprimés; cette suppression, au reste, ne doit pas arrêter, car les bagnes sont en réalité plus onéreux qu'utiles au gouvernement; les forçats qui n'ont point de stimulant ne travaillent pas avec autant d'activité que les hommes libres, et pour se procurer ce qui leur manque, ils ne craignent pas de voler dans les ports tout ce qui se trouve sous leurs mains.

Je suis si convaincu de l'efficacité du remède que je propose, que je ne craindrais pas de l'essayer, moi, si l'on voulait bien mettre à ma disposition seulement une cinquantaine d'hommes choisis parmi les plus mauvais sujets qui infestent les bagnes et les maisons centrales, et me les laisser diriger à ma fantaisie. L'expérience prouverait, je l'espère, que je ne me

trompe pas lorsque je parle avec autant d'assurance, et il est probable que quelques années après la mise à exécution du projet que je soumets aujourd'hui à l'appréciation de mes lecteurs, j'aurai le plaisir de rendre à la société au moins la moitié des hommes qu'elle croyait tout à fait perdus.

La question de la peine de mort a été traitée par des hommes trop haut placés dans l'estime publique pour que j'ose, après eux, me permettre d'émettre une opinion nouvelle. Aussi, je devrais peut-être me borner à unir ma voix à celles de tous ceux qui réclament son abolition. Je crois cependant devoir terminer cet article, peut-être déjà trop long, par quelques considérations du plus haut intérêt.

La peine de mort est une peine immorale, ou du moins inutile, parce qu'elle habitue le peuple au spectacle des supplices, et parce qu'elle ne répare rien; car malheureusement la mort du meurtrier ne rend point la vie à la victime.

Les exécutions qui, suivant l'intention du législateur, ne sont pas faites pour servir d'aliment aux passions de la société, mais seulement pour servir d'exemple, n'épouvantent pas les

criminels. Je crois plutôt qu'elles les aguérissent. Le fait suivant est la preuve de ce que j'avance. On avait, en 1811, ordonné la recherche de deux anciens bijoutiers qui étaient signalés comme rogneurs d'écus de six livres, mais la police, qui n'avait pu parvenir à les découvrir, les arrêta tous deux sur la place de Grève, au moment de l'exécution d'un individu nommé Varin, coupable du crime de fabrication de fausse monnaie, ayant chacun sur l'épaule une sacoche pleine d'écus rognés.

J'ai souvent remarqué, au pied de l'échafaud, de ces hommes qui sont porteurs de physionomies que l'on ne rencontre que dans les bouges de la Cité, et qui, semblables aux bêtes fauves, ne sortent de leurs tanières que la nuit. Si l'on croit que la guillotine est, pour ces hommes, un épouvantail salutaire, on se trompe grandement. Ils viennent sur la place publique se repaître d'un spectacle qu'ils aiment, et se familiariser avec la destinée qui les attend peut-être. Semblables aux papillons qui tournent long-temps autour de la chandelle avant de venir s'y brûler les ailes, ils tournent long-temps autour de l'échafaud avant d'y apporter leur tête.

Des faits récens ont du reste prouvé que la peine de mort n'était plus en harmonie avec nos mœurs ; les jurés admettent presque toujours des circonstances atténuantes en faveur de l'accusé auquel elle pourrait être appliquée; une ordonnance, rendue récemment, a supprimé au moins la moitié des exécuteurs et des aides, et il n'y a pas long-temps que, dans une ville considérable, l'autorité ne trouvant pas un ouvrier qui voulût contribuer à l'érection de l'instrument du supplice, fut forcée d'ajourner une exécution. Ces faits, je le crois, parlent assez haut pour dispenser de commentaires plus étendus.

Si l'on veut bien admettre la possibilité de moraliser les hommes, il faut l'admettre pour tous, même pour les assassins. Deux individus, nommés Blanchet et Henri, condamnés au supplice de la roue par la cour de justice de Paris, étaient détenus à Bicêtre lorsqu'éclatèrent les événemens de notre première révolution. Grâce à ces événemens, ils furent oubliés, et bientôt après ils recouvrèrent leur liberté en s'évadant, lors du massacre des prisons en septembre 1793, et la conservèrent pendant plusieurs années. Ils ne furent remis

en prison que lorsque la justice eut repris un cours régulier. Mais il y avait trop de temps que la sentence avait été prononcée pour qu'on pût songer à l'exécuter. On se borna donc à les laisser en prison. Durant un laps de temps de près de trente années, ils ne donnèrent pas à l'autorité le moindre sujet de plainte; leur conduite, au contraire, aurait pu être citée à tous les autres détenus comme un exemple à suivre. Enfin, on se détermina à les mettre en liberté. Ils vivent tous deux encore; l'un est maître perruquier, et l'autre fabricant de cartes géographiques, et ils jouissent tous deux de l'estime et de la considération de ceux qui les connaissent. Qu'aurait gagné la société au supplice de ces deux hommes?

On trouvera peut-être que je suis trop indulgent. Que m'importe, j'ai l'intime conviction qu'il vaut mieux pécher par excès d'indulgence que par excès de sévérité. Cette indulgence, au reste, n'est pas aveugle, elle est basée sur une connaissance parfaite du cœur humain, et son emploi bien entendu est, je le crois, le meilleur remède à opposer aux progrès du mal.

J'ai exposé mes vues avec une entière bonne

foi ; si elles sont droites, elles n'ont pas besoin d'être justifiées par des raisonnemens à perte de vue. Que les hommes impartiaux et éclairés me jugent, et comme je l'ai dit en commençant cet article, qu'ils ne me tiennent compte que de mes intentions.

DICTIONNAIRE

FRANÇAIS-ARGOT,

POUR SERVIR A L'INTELLIGENCE DU TEXTE.



ABAISSEMENT. — Raffalement.

ABANDON. — Isolage.

ABANDONNER. — Isoler.

ABBAYE. — Ratichonnière.

ABBÉ. — Ratichon.

ABDICATION. — Rengraciement.

ABIME. — Esquinte.

ABONDANCE. — Aboulage à cré.

ABOIEMENT D'UN CHIEN. — Roulement de tambour.

ACADÉMIE. — Arche de Noé.

ABSOLUTION. — Coquer la loffitude.

ACCÈS DE PRIAPISME. — Godiller.

ACCOUCHEUR. — Momier.

ACCUSATION (NOUVELLE). — Redoublement de fièvre ; (accusation capitale), fièvre cérébrale.

ACCUSÉ (SUR LA SELLETTE).— Ecorné.

ACHARNEMENT. — Achar.

ACHETER.—Abloquir.(— des effets volés,) attriquer ou attrimer ; (— à l'avance la ration de pain d'un prisonnier,) faire des pigeons.

ACHETEUR. — Abloquisseur.

ACQUÉRIR, ACHETER. — Abloquir.

ACQUÉREUR. — Abloquisseur.

ACTION DU COIT. — Rivancher, tigner.

ADOLESCENT. — Môme.

ADULATION. — Rebonnetage.

ADULER.— Rebonneter.(— par dérision,) rebonneter pour l'af.

AFFAMÉ. — Pégrenne.

AFFLUENCE DE PEUPLE. — Trèpe.

AGIOTAGE. — Capitainage.

AGIOTER. — Capitainer.

AGIOTEUR. — Capitaine.

AGONIE. — Canage.

AGONISER. — Caner.

AGUÉRIR. — Détaffer.

AI (J'). — Gitre.

AIGUILLE. — Barre.

AIMER. — Sentir, avoir à la bonne; (être aimé,) avoir à la bonne; (— la pédérastie,) en être.

ALENTOUR. — Alentoir.

ALLER.— Bler; (— voler, — en vacquerie, — à la selle,) flaquer, mouscailler; (— à la selle au commandement des argousins,) touser, filer.

ALLUMETTE. — Bûche plombante.

AMABILITÉ. — Giroflerie.

AMADOU. — Bois pourri.

AMANT. (— d'une maîtresse de mauvais lieu,) sacristain; (— d'une fille publique,) mac, macchoux.

AMI. — Monant.

AMOUR. — Petit dardant; (— propre,) piaf.

ANE. — Branque, oreillard.

ANNEAU. — Arganeau ou organeau.

ANNÉE. — Longe, berge, pige, plombe.

ANUS. — Trou d'Aix.

APOTHICAIRE. — Vise au trèffle.

ARBITRAIRE. — Féodec.

ARCHER. — Rouaux, sacré.

ARCHEVÊQUE. — Prune de monsieur.

ARGENTÉ. — Blanquette.

ARGENTERIE.—Blanquette.

ARGENT MONNOYÉ. — Braise, carle, cercle, bille, poussier, beurre, auber, pèze, plâtre.

ARGOUSIN. — Rien.

ARGOT. — Bigorne, arguche, jar.

ARPAJON. — Arpagar.

ARRACHER. — Pesciller d'esbrouffe.

ARRÊT DÉFINITIF. — Surgebement.

ARRÊTER. — Gratter, servir, arquepincer, pesigner, (— de nouveau,) repésigner; (être arrêté,) tomber malade.

ART. — Trompe châsses.

AS. — Lorgue.

ASSASSINER. — Escaper, escarper, escapoucher, fourlourer, escoffier, sabler; (— son complice pour lui voler sa part de butin,) sauter à la capahut; (— un homme sur la grande route,) faire suer un chêne sur le grand trimar.

ASSIETTE. — Limonade, morfiante.

ASSISTANCE. — Boulotage; (— que les voleurs reçoivent en prison,) pagne.

ASSISTER. — Bouloter; (mon père m'assiste en prison,) mon dabe me boulotte au clou.

ASSOCIATION DE VOLEURS — Haute Pègre.

ASSURER.—Bonir.

ATTAQUE D'ÉPILEPSIE. — Dig Dig.

ATTENDRE LE PRONONCÉ DE SON JUGEMENT. — Être sur le gril.

AUBERGE. (— du dernier rang,) piolle; (— où se réunissent les voleurs,) tapis franc.

AUBERGISTE. — Tapissier.

AUMONE. — Thune.

AUNE. — Sabrée.

AUTORITÉ.—Autor; (d'autorité), d'autor.

AUVERGNAT. — Rapiat.

AVEUGLE. — Sans châsses.

AVOCAT.—Vermine, médecin;(—du roi,) écorneur, la crosse.

AVOINE. — Bègue, grenuche.



B

BAGNE. — Pré, bachasse, traverse.

BAGUE. — Brobuante, rondine.

BAILLEUR DE FONDS. — Coqueur de bille.

BAILLER. — Ficher.

BALLOT. — Carré à oreilles, caniche, cadichon.

BANC DES ACCUSÉS, DES PRÉVENUS. — Planche au pain.

BANCAL. — Tortillard.

BANQUEROUTE. — Binelle; (— simple,) binelle à la flanc; (— frauduleuse), binelle à l'arnache.

BANQUEROUTIER. — Binellier.

BANQUIER. — Beurrier.

BANQUISTE. — Dragueur.

BARBIER DE BAGNE. — Barberot.

BARREAUX. — Balançons, harpe.

BAS. — Tirans ; (— de soie,) tirans doux, radoucis.

BATEAU. — Passe-lance.

BATELIER. — Mouloir.

BATTRE. — Aquiger, chiquer.

BEAU. — Altèque, flambant.

BEAUCAIRE. — Boccari; (la vergne de Boccari,) la ville de Beaucaire.

BEAUCOUP. — Gourdement.

BÉNÉFICE, PROFIT. — Affurage.

BERGER. — Marmier.

BEURRE. — Fondant.

BICÊTRE. — Biscaye, Tune ou Tunebée.

BIERRE. — Moussante.

BIJOU FAUX. — Toc.

BILLARD. — Frottin.

BILLET DE COMPLAISANCE. — Tailbin.

BISQUER. — Maronner, renauder.

BISSAC. — Gueulard.

BISTOURI. — Lingriot.

BLANCHISSEUR. — Papillon.

BLÉ. — Grelu, grenu.

BOIRE. — Picter, pitancher.

BOIS A BRULER. — Satte, satou, sable.

BONJOUR. — Chenu-relui.

BOITE A BIJOUX. — Bouterne.

BOITEUX. — Tortillard.

BON. — Altèque, chenâtre, chenu, sitre.

BONNET. — Loubion.

BONNETIER. — Loubionnier.

BONSOIR. — Chenu-sorgue.

BORDEL. — Laure, boccard, bouis.

BORGNE. — Boiteux d'un châsse, lorgne, bé.

BOSSU. — Bosmar, boule en dos.

BOUCHE. — Gargue, mornas; (— sale, dégoûtante,) gargoine.

BOUCHER. — Crinolier.

BOUCLE. — Attache; (— d'oreilles,) mirzale, pendante.

BOUE, BOUEUX. — Bouscaille, bouscailleux.

BOULANGER. — Lartonnier.

BOURGEOIS RICHE. — Beausse.

BOURREAU. — Charlot, taule, boye, tolle ou tollard, béquilleur, brancheur.

BOURSE.—Redin, réduit, crépine, filoche, frédine, hane ou bouchon, bouline ; (— vide), filoche à jeun.

BOUTEILLE. — Rouille, rouillarde.

BOUTIQUE.—Boucard, boutanche; (— de foire,) landière.

BOUTONNER. — Rondiner.

BOTTES PERCÉES.—Bottes de neuf jours.

BRAS. — Demi-aune, aile.

BREBIS. — Morne.

BRIQUE. — Tablette.

BRIQUET. — Brickmont.

BRISER. —Esquinter.

BROC. —Moricaud.

BRODER. — Brodancher.

BROSSE. — Coënne de lard.

BRULER. — Rifauder.

BUREAU. — Burlin; (— de placement,) suce-larbin.

BUTIN. —(—provenant d'un vol de grand chemin,) picorage.

BŒUF. — Fourchu, cornu.

C

CABARET. — Cabermont ; (— où se réunissent les voleurs,) tapis franc.

CABARETIER. — Piollier.

CABRIOLET. — Pot.

CACHER. — Planquer; (— à ses camarades une partie du vol commis,) sauter.

CACHETTE. — Planque.

CACHOT. — Mitre.

CADAVRE. — Coni, refroidi.

CADENAS. — Crapeau.

CAEN. — Canelle.

CAFÉ. — Graine d'Amérique.

CALICE. — Gobson.

CALOMNIATEUR. — Aspic.

CALOMNIE. — Débinage.

CALOMNIER, MÉDIRE. — Débiner, écorner.

CAMARADE. — Fanande; (bon camarade,) zig; (mauvais camarade,) lézard, suceur.

CAMION. — Roulotte à cornes.

CANAPÉ. — Rendez-vous des pédérastes.

CANARD. — Barbot.

CANIF. — Lingriot.

CANNE. — Soutenante, serviette, bougie.

CANTINE DE PRISON. — Tapis de malades; (— de caserne,) tapis de grives.

CAPUCIN. — Barbichon, cornet d'épices.

CARDINAL. — Écrevisse.

CAROLUS. — Capres.

CARPE. — Camuse.

CAROTTE DE TABAC. — Longuette de trèffle.

CARRÉ. — Paron.

CARTES A JOUER. — Bremmes; (— de géographie,) bremmes de pacquelin.

CASSONNADE. — Sablon.

CAVALERIE. — Gayerie.

CAUSER. — Balancer le chiffon.

CAVE. — Profonde.

CEINTURE. — Anguille, besouille; (— à argent,) sergolle.

CERTIFICAT FAUX. — Lucques.

CERCEAU. — Sans bout.

CESSER. — Rengracier.

CHAINE DE COL. — Bride, cadenne.

CHAIRE A PRÊCHER. — Égrugeoir.

CHAISE. — Dossière de satte.

CHAMBRE. — Cambriolle, boîte, piolle; (— des députés,) tour de Babel.

CHAMBRIÈRE. — Limogère, cambrouse.

CHANDELLE. — Camoufle.

CHANDELLIER. — Camouflet.

CHANGER DE MÉTIER. — Balancer sa canne, ses halènes.

CHANSON. — Goualante.

CHANTER. — Goualer.

CHANTEUR. — Goualeur.

CHAPEAU. — Comple, combre, caloqué, combrieu, marquin; (— de femme,) baigneuse.

CHAPELIER. — Combrier.

CHAPON. — Ornion, castrozon ou est affon.

CHARGE, FARDEAU. — Fargue.

CHARGE (Nouvelle). — Redoublement de fièvre.

CHARGEMENT. — Farguement.

CHARGER. — Farguer.

CHARGEUR. — Fargueur.

CHARLATAN. — Dragueur.

CHARRETTE. — Roulotte

CHARRETIER. — Roulottin.

CHAT. — Griffon, greffier.

CHATEAU. — Pipé, piget.

CHAUFFAGE. — Suage.

CHAUFFER. — Riffauder.

CHATELET. — (Grand-Châtelet,) Grand-Meudon; (Petit-Châtelet,) Petit-Meudon.

CHEMIN. — Trimard, pelle, tirou; (grand chemin), grand trimard.

CHEMINÉE. — Bouffardière.

CHEMISE. — Limace, lime.

CHER, CHÈRE. — Gris, grise, grisolle.

CHERCHER. — Balader; (— à faire fortune,) endroguer.

CHEVAL. - Cagne, pont, grès, gayer, gayet, gallier, gaye.

CHEVELURE. — Douillure.

CHEVEUX. — Filasse, douilles; (—blancs,) filasse ou douilles savonnés.

CHIEN. — Habin, cabe, cabot; (— de garde,) tambour, alarmiste.

CHIFFONNIER. — Cupidon, chifferton, amour.

CHOISIR. — Balader.

CHOPINE. — Tenante.

CIDRE. — Gaulé, puré.

CIRCONCIRE. — Guinaliser.

CIRE. — Étron de mouche.

CISEAUX. — Fauchant, faucheux.

CLÉ. — Débridoir, tournante, carouble, penne, peigne, aiguille.

CLANDESTINEMENT. — Sans-condé.

CLOAQUE (Cour des Miracles). — Forest moust rubin.

CODE PÉNAL. — Grimoire.

COCHER. — Cochemard.

COCU. — Bélier, bouc.

CŒUR. — Battant.

COFFRE. — Bauge.

COL. — Colin, colas.

COLIQUE. — Tourmente.

COMÉDIEN. — Miseloquier, prêtre.

COMMANDANT. — Méquard.

COMMANDER. — Méquer.

COMMERCE. — Côme.

COMMIS AUX BARRIÈRES. — Sondeurs; (— de boutique ou de magasin,) pilier de boutanche; (— voyageur,) pilier de pacquelin.

COMMISSAIRE DE POLICE. — Quart-d'œil.

COMMUNIER. — Avaler le luron.

COMPRENDRE. — Enterver ou entraver.

COMPTER. — Comberger.

CONCEPTION. — Entravage.

CONCIERGE. — Chat; (— de prison,) oncle, farot.

CONDAMNÉ (ÊTRE).—Frit, enflacqué, cuit, enfoncé, planché; (— aux travaux forcés,) en bachasse; (—aux travaux forcés à perpétuité,) en traverse, à perte de vue, à vioque; (— en dernier ressort,) surgebé; (— à mourir sur la roue,) gerbé à connir sur la lune à douze quartiers.

CONDUCTEUR. — Trimballeur.

CONDUIRE. — Trimballer.

CONFESSEUR. — Babillard, curieux.

CONFRONTATION. — Rembrocage de parrain.

CONNAITRE. — Connobrer; (— les ruses du métier de voleur,) savoir lire.

CONSCIENCE. — La muette.

CONSEIL. — Médecine.

CONSEILLER. — Médecin.

CONTREBANDE. — Maltouze.

CONTREBANDIER. — Maltouzier.

CONTRIBUER. — (Faire contribuer par ruse ou violence,) chanter.

CONVERSER EN PRISON ET D'UNE FENÊTRE A L'AUTRE. — Graillonner.

CONVERTI. — Rengracié.

CONVERTISSABLE. — Rengraciable.

COQUILLES DE NOIX. — Calots.

COR-DE-CHASSE. — Bistourné.

CORDE. — Ligottante, ligotte, tartouffe, tourtouze.

CORDERIE. — Tourtouzerie.

CORDIER. — Tourtouzier.

CORDONNIER. — Passiffleur, sablenant.

CORPS-DE-GARDE. — Corps-de-grives.

CORRESPONDANCE DANS UNE PRISON D'UNE FENÊTRE A L'AUTRE. — Bidet.

CORROMPRE. — Affranchir, boucaner.

CORROMPU. — Affranchi.

CORRUPTION D'UN TÉMOIN. — Boucanade, coquer la galette.

COUPER. — Caner, faucher; (— ses fers,) jouer du violon.

- Fauchure.

S. — La juste.

e). — Avoir de l'atout.

La Courtange.

n.

ieille lanterne.

x, chourin,

ngriot.

ue.

ter ou tracquer, avoir le

. — Taffe ou tracque, tafferie.

VATE. — Collier, coulant.

CRIER. — Cribler; (— au voleur,) cribler au charron, à la chianlit, battre morasse.

CRINS. — Douillets; (— de cheval,) douillets de gayet de pont.

CRISTAL. — Ferlingante.

CROIX (Bijou). — Arbalette, arbalette d'antonne.

CROQUE MORTS.— Trimballeur de conis.

CUIVRE. — Paillon, rouget, toc.

CUL-DE-SAC. — Médaillon de flac.

CULOTTE. — Culbute, porte-trèffle.

CURÉ. — Raze.

CŒUR. — Palpitant.

D

DANGER. — Moresque.

DANSER. — Gambiller.

DANSEUR. — Gambilleur.

DANSEUR DE CORDE. — Gambilleur de tourtouze.

DÉBAUCHE — Nocerie.

DÉBAUCHÉ. — Noceur.

DÉCHAINER. — Décadener.

DÉCLARATION FAITE A LA JUSTICE. — Pétage.

DÉCORATEUR. — Gandineur.

DÉCORATIONS. — Gandins d'altèque.

DÉCOUVRIR. — Déplanquer.

DÉCROTTER. — Sabouler, débouscailler.

DÉCROTTEUR. — Saboulеur, débouscailleur.

DÉFAIRE. — Démaquiller.

DÉFECTUEUX. — Estorgue, roublard.

DÉFERRER. — Dédurailler.

DÉFIER (SE). — Être chaud.

DÉFIGURER, GATER LA FIGURE. — Défrimousser.

DÉGUISEMENT. — Camouflement.

DÉGUISER. — Camoufler.

DÉJEUNER. — Refaite du matois.

DÉLIRE. — Pavillonnage.

DÉLIRER. — Pavillonner.

DEMANDE. — Droguerie.

DEMANDER LE PASSEPORT. — Donner le qui va là, escracher.

DÉMARQUER. — Détaroquer.

DÉMÉNAGEMENT FURTIF. — Déménagement à rebours.

DEMI-LITRE. — Cholette.

DEMI-SETIER. — Demi-stroc.

DÉMORDRE. — Démorganer.

DÉNIERS (MONNAIE). — Pinos.

DÉNONCER. — Coquer; (— quelqu'un,) manger sur l'orgue.

DÉNONCIATEUR. — Coqueur.

DENTS. — Cassantes, dominos, tap blanc.

DENTELLE. — Grattouse, trouée, paille.

DENTISTE. — Quenottier.

DÉPENSE. — Dèche.

DÉPOUILLER QUELQU'UN DE SES VÊTEMENS APRÈS L'AVOIR VOLÉ. — Rober.

DÉPUCELER. — Dévierger.

DÉRAISONNER. — Pavillonner.

DÉROBER UNE PARTIE DU VOL QUI VIENT D'ÊTRE COMMIS. — Sauter, faire l'esgard.

DERRIÈRE. — Proye, foirou, pignard, médaillon, trèffle.

DÉS A JOUER.— Mathurins; (— à coudre,) calot.

DÉSHABILLER. — Défrusquer.

DÉSUNION. — Désentiflage.

DÉTENTION. — Tulle.

DÉTRONER. — Juillettiser.

DIABLE. — Raboin, glier, boulanger.

DIEU. — Havre ou grand Aure, mec des mecs.

DILIGENCE. — Delige.

DINDON. — Jésuite.

DINER. — Refaite de jorne.

DIRE. — Bonir.

DISCOURS MENSONGER. — Dévidage à l'estorgue; (long discours,) dévidage; (long discours adressé à ceux que l'on désire se rendre favorables,) boniment.

DISSIMULER. — Battre job, battre entifle.

DIVERTISSEMENT. — Riole.

DIVORCE. — Désentiflage.

DIVORCER. — Désentifler.

DOIGT. — Pilon, apôtre.

DOMESTICITÉ. — Larbinerie.

DOMESTIQUE. — Larbin, cambrou.

DOMINOS. — Déguisés, mathurins plats.

DONNER. — Fruquer ou foncer; (— par contrainte,) cracher au bassin, (— aveuglément dans un piége,) faucher dans le pont, casquer.

DORER. — Dorancher.

DORMIR. — Roupiller, pioncer.

DOUBLE. — Ancienne monnaie, broque.

DOUZAINE. — Menée.

DOUX. — Tractis.

DRAPS DE LIT. — Empaffes, empaves.

DROGUE. — Voir dans le Dictionnaire Argot-Français le mot Amadou.

DROLE. — Être drôle, être gai.

DUPE. — Cavé, sinve, mikel.





EAU. — Lance, (—de-vie); crique, élixir de hussard, parfait amour de chiffonnier, eau d'affe.

ÉCHELLE. — Montante, lève-pieds.

ÉCOUTER. — Locher.

ÉCRIRE. — Griffonner, broder, maquiller le mince, le fafiot, le papelard.

ÉCRIVAIN. — Brodeur.

ÉCU. — Rusquin; (— écu de 6 francs), chatte, dalle, croix; (— de 3 francs ou de 6 francs), petit ou gros Philippe, petit ou gros grain; (— de 3 francs), cascaret. (Un quart d'écu), cert de charrue.

ÉCUELLE. — Crolle, saliverne.

EFFRACTION. — Fric-frac.

ÉGLISE. — Chique, priante, antonne, entifle ou entonne.

ÉGOISTE. — Taupier.

ÉGOISME. — Taupage.

ELLE (Lui ou). — Sézigue.

EMBARRAS. — Épatage, esbrouffe ; (faire de l'embarras), faire pallas; (faiseur d'embarras), épateur, esbrouffeur.

EMBRASSER. — (— quelqu'un pour le tromper), judacer.

EMPAQUETER. — Embaluchonner.

EMPOISONNER. — Coquer le poivre, le boucau.

EMPORTER. — Antroller.

EMPREINTE. — Emplâtre.

EMPRISONNEMENT. — Maladie.

ENCRE A ÉCRIRE. — Lait à broder.

ENFANT (Petit). — Momignard, enfant, momacque.

ENFER. — Pacquelin du raboin, du glier.

ENFLÉ. — Blâsé.

ENFUIR (S'). — Se la donner, happer le taillis, défourailler, se cavaler, se la faire.

ENLEVER (S'). — Avoir faim.

ENNEMI DES PÉDÉRASTES. — Point de côté.

ENNUYER. — Réchauffer.

ENTIFLER (S'). — Se marier.

ENTRÉE. — Encarade; (— du spectacle), encarade de la miseloque.

ENTRER. — Encarer, enquiller; (— dans une maison pour y voler), encasquer, entôler.

ENVISAGER. — Famer, enfrimer.

ÉPAULE. — Courbe, endosses.

ÉPÉE. — Flambe, flamberge.

ÉPICIER. — Épice-vinette.

ÉPINGLE. — Piquante, têtue.

ÉPOUVANTE. — Taffe ou tracquerie, tafferie.

ESCALIER. — Lève-pieds.

ESCAMOTEUR. — Dragueur.

ESCROC. — Es, faiseur, enfonceur, philibert, ogre; (— auvergnat), briseur.

ESCROQUER QUELQU'UN EN LUI RACONTANT UNE HISTOIRE. — Tirer une dent.

ESPRIT. — Estoque.

ESTOMAC. — Atout.

FAVORIS. — Accroche-cœurs.

FEMME. — Floume, gonzesse, largue, couillère; (— légitime d'un voleur), marque de cé; (maîtresse d'un voleur), marque franche; (maîtresse d'un adroit voleur), marquise; (— entretenue), calège ; (— de mauvaise tournure, laide, sale), panade, punaise ; (— aimable), girofle; (— qui tient une maison de prostitution), maquecée.

FER. — Dur.

FERME. — Gernafle.

FERMER. — Boucler, bâcler, brider.

FERMIER. — Gernafier.

FERRÉ POUR ALLER AU BAGNE. — Être bridé.

FÊTE FORAINE. — Boule.

FEU. — Rif, rifle.

FÈVES DE MARAIS. — Huîtres de varane.

FIACRE. — Roulant.

FIL. — Trimelé, lillois.

FILLE. — Marque ; (jeune fille), gosseline; (— publique), pontonnière, dossière, pierreuse, ponante, punaise, rutière.

FILOU. — Philosophe, grec, floueur, philantrope, pipeur.

F

FACHER (SE). — Prouter.

FACTION (ÊTRE EN). — Être en gaffe.

FABRICANT DE CARTES. — Bremmier.

FAIENCE. — Ferlingante.

FAIM. — Pégrenne. (Être tourmenté par la faim), caner la pégrenne.

FAIRE. — Maquiller.

FARD. — Maki.

FARINE. — Grenuse.

FAUSSE ROUTE. — (Faire fausse route), enfiler la venelle.

FAUSSETÉ. — Estorgue.

FAUX. — Tarte, tartelette.

FOUET (Supplice du). — Bouée ou bouys; (— et marque), rôti et salade.

FOUILLE DE LA CHAINE. — Rapiot; (— des forçats), fourobe; (— d'un détenu à son entrée en prison), barbote.

FOUILLER. — Rapioter, fourober, barboter.

FOUILLEUSE. — Barbotière.

FOULE. — Trèpe, vade, abadis.

FOURCHETTE. — Bête à cornes.

FOUR CHAUD. — Abbaye ruffante, la question.

FOURNIMENT. — Harnais de grive.

FRACTURER. — Esquinter, faire fricfrac.

FRANC-MAÇONNERIE. — Gobe-moucherie.

FRANC (Monnaie.) — Point; (un franc), un point; (deux francs), deux points.

FRANÇAIS. — Francillon.

FRAPPER A COUPS DE COUTEAU. — Chouriner, lingrer, suriner.

FRATER. — Celui qui rase les forçats.

FRAUDE. — Balançoire, maltouze.

FRAYEUR. — Taffe ou tracque, tafferie.

FRÈRE. — Fralin, frangin.

FRICASSÉE. — Rata.

FROMAGE. — Durème; (— de Hollande), boussole de singe, de refroidi.

FRUITIER. — Verdouzier.

FUIR. — Ambyer, cavaler, se la donner, cramper, défourailler, se la faire.

FUSILLER. — Bayafer.

G

GAGNER. — Affurer.

GALERIE. — Des étouffoirs ; (fripons réunis), pontes pour l'af.

GALLE. — Mitre, gratte.

GALON. — Galuche.

GALONNER. — Galucher.

GARDE CHIOURME. — Rien.

GARDE MUNICIPALE. — Gafe à gayé.

GARDIEN D'HOPITAL. — Barbaudier du castu; (— de marché), gafe de sorgue.

GARÇON. — Mion.

GAUCHE (A). — A la manque.

GENDARME. — Lapin ferré, gripe jésus,

cognac, solliceur de lacet, balais, cogne, liége.

GENDARMERIE. — Cognarderie, gafe à gaye.

GENTILHOMME. — Rupin.

GEOLIER. — Comte de la carruche ou de chat, oncle.

GONORRHÉE. — Chaudelance.

GILET. — Camisolle, gilmont, croissant.

GOSIER. — Avaloir, sifflet.

GOUVERNEUR DE VILLE ou DE PROVINCE. — Pharos.

GRACE. — Redam.

GRANDE PLAIE D'OU COULE LE SANG. — Abreuvoir à mouches.

GRANGE. — Grenasse.

GRENIER. — Autant.

GRONDER. — Prouter.

GRONDEUR. — Prouteur.

GUETTER. — Gafer.

GUETTEUR. — Gafeur.

GUIBRAY. — Giberne.

GUICHETIER. — Guichemard; (— chargé de fouiller les détenus,) barbotier.

GUILLOTINE. — Bute, passe, abbaye de monte à regret, la presse.

H

HABILLÉ (Bien). — Bien ficelé.
HABILLEMENS. — Frusques, frusquins.
HABILLER. — Ficeler.
HABITUDE. — Habitongue.
HAIE. — Picouse.
HAIR. — Avoir dans le nez.
HARDI (Être). — Avoir de l'atout.
HARICOT. — Pétard, soissonné.
HAUT-DE-CHAUSSES. — Haut-de-tire.
HAVRE ou GRAND AURE. — Dieu.
HÉSITATION. — Lésinage.
HÉSITER. — Lésine.
HEURE. — Plombe.

HEUREUX (Être). — Être de la fête, être de la bonne.

HOMME. — Marquant, chêne, niert; (— de lettres,) solliceur de loffitudes; (— simple,) couillé, sinve, gonze, pantre, béribono, béricain; (jeune homme,) gosselin; (—qui a peu de vigueur, qui est indolent, sans caractère,) andouille; (—qui paraît avoir les poches pleines,) daim hupé; (—qui déraisonne,) pavillon; (— qui fait de l'embarras,) épateur, esbrouffeur; (— capable, intelligent,) passé singe; (— entêté, qui ne change pas de résolution,) tétart; (— sans aveu,) ferlampier; (— maladroit, dépourvu d'intelligence,) galette; (—qui doit être condamné,) gerbable; (— aimable,) girofle; (— infirme,) landroux.

HOPITAL. — Castus.

HORLOGER. — Boguiste.

HOSTIE. — Luron.

HOTEL GARNI. — Tapis; (— où se réunissent les voleurs,) tapis franc.

HOTTE DE CHIFFONNIER. — Cabriolet, carquois de Cupidon.

HUILE. — Sang de poisson.

I

INJURIER, CALOMNIER. — Bécher.

ICI. — Lago, ietgo, itago.

IL A, J'AI. — Ilitre.

ILLICITE. — Arnache. (D'une maniere illicite,) à l'arnache.

IMPATIENTER. — Baucoter.

INCENDIE. — Riffaudate.

INCONNU. — Inconobré.

INFIRME. — Landreux.

INJURIER. — Écorner, bécher.

INSOLENT. — Insolpé.

INSTRUMENS DE VOLEUR. — Halènes.

IVRE. — Gavé, gaviolé, chérancé.

IVRESSE. — Chérance.

IVROGNE. — Pochard, poivrier.

IVROGNERIE. — Pocharderie, soulographie.



JAMBE.—Guibonne, fumeron; (—de bois,) guibbe de satte; (— préparée afin de paraître malade,) jambe de Dieu.

JARRETIÈRES. — Jarnaffes.

JEU. — Fourbi; (— de la jarretière,) jeu de la jarnaffe; (— des coquilles de noix,) cogange ou robignole; (— qui cache un piége,) fourbi.

JEUNER. — Faire la tortue.

JETER. — Balancer; (—ce qu'on a dérobé,) épouser la foucandrière.

JOIE. — Riole.

JONC. — Geti.

JOUER LE PRINCIPAL ROLE DANS UN

CHARRIAGE. — Figurer; (— franchement,) flanquer.

JOUR. — Luysant, reluit, jorne.

JOURNÉE. — Jorne.

JUIF. — Frisé, guinal, pied-plat.

JUGE. — Gerbier; (— d'instruction,) curieux, roue.

JUGEMENT. — Gerbement.

JUGER. — Gerber.

L.

LA BAS. — Labago.

LAID. — Mouchique, roublard, gay.

LAINE. — Molanche.

LANGUE. — Chiffon, chiffon rouge, menteuse.

LARD. — Rouastre.

LENTILLE. — Pièce entière, petit monde.

LETTRE. — Lazagne, babille, babillarde.

LEVER LE MASQUE. — Monter sur la table.

LIARD. — Herplis, fenin, brobèche.

LIBERTIN. — Soudrillard.

LIER. — Ligotter, tourtouzer.

LILLE. — Lilange.

LIME. — Doucette, doucette.

LINGE VOLÉ. — Chemise de conseiller.

LINGÈRE. — Limacière.

LIRE. — Babiller.

LIT. — Pieu; (— de sangle,) tremblant.

LITRE. — Double cholette.

LIVRE. — Babillard; (— de police,) grimoire.

LUI. — Sézière ou sésingard, sézigue.

LUNE. — Moucharde, cafarde, cardinale, luisante, luysarde.

LUNETTES. — Doubles-venternes.



M

MAGISTRAT QUI SE LAISSE CORROMPRE. — Condé franc ou affranchi.

MAIN.—Louche, arguemine, palette pogne.

MAISON. — Taule, boîte, creux; (— d'arrêt;) tuneçon.

MAITRE. — Mec ; (— du logis,) pilieux du creux.

MAL VÉNÉRIEN.—Plomb, baude, chaudelance, lazi-loffe.

MALADE. — Fourlour.

MALHEUR. — Michi.

MALHEUREUX. — Pingre.

MALICE. — Madrice, marlouserie, estoque.

MALIN. — Togue ou toque, marlou, madrin.

MALLE. — Manette, savoyarde.

MANGER. — Biffer, morfiller, becqueter.

MANIABLE. — Tractis.

MANQUER DE RÉSOLUTION AU MOMENT DE L'EXÉCUTION D'UN CRIME. — Fouailler; (— un vol par maladresse), maronner une affaire.

MANTEAU. — Bleu, tabar ou tabarin, temple, volant, rabat.

MAQUERELLE. — Maquecée.

MARCHAND. — Solliceur; (— forain), legrier, foresque; (— de vin), tapis, malzingue; (— de vin où les voleurs se réunissent), tapis vert, tapis franc; (— ambulant), camelot.

MARCHANDISE. — Camelotte.

MARCHÉ. — Frimion, fourmillon; (— aux chevaux), fourmillon à gayet; (— bon), bonblot.

MARCHER. — Trotiner, trimer.

MARIAGE. — Entiflement

MARIER. — Entifler.

MARQUE QUE L'ON APPOSE SUR L'ÉPAULE. — Taroque, tape, estampille.

MARQUER. — Estampiller.

MARTEAU. — Père frappart.

MASTURBATION. — Arsonnement.

MATELAS DE FORÇAT. — Serpentin.

MATIN. — Matois.

MAUVAIS. — Mouchique; (— sujet), soudrillard; (— sujet connu pour tel dans le quartier), mouchique à la section. (Mauvaise chose), tarte, tartelette, panade.

MÉCHANCETÉ. — Estorgue, tocasserie.

MÉCHANT. — Tocasse.

MÉDISANCE. — Débinage.

MÉDECIN. — Sonde.

MÉDIRE. — Débiner; (— de quelqu'un), froller sur la balle.

MÉFIER (Se). — Se courir, être chaud, prendre de l'huile.

MELON. — Boulet à queue.

MEMBRE VIRIL. — Chibre, gibre, dard, nœud, courte; (— d'une femme), bilou.

MENDIANT. — Tuneur, cayman, francs bourgeois ou drogueurs de la haute; (anciens mendians), marpauts, millards.

MENDIER. — Tuner, faire la manche, bettander, droguer.

MENSONGE. — Batterie.

MENTEUR. — Batteur.

MENTON. — Banquette.

MEUNIER. — Grispis.

MENUISIER. — Satousier.

MERDE. — Mouscaille.

MÈRE. — Daronne, patronne.

MINUTE. — Broquille.

MIROIR. — Miradou.

MISÉRABLE. — Pingre, raffalé, fripouille, philosophe; (être misérable), être fumé, être violoné; (être sur le point de devenir misérable), sentir le violon.

MISÈRE. — Raffale, philosophie.

MOI. — Mézière, mézigue, mésigo.

MOIS. — Marqué.

MONT-DE-PIÉTÉ. — Conservatoire, plan, clou.

MONTRE. — Oignon, coucou, bogue, tocquante, bobino, cadichon.

MONNAIE. — Mornifle; (fausse monnaie), mornifle tarte.

MONNAYEUR (Faux). — Mornifleur tarte.

MOQUER (Se). — Se baucher.

MORDRE. — Morganer.

MORT. — Carline, cosne, camarde, refroidi.

MORUE. — Mouillante.

MOUCHARD. — Raille, railleux, cuisinier, rousse, roussin, friquet, mouton.

MOUCHE CANTHARIDE. — Pousse au vice.

MOUCHER. — Tirjuter.

MOUCHOIR. — Tire jus, chiffon, quatre coins, fassolette, blavin, blave.

MOULIN. — Torniquet ou tourniquet.

MOURIR DE FAIM. — Caner la pégrenne.

MOUTARDIER. – Dijonnier.

MOUTON. — Morne, laine.

MULTITUDE. — Abadis, trèpe, vade.

N

NAGER. — Flotter.

NAGEUR. — Flotteur.

NÈGRE. — Minuit.

NEUF. — Batiffonne.

NEZ. — Minoye, nazareth, naze, nazicot, pivase, pif.

NIAIS. — Job.

NIAISERIE. — Joberie.

NIER. — Aller à Niort.

NOIX. — Cassantes.

NOM PROPRE. — Bague, bagout, centre.

NON. — Nibergue.
NORMAND. — Jargollier.
NORMANDIE. — Jargolle.
NOURRICE. — Abequeuse.
NOURRIR QUELQU'UN. — Abequer.
NOUS. — Nouzailles.
NUIT. — Sorgue.



ORFÈVRE. — Orphelin.
OFFICIER DE PAIX. — Cabestan.
OIE. — Angluce.
OIGNON. — Pleurant.
OMNIBUS. — Four banal.
ONCLE. — Frangin dabe.
OR (MÉTAL). — Orient, jonc.
OREILLE. — Loche, escoulle.
ORGUEIL. — Piaf.
OUI. — Gy, ji, girolle.
OUVRIER. — Masseur, turbineur.
OUVRIR. — Débâcler.

P

PAILLARD. — Larcotier.

PAILLASSE D'ESCAMOTEUR OU DE SALTIMBANQUE. — Pitre.

PAILLE. — Fertange, fertille, plume de la Beauce.

PAIN. — Lartif, michon; (— blanc), mousseline, artie de Meulan, larton savonné; (— noir), artie du gros Guillaume, boucle de zoze, larton brut ou brutal; (— de sucre), enfant de chœur.

PALLIER (D'ESCALIER). — Paron.

PALME. — Pompon. (A lui le pompon, à lui la palme.)

PANTALON. — Montant, porte-trèffle.

PANTOUFLE. — Passe de cambre.

PAPETIER. — Fafioteur.

PAPIER. — Papelard, faffe, fafiot, mince.

PAQUET. — Baluchon, paccin; (— enveloppé de toile cirée,) nègre, caniche, paquet à oreilles.

PARAPLUIE.—Pare-à-lance, ou en tous cas.

PARIS. — Pampeluche, Pantin.

PARLER. — Balancer le chiffon, jaspiner, cracher; (— long-temps,) dévider; (— sans raison,) mouliner, pavillonner.

PARRICIDE. — Escarpe-dabe.

PART (PORTION D'UN TOUT).—Fade, estuque.

PARTAGE ENTRE VOLEURS. — Fadage; (sans partage,) sans fade.

PARTAGER. — Être de mèche; (— les objets volés,) fader.

PARTIE CONTRE. — (Terme de joueur,) vanage, gaillette.

PASSEPORT. — Escrache, passe-crick; (faux passeport,) escrache tarte.

PASSER. — Pastiquer; (— subitement,)

passacailler ; (— la contrebande,) pastiquer la maltouze.

PATROUILLE. — Patraque, sime; (— grise,) gafe de sorgue.

PAUVRE. — Rapé.

PAUVRETÉ. — Philosophie.

PAYS. — Pacquelin; (— du diable,) pacquelin du raboin, du glier.

PAYSAN. — Pallot, pantre.

PAYER. — Poivrer.

PAIEMENT. — Poivrement.

PAYEUR. — Poivreur.

PÉDÉRASTE. — Emproseur, Jésus, tante, corvette, frégate, sonnette, tinteur, rouspant, pédé ; (ennemi des pédérastes,) point de côté.

PEINTRE. — Créateur.

PÉLAGIE (SAINTE). — Pélago, pélage.

PÊLE-MÊLE. — Salade.

PENDRE. — Brancher, béquiller.

PENDU (ÊTRE). — Épouser la veuve.

PENDULE. — Breloque.

PERCER LA MURAILLE. — Bouliner, housarder.

PERDRE. — Chomir, paumer; (— courage,) paumer l'atout.

PÈRE. — Daron, dabe, patron.

PERMISSION DE TENIR DES JEUX. — Condé.

PERPÉTUITÉ. — Perpète.

PERRUQUE. — Boubane, panoufle, réchauffante.

PEUT-ÊTRE. — Pour.

PHYSIONOMIE. — Balle; (— agréable,) balle d'amour; (— désagréable,) grinte.

PIÈCE. — (— d'or,) sigue, maltaise, sénaqui, cigale; (— de 5 francs,) roue de derrière; (— de 2 francs,) roue de devant; (— de 1 franc, ancienne monnaie,) combriez.

PIED. — Arpion, paturon, trottin.

PIERRE. — Dure, duraille; (— à briquet,) dure à brickmont; (— à feu,) dure à rifle.

PIGEON. — Volant.

PINCE DE VOLEUR. — Monseigneur, cadet.

PINTE. — Goupline.

PIPE. — Bouffarde, chiffarde.

PISTOLE. — (Ancienne monnaie,) ptouze.

PISTOLET. — Soufflant, crucifix à ressort, pitroux, pied de cochon, repoussant, bayafe.

PLACE PUBLIQUE. — Placarde.

PLAIE. — Abreuvoir à mouches.

PLAIGNANT. — Péteur.

PLAIGNANT. — Prouteur.

PLAINDRE (SE) A LA JUSTICE. — Péter.

PLAINDRE (SE) — Prouter.

PLAINTE. — Proute.

PLAINE. — Tapis vert.

PLAISANT (MAUVAIS). — Plancheur.

PLAISANTER. — Plancher.

PLAISANTERIE (MAUVAISE). — Plancherie.

PLAQUÉE (ARGENTERIE). — Blanquete.

PLAT. — Limonade.

PLEURER. — Verver, chasser des reluits, lansquiner.

PLOMB. — Gras-double, limousine.

PLOMBIER. — Gras-doublier.

PLONGER UN COUTEAU DANS LE CORPS. — Fiquer dans le bauge.

PLUME. — Pivot, vol au vent, barbue.

POCHE DU DERRIÈRE D'UN HABIT. — Vallade.

POÊLE. — Goulu, gueulard.

POINÇON (FAUX). — Tapette.

POIRE CUITE. — Crotte d'hermite.

POISON. — Poivre, boucaut.

POISSON. — Fottant, nageoire, caillé, cayer.

POIVRE. — Fretin.

POLTRON. — Taffeur ou tracqueur, frileux.

POMME. — Verdouze ; (— de terre,) orange.

PONT. — Sur lance.

PORC. — Roant, baccon

PORTE. — Lourde.

PORTE-CLÉ. — Guichemard.

PORTEFEUILLE. — Porte-lucques, porte-mince, ploye, ployant.

PORTER (SE BIEN). — Se gomberger.

PORTEUR. — Trimballeur ; (— d'eau,) cribleur de lance.

PORTIER. — Lordant, lourdier, portanche.

POSSÉDER. — Litrer.

POSTE AUX CHEVAUX. — Velose.

POSTÉRIEUR. — Pignard, proye, foirou, médaillon.

POSTILLON. -- Velo.

POT. — Gour, marmouzet; (— de nuit,) Thomas.

POTAGE. — Menestre, jaffe.

POTENCE. — Veuve, abbaye de monte à rebours ou de monte à regret.

POTIRON. — Boule janne.

POU. — Coquillon, mie de pain, gaux ou picantis, got,

POUILLEUX. — Loupenne, loupel.

POULE.—Ornie ou estable, sive; (—d'Inde,) ornie de balle.

POULET. — Ornichon.

POURCEAU. — Baccon.

POURPOINT. — Georger.

PRAIRIE. — Felouze, tapis vert.

PRÉ. — Palladier.

PRÉCAUTION (NE POINT PRENDRE DE.) — Faire du regout.

PRÉFECTURE DE POLICE. — Cuisine, cigogne.

PRÉFET. — Grand condé; (-- de police,) daron de la raille, de la rousse, mec de la rousse, dabo.

PRENDRE. — Choper, attrimer, pesciller, griffer; (— le tour de quelqu'un,) passacailler; (-- avec violence,) pesciller d'esbrouffe; (— la fuite,) enfiler la venelle.

PRÉSIDENT DE TRIBUNAL. — Curieux; (— de cour d'assises,) léon.

PRÊTRE. — Sanglier, rochet.

PRÉVENIR QUELQU'UN DE CE QUI DOIT lui arriver, recorder.

PRÉVOT DES MARCHANDS. — Roulin.

PRIER. — Bigotter.

PRINCE. — Linspré.

PRISER. — Fanfouiner.

PRISEUR. — Fanfouineur.

PRISON. — Castuc, canton, tas de pierres, carruche, hôpital, clou, collége.

PRISONNIER. — Cantonnier, collégien, malade.

PROCÈS. — Promont.

PROMENADE DES FILLES PUBLIQUES. — Retappe.

PROPRE. — Flambant.

PROVINCE. — Cambrouze.

PUCE. — Sauterelle.

PUER. — Plomber, corner.

PUNAISE. — Roupie.

PUTAIN. — Ponisse ou magnuce, ponante.



QUESTION. — * Abbaye ruffante, four chaud.

QUEUE. — Fertillante; (faire la fertillante,) faire la queue.

R.

RAILLER. — Épicer.

RAISIN. — Calvin.

RASOIR. — Gratou.

RASSEMBLEMENT. — Vade, trèpe, abadis.

RASSEMBLER LA FOULE SUR LA VOIE PUBLIQUE. — Faire une postiche.

RAT. — Trotteur.

RAVIR (UN AVANTAGE). — Passacailler.

RECÉLEUR. — Fourgat, meûnier.

RECEVOIR. — (Ne pas recevoir sa part d'un vol), se passer de belle.

RÉCIDIVE. — Ravignole, chevronné; (être en récidive), être chevronné.

RÉCLUSION. — Tulle.

RECONNAISSABLE — Rembrocable.

RECONNAITRE. — Reconobrer, rembroquer.

REDINGOTE. — Pelure.

REFAIRE. — Remaquiller.

REGAGNER. — Raffurer.

REGARDER. — Remoucher, rebouiser, mouchailler; (— attentivement), allumer.

REJETER. — Esbalancer.

REMPLAÇANT. — Nègre blanc.

RENDEZ-VOUS. — Randève, rente.

RENTIER. — Chanoine.

RENVOYER. — Esbalancer.

REPAS. — Morphe, refaite.

RÉPÉTER. — Rebecter; (— ce qu'on a appris d'une personne), revendre.

REPRENDRE. — Repaumer.

RESSORT DE MONTRE OU DE PENDULE DENTELÉ. — Piver.

RETENUE FAITE PAR LES TIREURS. — Pied.

RETIRER DES OBJETS D'UNE CACHETTE. — Déplanquer.

RÉVÉLER UN CRIME. — Manger le morceau.

REVENDRE. — Resolir.

REVENDEUSE. — Ogresse.

REVENIR. — Rabouler, rapliquer.

RÉVERBÈRE. — Pendu glacé.

RICHE. — Rifflard, bausse, rupin.

RIEN. —Fretin, quelpouique, floustière ou frousteau, niente.

REINE. — Dabesse.

RIGUEUR. — Rigne.

RIRE. — Richommer, rigoler.

RISÉE. — Rigolade.

ROBE DE PRÊTRE. — Serpillière.

ROI. — Dabe, dabusche, grand mec; (— des argotiers), grand Coësré.

ROUE (SUPPLICE). — Aricotage.

ROUEN. — Arnelle.

ROUENNERIE. — Arnellerie.

ROUER (SUPPLICIER). — Aricoter.

ROUGIR. — Farguer, pivoiner.

ROULETTE (JEU). — Flanche, grand flanche.

ROULIER. — Roulottin.

SAVON. — Glissant.

SAVOYARD. — Rapiat, marmottier.

SCIE. — Mordante.

SECRET (Être). — Être quasi mort.

SEL. — Morgane, marron.

SEMAINE. — Quart de marqué.

SEMBLABLE. — Blot; (— l'un à l'autre), du même blot.

SENTINELLE. — Gafeur.

SEPTIER. — Stroc.

SERGENT D'ARMES. — Sacre; (— de ville), fligue à dard.

SÉRIEUSEMENT. — Sans rigole.

SERRURE. — Serrante.

SERRURERIE. — Brugerie.

SERRURIER. — Bruge, tape dur.

SERVANTE. — Cambrouze.

SERVICE. — Aidance.

SIGNAL. — Ser ou sert, accent, arçon, Saint-Jean.

SOBRIQUET (Faux nom), — Centre à l'estorgue.

SODOMITE. — Corvette.

SOIERIE. — Douce, lyonnaise.

SOIT. — Girolle ou gy.

SOL. — Fligadier, rond, rotin.

S

SABOT. — Esclot.
SABOTIER. — Esclotier.
SABRE. — Côte de bœuf.
SAC. — Flacul.
SACOCHE A ARGENT. — Flac d'al.
SAGE FEMME. — Momière.
SAINT. — Bonhomme.
SAINT-DENIS. — Saint-Denaille.
SAINT-SACREMENT. — Luron.
SAISIR. — Griffer, arquepincer.
SALADE. — Saliverne.
SANG. — Raisiné.

polissons, sabouleux, courtauds de boutanche, francs mitoux, hubins, malingreux, drilles ou narquois, archi-suppôts de l'argot ou cagoux, marcandiers.

SUPERBE. — Flambant.

SUPPLICE DE LA ROUE. — Aricotage.

SURVEILLANCE. — Surbine.

SUIVRE. — Filer.

SŒUR. — Fraline, frangine.

T

TABAC. — Trèfle, tréfoin.

TABATIÈRE. — Triffonnière, fonfe ou fonfière.

TABLE. — Carante; (— d'hôte), tapis de refaite; (— d'hôte où l'on joue l'écarté), étouffe ou étouffoir.

TABOURET. — Sans dos.

TAILLEUR. — Frusquineur.

TAMBOUR. — Peau d'âne.

TANTE. — Frangine dabusche.

TAPAGE (Faire). — Chahuter.

TAPAGEUR. — Chahuteur.

TAVERNE. — Piolle.

TAVERNIER. — Piollier.

TÉMOIN A DÉCHARGE — Défargueur, parrain d'altèque; (— à charge), parrain fargueur.

TÉMOIGNAGE. — Parrainage.

TERRE. — Dure.

TESTICULES. — Baloches, roustons.

TÊTE. — Boule, trombolle, tronche, tinette, boussole, coloquinte.

TÉTON. — Rondelet, rondin, mouzu.

THÉATRE. — Miseloque.

TIROIR DE COMPTOIR. — Rade ou radeau.

TOI. — Tésigue ou tésigot, tézière ou tézingard.

TOILE. — Batouze.

TONNELIER. — Tourne au tour.

TOUS. — Toutime.

TRAHIR SES CAMARADES. — Macaronner.

TRAITRE. — Macaron, frollaux.

TRANSPORT.— Trimballage.

TRANSPORTER. — Trimballer.

TRAVAILLER. — Goupiner, turbiner, tauper, poupiner.

TRAVAILLEUR. — Goupineur, turbineur, taupier, poupineur.

TRAVAUX FORCÉS. — Bachasse, grand pré.

TRAVERSE. — Traviole.

TRÈS-BIEN. — Tout de cé.

TRÉSOR CACHÉ. — Romagnol ou romagnon.

TRIBADE. — Chipette, éplucheuse de lentilles.

TRIBUNAL. — Planche au pain, gerberie.

TRICHER AU JEU. — Frimousser.

TRICHEUR.—Frimousseur.

TRIPOT. — Étouffe ou étouffoir.

TROMPER. — Emblêmer, cabasser, roustir, tirer une dent, bachotter, arnacher, affuter.

TROMPERIE. — Emblême, arnacherie.

TROU. — Boulin, houzard.

TUER. — Buter, basourdir, rebâtir, refroidir, escoffier.

TUILE. — Tablette.

U

UNE FOIS. — Un triage.
UNIFORME. — Harnais de grive.
URINER. — Lascailler, lansquiner.
USURIER. — Carcagno.

V

VACHE. — Cornante.

VAGABOND. — Gouèpeur, giverneur, escargot.

VAGABONDER. — Dormir sur sa canne.

VALISE. — Valtreuze.

VEAU. — Cornichon; (— mort-né,) gosselin, meulard.

VENDRE. — Sollir; (— des effets volés,) salir; (— à un fourgat,) fourguer; (— à crédit,) sollir sur le verbe.

VENGEANCE. — Rebif.

VENIR. — Abouler; (— de faire,) abouler de maquiller.

VENT. — Verderet, brisant, gris.
VENTE. — Sollisage.
VENTRE. — Bauge, fanal.
VÉNUS. — Daronne du Dardant.
VERMICELLE. — Asticot.
VERRE A BOIRE.—Glacis, gobbe, gobson.
VERRERIE. — Ferlingante.
VERROU. — Boudin.
VERSAILLES. — Versigot.
VESSIE. — Enflée.
VÊTEMENT DES FORÇATS. — Robe.
VIANDE. — Crignolle, crie, carne; (restes de viande,) arlequins.
VIATIQUE. — Refaite de coni.
VICE. — (Petit-vice,) vicelot.
VIEILLARD. — Birbe, bonique, viocque.
VIEILLE. — Birbasse.
VIEILLIR. — Viocquir.
VIEUX. — Birbe, bonique.
VIGNE. — Calvigne, bois joli.
VILEBREQUIN. — Boulinoir.
VILLAGE. — Villois.
VILLE.—Vergne; (—capitale,) vergne-mec.
VIN. — Picton, tortu, pivois.
VIOLER. — Tigner d'esbrouffe.
VIOLON. — Mirecourt.

VIRGINITÉ. — Fleur de Marie.

VISITE. — (Première visite faite sur les condamnés après leur sortie de Bicêtre,) grand rapiot.

VISITER LES CONDAMNÉS EN ROUTE POUR LE BAGNE. — Rapiot.

VOITURE. — Voite; (— publique,) delige.

VOIX. — Siffle.

VOLAILLE. — Pique en terre.

VOL. — Truc, grinchissage, chopin, ouvrage, affaire, poulainte, rendez-moi, vert en fleur, au voyageur, emportage à la côtelette, arcat ou lettre de Jérusalem.

VOLER. — Grinchir, greffir, goupiner les poivriers, rincer, tiquer, courir le rat, à la chicane, s'ébattre dans la tigne, défleurir la picouse, faire l'esgard, papillonner, faire un vanage, faire des gavés, grinchir au boulon, grinchir à la cire, grinchir à la limonade, grinchir à la desserte, grinchir au voisin, grinchir aux deux lourdes, grinchir à location, grinchir à la broquille, faire nonne.

VOLEUR. — Fourlineur, rat ou raton, ramastique ou ramastiqueur, chiffonnier, rabateux ou doubleux de sorgue, sabrieux, détourneur, garçon de campagne, garçon de

cambrouze, graisse ou soulasse, grinche, poisse, ouvrier, marchand de tire-teigne, caroubleur, blaviniste, careur, cambriolleur, chanteur, charron, riffaudeur, romamichel, tireur, mion de boule, roulottier, tire-laine, cambrouzier, venternier, charrieur, pègre, pégriot, pègre à marteau, boucadier, charrieur à la mécanique, papillonneur, pécoreur, potier, solliceur à la goure, suageur, trimballeur de pilier de boutanche, valtreuzier, vigie, emporteur, empousteur, fileur, avale-tout-cru, aumônier, arcasineur, limousineur, nep, nonne ou nonneur.

VOLEUSE. — Racourcisseuse, cerf-volant, surfine ou sœur de charité.

VOUS. — Vouzailles.

VOYAGE. — Pacquelinage.

VOYAGER. — Pacqueliner.

VOYAGEUR. — Pacquelineur.

Y

YEUX. — Quinquets, reluits, mirettes.

Z

ZÉRO. — Niente.

Œ

ŒIL. — Mirette, reluit; (— louche,) châsse à l'estorgue.

ŒUFS. — Avergots.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Le lecteur a pu voir, par ce qui précède, que l'ancienne monarchie argotique était un État parfaitement organisé; les Argotiers en effet avaient un roi, roi qui ne pouvait déplaire à ses nombreux sujets, puisqu'il ne devait qu'à leurs suffrages et à son mérite personnel la place éminente qu'il occupait; des États-Généraux qui se réunissaient à la fin de chaque année pour examiner les affaires de la monarchie, et chercher les moyens d'en augmenter l'éclat et d'en assurer la durée; des lois, des juges pour les appliquer, et des agens pour veiller à leur exécution. Comme on a pu le voir dans divers articles

de cet ouvrage [1], le roi des argotiers était le chef d'un peuple nombreux, et sa place lui valait des revenus importans, j'ai cru devoir pour justifier mes allégations, donner place ici à quelques curieux fragmens extraits d'ouvrages publiés aux époques où florissait la monarchie argotique.

La lecture de ces pièces est propre, tout en servant à faciliter l'intelligence du texte, à donner la connaissance de mœurs à-peu-près inconnues, et dont il ne reste pas la plus légère trace.

[1] Parmi les causes qui contribuèrent à augmenter la population argotique, il faut compter un édit rendu par le roi Louis XI, après les guerres désastreuses qu'il soutint contre le duc de Bourgogne Charles-le-Téméraire, et la peste noire qui désola Paris à cette époque, ce monarque, pour augmenter la population de sa capitale, qui était diminuée de moitié, permit à tous les malfaiteurs et criminels de son royaume de venir habiter Paris, leur promettant qu'ils ne seraient pas inquiétés à raison des crimes qu'ils avaient commis précédemment; il n'y avait d'exception que pour ceux qui étaient coupables du crime de lèze-majesté

DES ÉTATS GÉNÉRAUX.

Des Estats-Généraux.

Pour affermir l'Estat de cette monarchie argotique, iceux Argotiers ordonnèrent tenir par chaque an des Estats Généraux pour aviser aux affaires de l'Estat ; et estaient tenus anciennement juxte en la vergne de Fontenay le Compte, et à présent transtolez en Languedoc, pour ce que ce chenastre pharos du Languedoc, Anne de Montmorency, a fiché une grande somme de michon pour estre employée tous les ans, la Semaine Sainte, pour fouquer amorce à toutimes les argotiers quy se confesseront et com-

Des États-Généraux.

Pour affermir l'État de cette monarchie argotique, les Argotiers ordonnèrent qu'il serait tenu chaque année des États-Généraux pour aviser aux affaires de l'État; ces États étaient anciennement tenus près la ville de Fontenay-le-Comte, et maintenant ils sont transportés en Languedoc, parce que le bon gouverneur du Languedoc, Anne de Montmorency, a donné une grande somme d'argent pour être employée tous les ans, la Semaine Sainte, à l'avantage de tous les Argotiers qui se confesse-

munieront le Jeudy Saint, et prieront le grand Havre pour sézière; en laquelle convocation et assemblée des susdits Estats furent accordés et arrestés, les articles quy suivent :

Articles accordés aux Etats-Généraux.

I.

Premièrement a esté ordonné qu'aucun marpaut ne soit admis ni receü pour estre grand Coësré, qu'il n'aye esté Cagou Archi-Suppot.

II.

Qu'aucun Argotier ne soit sy hardy, ne descouvrir ny desceller les secrets des affaires de la monarchie, qu'à ceux quy ont esté receu et passez du serment.

III.

Qu'aucun mion ne soit passez du serment,

ront et communieront le Jeudi Saint et prieront Dieu pour lui; à ces convocations et assemblées des susdits États furent accordés et arrêtés les articles qui suivent :

Articles accordés aux États-Généraux.

I.

Premièrement, a été ordonné qu'aucun homme ne soit admis ni reçu pour être grand Coësré, à moins qu'il n'ait été Cagou Archi-Suppôt.

II.

Qu'aucun Argotier ne soit assez hardi pour découvrir ou desceller le secret des affaires de la monarchie, à moins que ce ne soit à ceux qui ont été reçus et admis à prêter serment.

III.

Qu'aucun garçon ne soit admis à prêter ser-

qu'au préalable il n'ait esté reconnu affectionner l'argot et n'estre frollaux.

IV.

A esté aussi ordonné que les Argotiers toutimes quy bieront demander la thune, soit aux lourdes, ou dans les entiffles, ne se départiront qu'ils n'ayent esté refusés neuf fois, le toutime sous peine d'estre bouilly en brans et plongé en lance jusqu'au proye.

Auxdits Estats Généraux on procède premièrement à l'élection du grand Coësré, ou bien on continue celuy d'auparavant, quy doit estre un marpaut ayant la majesté come d'un grand monarque : un rabat sur les courbes, a tout dix mille pièces coulorées et bien cousues, un bras, jambe ou cuisse, demy pourris en apparence, qu'il serait bien guéry en un jour s'il voulait.

Après l'élection, le grand Coësré commandera à tous les Argotiers nouveaux venus de se mettre à quatre pieds contre la dure, puis il s'assied sur l'un d'iceux, et lors les Cagoux, la tronche nue, le comble dans la louche, vien-

ment, à moins qu'au préalable il n'ait été reconnu affectionner l'argot et n'être point traître.

IV.

Il a été aussi ordonné que tous les Argotiers qui iront demander l'aumône, soit aux portes, soit dans les églises, ne quitteront la place que lorsqu'ils auront été refusés neuf fois, le tout sous peine d'être barbouillé en merde et plongé dans l'eau jusqu'au postérieur.

Auxdits États-Généraux on procède premièrement à l'élection du grand Coësré, ou bien on continue celui d'auparavant, qui doit être un homme ayant la majesté d'un grand monarque : un manteau sur les épaules, composé de dix mille pièces de diverses couleurs et bien cousues, un bras, jambe ou cuisse demi pourris en apparence, mais que cependant il pourrait guérir en un seul jour.

Après l'élection, le grand Coësré commandera à tous les Argotiers nouveaux-venus de se mettre à quatre pieds sur la terre, puis il s'assied sur l'un d'eux et alors les Cagoux, la tête nue, le chapeau à la main, viennent lui rendre

nent faire hommage à sézière, puis ils sont continués ou d'autres mis à leur place; après l'hommage, on s'assied contre le grand Coësré, et on met une saliverne auprès de sézière, pour recevoir les tributs de ceux qui en doivent; puis chacun, de quelque condition qu'il soit, vient rendre compte de sa vocation, et premièrement :

LES CAGOUX.

Les Cagoux sont interrogés, s'ils ont esté soigneux de faire observer l'honneur qui est deu au grand Coësré; s'ils ont montré charitablement à leurs sujets les tours du métier; s'ils ont desvalisé les Argotiers qu'ils ont rencontré, quy ne voulaient pas reconnaistre le grand Coësré, et combien ils leur ont osté : car ce qu'on oste aux gueux quy ne veulent reconnaistre que floutière le grand Coësré, tout est déclaré de chenastre prise, tant leurs hardes que leur michon; si en trimant par les vergnes et grands trimars, ils n'ont point rencontré quelques rebelles criminels de l'Estat, car ceux quy bien à autre intention que celle qui leur est ordonnée par le grand Coësré, sont déclarés

hommage, puis ils sont continués ou d'autres sont mis à leur place; après l'hommage on l'assied contre le grand Coësré, et on met une écuelle auprès de lui pour recevoir les tributs de ceux qui en doivent, puis chacun, de quelque condition qu'il soit, vient rendre compte de sa gestion, et premièrement :

LES CAGOUX.

Les Cagoux sont interrogés, s'ils ont été soigneux de faire observer l'honneur qui est dû au grand Coësré; s'ils ont montré charitablement à leurs sujets les tours du métier; s'ils ont dévalisé les Argotiers qu'ils ont rencontré, qui ne voulaient pas reconnaître le grand Coësré, et combien ils leur ont ôté : car ce qu'on ôte aux gueux qui ne veulent pas reconnaître le grand Coësré, est déclaré de bonne prise tant leurs hardes que leur argent; si en allant par les villes et grands chemins, ils n'ont point rencontré quelques rebelles ou criminels envers l'État; car ceux qui marchent à une autre intention que celle qui leur est ordonnée par le grand Coësré, sont déclarés perturbateurs du

perturbateurs du repos de l'Estat; sy quelques-uns sont trouvés, ils sont amenés aux Estats Généraux, et là punis en la forme qui s'en suit : Premièrement, on leur oste toutime leur frusquin, puis on urine en une saliverne de sabré, avec du pivois aigre, et une poignée de maron, et avec un torchon de fretille on frotte à sézière tant son proye qu'il ne lude mornie d'un mois après. Voilà la charge des Cagoux, quy, pour la peine qu'ils ont, ne fichent aucun michon au grand Coësré; ainsy participent au butin des dévalisez, et ont puissance de trucher sur le toutime.

LES ARCHI-SUPPOTS DE L'ARGOT.

Les Archi-Suppots sont ceux que les Grecs appellent philosophes, que les Hébreux nomment scribes, les Latins sages, les Egyptiens prophètes, les Indiens gymnosophistes, les Assyriens caldées, les Gaulois druides, les Perses magots, les Français docteurs, et les Mirabolins bonzes : en un mot, sont les plus savans, les plus habiles marpauts de toutime l'argot; sont des écoliers débauchés et quelques ratichons de ces coureurs quy enseignent le jargon, à

repos de l'État, et, lorsqu'ils sont trouvés, ils sont amenés aux États-Généraux et là punis de la manière qui suit :

Premièrement, on leur ôte tous leurs vêtemens, puis on urine dans une écuelle de bois dans laquelle on met du vin aigre et une poignée de sel, et avec un torchon de paille on leur frotte tant le postérieur qu'ils ne peuvent s'asseoir d'un mois au moins. Voilà la charge des Cagoux, qui, pour la peine qu'ils ont, ne donnent point d'argent au grand Coësré, et cependant participent au butin des dévalisés, et ont puissance de tout faire.

LES ARCHI-SUPPÔTS DE L'ARGOT.

Les Archi-Suppôts sont ceux que les Grecs appellent philosophes, les Hébreux scribes, les Latins sages, les Egyptiens prophètes, les Indiens gymnosophistes, les Assyriens caldéens, les Gaulois druides, les Perses magots, les Français docteurs, et les Mirabolins bonzes; en un mot ce sont les plus savans, les plus habiles hommes de tout l'argot; ce sont pour la plupart des écoliers débauchés et quelques prêtres de ces courreurs qui enseignent le langage argotique,

rouscailler bigorne, quy ostent, retranchent et reforment l'argot, ainsi qu'ils veulent. Et ont aussi puissance de trucher sur le toutime sans ficher quelque floutière.

DES ORPHELINS.

Les Orphelins sont ces grands mions qui triment trois ou quatre de compagnie, ils bient sur le mince, c'est-à-dire truchent sans aucun artifice. Ils fichent par chacun an deux menus de rond au grand Coësré.

DES MARCANDIERS.

Les Marcandiers sont ceux qui bient avec une grande hane à leur côté, avec un assez chenastre frusquin et un rabat sur les courbes, feignant d'avoir trouvé des sableux sur le trimar quy leur ont osté leur michon toutime. Ils fichent au grand Coësré un rusquin par an.

DES RUFFEZ OU RIFODÉS.

Ruffez ou Rifodés sont ceux qui triment

qui ôtent, retranchent et réforment le langage comme ils le veulent. Ils ont aussi la puissance de tout faire sans rien donner.

LES ORPHELINS.

Les Orphelins sont ces grands garçons qui marchent trois ou quatre de compagnie; ils vont à la *flan*, c'est-à-dire mendient sans aucun artifice. Ils donnent par an chacun deux douzaines de sols au grand Coësré.

LES MARCANDIERS.

Les Marcandiers sont ceux qui marchent avec une grande bourse à leur côté, un assez bon habit et un manteau sur les épaules, feignant d'avoir trouvé des voleurs sur le chemin qui leur ont pris tout leur argent. Ils donnent au grand Coësré un écu par an.

LES RUFFEZ OU RIFODÉS.

Les Ruffez ou Rifodés sont ceux qui mar-

avec un certificat qu'ils nomment lucques, comme leur bien sont ruffez toutimes, menant avec sezailles leurs marquises et mions, feignant d'avoir eu de la peine à sauver leurs mions du rifle, qui russoit leur creux. Le plus souvent leurs certificats sont apostez et les font faire par quelque ratichon qui bient avec sezailles. Ils fichent par an quatre combriez au grand Coësré.

LES MILLARDS.

Millards sont ceux qui trollent sur leur andosse de grand gueulards ; ils truchent plus aux champs qu'aux vergnes; ils sont haïs des autres Argotiers pource qu'ils morfient ce qu'ils ont tout seuls, et ne font point la charité aux autres frères. Quand ils sont rencontrés des autres, il faut se battre et on leur oste leur michon, et bien souvent leur marquise, qui font semblant de verver quand on les emmène, mais en leur cœur en sont bien aise, pource que la plupart d'entre elles ne sont que pouifles. Jamais ne pioncent aux creux ou castus du grand Aure, ny piollent où ils savent qu'il y a d'autres Argotiers peaussez, ils font troller à leurs mar-

chent avec un certificat qui atteste que toutes leurs propriétés ont été brûlées, et mènent avec eux leurs femmes et leurs enfans ; ils feignent avoir eu beaucoup de peine à sauver leurs enfans du feu qui brûlait leur maison. Leurs certificats sont le plus souvent faux, et faits par quelques prêtres qui marchent avec eux. Ils donnent par an quatre quarts d'écu au grand Coësré.

LES MILLARDS.

Les Millards sont ceux qui portent de grands bissacs sur leurs épaules; ils mendient plus aux champs que dans les villes; ils sont haïs des autres Argotiers parce qu'ils mangent ce qu'ils ont tout seuls, et ne font point la charité aux autres frères. Aussi, quand ces derniers les rencontrent, il faut qu'ils se battent, et on leur ôte leur argent, leur pain, et bien souvent leurs femmes qui font semblant de pleurer quand on les emmène, ce qui, cependant, ne les empêche pas d'être bien aises au fond du cœur, car la plupart d'entre elles ne sont que des putains. Les Millards ne dorment jamais dans les maisons ou hôpitaux de Dieu, ni

quises des empaves qu'ils étendent sur la fille de quelque garnafle et la peaussent et roupillent gourdement. Ils font les piteux devant les pallots qui leur fouquent du fondant, du resme et autres necessitez. C'est de ceux de cette condition qu'il s'en trouve le plus de rebelles à l'Estat, et ceux qui obéissent fichent aux Cagoux demy rusquin, qui le trollent aux Estats Généraux et en rendent compte au grand Coësré.

LES MALINGREUX.

Malingreux sont ceux qui ont des maux ou plaies dont la plupart ne sont qu'en apparence; ils truchent sur l'étisse, c'est-à-dire ils feignent d'aller les uns à Saint-Main, les autres feignent avoir voui une messe quelque part. Quelquefois ils sont gros, enflés, et le lendemain n'y paraît que floutière. Ils morfient gourdement quand ils sont dans les piolles. Ils fichent deux combriez.

dans les auberges où ils savent qu'il y a d'autres argotiers. Ils font porter à leurs femmes des draps qu'ils étendent sous l'auvent de quelque ferme, et là, ils s'arrêtent et dorment bien. Ils font les piteux devant les paysans, qui leur donnent du beurre, du fromage et d'autres nécessités. C'est parmi ceux de cette condition qu'il se trouve le plus de rebelles à l'État, et ceux qui obéissent donnent un demi-écu par an aux Cagoux, qui le portent aux États-Généraux et en rendent compte au grand Coësré.

LES MALINGREUX.

Les Malingreux sont ceux qui ont des maux ou plaies pour la plupart supposés; ils mendient en feignant d'aller à Saint-Main ou d'avoir voué une messe quelque part. Quelquefois ils sont gros et enflés, et le lendemain il n'y paraît plus rien. Ils mangent bien quand ils sont dans les auberges, et donnent deux demi-écus.

LES PIETRES.

Les Pietres truchent sur le baston rompu; ce sont ceux qui ont les jambes et bras rompus ou qui ont mal aux paturons qui bient avec des potenas. Ils fouquent demy rusquin par chacun an.

LES SABOULEUX.

Sabouleux sont ceux que vulgairement on appese malades de Saint-Jean, dont il y a plus de faux que de véritablement malades. Ils s'amadouent avec du sang, et prennent du savon blanc dans la bouche, ce qui les fait écumer. Ils triment ordinairement aux boules et frimions, et au long des entifles, où ils se saboulent gourdement. Ils emeuvent tellement le monde à pitié, qu'ils font greffer en leur comble force michon, dont ils bien morfient et aquiger grande chère aux piolles franches ou castus. C'est ceux-là qui fichent le plus au grand Coësré et qui lui obéissent le mieux.

LES PIÈTRES.

Les Piètres mendient sur le bâton rompu ; ils paraissent avoir les jambes et les bras rompus, ou bien avoir mal aux pieds. Ils donnent chacun un demi-écu par an.

LES SABOULEUX.

Les Sabouleux sont ceux que vulgairement on nomme malades de Saint-Jean : il y en a plus de faux que de véritablement malades. Ils se préparent avec du sang, et mettent du savon blanc dans leur bouche, ce qui les fait écumer. Ils mendient ordinairement dans les foires et fêtes, ou le long des églises. Ils simulent si bien le mal dont ils disent être atteints, et inspirent une si grande pitié à tout le monde, qu'ils font entrer beaucoup d'argent dans leur chapeau. Ils mangent et font grande chère lorsqu'ils se trouvent dans quelque bonne auberge ou dans un hôpital. Ce sont eux qui donnent le plus au grand Coësré et qui lui obéissent le mieux.

LES CALLOTS.

Les Callots sont ceux qui sont tigneux véritables ou contrefaits, et tant les uns que les autres truchent tant aux entifles que dans les vergnes, pour trouver de quoy faire guérir leur tigne, qui seraient bien marris qu'elle fust guérie. Ils eussent pris le sieur Théodore de Beze pour leur patron pour ce qu'il a esté autrefois Callot; mais à cause qu'il ne l'ont point trouvé au calendrier romain, ils n'en ont point voulu, et aussi à cause qu'un jour dans Paris, il se voulut jeter dans la rivière de Seine, pour se noyer avec un sien cousin, à cause qu'ils avaient trop de mal à faire guérir leur tigne, comme lui même témoigne en une epistre écrite à son ami Vnomard. Ceux-là fichent sept ronds au grand Coësré.

LES COQUILLARDS.

Coquillards sont les pélerins de Saint-Jacques; la plus grande part sont véritables et en viennent, mais il y en a aussi quy truchent sur le coquillard, et quy n'y furent jamais, et qu'il

LES CALLOTS.

Les Callots sont ceux qui sont teigneux ou qui feignent de l'être. Les uns et les autres mendient dans les églises et dans les villes pour trouver, disent-ils, de quoi faire guérir leur teigne. Ils auraient pris pour leur patron le sieur Théodore de Bèze, parce qu'autrefois il a été teigneux; mais ils n'en ont point voulu, parce qu'ils ne l'ont point trouvé sur le calendrier romain, et aussi, parce qu'un jour, à Paris, il voulut se jeter dans la rivière de Seine avec un de ses cousins qui, comme lui, ne pouvait pas se faire guérir de la teigne, ainsi qu'il le témoigne lui-même dans une épître écrite à son ami Unomard. Ils donnent sept sols au grand Coësré.

LES COQUILLARDS.

Les Coquillards sont des pélerins de Saint-Jacques. Ils sont pour la plupart véritables; mais il y en a aussi qui mendient sur le coquillard, qui jamais n'ont été à Saint-Jacques, qui,

y a plus de dix ans qu'ils n'ont fait le pain bénist en leur paroisse, et ne peuvent trouver le chemin à retourner dans leur logis. Ils ne fichent que floutière au grand Coësré.

LES HUBINS.

Hubins sont ceux-là qui disent avoir esté mordus des loups ou hubins enragés. Ils triment ordinairement avec un lueques, comme ils bient à Saint-Hubert ou qu'ils en viennent, qu'ils fichent aux ratichons pour les recommander dans les entifles. Ils fichent un rogot par an au grand Coësré.

LES POLISSONS.

Polissons sont ceux qui ont des frusquins qui ne valent que floutière. En hiver, quand le gris bouesse, c'est lorsque leur estat est le plus chenastre. Les rupines et marcandiers leur fichent les uns un gorget, les autres une lime ou un haut de tire qu'ils sollicent au barbaudier du castu ou à d'autres quy les veulent

depuis plus de dix ans, n'ont pas rendu le pain bénit à leur paroisse, et ne peuvent pas retrouver le chemin qui conduit à leur logis. Ils ne donnent rien au grand Coësré.

LES HUBINS.

Les Hubins sont ceux qui disent avoir été mordus des loups ou des chiens enragés. Ils marchent ordinairement avec un faux certificat qui atteste qu'ils vont à Saint-Hubert, ou qu'ils en viennent. Ils montrent ce certificat aux prêtres pour les engager à les recommander dans les églises. Ils donnent un écu par an au grand Coësré.

LES POLISSONS.

Les Polissons sont ceux qui ont des habits qui ne valent rien. C'est en hiver, lorsqu'il fait grand froid, que leur état est le meilleur. Les dames et les marchands leur donnent les uns un georget, les autres une chemise ou un haut-de-chausses qu'ils vendent au gardien de l'hôpital ou à d'autres qui veulent acheter.

abloquir. Ils trollent ordinairement à leur côté un gueulard avec une rouillarde pour mettre le pivois. Ils entervent bravement à attrimer l'ornie. Il s'en trouve grande quantité aux Estats, et fichent deux ragots au grand Coësré par an.

LES FRANCS-MITOUX.

Les Francs-Mitoux sont ceux quy sont malades ou quy font semblant de l'estre. On les nomme les Ecumeus ; ils bient appuyés sur un sabré et bandez par le front faisant les trembleurs. Ils ne fichent que cinq ronds au grand Coësré.

LES CAPONS.

Capons sont les eschevins de la tricherie, dont la plupart sont casseurs de hane et doubleux; ils ne sortent guères des vergnes ; ils truchent dans les piolles où ils sont souvent à larguet pour mouchailler s'ils trouveront quelque chose à découvert pour le double. Ceux-là ne fichent que floutière aux Estats, car ils ne triment point.

Ils portent ordinairement un bissac à leur côté avec une bouteille pour mettre le vin. Ils s'entendent bien à prendre la poule. Il s'en trouve une grande quantité aux États, et donnent deux écus par an au grand Coësré.

LES FRANCS-MITOUX.

Les Francs-Mitoux sont ceux qui sont malades ou qui feignent de l'être. Ils vont appuyés sur un bâton, le front bandé et faisant les trembleurs. Ils ne donnent que cinq sols au grand Coësré.

LES CAPONS.

Les Capons sont les échevins ou maîtres de la tricherie ; ils sont presque tous coupeurs de bourses et voleurs; ils ne sortent guère des villes; ils mendient dans les auberges, et ils regardent souvent afin de voir s'ils trouveront à découvert quelque chose qu'ils puissent voler. Ils ne donnent rien aux États parce qu'ils ne mendient pas.

LES COURTAUDS DE BOUTANCHE.

Courtauds de Boutanche sont des compagnons d'Estat dont les uns ne maquillent que durant l'hyver, quand le gris bouesse, l'esté étant venu disent fy du maquillage, qu'il est mion de ponifle qui a un maître ; voici les cassantes, les verdouzes, les calvins, qui sont chenastres. Les autres ne maquillent point en tout, ainsy trollent dessus leurs courbes quelques outils dont on se sert en leur mestier, afin que la colle en soit plus franche. Les autres quand ils sont en quelque vergne à battander, et qu'on leur dit qu'ils aillent maquiller, ils rouscaillent qu'il n'y a point de boutanche de leur Estat en la vergne, car ils disent estre d'un autre mestier qu'ils ne sont, et qu'ils savent qu'il n'y a point en la vergne. La plus grande part d'iceux sont haïs des autres Argotiers, pour ce qu'ils sont frollaux et frollent sur la balle des frères quand ils sont en quelque boutanche à maquiller.

LES CONVERTIS.

Les Convertis sont ceux quy changent de

LES COURTAUDS DE BOUTANCHE.

Les Courtauds de Boutanche sont des compagnons d'état : les uns ne travaillent que l'hiver, lorsque le froid est rude ; lorsque l'été est venu ils font fi du travail, et disent : « Il n'y a que les fils de putains qui ont un maître ; voici les noix, les pommes, les raisins qui sont bons ». Les autres ne travaillent point du tout, mais ils portent sur leurs épaules quelques outils dont on se sert dans leur métier, afin que leurs mensonges paraissent plus vraisemblables. Quand les autres sont à mendier dans quelque ville, et qu'on leur dit d'aller travailler, ils répondent qu'il n'y a point de boutique de leur état dans la ville, car ils disent être d'un autre métier que celui qu'ils exercent, et qu'ils savent ne point exister dans la ville. La plupart des Courtauds de Boutanche sont haïs des autres Argotiers parce qu'ils sont traîtres et médisent de leurs frères lorsqu'ils sont à travailler dans quelque boutique.

LES CONVERTIS.

Les Convertis sont ceux qui changent de re-

religion. Je n'entends parler ici de ceux quy véritablement pour le repos de leur conscience se convertissent sans fraude ni dissimulation; je veux donc rouscailler de ceux qui feignent se convertir pour la truche. Quand ils sont en quelque vergne où il y a quelque excellent prédicateur, ils bient le trouver et luy rouscailler ainsi : « Mon père je suis de la religion, et tous mes parens aussi; j'ay ouy quelques unes de vos prédications quy m'ont touché; je voudrais que vous m'eussiez un peu éclaircy. » Alors il se passe deux ou trois luysants en conference, puis il fait faire profession de foy en public, puis sept ou huit luisants durant, il se tient aux lourdes des entifles et rouscaille ainsi : « Messieurs et Dames, n'oubliez pas cet apostolique romain. » Le Haure sait combien ils grefflent en leur comble, car il n'est pas mion de chenastre mère quy ne leur fiche la thune; puis ils sont soigneux de tirer une lucque en certificat de celui qui les a receus, ou après ils s'enquestrent où demeure quelque marpaut pieux, et rupins, et marchandier dévost, qu'ils bient trouver dans leur creux, déclarant leurs nécessités. Alors ces chenastres personnes rifodées de l'amour du Haure, et très-joyeuses

ligion. Je n'entends point parler de ceux qui véritablement, et pour le repos de leur conscience, se convertissent sans fraude ni dissimulation; je ne veux donc parler que de ceux qui feignent de se convertir et pour mendier seulement. Quand ils sont dans quelque ville où il se trouve un excellent prédicateur, ils vont le trouver et lui parlent ainsi : « Mon père, je suis de la religion, et tous mes parens aussi, j'ai entendu quelques-unes de vos prédications et elles m'ont touché; je voudrais bien que vous prissiez la peine d'éclaircir un peu les doutes de ma conscience. Alors deux ou trois jours se passent en conférence, puis le converti fait profession de foi en public, et durant sept ou huit jours, il se tient à la porte des églises et parle ainsi : « Messieurs et Dames, n'oubliez pas cet apostolique romain. » Dieu sait combien il tombe d'argent dans leur chapeau, car il n'est pas fils de bonne mère qui ne leur fasse l'aumône; ensuite ils ont soin de tirer un certificat de celui qui les a reçus, et cela fait, ils s'informent de la demeure de quelqu'homme pieux, gentilhomme ou marchand, dévot, qu'ils vont trouver dans leur maison, et auquel ils font connaître leurs be-

de cette conversion, leur foncent de très-chenastres thunes; c'est la plus chenastre truche de toutime l'argot, et s'ils affurent ainsi les catholiques ils en font de même aux huguenots, car il y en a qui trollent de deux sortes de lucques, les unes pour ficher aux ratichons dans les entonnes, et les autres aux babillars ou anciens de la prétendue qui leur fichent de grosses thunes; mais il y en eut un quy fut bien affuté pensant avoir deux lucques, car il perdit la plus chenastre. C'était un Hollandais qui estant venu en nostre vergne fainctement ou véritablement, se voulut convertir, il bia trouver un chenastre cornet d'épice, et rouscailler à sézière qu'il voulait quitter la religion prétendue pour attrimer la catholique. Le chenastre patron le reçut charitablement; et l'interrogea par plusieurs luisants dont un entre les autres il demanda à sézière s'il n'avoit pas quelque lucque de son babillard, il répondit que si, et mit la main dans sa felouse et en tira une et la ficha au cornet d'épice pour la mouchailler, et quelques luysants après qu'il eut aquigé profession de foy, il demanda sa lucque au patron qui rouscailla à sézière qui l'avait aquigé rifodé. Le Haure sait combien le Hollandais fut fâché, en

soins. Ces bonnes personnes, brûlées de l'amour de Dieu et très-joyeuses de cette conversion, ne manquent pas de leur donner de très-bonnes aumônes; l'industrie des convertis est la plus productive de tout l'argot, car s'ils trompent ainsi les catholiques, ils ne ménagent pas davantage les huguenots; il y en a qui portent deux sortes de certificats, les uns pour les prêtres, dans les églises, et les autres pour les ministres ou anciens de la prétendue qui leur donnent de grosses aumônes; mais il y en eut un qui fut bien trompé, malgré ses deux certificats, car il perdit le meilleur. C'était un Hollandais qui étant venu dans notre ville voulut se convertir, à cet effet il alla trouver un bon capucin et lui dit qu'il voulait quitter la religion prétendue pour embrasser la catholique. Le bon patron le reçut charitablement et l'interrogea plusieurs jours, un entre les autres il lui demanda s'il n'avait pas quelque certificat de son ministre, le Hollandais répondit qu'il en avait un en effet, il mit la main dans sa poche en tira un et le donna au capucin qui désirait le voir, quelques jours après avoir fait profession de foi, il demanda son certificat au patron qui lui répondit qu'il l'avait brûlé. Dieu sait combien

me rencontrant il me rouscailla : Ha pillier! que gitu esté affuté gourdement, car ce cornet d'épice a rifodé ma lucque où estaient les armoiries de la vergne d'Amsterdam en Hollande; j'y perds plus de cinquante grains de rente. Je le dis pour y avoir assisté. Ceux-là sont les mignons du grand Coësré et ne fichent que floutière.

DES DRILLES OU NARQUOIS.

Drilles ou Narquois sont les soldats qui truchent la flambe sous le bras, et battent en ruine les entifles et vergnes. Ils pioncent dans les piolles, morfient et pictent si gourdement que toutime en bourdonne. Ils ont fait banqueroute au grand Coësré et ne veulent plus être ses sujets ni le reconnaître, ce qui est une grande perte et a beaucoup ébranlé l'estat et la monarchie argotique. Une autre chose a gasté et presque renversé toute la monarchie argotique, c'est que tous ceux du doublage, les casseurs de hane, les rabateux, les sabrieux et autres doubleux du serment de la petite flambe, ne pouvant vivre de leur état et d'autre part mouchaillant les Argotiers avoir toujours de quoi morfier, voulant lier le dou-

le Hollandais fut fâché, car me rencontrant il me dit : Ah! combien je suis trompé, car ce capucin a brûlé mon certificat où étaient les armoieries de la ville d'Amsterdam en Hollande; j'y perds plus de cinquante écus de rente, je te le dis, pour y avoir assisté. Les Convertis sont les mignons du grand Coëré auquel ils ne donnent rien.

LES DRILLES OU NARQUOIS.

Les Drilles on Narquois sont les soldats qui mendient l'épée sous le bras, et visitent les églises et toutes les maisons de la ville dans laquelle ils se trouvent. Ils logent dans les auberges, mangent et boivent si bien que tout en tremble. Ils ont fait banqueroute au grand Coësré et ne veulent plus être ses sujets ni le reconnaître, ce qui est une grande perte et a beaucoup ébranlé l'état et la monarchie argotiques. Une autre cause qui a beaucoup gâté et presque renversé la monarchie, c'est que les voleurs, les coupeurs de bourses, les rôdeurs de nuit, les voleurs des bois, ne pouvant pas vivre de leur état, et d'autre part voyant que les Argotiers avaient toujours de quoi manger,

blage avec l'argot, c'est en un mot joindre les larrons avec ceux qui mendient leur vie, à quoi s'opposèrent les bons mions; les Archi-Suppots avec les Cagoux ne voulurent pas permettre un si grand malheur, mais ont esté contraints d'admettre lesdits doubleux en la monarchie, excepté les sabrieux qu'on n'a pas voulu recevoir. Tellement que pour estre parfait Argotier, il faut savoir le jargon des blesches ou merciers, la truche comme les gueux, et la subtilité des coupeurs de bourses.

Après que les anciens Argotiers ont rendu compte de leurs vacations, les nouveaux venus s'approchent et fichent cinq ronds en la saliverne, puis on leur fait faire le serment de cette sorte.

Premièrement ils mettent un bout de leur bâton ou sabré dans la dure, puis on leur fait lever la louche gauche, et non la droite, parce-qu'ils disent que c'est une erreur de cour, puis ils rouscaillent en leur manière : *J'attime au tripeligour*, puis derechef : *J'attime au tripeligour du tout.*

Après on leur fait promettre et jurer de

voulurent lier le vol avec l'argot, en un mot, joindre les larrons à ceux qui mendient leur vie, à quoi s'opposèrent les bons garçons; les Archi-Suppôts et les Cagoux ne voulurent pas d'abord permettre un aussi grand malheur, mais ils furent forcés par la suite d'admettre lesdits voleurs à faire partie de la monarchie, en exceptant toutefois les voleurs des bois, qu'ils ne voulurent pas recevoir. Ainsi, pour être maintenant un parfait Argotier, il faut savoir parler le langage des blesches ou merciers, demander l'aumône comme les gueux, et posséder la subtilité des coupeurs de bourses.

Après que les anciens Argotiers ont rendu compte de l'emploi de leur temps, les nouveaux venus s'approchent et mettent cinq sous dans l'écuelle, puis on leur fait faire le serment de cette sorte.

Premièrement ils mettent un bout de leur bâton dans la terre, puis on leur fait lever la main gauche, et non la droite, parcequ'ils prétendent que c'est une erreur de cour, puis ils parlent ainsi. *J'attime au tripeligour*, puis de rechef : *J'attime au tripeligour du tout.*

Après on leur fait promettre et jurer de

rendre obéïssance au Cagou de leur province, auquel ils sont baillez en charge pour leur apprendre les tours du métier. Or, cependant que l'on interroge les susdits Argotiers, les marquises du grand Coësré et des Cagoux ont soin d'allumer le rifle et faire rifoder la criole; car chacun fiche son morceau: les uns fichent une courbe de morne, les autres un morceau de rouastre, les autres un morceau de cornant, les autres une échinée de baccon, les autres des ornies et ornichons; tellement que quand toutes leurs pièces sont rassemblées ils ont de quoi faire un chenastre banquet, avec des rouillardes pleines de pivois et du plus chenastre qu'on puisse trouver; puis ils morfient et pictent si gourdement que toutime en bourdonne.

Après que les Estats sont finis, chacun se débat, et les Cagoux bient en la province qui leur a esté ordonnée et emmenent avec sézailles leurs apprentifs pour les apprendre et exercer en l'argot.

Premièrement ils leur enseignent à aquiger de l'amadou de plusieurs sortes, l'une avec de l'herbe qu'on nomme *esclaire*, pour servir aux Francs-Mitoux, l'autre avec du cu-

rendre obéissance au Cagou de leur province, auquel ils ont remis afin qu'il leur apprenne les tours du métier. Or, pendant que l'on interroge les susdits Argotiers, les femmes du grand Coësré et des Cagoux ont soin d'allumer le feu et de faire rôtir la viande, car chacun donne son morceau : les uns donnent une épaule de mouton, les autres donnent un morceau de bœuf, les autres une échinée de pourceau, les autres des poules et poulets; aussi quand toutes ces pièces sont rassemblées il se trouve de quoi faire un bon banquet, car ils ne manquent pas de bouteilles pleines de vin et du meilleur qu'il soit possible de trouver, puis les argotiers mangent et boivent si bien que tout en tremble.

Après la clôture des États, chacun part, et les Cagoux vont dans la province qui leur a été assignée et emmènent avec eux leurs apprentis afin de les instruire et de leur apprendre à parler l'argot.

Premièrement ils leur apprennent à faire de l'amadou de diverses sortes, l'une avec de l'herbe qu'on nomme *esclaire*, pour servir aux Francs-Mitoux, l'autre avec du savon, du sang

lant, du sang et un peu de grenue, pour servir aux Malingreux et aux Piètres.

Après leur enseignent à aquiger de certaine graisse pour empêcher que les habins ne leur grondent et ne menent du bruit quand ils passent par les villages. Ils trollent cette graisse en leur gueullard dans une corne, et quand les les chiens la sentent ils ne disent mot, au contraire font fête à ceux qui trollent.

Et après leur apprennent à faire dix mille tours, comme le rapporte le docteur Fourette, en son livre de *la Vie des Gueux*, où il raconte plusieurs histoires, entre autres celle-cy :

Il y avait en un certain torniquet, un gripis qui ne fichait jamais que floutière aux bons pauvres, le Cagou du paquelin d'Anjou entreprit de se venger et lui jouer quelque tour chenastre, et pour y parvenir approchant du torniquet il divisa sa troupe en deux et fit trimarder la moitié par derrière le creux, et l'autre par devant, qui bient demander la thune à la lourde du gripis, qui aquigent une querelle d'Allemands et s'entrebattent entre eux. Le gripis sort avec sa marquise et sa cambrouse pour

et un peu d'avoine, pour servir aux Malingreux et aux Piètres.

Ils leur enseignent après à préparer de certaines graisses pour empêcher que les chiens n'aboient et ne fassent du bruit quand ils passent par les villages. Les Argotiers portent cette graisse dans une corne qu'ils mettent dans leur bissac et quand les chiens la sentent ils ne disent mot, ils font au contraire grand fête à ceux qui la porteut.

Puis après ils leur apprennent à faire dix mille tours, comme le rapporte le docteur Fourette, en son livre de *la Vie des Gueux*, où il raconte plusieurs histoires, entre autres celle-ci :

Il y avait en un certain moulin, un meûnier qui ne dônnait jamais rien aux bons pauvres, le Cagou du pays d'Anjou, entreprit de se venger et de lui jouer quelque bon tour, pour y parvenir il s'approcha du moulin, divisa sa troupe en deux et fit marcher une moitié par derrière la maison et l'autre par devant, cette dernière alla demander l'aumône à la porte du meûnier, bientôt ils simulèrent une querelle d'Allemands et feignirent de se battre entre eux. Le meûnier sortit avec sa femme et sa

mouchailler les Argotiers se battre, et cependant les autres qui étaient par derrière entrent dans le creux, doublent de la grance, de la battouse, des limes, de l'artie, et autres choses, et puis tout doucement happent le taillis, et bient attendre ceux qui se battaient sur le grand trimar. Il raconte encore plusieurs histoires, comme celle d'un qui monta avec des tire-fonds en une potence, pour couper le bras d'un pendard et s'en servir en une grande boule en la vergne de Niort, d'un autre qui contrefit l'operateur en un pipet, et trompa la rupine qui lui avait prêté son gallier et fiché du michon pour abloquir des drogues en la vergne de Saumur pour guerir son marpaut qui avait grand mal à son chivre. Et plusieurs autres que je laisse pour n'être point prolixe.

Pour vous dire encore un de leurs tours qui se pratiquent entre les doubleux seulement, c'est que quand il passe quelqu'un du serment de la petite flambe par un carrefour qui soit proche d'une vergne, ils écrivent avec leur sabré une certaine marque ou chiffre dans le trimard, que les autres doubleux reconnaissent quand ils la mouchaillent, et jugent bien par la marque que un tel est ici, où un tel s'en est

servante pour regarder les Argotiers se battre, pendant ce temps ceux qui étaient par derrière entrèrent dans la maison, volèrent de l'avoine, de la toile, des chemises, du pain et d'autres choses, puis tout doucement se sauvèrent dans le bois et allèrent attendre ceux qui se battaient sur le grand chemin.

Le docteur Fourette raconte encore plusieurs histoires, par exemple celle d'un Argotier qui monta avec des tire-fonds à l'extrémité d'une potence pour couper le bras d'un pendu et s'en servir en une grande foire qui devait avoir lieu dans la ville de Niort; d'un autre qui contrefit l'opérateur dans un château dont il trompa la dame qui lui avait prêté son cheval et donné de l'argent pour acheter, à Saumur, des drogues propres à guérir son mari qui avait grand mal à son membre viril; et plusieurs autres que je laisse pour n'être point prolixe.

Pour vous dire encore un des tours qui se pratiquent entre les voleurs seulement, c'est que quand il passe quelqu'un d'entre eux par un carrefour qui soit voisin d'une ville, ils écrivent avec leur bâton une certaine marque ou chiffre sur le grand chemin, que les autres voleurs reconnaissent quand ils la regardent, ce qui

allé d'ici, car voilà sa marque ou chiffre fait de telle façon.

Oraison et Prière des Argotiers.

O grand Aure! encore bien que les marpauts de la dure ne soyent que floutière au regard de tezière, néanmoins, mezière, pauvre chétif argotier, reconnaissant que mon morfiage toutime vient de ta louche sacrée et libérale, j'ose prendre la hardiesse, prosterné aux palerons de ta grandeur, de te remercier de m'avoir fouqué la morfe jusqu'à présent; en après je te demande pardon de tous les maux que j'ai aquigé contre tes divins commandemens, soit en doublage ou autrement; et te supplie humblement de récompenser ceux à qui j'ai doublé quelque chose et ceux qui m'ont fiché du michon ou de l'artie. O! chenastre Jesus! vray Haure et marpaut! garde mon âme du glier infernal, et mon pauvre corps de tomber entre louches du rouin, craignant qu'il ne me fit espouser la veuve en l'abbaye de monte-à-regret, ou ficher le bouy ou la tape par quelqu'un.

O! Dabusche de l'Univers! veuillez inciter les rupins et marchandiers de me ficher mes né-

leur fait juger que un tel est dans la ville, ou qu'un tel vient de la quitter.

Oraison et Prière des Argotiers.

Oh! grand Dieu! bien que tous les hommes de la terre ne soient rien à tes yeux, néanmoins, moi, pauvre et chétif Argotier, reconnaissant que toute ma subsistance vient de ta main sacrée et libérale, j'ose prendre la hardiesse, prosterné aux pieds de ta grandeur, de te remercier de m'avoir donné la nourriture jusqu'à présent; et, après, je te demande pardon de tous les maux que j'ai causés contre tes divins commandemens, soit en volant ou autrement, et je te supplie humblement de récompenser ceux auxquels j'ai volé quelque chose et ceux qui m'ont donné de l'argent et du pain. Oh! bon Jésus! vrai Dieu et homme! garde mon âme du diable infernal, et mon pauvre corps de tomber entre les mains du sergent, car je crains qu'il ne me fasse pendre à une potence, ou donner le fouet et la marque par quelqu'un.

Oh! Roi de l'univers! veuillez exciter les dames et les marchands à me donner mes néces-

cessités, afin que je ne sois réduit par une trop grande nécessité à estre mion de boulle, pour casser la hane ou attrimer quelque chose. O! patron céleste! je vous demande ces grâces toutimes par le mérite infini de la cosne de votre sacré nom. *Amen*.

Procès

ENTRE MATHURIN LE RECHINEUX

ET COLLAS LE SOUFFRETEUX.

Le dix-huitième jour de juillet, de cette année ou de l'autre, au castu d'une petite vergne d'Anjou, se rencontrèrent le Cagou de Normandie avec sa marquise, assisté de deux Archi-Suppost, un Millard-Manceau, et un Narquois-Tourangeau, avec une marquise Poitevine; en morfiant ensemble, le Millard reconnut cette marquise qui avoit été la sienne, il lui rouscailla ainsi: Eh bien donc! ma petite Perrine, ne veux-tu pas bien ô moye? Elle le mouchailla d'un visage refrogné, répondant à sézière: ô chetif hubin! j'aimerois mieux que tu eusses morfié de chenai que tu m'eusses couper, ô

sités, afin qu'une trop grande misère ne me réduise point à devenir coupeur de bourses ou à prendre quelque chose. Oh ! patron céleste, je vous demande toutes ces grâces par le mérite infini de la mort de votre sacré nom. *Amen.*

Procès

ENTRE MATHURIN LE RECHINEUX

ET COLLAS LE SOUFFRETEUX.

Le dix-huitième jour de juillet de cette année ou de l'autre, à l'hôpital d'une petite ville de l'Anjou, se rencontrèrent le Cagou de Normandie avec sa femme, assisté de deux Archi-Suppôts, un Millard-Manceau et un Narquois-Tourangeau avec une femme Poitevine ; en mangeant ensemble, le Millard reconnut cette femme qui avait été la sienne, et lui parla ainsi : Eh bien donc ! ma petite Perrine, ne veux-tu donc pas venir avec moi? Elle le regarda d'un visage refrogné, et lui répondit : Oh! chétif chien, j'aimerais mieux mourir ; le Millard alors dit au Cagou, sur ma foi, mon doux maî-

qui une ! le Millard rouscaille au Cagou : Sur ma foi, mon doux maistre Cagou, aquigez rendre à mèzière cette marquise ; il y a quatre ans que j'ay attrimé pour mienne et l'y aura assigné son douaire pour le moins sur trouvas de la chenée de téatre, que j'avas en noustre villège, mais une sorgue que j'étois peaussez en une grenasse comme j'y roupillois, ben Perrine se leva et entrolla mon gueullard et ma belle rouillarde où étoit point l'entiffle de Saint-Jovillan du Mans ; par quoi, mon cher Cagou, je demande à vouzailles justice.

Sur quoi le Cagou commanda à la Poitevine de rouscailler la vérité : Monsieur, fit-elle, or l'est bien vray pourveu que j'avou Manceau m'avoit attrimée pour sa marquise, mais que m'avoit pas dit qui me ficheroit tant de sabré sur l'andosse ; prigneu mon Cagou, il m'a tant sabrée que j'ay esté contrainte de happer le taillis et ambya par le derrière, et comme you trimardois le long de qui ô grand trimard, qui meine de la vergne de St.-Maixant à qui ô grand village de Poictée, you advisi yquou Narquois qui basourdissoit le gaux le long d'une pecoure, et comme il m'eust mouchaillée il me disoit : Vainca vain, ma sœur, t'asseoir jouy au-

tre Cagou, veuillez me rendre cette femme que j'ai pris pour la mienne il y a quatre ans; mais une nuit, tandis que je dormais dans une grange, Perrine se leva et emporta mon bissac et ma belle bouteille sur laquelle était peinte l'église de St.-Jovillan du Mans; c'est pourquoi, mon cher Cagou, je vous demande justice.

Sur quoi le Cagou commanda à la Poitevine de dire la vérité: Monsieur, dit-elle, c'est bien vrai, le Manceau m'a pris pour sa femme, mais il ne m'avait pas dit qu'il me donnerait autant de coups de bâton sur les épaules; il m'a tant battue, Monsieur le Cagou, que j'ai été forcée de fuir et de me sauver par le derrière, et comme je marchais le long du grand chemin qui mène de la ville de St.-Maixant au grand village de Poitiers, je vis ce Narquois qui tuait ses poux le long d'une prairie, et quand il m'eut regardée, il me dit: Viens, ma sœur, t'asseoir auprès de moi, son état me parut plus beau que celui du Manceau qui m'appelait toujours grande pu-

près de mézière ; ô l'estat bel plus beau que quio Manceau qui m'appelait toujours grande ponifle et grosse chane, you m'assis sur la dure, puis ô fallut rasionné d'une carne et d'une ornie qu'il avoit en son gueullard et puis me demanda en morfiant si j'entervois à casser la hane, you l'y répondis neny, que iquou Manceau ne m'avoit appris que floutière; lors me disit que si voulois trimander ô sézière qu'il m'auroit bientôst appringu à casser la hane et debrider la lourde sans tournante, et me feroit passer du serment de la petite flambe et encore à faire défleurir la Picoure. You ly répondis jaspin, you veux ; et pour retourner jamais avec iquou Manceau j'aymerois mieux être cosnie tout à l'heure, ou bain estre vive enterrée. Alors le Narquois rouscaille au Cagou ayant le comble en la louche en cette façon.

Très-haut, très-puissant, excellent, illustre, magnanime et vertueux seigneur, il plaira à la grandeur de votre révérence et cagoutise, d'avoir pitié de cette pauvre marquise; car si l'on juge les causes par leurs effets, et l'intérieur des marpauts par les actions qui mettent en dehors, il est aisé à juger de la malice de ce Manceau par les mauvais traitemens qu'il a aquigé

tain, aussi j'allai m'asseoir sur la terre et lorsque le Narquois m'eut fait manger ma part de la viande et d'une poule qu'il avait dans son bissac, il me demanda si je savais couper une bourse, je lui répondis que non, que mon Manceau ne m'avait rien appris; alors il me dit que si je voulais aller avec lui il m'aurait bientôt appris à couper la bourse, à ouvrir une porte sans clé, me ferait recevoir dans la petite flambe, et encore à voler le linge étendu sur les haies. Je lui répondis que oui. Aussi plutôt que de retourner avec le Manceau, j'aimerais mieux être tuée tout à l'heure, ou bien être enterrée vive. Alors le Narquois ayant le chapeau à la main parla de cette façon au Cagou.

Très-haut, très-puissant, excellent, illustre, magnanime et vertueux seigneur, il plaira à la grandeur de votre révérence et cagoutise, d'avoir pitié de cette pauvre femme, car si l'on juge les causes par les effets, et l'intérieur des hommes par leurs actions, il est aisé de juger de la malice de ce Manceau par les mauvais traitemens dont il a accablé

contre iceluy, lui aquigeant une infinité de maux ou entre les autres un luysant comme elle eut fait riffoder de la criolle rostie, elle la laissa un peu trop riffoder, elle fut contrainte de la morfier toutime, au grand préjudice de santé. Par quoi, mon cher Cagou, il vous plaira d'ordonner en sa faveur qu'elle biera avec celui qu'elle trouvera le plus chenastre, sans toutefois déroger aux lois argotiques auxquelles je trolle et trollerai toujours l'honneur que je leur dois; nonobstant l'audace de quelques Narquois qui ont voulu abaisser l'autorité de cette monarchie à laquelle je me soumets.

SENTENCE RENDUE PAR LE SIEUR CAGOU.

Phileppot Coupe-Jarret, par l'advis des frères et ordonnances des Estats Généraux de la province de Normandie, après avoir mouchaillé le débat meu entre Mathelin le Rechineux Millard de sa condition, et Collas le Souffreteux, Narquois de sa condition, d'autre part, pour le regard d'une marquise prétendue par sézailles; après avoir entervé les raisons d'une part et d'autre, et de l'avis de nos bien amez

cette femme, en lui causant une infinité de maux. Un jour, par exemple, elle faisait cuire de la viande, et comme elle la laissa un peu trop rôtir, elle fut contrainte de la manger toute au grand préjudice de sa santé. Pourquoi, mon cher Cagou, il vous plaira d'ordonner en sa faveur qu'elle pourra aller avec celui qu'elle trouvera le meilleur, sans toutefois déroger aux lois argotiques auxquelles j'accorde et accorderai toujours l'honneur que je leur dois; nonobstant l'audace de quelques Narquois qui ont voulu abaisser l'état de cette monarchie, à laquelle je me soumets.

SENTENCE RENDUE PAR LE SIEUR CAGOU.

Nous, Phelippot Coupe-Jarret, de l'avis des frères et ordonnances des États-Généraux de la province de Normandie, après avoir entendu le débat élevé entre Mathelin le Rechineux, Millard de sa condition, et Collas le Souffreteux, Narquois de condition, d'autre part, à l'occasion d'une femme prétendue par eux; après avoir entendu les raisons de part et d'autre, et de l'avis de nos bien aimés Silvain Tropet et Thi-

Sylvain Tropet et Thibaut Garut, qui bien ò nousailles, avons ordonné et ordonnons : que ladite marquise demeurera avec son Narquois comme le trouvant le plus chenastre à son gré, pour bien morfier, peausser, roupiller, et aquiger le toutime qui voudront ensemble, sans trouble ne empêchement, même pour les hardes que ladite marquise a entrollées; ceux qui sont à son usage comme ses limes, son garde proye, deux mirquins de battouse toute battante, une paire de passifles tout battant, deux empaves et plusieurs autres petites besognes, demeureront à sézière ; et pour les hardes à l'usage du marpaut, qui étoient dans le gueullard : comme un vieil georget, un haut de tire, sa belle rouillarde, sa corne à troller la la graisse, et autres choses à son usage, condamnons ladite marquise de la rendre à sezière ; et pour les épices ordonnons qu'elle foncera tout présentement deux ragots pour estre employés à la morphie pour la compagnie; savoir : une menéede ronds pour abloquir deux parfonds, à cause qu'il y a force episces, et un combriez pour abloquir deux gouplines de pivois, et trois curmes qu'elle même biera entroller de la plus prochaine piolle, et au défaut

bault Garut qui marchent avec nous, avons ordonné et ordonnons que ladite femme demeurera avec son Narquois, comme le trouvant le meilleur à son gré pour bien manger, dormir. Ils pourront donc faire ensemble tout ce qu'ils voudront sans trouble ni empêchement; quant aux hardes que ladite femme a emportées, elle gardera celles qui sont à usage comme ses chemises, son jupon, deux bonnets de toile neuve, une paire de souliers neufs, deux draps et plusieurs autres petits objets; mais elle rendra au Millard toutes les hardes à son usage, qui étaient dans le bissac, comme un vieux georget, un haut-de-chausses, sa belle bouteille, sa corne à mettre la graisse et autres choses à son usage; et pour les épices ordonnons que ladite femme donnera présentement deux écus pour être employés à payer un repas qui sera offert à la compagnie; savoir : deux douzaines de sous pour acheter deux pâtés, à cause qu'il y a force épices, et un quart d'écu pour acheter deux pintes de vin et trois poulets qu'elle-même ira prendre dans la plus prochaine auberge et au défaut de ne pouvoir trouver du vin, elle prendra de la bière douce, et du reste de l'argent quelque morceau de viande. Donné à l'hôpital et

de ne trouver du pivois entrollera du doux biere, et du reste du michon quelque lopin de criolle. Donné au castu et creux du grand Haure, le soir d'une sorgue, après la morfe, ces jours et ans que dessus.

Signé PHILIPPOT Coupe-Jarret, SILVAIN et THIBAUT GARANT en qualité d'Archi-Suppost, M. le RECHINEUX, C. LE SOUFFRETEUX, RADEGONDE, TRIGONNE, POITEVINE, MICHAU SAOUL D'OUVRER, greffier et receveur de l'Abbaye de Saint-Lasche.

Maison du grand Dieu, le soir d'une nuit après le souper, ces jours et ans que dessus.

Signé PHELIPPOT Coupe-Jarret, SILVAIN et THIBAULT GARRUT, en qualité d'Archi-Suppot, M. LE RECHINEUX, C. LE SOUFFRETEUX, RADEGONDE, TRIGONNE, POITEVINE, MICHAUD Las-de-Travailler, greffier et receveur de l'Abbaye de Saint-Lasche.

FIN.

72731860





